Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne

Document d'objectifs

Tome 2 : Programme d'actions 2025-2034

Site Natura 2000
Montagne côte-d'orienne
ZSC FR2600957

Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne

NATURA 2000

COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

DOCUMENT D'OBJECTIFS

TOME 2 : Programme d'actions 2025-2034

JUILLET 2025

Site Natura 2000 ZSC FR2600957 « Montagne côte-d'orienne »
Région Bourgogne-Franche-Comté

Rédaction

Léa MINARD (Appui technique Natura 2000) Mathilde POISSENOT (Animatrice Natura 2000)	NATURA 2000 Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne	*Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne* Site de Saint-Seine-l'Abbaye : Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon 1, place de l'église 21440 Saint-Seine-l'Abbaye

Relecture & Contribution

Bénigne COLSON (PSTB), Elise BOURGUEIL (PSTB), Bertrand BARRE (Région BFC), Vincent VILCOT (SHNA), Alexandre CARTIER (SHNA), Quentin BARBOTTE (SHNA), Christophe BERNIER (CBNBP), Ombeline MENARD (CBNBP), Olivier BARDET (CBNBP), Marlène TRECA (ONF), Henri-Pierre SAVIER (ONF), Léo DARNON (ONF), Armand PETEY (ONF), Thomas MARCHAL (ONF), Alexandre BRASSART (DDT), Hugues SERVANT (CNPF), Alexandre GUERRIER (CNPF), Jean-Philippe COUASNE (FDP21), Etienne COLLIAT-DANGUS (LPO BFC), Marinette BONDOUX (CAF), Lisa LARGERON (SBO), Valentin CROO (SBO), Benoît CLAIR (SITIV), Cyril FREMANN (SIEAVS), Coline DARONNAT (FDC21), Marine JULIEN (FDC21), Anne HERMANT (CA21), Géraldine DUCELLIER (CA21), Valérie FIERS (RNF)

TABLE DES MATIERES

Table des tableaux 4
Liste des abréviations 5
PREAMBULE 7
INTRODUCTION 9
1. Enjeux et facteurs d'influence 13
1.1. Définition de enjeux 13
1.1.1. Notion d'enjeu 13
1.1.2. Description des enjeux 13
1.1.3. Hiérarchisation des responsabilités 15
1.2. Facteurs d'influence : menaces et leviers d'action 18
2. Stratégie de gestion 23
2.1. Objectifs à long-terme 23
2.2. Objectifs opérationnels 25
2.3. Arborescence 33
2.3.1. Méthodologie de l'arborescence 33
2.3.2. Tableaux d'arborescence 33
2.4. Programme d'actions 43
Liste des fiches actions 44
Enjeu 1 – Cours d'eau, milieux humides et milieux associés 47
Enjeu 2 – Milieux forestiers 82
Enjeu 3 – Milieux rupestres et milieux associés 107
Enjeu 4 – Chiroptères 122
Mesures transversales 134
Facteur clé de la réussite 5 – Connaissance 157
Facteur clé de la réussite 6 – Ancrage territorial 165
Facteur clé de la réussite 7 – Gouvernance 203
2.5. Planning et budget prévisionnel 224
2.5.1. Planning prévisionnel 2025-2034 224
2.5.2. Budget prévisionnel 2025-2034 226

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Regroupement par enjeu des responsabilités du site de la Montagne côte-d'orienne..... 12
Tableau 2 : Hiérarchisation du niveau de responsabilité pour chaque enjeu ayant justifié la désignation du site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orienne..... 17
Tableau 3 : Arborescence de l'enjeu I - Cours d'eau, milieux humides et milieux associés 34
Tableau 4 : Arborescence de l'enjeu II - Milieux forestiers (hors ripisylve) 36
Tableau 5 : Arborescence de l'enjeu III - Milieux rupestres et milieux associés 37
Tableau 6 : Arborescence de l'enjeu IV - Chiroptères..... 38
Tableau 7 : Arborescence du facteur clé de la réussite V - Connaissance..... 39
Tableau 8 : Arborescence du facteur clé de la réussite VI - Ancrage territorial 40
Tableau 9 : Arborescence du facteur clé de la réussite VII - Gouvernance 42

LISTE DES ABREVIATIONS

AEP	Alimentation en Eau Potable
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
CAF	Club alpin français
CBNBP	Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien
CBPS	Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles
CCFSS	Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon
CCTIV	Communauté de Communes Tilles & Venelle
CDCFS	Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage
CDRP	Comité Départemental de la Randonnée Pédestre
CFT	Charte Forestière de Territoire
COPIL	Comité de Pilotage
COVATI	Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon
CNPF	Centre National de la Propriété Forestière
DDT	Direction Départementale des Territoires
DHFF	Directive Habitats-Faune-Flore
DO	Directive Oiseaux
DOCOB	Document d'Objectifs
DRAAF	Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DUP	Déclaration d'Utilité Publique
DVO	Diagnostic de Vulnérabilité et d'Opportunité
EI	Evaluation des Incidences
ETP	Equivalent Temps Plein
FC/FD	Forêt Communale / Forêt Domaniale
FDAAPPMA	Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
FDC21	Fédération Départementale des Chasseurs de Côte-d'Or
FDP	Fédération Départementale de Pêche
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FFRP	Fédération française de la randonnée pédestre
GNUB	Groupe Naturaliste Universitaire de Bourgogne
GR®	Sentiers de Grande Randonnée
IAM	Indice d'Attractivité Morphodynamique
IBGN	Indice Biologique Global Normalisé
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
LPO	Ligue pour la Protection des Oiseaux
MAEC	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
MIPE	Mission Inter-Service des Polices de l'Environnement
MISEN	Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature
MNHN	Muséum National d'Histoire Naturelle
OFB	Office Français de la Biodiversité
ONF	Office National des Forêts
PAPI	Programmes d'Actions de Prévention des Inondations
PASEN	Plan d'Action Stratégique Pluriannuel
PDIPR	Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PEP	Programme d'Etudes Préalables
PETR	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
PLU(i)	Plan Local d'Urbanisme Communal (ou intercommunal)

PNFor	Parc National de Forêts
PPRIF	Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt
PSG	Plan Simple de Gestion
PSTB	Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne
RBD	Réserve Biologique Dirigée
RBI	Réserve Biologique Intégrale
RNR-FE	Réserve Naturelle Régionale – Forêt d'Exception® du Val Suzon
RNU	Règlement National d'Urbanisme
RTE	Réseau de Transport d'Electricité
RTG	Règlement Type de Gestion
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SBO	Syndicat du bassin de l'Ouche (anciennement SMEABOA)
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SFEPM	Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères
SHNA-OFAB	Société d'Histoire Naturelle d'Autun et l'Observatoire de la Faune de Bourgogne
SIEAVS	Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de la Vallée du Suzon
SLGRI	Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation
SMEABOA	Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement du Bassin de l'Ouche et de ses Affluents (ancien nom du SBO)
SNAP	Stratégie Nationale des Aires Protégées
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRGS	Schéma Régional de Gestion Sylvicole
STEU	Station de Traitements des Eaux usées
SWI	Soil Wetness Index
TRI	Territoire à Risque Important d'Inondation
TVB	Trame Verte et Bleue
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zone Spéciale de Conservation

PREAMBULE

Le présent document correspond au DOCument d'OBjectifs (DOCOB) de la Zone spéciale de Conservation (ZSC) FR2600957 « Montagne côte-d'orienne ». Il a pour objectif de planifier l'ensemble des mesures nécessaires pour préserver voire améliorer le patrimoine naturel ayant justifié la désignation du site au titre du réseau Natura 2000.

Il fait suite à la fusion de plusieurs sites Natura 2000 ayant chacun fait l'objet d'un DOCOB dédié :

- FR2600957 « Milieux forestiers, prairies et pelouses de la vallée du Suzon »
- FR2600958 « Milieux forestiers, pelouses et marais des massifs de Moloy, la Bonière et Lamargelle »
- FR2600960 « Massifs forestiers de Francheville, Is-sur-Tille et des Laverottes »
- FR2601002 « Forêt de ravin à la source tufeuse de l'Ignon »
- FR2600975 « Cavités à Chauves-souris en Bourgogne » (pour partie avec l'intégration de 3 cavités)

Ce document compile l'ensemble des éléments de chacun de ces anciens sites et intègre les connaissances acquises depuis leur création jusqu'à aujourd'hui. Sur la base de ces éléments d'état des lieux, enjeux et des objectifs ont été actualisés et définis à l'échelle globale du site de la Montagne côte-d'orienne.

L'élaboration de ce DOCOB repose sur la méthodologie du Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels - Cahier Technique n°88 (RNF & OFB, 2021). Le guide s'articule en 5 étapes clés répondant chacune à une question fondamentale :

1. **Etat des lieux** : Où en sommes-nous ?
2. **Enjeux** : Quelles sont nos responsabilités ?
3. **Stratégie** : Où voulons-nous aller ?
4. **Plan d'action** : Que faire pour y parvenir ?
5. **Résultats** : Est-ce que la trajectoire est bonne ?

Le présent document a pour but de répondre aux questions 1 à 4, les résultats étant l'objet de l'évaluation à réaliser en fin de programmation.

Si un DOCOB n'a pas nécessairement de durée de validité, il est proposé un programme d'actions pour une **période de 10 ans**, période à l'issue de laquelle une évaluation permettra de juger de la nécessité de réviser le document.

Ce DOCOB est séparé en 2 tomes :

- **Tome 1 : Etat des lieux** : ce premier tome regroupe l'ensemble des données existantes et disponibles pour le site de la Montagne côte-d'orienne. Elles constituent la base du document de gestion à partir desquelles sont définis les enjeux du site. Ce tome 1 présente 4 parties distinctes :
  - Le contexte général et administratif du site
  - L'environnement physique du site
  - La biodiversité du site
  - Le contexte socio-économique du site

- **Tome 2 : Programme d'actions** : ce second tome constitue le document de gestion à proprement parler. Sur la base de l'état des lieux, il permet la définition des enjeux qui seront au cœur de la stratégie de gestion. Celle-ci regroupe la définition des objectifs long-terme et opérationnels déclinés en programme d'actions. Ce tome 2 présente 2 parties :
  - Définition des enjeux et facteurs d'influence
  - Stratégie de gestion, incluant les fiches actions

La réalisation de ce document s'appuie sur une importante concertation de l'ensemble des acteurs du territoire et l'appui technique des nombreux partenaires.

HISTORIQUE DE LA REVISION

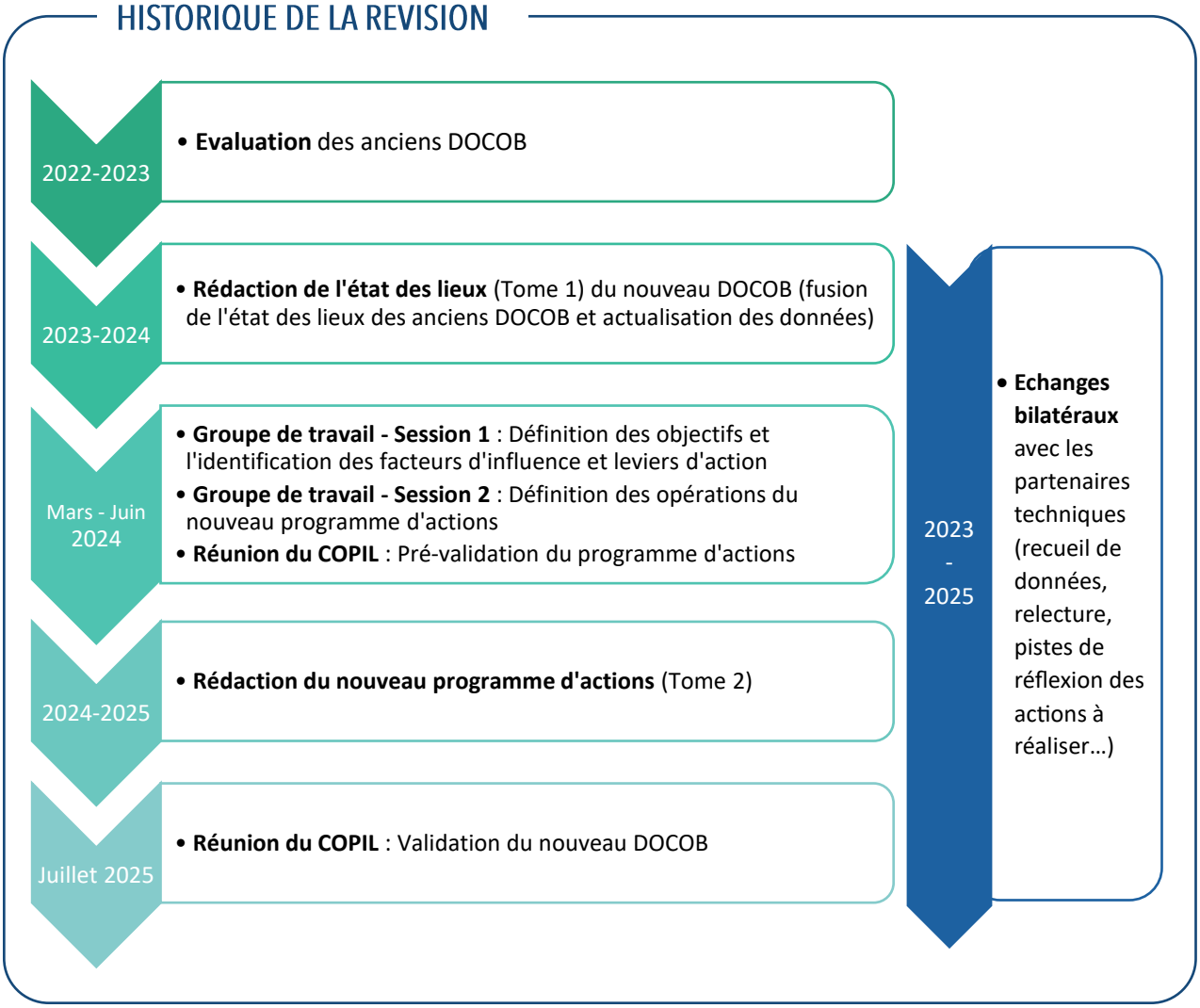

INTRODUCTION

La directive 92/43/CEE « Habitats, faune, flore », adoptée par la commission européenne le 21 mai 1992 a pour objectif la conservation de la Biodiversité en Europe. Elle vient compléter la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 dite directive « Oiseaux » remplacée depuis le 30 novembre 2009 par la directive 2009/147/CE qui vise la conservation de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen.

Ces deux directives prévoient la création d'un réseau de sites constitué d'une part de Zones de Protection Spéciale (ZPS) relatives à la directive « Oiseaux » et d'autre part, des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) relatives à la directive « Habitats, faune, flore ». Chaque Etat membre s'engage à désigner des sites sur son territoire en vue d'assurer la préservation des milieux de vie et des espèces fixés par les listes des deux directives européennes. L'ensemble des ZPS et ZSC constituent un ensemble cohérent de sites écologiques et forment le réseau Natura 2000, le plus vaste réseau du monde coordonné à l'échelle internationale.

Outre l'objectif central de maintien de la diversité biologique, le réseau Natura 2000 tient compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales des territoires en vue de la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces.

La gestion d'un site Natura 2000 est assurée par une concertation locale. Le comité de pilotage (COPIL), désigné par arrêté de la présidence du conseil régional depuis 2023, est l'instance de gouvernance du site Natura 2000. Il réunit un ensemble d'acteurs du territoire et les partenaires institutionnels. L'animation du site Natura 2000 est ensuite confiée à une structure porteuse qui a la charge de favoriser l'appropriation locale des objectifs du réseau Natura 2000. Elle procède à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi du document d'objectifs (DOCOB) ainsi qu'à l'évaluation et l'amélioration du dispositif.

Le COPIL valide le DOCOB, document de gestion dressant un état des lieux et définissant les objectifs de gestion pour le site Natura 2000 concerné. Pour remplir ces objectifs, le dispositif repose sur une gestion contractuelle et volontaire mais présente également un volet réglementaire :

- Gestion contractuelle par la mise en place de **contrats Natura 2000** ouvrant la possibilité d'aides financières en contrepartie de la prise d'engagements conformes aux objectifs du site Natura 2000 ;
- Maintien des bonnes pratiques sur le site Natura 2000 par l'adhésion des propriétaires à une **charte Natura 2000** ouvrant droit à des avantages fiscaux ;
- Mise en cohérence des politiques publiques à travers une **évaluation des incidences** à laquelle sont soumis les programmes et projets de travaux susceptibles d'affecter les habitats et espèces pour lesquels le site a été désigné.

Le présent tome constitue la stratégie de gestion pour la ZSC FR2600957 « Montagne côte-d'orienne » qui repose sur le Tome 1 – Etat des lieux.

La Montagne côte-d'orienne

Localisation du site Natura 2000

- **Région** : Bourgogne-Franche-Comté
- **Département** : Côte-d'Or (21)
- **22 communes concernées** : Chaignay, Curtil-Saint-Seine, Cussey-les-Forges, Darois, Epagny, Étaules, Francheville, Frénois, Hauteville-les-Dijon, Lamargelle, Messigny-et-Vantoux, Moloy, Norges-la-Ville, Panges, Pasques, Poiseul-lès-Saulx, Poncey-sur-l'Ignon, Prenois, Saint-Martin-du-Mont, Saulx-le-Duc, Val-Suzon, Vernot

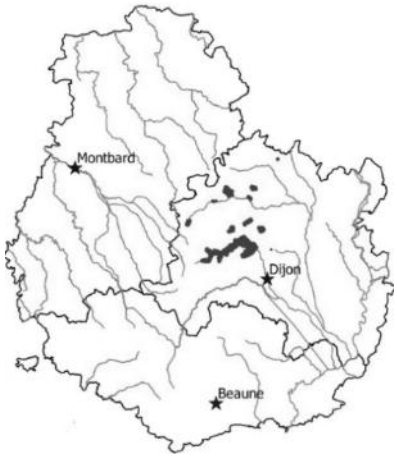

Structure porteuse

- PETR Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne

Numéro officiel du site Natura 2000

- FR2600957

Date de création

- Entre 2004 et 2011

Type

- Zone Spéciale de Conservation

Des habitats remarquables

- *Les forêts*
- *Les pelouses et les landes sèches des sols calcaires*
- *Les prairies humides*
- *Les éboulis, les falaises et les pentes rocailleuses*
- *Les milieux aquatiques*
- *Les sources et marais tufeux*
- *Les cavités à chauves-souris*

Des espèces d'intérêt communautaire

- *1 espèce floristique*
- *4 espèces de papillons*
- *1 espèce de libellule*
- *1 espèce de coléoptère*
- *1 espèce de poisson*
- *1 espèce d'écrevisse*
- *8 espèces de chiroptères*

Le site de la Montagne côte-d'orienne en chiffres...

Tableau 1 : Regroupement par enjeu des responsabilités du site de la Montagne côte-d'orienne

Enjeu	Code Natura	Nom simplifié	Nom de l'enjeu
Enjeu I Cours d' eau, milieux humides et milieux associés	3140	Végétation des vasques	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.*
	3260	Rivières et végétations aquatiques associées	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion
	6410	Prairies humides	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
	6430	Zones marécageuses à grandes herbes	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
	6510	Prairies de fauche mésophiles	Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis*)
	/	Prairies de fond de vallon	Prairies pâturées
	7220*	Sources tufeuses	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (*Cratoneurion*)
	7230	Marais tufeux	Tourbières basses alcalines
	91E0*	Ripisylves	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (*Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae*)
	1092	Écrevisse à pattes blanches	*Austropotamobius pallipes*
	1163	Chabot	*Cottus gobio*
	1060	Cuivré des marais	*Lycaena dispar*
	1065	Damier de la Succise	*Euphydryas aurinia*
	1044	Agrion de mercure	*Coenagrion mercuriale*
Enjeu II Habitats forestiers (hors ripisylves)	9130	Hêtraies neutrophiles fraîches	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
	9150	Hêtraies calcicoles continentales	Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion
	9160	Chênaies-charmaies	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli
	9180*	Forêts de ravins	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion
	/	Forêts sèches de plateaux ou haut de versant	Chênaies pubescentes à Garance voyageuse
	/	Forêts de plateaux ou haut de versant	Chênaies-charmaies à Alisier blanc
	1083	Lucane cerf-volant	*Lucanus cervus*
	1902	Sabot de Vénus	*Cypripedium calceolus*
	1052	Damier du Frêne	*Euphydryas maturna*
	1078	Ecaille chinée	*Euplagia quadripunctaria (Poda, 1761)*
Enjeu III Habitats rupestres et milieux associés	3130	Gazons amphibies	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea
	5110	Pentes et dalles rocheuses à Buis	Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (*Berberidion p.p.)*
	6110*	Pelouses pionnières sur dalles calcaires	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion albi
	6210	Pelouses calcicoles à Brome dressé	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)
	8210	Falaises calcaires	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
	8130	Eboulis calcaires thermophiles	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
	8160*	Autres éboulis calcaires	Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard
	1065	Damier de la Succise	*Euphydryas aurinia*
Enjeu IV Chiroptères	8310	Cavités non ouvertes au public	Grottes non exploitées par le tourisme
	1303	Petit Rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros* (Borkhausen, 1797)
	1304	Grand Rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequinum*
	1305	Rhinolophe euryale	*Rhinolophus euryale*
	1308	Barbastelle d'Europe	*Barbastella barbastellus*
	1310	Minioptère de Schreibers	*Miniopterus schreibersii*
	1321	Vespertilion à oreilles échancrées	*Myotis emarginatus*
	1323	Vespertilion de Bechtein	*Myotis bechsteinii*
	1324	Grand Murin	*Myotis myotis*

1. Enjeux et facteurs d'influence

1.1. Définition de enjeux

1.1.1. Notion d'enjeu

Un enjeu correspond à un ou plusieurs éléments du patrimoine ou du fonctionnement d'un espace naturel protégé pour lequel le gestionnaire a une responsabilité et qu'il doit contribuer à préserver, voire améliorer. Ainsi, un enjeu repose sur une hiérarchisation des responsabilités connues sur l'espace naturel protégé (RNF & OFB, 2021).

Au titre de Natura 2000, les responsabilités d'une zone spéciale de conservation se rapportent aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire inscrits à l'annexe I (habitats) ou à l'annexe II (espèces) de la directive « Habitats-Faune-Flore » ayant justifié la désignation du site. Afin de faciliter la mise en œuvre de mesures et de répondre aux objectifs de préservation de la biodiversité, les habitats et les espèces du site de la Montagne côte-d'orienne ont été regroupés en 4 enjeux. Chaque enjeu rassemble des habitats et des espèces aux exigences écologiques similaires ayant permis de dégager un objectif commun pour assurer leur préservation. Ces regroupements d'enjeux ne sont pas sans rappeler les « entités de gestion cohérentes » identifiées dans les précédents DOCOB.

Ce sont au total **20 habitats d'intérêt communautaire** dont 5 prioritaires et **17 espèces d'intérêt communautaire** qui ont été répartis dans les enjeux de biodiversité suivants :

- Enjeu I : Cours d'eau, milieux humides et milieux associés
- Enjeu II : Milieux forestiers
- Enjeu III : Milieux rupestres et milieux associés
- Enjeu IV : Chiroptères

Parallèlement à ces enjeux de biodiversité, des enjeux transversaux ont été pris en compte et figurent dans le présent DOCOB sous le terme de « Facteurs clés de la réussite » (FCR). Non prévus initialement dans le code de l'environnement pour les sites Natura 2000, les aspects socio-économiques, l'amélioration des connaissances et la gouvernance conditionnent pourtant la réussite des mesures de préservation du patrimoine naturel. Ces facteurs clé de la réussite sont au nombre de 3 :

- Facteur clé de la réussite V : Connaissance
- Facteur clé de la réussite VI : Ancrage territorial
- Facteur clé de la réussite VII : Gouvernance

1.1.2. Description des enjeux

Enjeu I : Cours d'eau, milieux humides et milieux associés

L'enjeu I regroupe l'ensemble des cours d'eau, milieux humides et autres milieux associés présents en fond de vallon. Bien que présentant des fonctionnalités, des menaces et des niveaux de responsabilité très différents, l'ensemble des habitats et des espèces rattachés à cet enjeu ont en commun la présence d'eau comme condition première à leur maintien. Il regroupe les 3 ensembles suivants :

- Les **cours d'eau** (3260), les berges, les annexes alluviales et les **ripisylves** (91E0*) ainsi que les espèces associées (herbiers aquatiques, poissons, odonates…)
- Les **prairies humides** (6410) ou **mésophiles** (6510) et **mégaphorbiaies** (6430).

- Les **sources tufeuses** (7220*) et les **marais calcaires de pentes** (7230) regroupant plusieurs habitats susceptibles d'être rencontrés en mosaïque avec les prairies humides et mégaphorbiaies.

Les habitats étant le plus souvent étroitement imbriqués, cette répartition arbitraire n'a d'autre objectif que de faciliter la mise en œuvre des mesures.

On retrouve dans un ou plusieurs de ces habitats, les espèces d'intérêt communautaire suivantes : Agrion de mercure (1044), Chabot (1163), Damier de la Succise (1065), Cuivré des marais (1060), Ecrevisse à pattes blanches (1092).

Enjeu II : Milieux forestiers

L'enjeu II regroupe l'ensemble des milieux forestiers hors ripisylve. Les habitats forestiers représentent plus de 90% de la surface totale du site Natura 2000. Outre l'intérêt intrinsèque des habitats dont plusieurs d'intérêt communautaire tel que l'Érablaie à scolopendre (9180*), les Hêtraies neutrophiles (9130) ou calcicoles (9150) et les Chênaies pédonculées (9160), ces habitats accueillent deux espèces d'intérêt communautaire pour lequel le site Natura 2000 a une responsabilité forte : le Sabot de Vénus (1902) et le Damier du frêne (1052). Bien que représentant une responsabilité moindre, le Lucane cerf-volant (1083) s'ajoute aux espèces d'intérêt communautaire.

Les milieux forestiers accueillent plusieurs espèces de chauves-souris dont 2 espèces forestières d'intérêt communautaire : le Murin de Bechstein et la Barbastelle d'Europe prises en compte dans l'enjeu IV. De nombreuses autres espèces de chauves-souris inscrites à l'annexe IV de la directive accomplissent tout ou une partie de leur cycle de vie dans ces forêts que ce soit pour l'hibernation (Pipistrelle de Nathusius), la chasse (Murin de Brandt, Murin de Natterer, Oreillard roux) ou la reproduction (Murin d'Alcathoe, Pipistrelle de Nathusius)…

Les forêts du site Natura 2000 accueillent également plusieurs espèces de papillons forestiers dont la Bacchante inscrite à l'annexe IV et l'Ecaille chinée (6199) à l'annexe II. Cette dernière étant très largement répandue sur l'ensemble du territoire métropolitain, elle ne représente pas un enjeu de conservation fort.

Enjeu III : Milieux rupestres et milieux associés

L'enjeu III prend en compte des habitats présents le plus souvent sous forme de mosaïques et dont les limites sont donc difficiles à définir. Il s'agit des complexes suivants :

- **Pelouses** (6110*, 6210), **gazons amphibies** (3130), ourlets et fruticées (non d'intérêt communautaire) : mélange d'habitats hébergeant une importante diversité spécifique. Les gazons amphibies ont été rattachés à cet habitat car présents sur de petites surfaces au sein du complexe de pelouses calcaires.
- **Falaises** (8210) et **éboulis calcaires** (8130, 8160*) : moins diversifiés mais avec la présence d'espèces très rares et inféodées à ces conditions de milieu particulières
- **Formations arbustives des pentes rocheuses à Buis** (5110) : à la jonction entre les milieux plus ouverts et les formations arborescentes, cet habitat fortement impacté par la Pyrale du Buis a quasiment disparu du site Natura 2000.

Souvent le siège d'un grand nombre d'espèces patrimoniales aussi bien floristiques que faunistiques, ces habitats accueillent le Damier de la Succise (pour l'écotype inféodé aux pelouses sèches) et plusieurs espèces inscrites à l'annexe IV dont le Lézard à deux raies et la Couleuvre verte et jaune.

Enjeu IV : Chiroptères

Les chauves-souris constituent un enjeu à part entière pour le site de la Montagne côte-d'orienne, avec pas moins de 19 espèces présentes sur le site dont 8 inscrites à l'annexe II de la DHFF : Barbastelle d'Europe (1308), Murin de Bechstein (1323), Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Rhinolophe euryale (1305), Minioptère de Schreibers (1310), Murin à oreilles échancrées (1321) et Grand Murin (1324). Le site a une responsabilité forte pour le Minioptère de Schreibers, avec l'une des populations en transit les plus importantes à l'échelle de la Bourgogne, et le Petit Rhinolophe.

Cet enjeu IV inclut l'habitat « Grottes non exploitées par le tourisme » (8310) avec la présence de nombreuses cavités réparties sur l'ensemble du site de la Montagne côte-d'orienne et qui constituent un habitat privilégié pour l'ensemble des espèces de chauves-souris cavernicoles. Les espèces forestières sont pour leur part étroitement associées à l'enjeu II qui englobe l'ensemble des milieux forestiers utilisés par les chauves-souris pour tout ou partie de leur cycle de vie (reproduction, alimentation…).

L'ensemble des espèces de chiroptères sont inscrites à l'annexe IV.

Facteurs clés de la réussite V : Connaissance

Ce facteur clé regroupe les actions portant sur la connaissance complémentaire de certaines espèces, groupes d'espèces, habitats ou fonctionnalités non pris en compte par ailleurs dans les enjeux de biodiversité. Ainsi, si la plupart des actions de suivis ont été réparties dans les différents enjeux I à IV. Les études et suivis prévus sur l'ensemble du site Natura, portant sur plusieurs habitats et/ou espèces, figurent dans cet enjeu.

Facteurs clés de la réussite VI : Ancrage territorial

L'ancrage territorial est un volet essentiel de l'animation Natura 2000. En effet, il conditionne la réussite d'un grand nombre d'opérations de gestion. Il garantit également un lien étroit entre l'animation et les usagers, partenaires, élus et habitants du territoire permettant 1) d'être informé de la dynamique du territoire (veille environnementale, mise en cohérence des politiques publiques, etc.) et 2) de sensibiliser aux enjeux de biodiversité et plus particulièrement sur les enjeux du site Natura 2000.

Facteurs clés de la réussite VII : Gouvernance

La gouvernance correspond à l'ensemble des actions permettant d'assurer l'animation du site Natura 2000. Ce facteur clé vise à organiser la gestion administrative et financière du site, assurer le suivi des actions, animer le comité de pilotage, évaluer le DOCOB et procéder à sa révision. La gouvernance implique également de contribuer à la vie de la structure porteuse ainsi qu'aux différents réseaux en lien avec le site de la Montagne côte-d'orienne.

1.1.3. Hiérarchisation des responsabilités

Afin de hiérarchiser les responsabilités spécifiques au site de la Montagne côte-d'orienne pour la faune, la flore et les habitats, trois critères sont utilisés : la sensibilité ou vulnérabilité du patrimoine naturel, la représentativité du site et le rôle fonctionnel du site (Cahier technique n°88) :

- **Sensibilité ou vulnérabilité** : la sensibilité intrinsèque d'une espèce repose sur sa biologie et plusieurs caractéristiques écologiques, comportementales, physiologiques telles que : son amplitude écologique et la dépendance vis-à-vis d'un habitat spécialisé, la tolérance à des modifications de l'environnement, la capacité de récupération suite à une perturbation, la capacité de dispersion… La vulnérabilité inclut pour sa part les statuts de menace (listes rouges UICN), les tendances d'évolution des populations et l'état de conservation issu des rapportages des directives Natura 2000.
- **Représentativité** : la représentativité d'une espèce ou d'un habitat est déterminée par sa présence sur un territoire donné par rapport à une échelle plus large ou la spécificité locale. Il s'agit souvent d'un ratio entre la taille de la population (ou la surface de l'habitat) locale par rapport à une échelle plus large.
- **Rôle fonctionnel (fonctionnalité) :** ce critère renseigne sur l'importance fonctionnelle du site et son rôle dans le maintien des processus naturels nécessaires aux cycles biologiques d'une espèce ou d'une fonction d'un habitat. Pour l'habitat, il est question de savoir si l'habitat remplit un certain nombre de fonctions à l'échelle du site ou à une échelle plus large. Pour l'espèce, il est question de savoir si la fonctionnalité du site permet la réalisation d'une partie ou de l'ensemble du cycle de vie de l'espèce.

Ces critères permettent de définir un niveau de responsabilité, c'est-à-dire faire ressortir la responsabilité du site en matière de conservation des habitats et espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000. Le niveau de sensibilité est déterminé sur la base des statuts de menace et du rapportage de l'évaluation de l'état de conservation en France. Le niveau de représentativité et de fonctionnalité par rapport au site a été évalué à dire d'expert par les partenaires techniques.

Le niveau de responsabilité du site pour chaque espèce ou habitat correspond à la moyenne pondérée de ces trois critères (les critères 1, 2, 3 renvoyant à l'un ou l'autre des critères précédemment cités : sensibilité, fonctionnalité, représentativité) :

Niveau	Critères (tous les critères valent "1")			Moyenne pondérée	Niveau de responsabilité
	Critère 1	Critère 2	Critère 3		
1 "Fort" = 3	3	3	3	3,00	Majeur
	3	3	2	2,67	Fort
	3	3	1	2,33	Fort
	3	2	2	2,33	Fort
1 "Moyen" = 2	3	2	1	2,00	Modéré
	3	1	1	1,67	Modéré
	2	2	2	2,00	Modéré
	2	2	1	1,67	Modéré
1"Faible" = 1	2	1	1	1,33	Faible
	1	1	1	1,00	Faible

NB : La méthodologie ne juge pas de l'importance des habitats et des espèces, uniquement de la responsabilité du site dans leur conservation.

L'ensemble des responsabilités présentées dans cette partie sont identifiées au regard de l'état actuel des connaissances. Cette liste pourra être amenée à évoluer avec l'amélioration des connaissances et le renouvellement de la cartographie des habitats prévue dans le prochain programme d'actions.

Le tableau ci-dessous compile l'ensemble des responsabilités du site de la Montagne côte-d'orienne et leur rattachement à l'un des 4 enjeux.

Tableau 2 : Hiérarchisation du niveau de responsabilité pour chaque enjeu ayant justifié la désignation du site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orienne

Enjeu	Code Natura	Nom simplifié	Nom de l'enjeu	Vulnérabilité / sensibilité					Niv sensibilité (5)	Niv représentativité (6)	Niv fonctionnalité (7)	Niveau de responsabilité
				Présence sur le site (1)	Menace (2) LRR	Menace (2) LRF	Protection (3)	EC France (4)				
Enjeu I Cours d'eau, milieux humides et milieux associés	3140	Végétation des vasques	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.*	Certain	/	/	/	U1	Modéré	Faible	Modéré	Modéré
	3260	Rivières et végétations aquatiques associées	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	Certain	/	/	/	U1	Modéré	Faible	Fort	Modéré
	6410	Prairies humides	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)	Certain	/	/	/	U2	Fort	Modéré	Modéré	Fort
	6430	Zones marécageuses à grandes herbes	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Certain	/	/	/	U1	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré
	6510	Prairies de fauche mésophiles	Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis*)	Certain	/	/	/	U2	Fort	Faible	Fort	Fort
	/	Prairies de fond de vallon	Prairies pâturées	Certain	/	/	/					
	7220*	Sources tufeuses	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (*Cratoneurion*)	Certain	/	/	/	U1	Modéré	Fort	Fort	Fort
	7230	Marais tufeux	Tourbières basses alcalines	Certain	/	/	/	U2	Fort	Modéré	Modéré	Fort
	91E0*	Ripisylves	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (*Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae*)	Certain	/	/	/	U2	Fort	Faible	Fort	Fort
	1092	Écrevisse à pattes blanches	*Austropotamobius pallipes*	Probable	EN	VU	PN1	U2	Modéré	Faible	Fort	Modéré
	1163	Chabot	*Cottus gobio*	Reproduction	/	LC	/	U2	Fort	Faible	Fort	Fort
	1060	Cuivré des marais	*Lycaena dispar*	Probable	LC	/	PN2	FV	Modéré	Faible	Modéré	Modéré
	1065	Damier de la Succise	*Euphydryas aurinia*	Présence	NT	LC	PN3	U1	Modéré	Faible	Modéré	Modéré
	1044	Agrion de mercure	*Coenagrion mercuriale*	Présence	LC	LC	PN3	U1	Modéré	Faible	Modéré	Modéré
Enjeu II Habitats forestiers (hors ripisylves)	9130	Hêtraies neutrophiles fraîches	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	Certain	/	/	/	U1	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré
	9150	Hêtraies calcicoles continentales	Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	Certain	/	/	/	U1	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré
	9160	Chênaies-charmaies	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	Certain	/	/	/	U1	Modéré	Faible	Faible	Faible
	9180*	Forêts de ravins	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	Certain	/	/	/	FV	Faible	Fort	Faible	Modéré
	/	Forêts sèches de plateaux ou haut de versant	Chênaies pubescentes à Garance voyageuse	Certain	/	/	/					
	/	Forêts de plateaux ou haut de versant	Chênaies-charmaies à Alisier blanc	Certain	/	/	/					
	1083	Lucane cerf-volant	*Lucanus cervus*	Reproduction	/	/	/	FV	Faible	Faible	Modéré	Faible
	1902	Sabot de Vénus	*Cypripedium calceolus*	Reproduction	VU	NT	PN	U1	Fort	Modéré	Fort	Fort
	1052	Damier du Frêne	*Euphydryas maturna*	Reproduction	EN	EN	PN	U2	Fort	Fort	Fort	Majeur
	1078	Ecaille chinée	*Euplagia quadripunctaria (Poda, 1761)*	Reproduction	/	/	/	FV	Faible	Faible	Modéré	Faible
Enjeu III Habitats rupestres et milieux associés	3130	Gazons amphibies	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	Certain	/	/	/	U2	Fort	Fort	Fort	Majeur
	5110	Pentes et dalles rocheuses à Buis	Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (*Berberidion p.p.)*	Certain	/	/	/	U1	Modéré	Faible	Faible	Faible
	6110*	Pelouses pionnières sur dalles calcaires	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion albi	Certain	/	/	/	U1	Modéré	Fort	Modéré	Fort
	6210	Pelouses calcicoles à Brome dressé	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)	Certain	/	/	/	U2	Fort	Modéré	Modéré	Fort
	8210	Falaises calcaires	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	Certain	/	/	/	FV	Faible	Modéré	Modéré	Modéré
	8130	Eboulis calcaires thermophiles	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	Certain	/	/	/	FV	Faible	Fort	Modéré	Fort
	8160*	Autres éboulis calcaires	Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard	Certain	/	/	/	U1	Modéré	Fort	Modéré	Fort
	1065	Damier de la Succise	*Euphydryas aurinia*	Présence	NT	LC	PN3	U1	Modéré	Faible	Modéré	Modéré
Enjeu IV Chiroptères	8310	Cavités non ouvertes au public	Grottes non exploitées par le tourisme	Certain	/	/	/	U1	Modéré	Fort	Fort	Fort
	1303	Petit Rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros* (Borkhausen, 1797)	Reproduction	NT	LC	PN	U1	Fort	Modéré	Modéré	Fort
	1304	Grand Rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequinum*	Présence	EN	LC	PN	U1	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré
	1305	Rhinolophe euryale	*Rhinolophus euryale*	Probable	CR	LC	PN	U1	Faible	Faible	Faible	Faible
	1308	Barbastelle d'Europe	*Barbastella barbastellus*	Présence	NT	LC	PN	U1	Faible	Faible	Faible	Faible
	1310	Minioptère de Schreibers	*Miniopterus schreibersii*	Hibernation	RE/EN	VU	PN	U2	Fort	Fort	Fort	Majeur
	1321	Vespertilion à oreilles échancrées	*Myotis emarginatus*	Présence	NT	LC	PN	FV	Faible	Faible	Faible	Faible
	1323	Vespertilion de Bechtein	*Myotis bechsteinii*	Présence	VU	NT	PN	FV	Modéré	Faible	Faible	Faible
	1324	Grand Murin	*Myotis myotis*	Présence	NT	LC	PN	U1	Faible	Faible	Faible	Faible

1.2. Facteurs d'influence : menaces et leviers d'action

Indépendamment de la gestion et des moyens mis en œuvre, des facteurs d'influence sont susceptibles d'agir sur l'état de l'enjeu, autrement dit être à l'origine de pressions négatives (menaces) ou positives (leviers d'action). Pour être réalistes et atteignables, les objectifs opérationnels doivent permettre au gestionnaire d'agir sur ces pressions afin de conserver, voire améliorer, l'état des enjeux.

Les facteurs d'influence se répartissent dans deux familles distinctes :

- les facteurs d'influence sur lesquels le gestionnaire aura des **moyens d'action directs** sur le terrain pour atteindre les objectifs (opérations de gestion, sensibilisation des usagers, communication…)
- les facteurs d'influence sur lesquels le gestionnaire n'aura **pas d'emprise directe** (changement climatique, politiques publiques…). Ces facteurs, s'ils ne relèvent pas de la responsabilité du gestionnaire, peuvent toutefois faire l'objet d'actions de veille ou d'accompagnement des politiques publiques. Notons qu'à défaut d'agir directement sur ces facteurs d'influence, le gestionnaire peut parfois être en mesure d'agir sur certaines pressions.

Tenant compte de ces aspects, parmi l'ensemble des facteurs d'influence identifiés pour les enjeux du site de la Montagne côte-d'orienne, certains d'entre eux dépassent le cadre du dispositif Natura 2000 et s'inscrivent dans d'autres stratégies locales, régionales ou nationales. Ainsi, le programme d'actions détaillé du présent DOCOB tient compte d'une part de ce qui est réalisable et sera réalisé au titre de Natura 2000 et d'autre part, des mesures s'inscrivant dans d'autres dispositifs et/ou document de gestion.

Le tableau suivant liste l'ensemble des facteurs d'influence et pressions identifiés sur les enjeux du site Natura 2000 et précise ceux pris en compte dans la définition des objectifs opérationnels. Pour chaque facteur d'influence et pression, il est précisé :

- **Enjeux concernés** : le ou les enjeux sur lesquels s'exerce la pression identifiée. Dans certains cas et lorsque la pression n'était pas une cause principale, celle-ci a pu ne pas être précisée dans l'enjeu : par exemple, les traitements vétérinaires et le piétinement ne génèrent pas actuellement une pression sur les pelouses du site Natura 2000, celles-ci souffrant davantage de la disparition de certaines pratiques. Néanmoins, ces aspects sont à garder en tête si la gestion par pâturage est remise en place sur le site.
- **Description** : description succincte des pressions identifiées sur le site et de comment elles influencent les enjeux du site.
- **Mesure Natura 2000** : cette colonne permet d'identifier les pressions qui font l'objet d'une mesure inscrite dans le programme d'actions du DOCOB. Lorsque les actions de gestion dépassent le cadre strict de Natura 2000, il est précisé s'il s'agit uniquement de mesures de sensibilisation qui peuvent être mises en place.
- **Compétence autre** : cette colonne indique lorsque les pressions relèvent d'une compétence autre que celles de Natura 2000 : agir sur les pressions identifiées ne relèvent dans certains pas seulement des moyens mis en œuvre au titre de Natura 2000 et requiert de s'appuyer sur les structures dont c'est la compétence (p.e chasse, exploitation forestière…)
- **Partenaires concernés** : les partenaires concernés par l'une ou l'autre pression dans le cadre de leurs missions respectives sont mentionnés à titre indicatif. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive mais uniquement des principaux partenaires avec lesquels ces sujets ont déjà été abordés.
- **Programme ou dispositif concerné** : les programmes et dispositifs cités sont donnés uniquement à titre indicatif. Ils ne constituent pas une liste exhaustive mais permettent de donner un aperçu des programmes / dispositifs dans lesquels certaines actions seront à réaliser pour agir sur les pressions qui s'exercent sur le site.

Rappel des enjeux

I : Cours d'eau, milieux humides et milieux associés ; II : Milieux forestiers ; III : Milieux rupestres et milieux associés ; IV : Chiroptères ; FCR V : Connaissance ; FCR VI : Ancrage territorial ; FCR VII : Gouvernance

Facteurs d'influence	Pressions /influence à gérer	Enjeux concernés	Description	Mesure Natura 2000	Compétence autre	Partenaires concernées	Programme ou dispositif concerné
Gestion des cours d'eau et des ripisylves	Gestion globale des ripisylves non définie	I	Les pressions d'origine anthropique telles que l'absence de vision d'ensemble pour la gestion des ripisylves (ripisylve homogène), les usages liés à la ressource en eau (prélèvement en eau potable) ainsi que des interventions (retrait des embâcles) peuvent impacter la fonctionnalité des milieux. L'absence d'annexe alluviale issue de modifications anthropiques au siècle dernier affecte la dynamique alluviale. La chalarose représente une pression forte sur les frênes, plante-hôte du Damier du frêne à enjeu majeur et parfois coupé de manière préventive au niveau des ripisylves ou dans les peuplements forestiers.	X		SBO, SITIV, CNPF, ONF, RNR-FE, propriétaires, Odivea, SIEAVS, Pole Karst	Contrats de bassin, contrats ni-ni et forestiers
	Pratiques de gestion des ripisylves inadaptées	I		X			
	Coupe préventive des frênes (chalarose)	I et II		Sensibilisation uniquement	X		
	Retrait des embâcles	I		X			
	Absence d'annexe alluviale	I		X			
	Prélèvement en eau potable	I		Sensibilisation uniquement	X		
Pratiques agricoles	Gestion manquante ou inadaptée	I et III	Les pratiques agricoles peuvent être à l'origine d'un ensemble de pressions positives ou négatives sur les milieux naturels. Si le pâturage et la fauche sont des pratiques essentielles au maintien des prairies, elles peuvent rapidement être à l'origine de dysfonctionnement écologique lorsqu'elles s'intensifient : amendements, surpâturage, piétinement, conversion de prairie en culture et traitements vétérinaires sont autant de pressions susceptibles de venir altérer le milieu voire impacter les espèces. Actuellement, les pratiques en place répondent pour la plupart aux enjeux Natura 2000 et la déprise agricole est l'une des principales pressions sur le site. Répondre au manque de gestion ou à une gestion inadaptée devient alors central pour garantir le maintien des pratiques agricoles sur le site et favoriser celles, déjà existantes, en adéquation avec les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.	X		RNR-FE, SBO, CA21, propriétaires, agriculteurs…	MAEC, charte Natura 2000
	Amendement (pollution cours d'eau et appauvrissement du cortège prairial)	I et III		X			
	Surpâturage	I		X			
	Déprise agricole (Perte de surfaces, colonisation par les ligneux)	I		X			
	Mise en culture de prairie	I		X			
	Traitements antibiotiques et antiparasitaires	I et III		X			
	Piétinement des milieux sensibles lié à l'élevage	I et III		X			
Diversité fonctionnelle des marais calcaires de pente	Gestion manquante ou inadaptée	I	Les marais calcaires de pente présentent une diversité fonctionnelle propre à chacun rendant difficile une gestion homogène. Ils requièrent une gestion spécifique aux enjeux intrinsèques de chaque marais.	X		Propriétaires, CEN BFC, ONF	Contrat ni-ni
	Connaissance insuffisante des dysfonctionnements hydrologiques	I		X			
Fonctionnement hydraulique	Dysfonctionnements hydrologiques (drainage, modifications alimentation en eau, eutrophisation)	I	L'état de conservation des marais calcaires de pente est conditionné par le fonctionnement hydrologique. Les dysfonctionnements constituent une pression majeure sur ces milieux et peuvent être de plusieurs types : drainage, modification de l'alimentation en eau, eutrophisation…	Sensibilisation uniquement	X	ONF, propriétaires…	Contrat ni-ni
Gestion forestière	Animation Natura 2000 pas assez intégrée dans la gestion forestière	II	De nombreux moyens de gestion sont déjà existants en matière de gestion forestière : aménagements forestiers, plan simple de gestion… Toutefois, certains peuvent être manquants ou ne pas prendre en compte au mieux les enjeux de biodiversité du site Natura 2000. Communication et sensibilisation sont alors essentielles pour garantir une meilleure prise en compte.	Sensibilisation uniquement	X	ONF, CNPF, propriétaires forestiers, CFT ONF, CNPF, propriétaires forestiers	Aménagement, PSG
	Intervention en période sensible pour la biodiversité	I à IV	Chaque habitat et espèce présente des sensibilités intrinsèques. La fragilité de certains d'entre eux associée à une gestion pas toujours adaptée peut induire de fortes dégradations. Les périodes d'intervention sont un paramètre important à prendre en compte : de nombreux impacts peuvent être évités ou limités en intervenant en dehors des périodes d'activité de la majeure partie des espèces.	Sensibilisation uniquement	X		Aménagement, PSG, contrat forestier, charte Natura 2000
	Dégradation lors des débardages	I et II		X			

Facteurs d'influence	Pressions /influence à gérer	Enjeux concernés	Description	Mesure Natura 2000	Compétence autre	Partenaires concernées	Programme ou dispositif concerné
	Prélèvement des gros et très gros bois	II et IV	De la gestion forestière dépend le maintien et la préservation d'un grand nombre d'espèces et d'habitats. Ainsi, la préservation des gros bois, très gros bois, arbres à dendromicrohabitats, bois morts, etc., souvent limitée dans les forêts destinées à un fort rendement économique, est à privilégier en site Natura 2000. La plupart des forêts privées et publiques du site tiennent déjà compte de ces éléments.	X			
	Retrait des arbres morts et/ou à microhabitats	II et IV		X			
	Ancienne plantation de résineux	II et IV	Les plantations de résineux ne répondent pas aux objectifs Natura 2000 qui visent à favoriser des peuplements d'essences autochtones.	X			
	Entretien des lisières inadapté à certains enjeux	II et IV	Les lisières, habitats de transition entre un boisement et un milieu plus ouvert, jouent un rôle fonctionnel important et sont une ressource pour de nombreuses espèces. Leur entretien de façon marquée à une mauvaise période induit une perte de biodiversité conséquente qui peut être évitée en adaptant certaines pratiques.	X		ONF, CNPF, propriétaires forestiers, chasseurs	Aménagement, PSG, contrat forestier, charte Natura 2000
Cynégétique	Régénération de la végétation freinée par l'abondance de gibier	II	Le grand gibier peut exercer une pression sur les habitats en limitant la régénération de certaines essences en forêt. Les impacts sont peu ou non connus sur les pelouses. Si l'équilibre sylvo-cynégétique est essentiel pour le maintien des habitats d'intérêt communautaire, agir sur cette pression ne relève pas de la compétence Natura 2000.	Suivi des objectifs figurant dans documents de gestion autre	X	FDC21, ONF, CFT	Plan de chasse
Caractéristiques propres à chaque pelouse	Gestion manquante ou inadaptée	III	Les pelouses présentent des caractéristiques propres rendant difficile une gestion homogène. Elles requièrent une gestion adaptée aux enjeux intrinsèques de chacune d'elles.	X		RNR-FE, ONF, propriétaires	Contrat ni-ni
Pastoralisme	Déprise pastorale	III	*Cf. pratique agricole et déprise agricole*, spécifique ici aux pelouses issues d'anciennes pratiques agricoles.	X		Propriétaires, éleveurs, ONF	Contrat ni-ni
Dynamique naturelle des milieux	Colonisation du milieu par les ligneux	I, III et IV	La fermeture spontanée des milieux est une menace pour des milieux fragilisés par d'autres altérations. Lorsqu'aucune action n'est possible sur ces altérations parfois extérieures au site, des interventions de gestion peuvent permettre d'enrayer la dynamique naturelle.	X		Propriétaires, CEN BFC, ONF, RNR-FE…	Contrats ni-ni et forestiers
	Perte d'habitats ouverts intraforestiers	II	La fermeture des milieux intraforestiers peut être limitée par des interventions sylvicoles ou autres.	X			
	Fermeture des mares	II		X			
	Pelouses déconnectées	III	La dynamique naturelle induit une pression plus spécifique aux pelouses : en se refermant, les pelouses se trouvent déconnectées, entravant à terme le déplacement de certaines espèces avec un impact marqué pour les populations de l'entomofaune et de la flore. Dans ce cas présent, la déconnexion rejoint le facteur d'influence des « corridors écologiques ».	X			
Retrait des haies (risque)	Disparition des corridors	I et IV	Issu de pratiques agricoles passées, le retrait des haies a porté préjudice à plusieurs groupes d'espèces (insectes, chauves-souris). Assez peu concerné sur le site de la Montagne côte-d'orienne, cette pression a surtout pour objectif de souligner l'importance de maintenir l'existant.	X		RNR-FE, CFT, Région BFC, SICECO…	SRADDET (TVB et trame noire)
Corridors écologiques		Tous	Les corridors écologiques sont essentiels au maintien des espèces dont le territoire et l'aire de répartition dépassent les limites du site Natura 2000. Par ailleurs, le site Natura 2000 est morcelé ce qui rend difficile le maintien de la connectivité des habitats. Leur prise en compte dans des programmes plus large (trame verte et bleue, trame noire) ne dispense pas de préserver au maximum la connectivité au sein du site et au niveau de son périmètre rapproché.	X (connectivité au sein des entités)	X (connectivité territoire et entre entités)		

Facteurs d'influence	Pressions /influence à gérer	Enjeux concernés	Description	Mesure Natura 2000	Compétence autre	Partenaires concernées	Programme ou dispositif concerné
Activités anthropiques	Risque de collision	IV	Certaines activités anthropiques peuvent avoir un impact plus spécifique sur les populations de chauves-souris. C'est le cas du risque de collision des espèces.				
Espèces exotiques envahissantes (EEE)	Concurrence des espèces autochtones par les EEE	I à IV FCR V	Les EEE sont l'une des principales causes du déclin de la biodiversité. Même si le plus souvent présentes au sein d'habitats déjà fragilisés, elles concurrencent rapidement les espèces autochtones. Parmi celles-ci, la Renouée du Japon et l'Ambroisie requièrent des interventions sur le site. Elles impliquent une réflexion à large échelle en prenant en compte les facteurs de dispersion naturels et anthropiques.	X		Propriétaires, communes, CD21, ONF, FREDON	Contrat ni-ni
Changement climatique (CC)	Conditions climatiques (T°, sécheresse, gel, déficit hydrique…)	Tous	Le changement climatique est un facteur d'influence central qui impacte la gestion des milieux naturels. Facteur « supra », le CC influence non seulement directement les enjeux mais également un très grand nombre d'autres facteurs d'influence : ressource en eau, EEE et ravageurs, dynamique naturelle… Difficile à appréhender, il est fondamental de tenir compte de ses effets directs et indirects qui peuvent engendrer un frein aux bénéfices de certaines mesures de gestion.	Amélioration des connaissances uniquement	X	Tous	
Gestion des risques	Intervention de prévention des risques (coupe d'arbre…)	II	Encore peu prégnante dans les espaces naturels protégés en Région BFC, les risques en forêts augmentent considérablement avec les effets du changement climatique. La gestion de ces risques en milieu naturel devient désormais une préoccupation réelle pour les gestionnaires avec un enjeu double : la protection des personnes et la prise en compte des enjeux écologiques en cas d'intervention. Ces risques peuvent se traduire par des chutes d'arbres, les incendies… Par ailleurs, au regard de l'absence de la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques de gestion des risques, il devient urgent pour les gestionnaires d'être identifiés comme interlocuteurs.	X (volet biodiversité)	X (volet accueil du public)	ONF, RNR-FE, SDIS…	PPRI…
	Incendies	II et III		Sensibilisation uniquement	X		
	Structure non identifiée par les politiques de gestion des risques	FCR VI		Sensibilisation uniquement	X		
Fréquentation	Dérangement lié à la fréquentation	I à IV	La fréquentation, lorsqu'elle devient importante ou intervient à un moment critique pour les espèces (reproduction), peut générer une pression forte sur les habitats ou les espèces avec un risque de dérangement, voire de destruction.	X	X	ONF, RNR-FE, CDS21, CAF21	Schéma d'accueil du public, PDIPR, enquête de fréquentation
	Risque de destruction des espèces et des habitats	I à IV		X	X		
	Fréquentation mal connue	I à IV	Le manque de connaissance de la fréquentation peut limiter la pertinence des actions visant à la réduire ou à la canaliser.	X	X		
Périmètre géographique du site Natura 2000 non cohérent	Habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces exclus de l'actuel périmètre Natura 2000	IV FCR VI	Les limites du site Natura 2000 ne répondent pas sur certains secteurs à une logique écologique. En effet, certains habitats d'intérêt communautaire en limite du site sont exclus du périmètre. En s'appuyant sur une cartographie des habitats récentes, il semble nécessaire de garantir un périmètre de gestion cohérent. L'enjeu des chiroptères par exemple manque de la prise en compte d'un territoire global pour garantir la préservation des espèces. C'est le cas plus spécifique pour les espèces cavernicoles dont seul le gîte a été désigné au titre de Natura 2000 sans tenir compte du territoire de chasse.	X		Région BFC, DREAL, SHNA-OFAB	SNAP
Connaissances complémentaires	Manque de connaissance de certains taxons ou habitats ne permettant pas d'évaluer leur état de conservation	Tous	Certaines espèces d'intérêt communautaire n'ont pas fait l'objet de suivi et il est donc difficile de définir la responsabilité du site pour ces espèces. Le manque de connaissance est ici une pression importante ayant pour conséquence de ne pas permettre la définition d'une gestion adaptée.	X		ONF, RNR-FE, SHNA-OFAB, LPO, CBNBP	
Liens avec le territoire	Site Natura 2000 mal connu et non identifié sur le territoire	FCR VI	L'intégration du territoire est un facteur essentiel pour garantir la bonne mise en œuvre du DOCOB. En effet, plus les mesures seront ancrées dans le territoire et définis avec un ensemble de partenaires, plus leur réussite sera garantie. Inversement, un manque de concertation peut induire la non-réalisation des mesures prévues.	X		Tous	

Facteurs d'influence	Pressions /influence à gérer	Enjeux concernés	Description	Mesure Natura 2000	Compétence autre	Partenaires concernées	Programme ou dispositif concerné
Pratiques de gestion	Pratiques ne tenant pas toujours compte des enjeux de conservation	I à IV FCR VI	Ce facteur d'influence englobe les facteurs « Pratiques agricoles », « Pastoralisme », Gestion forestière »	X		RNR-FE, ONF, CNPF, CA21, agriculteurs, propriétaires…	Contrats ni-ni et forestiers, charte Natura 2000
Ressource en eau	Prélèvement en eau potable	I FCR VI	Ce facteur d'influence rejoint celui « Gestion des ripisylves et cours d'eau » concerné par les usages de l'eau avec une pression identifiée au niveau des prélèvement en eau potable, la ressource en eau étant une question centrale pour la préservation des milieux naturels	Sensibilisation uniquement	X	SBO, RNR-FE, Odivea, SIEAVS, Pole Karst	
Communication	Enjeux du site Natura 2000 mal connus sur le territoire	FCR VI	Bien qu'elle ne représente pas un enjeu à part entière, la communication est centrale pour tout dispositif qui souhaite être intégré dans un réseau d'acteurs. Elle est aussi au cœur de la sensibilisation. Véritable levier d'action elle permet d'informer et de sensibiliser sur l'ensemble des actions réalisées sur le site.	X			
Sensibilisation	Déconnexion entre l'humain et la Nature	FCR VI	La sensibilisation constitue également un levier d'action fondamental dans une société où le lien entre l'humain et la Nature devient de plus en plus ténu. Elle s'appuie sur l'idée qu'on ne saurait protéger correctement ce qu'on ne connait pas et à porter à connaissance du plus grand nombre non seulement les enjeux du site mais aussi le rôle vital de la Nature pour la préservation de l'être humain.	X			
Réseaux de partenaires et gestionnaires	Nombreux dispositifs de préservation et de gestion existants sur le territoire	FCR VI et VII	Le site Natura 2000 est inscrit dans un large réseau de partenaires et de gestionnaires. Mieux les connaître et favoriser les échanges contribue à rendre la gestion plus efficiente et plus cohérente à large échelle.	X		CEN BFC, ONF, CNPF, RNR-FE, CA21, SBO, SITIV, FDP21	
Connaissance du site et des usages	Mauvaises connaissances des activités au sein du site	FCR VII	Certaines activités et usages pas encore connus sur le site peuvent venir impacter les enjeux du site. Pour les mettre e, évidence, une approche de terrain avec la réalisation d'une veille courante peut permettre d'intervenir et de mobiliser les partenaires avant de connaître une dégradation de l'enjeu.	X (veille sur le site)	X (pouvoir de police)	ONF, OFB, RNR-FE	
Moyens humains et financiers alloués à l'animation Natura 2000	Répartition des moyens humains et financiers	FCR VII	La gestion administrative et financière requiert un temps non négligeable pour garantir la bonne animation du site Natura 2000. Celle-ci inclut aussi bien la mise en œuvre des mesures, que l'organisation des COPIL, ou encore le suivi du temps et du budget.	X		-	
	Personnel	FCR VII	La gestion du personnel (recrutement, formation) fait également partie des missions de la structure porteuse.	X		-	
	Suivi de la mise en œuvre du DOCOB	FCR VII	La mise en œuvre du DOCOB doit permettre au gestionnaire de savoir à n'importe quel moment où il en est dans sa gestion. Le suivi vise notamment à rédiger bilan d'activité, réalisation l'évaluation et à anticiper la révision du DOCOB.	X		-	
Outils de suivi	Manque de traitement des données naturalistes	FCR VII	La structure animatrice du site Natura 2000 ne possède pas de base de données. La connaissance naturaliste étant indispensable à la définition d'une gestion appropriée, il est essentiel que les données d'observations sur le site soient retransmises dans les bases de données naturalistes existantes (SHNA-OFAB, Faune-France, Sigogne…)	X		SHNA-OFAB, LPO, CBNBP	
Structure porteuse	Intérêt du dispositif pour la structure porteuse	FCR VII	La structure porteuse et son fonctionnement propre peut influencer l'animation du site Natura 2000. Celui-ci ne s'inscrit pas seulement dans un réseau d'aires protégées mais aussi et surtout dans un territoire. Il est important que l'animation Natura 2000 soit bien intégrée au fonctionnement de la structure et contribue à ses objectifs.	X		-	

2. STRATEGIE DE GESTION

Sur la base des enjeux et facteurs d'influence définis précédemment, cette partie vise à définir la stratégie de gestion. Celle-ci se compose d'objectifs à long-terme et d'objectifs opérationnels dont vont découler les mesures du programme d'action.

2.1. Objectifs à long-terme

Les objectifs à long-terme (OLT) au titre de Natura 2000 renvoient à un état écologique à atteindre et visent à conserver ou à rétablir dans un état favorable à leur maintien à long-terme, les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié la désignation du site.

Les objectifs à long-terme pour le site de la Montagne côte-d'orienne sont au nombre de 9 répartis comme suit dans les enjeux et facteurs clés de la réussite :

Enjeu I : Cours d'eau, milieux humides et milieux associés

OLT I : Améliorer la fonctionnalité des cours d'eau, milieux humides et milieux associés

Au regard de la conjoncture actuelle et des multiples pressions qui vont agir sur la ressource en eau, il apparait difficilement réalisable de vouloir maintenir les habitats et les espèces dépendantes de cette ressource dans un bon état de conservation. Le changement climatique, les prélèvements pour les usages agricoles ou l'alimentation en eau potable mais aussi la nature karstique du territoire, rend compliqué de garantir une quantité d'eau suffisante pour les milieux de cet enjeu.

Ainsi, il apparait plus pertinent de s'intéresser à la fonctionnalité de ces milieux et de prévoir des mesures pour améliorer cette fonctionnalité dont l'état de conservation des habitats et des espèces est strictement dépendant.

Cet enjeu regroupant des milieux aux fonctionnalités écologiques différentes, l'objectif long-terme a été scindé en 3 objectifs plus précis :

OLT I.A : Préserver un état écologique satisfaisant des cours d'eau, ripisylves et des espèces d'intérêt communautaire associées

OLT I.B : Garantir un bon état de conservation des prairies humides, prairies mésophiles et mégaphorbiaies et de leurs espèces

OLT I.C : Garantir un bon état de conservation des marais calcaires de pente et des sources tufeuses

Enjeu II : Milieux forestiers

OLT II : Favoriser la résilience et la naturalité des milieux forestiers

Le compartiment forestier subit également de fortes pressions. L'avenir de certains habitats d'intérêt communautaire est difficile à garantir dans le contexte de changement climatique et l'apparition de ravageurs capables de décimer certaines essences (cas de la Chalarose du frêne). Dans le cadre des espaces naturels protégés, l'enjeu conservatoire demeure prioritaire face à d'autres contextes pour lesquels on pourrait privilégier une approche plus interventionniste.

En site Natura 2000, plutôt que les méthodes expérimentales telle que la migration assistée ou l'introduction d'essences allochtones, l'objectif demeure pour le moment de favoriser la naturalité et la résilience des milieux forestiers.

Enjeu III : Milieux rupestres et milieux associés

OLT III : Maintenir une mosaïque d'habitats fonctionnels

Pour les habitats des milieux ouverts, la problématique diffère avec plusieurs de ces milieux paraissant *a priori* favorisés par le réchauffement climatique. La question ici porte moins sur leur maintien que sur leur représentativité au sein d'un complexe. L'objectif est donc de chercher à maintenir une mosaïque fonctionnelle au sein de laquelle ces habitats, présentant le plus souvent une forte dynamique naturelle, seront amenés à évoluer mais dont l'ensemble permettra une bonne représentativité de chacun des habitats qui composent cette mosaïque.

Enjeu IV : Chiroptères

OLT IV : Maintenir et favoriser les populations de chauves-souris sur le site

Très bien représentées à l'échelle du site Natura 2000 avec la présence de 19 espèces de chauves-souris sur les 25 connues en Bourgogne, l'objectif est de maintenir et de favoriser les populations présentes sur le site. De par leur forte capacité à se déplacer et leur occupation d'un grand nombre de niches écologiques différentes selon les espèces, les chauves-souris apportent une vision complémentaire et transversale aux autres enjeux. Elles répondent par exemple aux questions relatives aux continuités écologiques mais sont aussi directement impactées par les mesures de gestions des milieux.

A la fois enjeux de biodiversité et indicateurs, il apparait justifié de cibler cet objectif sur les espèces dont le maintien passera également par la conservation de leurs multiples habitats.

Des objectifs à long-terme ont également été définis pour chaque Facteur clé de la réussite :

Facteur clé de la réussite V : Connaissance

OLT V : Améliorer les connaissances en vue d'une gestion globale du site

Au-delà de la connaissance des espèces et des habitats d'intérêt communautaire dont les mesures sont prévues dans chacun des enjeux qui les concernent respectivement, il est souhaité à travers cet objectif de tendre vers une vision plus globale du site et de compléter la connaissance là où celle-ci est encore lacunaire. Cette connaissance peut être spécifique à certaines espèces ou groupes d'espèces mais parfois aussi, s'inscrire dans un réseau de connaissance plus large (réseau loup-lynx, changement climatique) ou favoriser une meilleure connaissance de la fonctionnalité (trames verte et bleue, espèces exotiques envahissante).

Facteur clé de la réussite VI : Ancrage territorial

OLT VI : Améliorer l'intégration du site Natura 2000 dans le territoire

La conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire ne peut se faire sans un socle commun aux multiples partenaires, acteurs et usagers du territoire. Mieux le site est intégré, plus il est

envisageable de proposer de faire évoluer les usages en faveur de la biodiversité. Communication, sensibilisation mais aussi prise en compte des problématiques des autres acteurs sont autant de leviers favorisant l'intégration du site et *in fine*, une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité à large échelle.

Facteur clé de la réussite VII : Gouvernance

OLT VII : Assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du document d'objectifs

Cet objectif vise à réaliser l'ensemble des tâches qui garantissent la bonne mise en œuvre du DOCOB et des mesures de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire. Souvent annexes, elles n'en sont pas moins essentielles et accompagnent la vie du site de la programmation des mesures à leur évaluation.

Pour chaque OLT, un dispositif de suivi permet de définir comment cet état à atteindre sera évalué à l'échelle du site. Chaque mesure du dispositif de suivi répond à des indicateurs d'état pour lequel des métriques sont définies. Ces mesures doivent permettre de suivre si la mise en œuvre du document de gestion permet de se rapprocher de l'état visé.

2.2. Objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels correspondent à des choix de gestion à moyen terme. S'ils peuvent être reconduits, ils sont habituellement définis pour la durée du document de gestion. Ils sont définis sur la base de l'analyse des facteurs d'influence et des pressions identifiées pour chaque facteur d'influence. En définissant une stratégie d'action qui favorise les pressions positives (leviers d'action) et réduit les pressions négatives (menaces), l'objectif opérationnel va faire varier les facteurs d'influence de sorte à atteindre l'état de conservation visé par l'objectif à long-terme. Chaque objectif opérationnel est décliné en une ou plusieurs opérations de gestion.

Face à chaque objectif opérationnel, la méthodologie prévoit de définir les résultats attendus pour chacun d'eux et les indicateurs de pressions, c'est-à-dire les éléments ou indicateurs à suivre afin de savoir si on se rapproche ou non de notre objectif. A l'instar des mesures du dispositif de suivi de l'objectif à long-terme, des métriques et résultats à atteindre sont définies pour chaque indicateur de pression. Enfin, un dernier indicateur, l'« indicateur de réponse » permet d'évaluer pour sa part la mise en œuvre de l'opération.

Atteindre ces objectifs opérationnels favorise l'atteinte progressive de l'objectif à long-terme auquel ils sont rattachés.

Les objectifs opérationnels décrits ci-après peuvent être soit spécifiques d'un objectif à long-terme (numéroté avec le numéro de l'enjeu), soit transversaux à plusieurs OLT (noté avec un « T »).

OLT I.A : Préserver un état écologique satisfaisant des cours d'eau, ripisylves et des espèces d'intérêt communautaire associées

OO I.1 – Favoriser des modes de gestion permettant la dynamique naturelle et la résilience des ripisylves et cours d'eau

Les ripisylves et cours d'eau forment un ensemble qui requiert une gestion globale. Ces linéaires concernent le plus souvent de nombreux propriétaires. L'objectif de garantir le maintien et la résilience passe par la proposition d'un document cadre de type plan de gestion mais aussi par la mise à disposition de moyens auprès des propriétaires pour faciliter la gestion de ces milieux dans un but de les préserver. L'objectif peut également viser des travaux à plus large échelle.

La place centrale qu'occupe la ressource en eau dans la préservation de ces milieux implique par ailleurs de tenir compte des prélèvements en eau sur la vallée et requiert à la fois une sensibilisation et une concertation à large échelle. Au regard des milieux concernés, cet objectif requiert un lien étroit avec les acteurs du territoire et partenaires dont les Syndicats de bassins.

OLT I.B : Garantir un bon état de conservation des prairies humides et mégaphorbiaies et de leurs espèces

OO I.2 – Favoriser les pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire

Cet objectif vise à favoriser certaines pratiques agricoles à travers des mesures qui peuvent se distinguer en 3 types : l'élaboration de documents cadre afin de définir les types de gestion souhaitée au regard des enjeux identifiés par secteur ; des mesures de restauration pouvant requérir la mise en œuvre de travaux ponctuels et des mesures de gestion à proprement parler qui vont permettre le maintien des espèces et des habitats ciblés par les mesures. Ces deux derniers types peuvent être éligibles pour des contrats Natura 2000.

Certaines pratiques toutefois ne peuvent pas être encadrées par la mise en place de contrat. Pour celles-ci et en l'absence de contrepartie financière, des mesures de sensibilisation sont proposées aux propriétaires et usagers concernés.

OLT I.C : Garantir un bon état de conservation des marais calcaires de pente et des sources tufeuses

OO I.3 – Restaurer et gérer les marais calcaires de pentes

Cet objectif repose à la fois sur une meilleure connaissance du fonctionnement hydrologique des marais calcaires de pente mais aussi la définition de documents visant à adapter la gestion à chaque marais. En effet, ces habitats ont des caractéristiques propres pour lesquels les choix de gestion devront nécessairement s'adapter aux spécificités de chaque milieu.

L'une des principales menaces que connaissent les marais calcaires de pente est leur fermeture en lien avec une altération de leur fonctionnalité. Lorsque cela sera identifié comme possible, une restauration de la fonctionnalité sera envisagée et dans le cas où les conditions ne permettraient d'agir durablement sur les fonctionnalités, il sera toutefois possible d'assurer le maintien de ces milieux à travers des actions de gestion ponctuelles.

OLT II – Favoriser la naturalité et la résilience des milieux forestiers

OO II.1 – Favoriser les pratiques sylvicoles et cynégétiques bénéfiques aux habitats et espèces d'intérêt communautaire

Les forêts du site Natura 2000 font, pour la majorité (au moins 90% de la surface), l'objet de documents de gestion. Il apparait donc essentiel de travailler avec les partenaires et propriétaires en amont de l'élaboration de ces documents afin d'améliorer la prise en compte des enjeux de biodiversité dans la gestion forestière. Ce lien étroit permettra d'informer sur les mesures existantes, pouvant faire l'objet de contrats Natura 2000 forestiers en vue de favoriser les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Il permettra également de limiter les impacts de certaines interventions sylvicoles sur les milieux et les espèces en adaptant ces interventions, soit par le biais d'échanges directs avec les gestionnaires et propriétaires mais aussi par le financement des surcoûts induits par des méthodes alternatives de débardage.

Parallèlement aux actions ciblées sur les peuplements forestiers, les lisières et allées forestières sont des écotones ou milieux de transition qui accueillent le plus souvent une biodiversité intermédiaire et plus riche que les deux milieux qu'elles séparent. Selon les strates arborescentes, arbustives et herbacées concernées par les pratiques d'entretien, différentes espèces ou groupes d'espèces sont susceptibles d'être impactés. Afin de limiter ces impacts et favoriser une gestion adaptée, il est proposé l'élaboration d'une notice de gestion qui tiendrait compte des différents secteurs concernés ainsi que la possibilité de travaux favorables à l'expression d'une importante biodiversité au sein de ces milieux.

Cet objectif tient compte du lien requis entre forestiers, chasseurs et autres acteurs du territoire concernés par l'objectif de tendre vers un équilibre sylvo-cynégétique favorable à la biodiversité.

OO II.2 – Conserver une diversité de milieux intraforestiers (clairières, mares…)

Milieux à la végétation particulière, les milieux intraforestiers apportent une diversité au sein des peuplements. Avec la dynamique naturelle, ils tendent à se refermer pour les clairières ou à se combler pour les mares, ce qui entraine une perte de diversité. Afin de conserver ces milieux au regard de leur rôle fonctionnel, il est proposé d'œuvrer à leur maintien dans le cadre d'opérations pouvant faire l'objet de contrat ou d'autres types de mesures ponctuelles.

OLT III – Maintenir une mosaïque d'habitats fonctionnelle

OO III.1 – Maintenir voire rouvrir les surfaces ouvertes afin de maintenir les cortèges floristiques et faunistiques associés

Les pelouses présentent des caractéristiques, des fonctionnalités et sont soumises à des menaces qui peuvent différer d'une pelouse à l'autre. Afin de proposer des mesures adaptées aux particularités de ces milieux à très forts enjeux, cet objectif passe par la définition en amont d'une gestion adéquate à travers l'élaboration de notices de gestion pour faciliter ensuite la mise en œuvre opérationnelle. Cet objectif similaire à celui de la RNR-FE viendra compléter les notices déjà réalisées sur les pelouses présentes dans le périmètre de la Réserve qui, pour certaines, sont également incluses dans le site Natura 2000.

Cet objectif répond également à la problématique de dynamique naturelle et de déprise pastorale, deux facteurs à l'origine de la fermeture des milieux ouverts. Afin d'enrayer cette fermeture ayant pour conséquence une perte nette de biodiversité, il est indispensable d'intervenir pour maintenir les surfaces ouvertes. Les actions associées à cet objectif peuvent relever soit de l'entretien (mécanique, pâturage…) soit de la restauration pour des travaux plus ponctuels.

Dans le cas de la déconnexion des pelouses en raison de cette même fermeture des milieux, cette problématique a été rattaché à l'objectif transversal « OO T3 - Maintenir et recréer des corridors écologiques ».

OLT IV – Maintenir et favoriser les populations de chauves-souris sur le site

OO IV.1 - Assurer la tranquillité des cavités à chauves-souris

Les cavités sont des gîtes indispensables à un grand nombre d'espèces de chauves-souris qui y accomplissent une partie de leur cycle de vie. Sur le site de la Montagne côte-d'orienne, les cavités recensées sont principalement utilisées en période d'hibernation ou en période de transit. Au regard de la vulnérabilité des chauves-souris au dérangement, un des meilleurs moyens de les protéger est de garantir leur tranquillité. Deux voies peuvent être envisagées : les protections physiques et réglementaires. Ces protections peuvent être complémentaires l'une de l'autre et leurs efficacités mesurées grâce au suivi de la fréquentation humaine.

OO IV.2 - Garantir la présence d'habitats nécessaires à tout ou partie du cycle de vie des chauves-souris

D'autres chauves-souris plutôt forestières vont trouver leur gîte dans les milieux forestiers. Les espèces cavernicoles sont elles aussi tributaires de ces milieux qu'elles vont exploiter comme territoire de chasse. Il est donc important de garantir la présence de ces habitats indispensables à tout ou partie de leur cycle de vie. Ces actions passent principalement par une gestion forestière adaptée (OO II.1). Cet objectif est également étroitement lié au maintien et à la création de corridors écologiques (OO T3).

OLT V – Améliorer les connaissances en vue d'une gestion globale du site

OO V.1 – Enrichir et actualiser la connaissance des espèces et des habitats de la Directive Habitats

La connaissance est un prérequis indispensable à la préservation des espèces. Si certaines espèces d'intérêt communautaire sont bien connues et font l'objet de suivi, d'autres en revanche n'ont pas été revues depuis plus de dix ans. La présence de ces espèces reste probable mais dans la mesure où le site porte une responsabilité dans la préservation des espèces de la Directive Habitats, il apparait indispensable d'engager des compléments d'inventaires en vue d'enrichir la connaissance de ces espèces.

Ces connaissances permettront à terme d'adapter la gestion. Cet objectif porte sur l'ensemble des espèces ne faisant pas l'objet de suivi prévus dans les dispositifs de suivi (OLT) et dont les connaissances sont lacunaires. L'objectif englobe aussi les connaissances préalablement requises à la mise en place de certaines mesures prévues par ailleurs dans le programme d'actions. Il inclut la participation au réseau loup-lynx ainsi que l'actualisation de la cartographie des habitats.

OLT VI – Améliorer l'intégration du site Natura 2000 dans le territoire

OO VI.1 – Intégrer les enjeux de conservation du site dans les politiques publiques et d'aménagement du territoire

Les politiques publiques peuvent être amenées à avoir des objectifs qui se superposent ou qui risquent d'être en opposition avec les objectifs du DOCOB. Lors de l'élaboration de ces documents, il est nécessaire de s'assurer qu'ils sont cohérents entre eux. Cet objectif vise aussi le travail de porter à connaissance et de veille environnementale qui implique les évaluations des incidences. La mise en

place de convention, d'outils fonciers ou réglementaires peut permettre quant à elle une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité auprès des acteurs du territoire.

OO VI.2 – Suivre la fréquentation

En l'absence de suivi de la fréquentation, il est difficile de quantifier comment celle-ci peut représenter un facteur d'influence. Cet objectif doit permettre un suivi quantitatif de la fréquentation en vue d'adapter les mesures de gestion. Il sera réalisé en lien étroit avec la RNR-FE sur laquelle un travail est d'ores et déjà en cours sur plusieurs secteurs concernés aussi par le périmètre du site Natura 2000.

OO VI.3 – Inciter à une gestion adaptée aux enjeux du site Natura 2000

Parmi les objectifs du site, il n'est pas seulement question de proposer la mise en place de contrats Natura 2000 mais aussi de pouvoir sensibiliser sur certaines pratiques. En effet, avec l'avancée des connaissances et les retours d'expérience, on sait que certaines pratiques sont plus appropriées et bénéfiques que d'autres à la préservation de la biodiversité sans être forcément plus contraignantes. Cet objectif axe sur la sensibilisation et la communication auprès des acteurs et usagers mais aussi partenaires et élus qui peuvent se faire le relais de ces pratiques. Il prévoit également la rédaction et l'animation de la charte Natura 2000, outil au cœur du dispositif.

OO VI.4 - Communiquer sur les actions du site Natura 2000

La communication est un axe essentiel de la préservation de la biodiversité auprès de tous les publics : scolaire, grand-public, élus, partenaires… Cet objectif prévoit à la fois la création de supports de communication et de sensibilisation tels que la réalisation de plaquettes ou de panneaux mais aussi la communication des actions réalisées au sein du site Natura ou du territoire via l'actualisation du site internet ou la réalisation d'affiches.

OO VI.5 – Rétablir un lien affectif avec les citoyens et la Nature

Car les humains souffrent de la déconnexion avec la Nature et peinent de plus en plus à voir ce qui les lie aux autres espèces de leur écosystème, il devient indispensable de rétablir un lien affectif entre les citoyens et la Nature. Pour y parvenir, la sensibilisation est un levier essentiel qui permet de proposer de nombreux formats d'animation adaptés à tous les publics et permet de recentrer sur le rôle essentiel de la Nature dont les ressources sont la condition *sine qua none* au maintien de notre espèce.

OLT VII – Assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du document d'objectifs

OO VII.1 – Assurer une veille régulière du site

A travers le dispositif Natura 2000, ni la structure porteuse ni l'animateur du site ne dispose de pouvoir de police pour garantir la préservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire. En revanche, la connaissance du site, des activités qui s'y déroulent et une veille courante peuvent permettre d'informer les personnes compétentes en cas de non-respect de la loi au sein du site Natura 2000 lorsque ces infractions sont de nature à impacter les enjeux du site.

OO VII.2 – Organiser la gestion administrative et financière

La gestion administrative et financière est la garantie de la bonne mise en œuvre de l'animation du site Natura 2000. Elles permettent de garder une vue d'ensemble des opérations réalisées et celles à prévoir. Cet objectif regroupe l'organisation des COPIL, l'animation du DOCOB avec le montage de projets, le classement des dossiers, etc. ainsi que le suivi des opérations en continu.

OO VII.3 – Former et encadrer le personnel

Non moins indispensables à la vie du site, les ressources humaines sont les moyens humains qui vont permettre la mise en œuvre du DOCOB. L'objectif implique non seulement la formation de l'animateur Natura 2000 mais aussi le recrutement et l'encadrement des stagiaires.

OO VII.4 – Evaluer et adapter le DOCOB

Indispensable, l'évaluation permet de voir la progression de la mise en œuvre du DOCOB. Elle identifie les pistes d'amélioration et peut amener à adapter le DOCOB sitôt que cela parait nécessaire pour garantir la préservation des enjeux. Les bilans d'activités, le rapport triennal, l'évaluation de l'état de conservation des habitats sont autant de supports qui serviront à l'évaluation globale du DOCOB. Pris en compte dès sa rédaction, cet objectif inclut la révision du DOCOB.

OO VII.5 – Alimenter les bases de données

La structure porteuse du Pays Seine-et-Tilles ne dispose pas de bases de données internes. Les missions de terrain réalisées permettent l'accumulation de la connaissance qui est alors reversée dans les bases de données des partenaires et le SINP régional (SIGOGNE).

OO VII.6 – Contribuer à la vie de la structure porteuse

La structure porteuse garantit la bonne mise en œuvre de l'animation Natura 2000. Elle implique en retour de participer aux réunions et événements liés au fonctionnement intrinsèque de la structure. Par ailleurs, la mobilisation de temps et une sensibilisation Natura 2000 en dehors des limites strictes du périmètre du site permettent d'informer plus largement les acteurs et élus du territoire aux problématiques environnementales.

Objectifs opérationnels transversaux

OO T1 - Préserver les milieux et espèces sensibles du risque de dérangement et de destruction

Cet objectif répond à des facteurs d'influence et pressions diverses tels que le piétinement lié à l'élevage au niveau des berges des cours d'eau ou la fréquentation humaine induisant un dérangement et/ou un risque de destruction. La préservation des milieux et des espèces sensibles au risque de dérangement et de destruction se déclinera sur le site en 3 actions principales : l'identification des secteurs les plus sensibles au regard des enjeux de biodiversité et de fréquentation à travers un schéma d'accueil du public, la mise en défens des secteurs les plus sensibles et la sensibilisation des usagers.

L'objectif « OO IV.1 - Assurer la tranquillité et la pérennité des cavités à chauves-souris » spécifique aux chiroptères est en lien avec cet objectif transversal.

OO T2 - Limiter la progression des espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes sont une cause majeure du déclin de la biodiversité. Le site de la Montagne côte-d'orienne est concerné par plusieurs d'entre elles, majoritairement des espèces végétales mais aussi plusieurs espèces animales. Si sur le site ces espèces semblent avoir davantage de difficulté à se propager dans des écosystèmes en bon état de conservation, elles s'ajoutent à d'autres pressions et menaces existantes. Dans le cas du site Natura 2000, leur présence est encore relativement faible et des interventions sont à ce stade pertinentes à envisager. Outre ces interventions, l'amélioration des connaissances de ces espèces ainsi qu'une sensibilisation des personnes qui constituent un vecteur important de leur dissémination contribueront à répondre à cet objectif de limiter leur progression.

OO T3 - Maintenir et recréer des corridors écologiques

Les corridors écologiques sont fondamentaux dans le maintien des populations d'espèces d'intérêt communautaire (d'autant plus dans le contexte changement climatique). Garantir leur maintien et favoriser leur création sont des mesures concrètes qui bénéficieront à toutes les espèces. Certaines de ces mesures peuvent être rattachées à d'autres objectifs dans la mesure où les corridors correspondent à tout type de milieux : forêts (OO II.1 et OO II.2), haies, bosquets mais aussi les trames d'arbres sénescents (OO II.1) ainsi que les continuités entre les pelouses (OO III.1). Pour ces dernières, la fermeture des milieux induit une déconnexion entre les pelouses impactant la dispersion des espèces d'un secteur favorable à l'autre.

L'objectif vise aussi à améliorer la connaissance des différentes trames pour identifier les points noirs sur lesquels intervenir en priorité. Tenant compte de la configuration fragmentée en plusieurs entités du site de la Montagne côte-d'orienne, il apparait pertinent de s'appuyer sur le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) lors de la déclinaison de cet objectif en opérations.

OO T4 – Comprendre et anticiper le changement climatique à l'échelle locale en tenant compte des différents scénarios

Le changement climatique va induire des changements globaux difficiles à prévoir. Si les dépérissements des ligneux, la prolifération des ravageurs, la diminution des ressources en eau sont autant de facteurs provoqués ou amplifiés par les effets du changement climatique et déjà bien visibles à l'heure actuelle, il est difficile de déterminer l'impact du phénomène sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Cet objectif vise donc à mieux comprendre les effets du changement climatique à une échelle locale en commençant par l'obtention et la compilation de données climatiques existantes. A terme, cette connaissance pourra servir de support pour adapter au mieux la gestion en tenant compte de cet important facteur de changement.

OO T5 – Garantir une définition des politiques de gestion des risques adaptée à la conservation des enjeux de biodiversité

Avec le changement climatique et ses effets directs ou indirects, la gravité et la fréquence des risques dans les milieux naturels sont susceptibles d'augmenter. Cela peut être le cas avec l'aggravation des dépérissements forestiers avec les risques de chutes de branches ou d'arbres et l'augmentation du risque incendie. Lorsque les risques pour les personnes sont avérés, les dispositions prises sont alors axées sur la gestion du risque et les enjeux de biodiversité deviennent secondaires. Cet objectif vise donc à ce que l'animateur Natura 2000 soit identifié et associé en amont des prises de décisions afin que les enjeux de biodiversité soient pris en compte autant que possible (coupe d'arbres dangereux hors période de reproduction, localisation des DFCI ou autres dispositifs de lutte contre les incendies tenant compte des « points chauds » de biodiversité…).

OO T6 – Améliorer la cohérence écologique du périmètre du site Natura 2000

La délimitation actuelle du périmètre du site Natura 2000 n'inclut pas les combes dans leur entièreté, les zones de chasse autour des cavités à chauves-souris, la source du Suzon ou certains habitats d'intérêt communautaire en limite du site… Certains choix lors de la création des premiers sites peuvent soulever des interrogations au regard des enjeux identifiés. Les moyens contractuels du dispositif Natura 2000 ne s'appliquant que dans le périmètre strict du site, il apparait pertinent de repenser les limites du site afin de permettre une vision écologique globale. Améliorer la cohérence écologique du périmètre, c'est pouvoir s'appuyer sur un outil qui a une réalité écologique et garantir une mise en œuvre efficace des mesures de gestion.

OO T7 – Participer aux différents réseaux et dispositifs avec un lien avec Natura 2000

Sur le territoire, de nombreux espaces naturels, programmes, schémas d'aménagement, etc. se superposent à l'emprise du site Natura 2000. Certains d'entre eux ont des objectifs communs avec ceux du DOCOB. Pour permettre une gestion la plus efficiente possible, il est proposé à travers cet objectif d'une part de travailler de concert avec les partenaires pour les domaines de compétences qui les concernent (actions en commun, participation à des programmes de recherche à plus large échelle…) et d'autre part de participer aux réunions des différents réseaux (rencontre des gestionnaires de milieux naturels…) et/ou des autres instances présentes sur le territoire (comité consultatif de la RNR-FE du Val Suzon, COPIL de la CFT…).

Ce lien avec les acteurs du territoire et les réseaux thématiques permettra de bénéficier d'un grand nombre de retours d'expérience, de favoriser les échanges et d'alimenter la connaissance en vue d'améliorer l'animation de la vie du site Natura 2000.

2.3. Arborescence

2.3.1. Méthodologie de l'arborescence

La stratégie de gestion est traduite sous la forme d'une arborescence (aussi nommée tableau de synthèse) telle que proposée par le guide méthodologique CT88 (RNF & OFB, 2021) :

Pour chaque enjeu, l'arborescence est construite selon 2 niveaux :

- la **vision stratégique à long-terme** avec la définition des objectifs à long-terme et la mise en place de dispositifs de suivi (mesures) qui vont permettre d'établir si l'on progresse bien vers l'objectif long-terme et d'adapter la gestion selon les résultats des suivis obtenus.

- la **gestion opérationnelle à court et moyen-terme** avec la définition des objectifs opérationnels déclinées en mesures de gestion visant à préserver, voire améliorer l'état de conservation des enjeux.

L'identification d'indicateurs à chaque étape de la gestion permet également d'assurer le suivi de la gestion et de son efficacité :

- Indicateur d'état : permet de définir l'état de conservation de l'enjeu concerné
- Indicateur de pression : permet d'identifier les pressions susceptibles de modifier cet état
- Indicateur de réponse : permet de suivre la réalisation des opérations

NB : Dans le cadre de Natura 2000, la législation prévoit la définition **d'objectifs de développement durable** permettant d'assurer la conservation et, le cas échéant, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site (Article R414-11 du Code de l'environnement). Relatif à la méthodologie utilisée, les objectifs de développement durable sont distingués ici en objectifs à long-terme et objectifs opérationnels.

2.3.2. Tableaux d'arborescence

Chaque tableau correspond à un enjeu ou facteur clé de la réussite.

Tableau 3 : Arborescence de l'enjeu I - Cours d'eau, milieux humides et milieux associés

Enjeu	Etat actuel	Objectif à long-terme	Etat visé	Indicateur d'état de conservation	Métrique	Dispositifs de suivi			Indicateur de réponse
						Code	Intitulé	Priorité	
Enjeu I - Cours d'eau, milieux humides et milieux associés	Cours d'eau (3260) : Suzon état écologique et chimique bon à très bon Ignon avec qualité des eaux engendrant une eutrophisation	**OLT I.A - Préserver un état écologique satisfaisant des cours d'eau** (3260)**, ripisylves** (91E0) **et des espèces d'intérêt communautaires associées** (1092, 1163, 1044)	Bon état des cours d'eau (3260)	Assecs	Sévérité des assecs	CS I.1	Suivi des assecs (Suzon)	2	Fait / pas fait
				Qualité biologique	Valeur I2M2	CS I.2	Suivi de la qualité biologique et physico-chimique (cours d'eau)	2	Fait / pas fait
				Qualité physico-chimique	Température eau				
					pH				
	Ripisylve (91E0) : Suzon avec espèces exotiques envahissantes (11 foyers Renouée du Japon) ; Ignon état de conservation non connu		Ripisylve fonctionnelle et diversifiée (91E0)	Indicateur de suivi des ripisylves	Note (/100)	CS I.3	Mise en place d'un suivi de la fonctionnalité des ripisylves	2	Fait / pas fait
				Espèces exotiques envahissantes	Surface (m²)	CS T.1	Veille sur les EEE présentes dans et à proximité immédiate du site	1	Nb jours
	Poissons : espèces caractéristiques des têtes de bassin présentes		Maintien du cortège de poissons caractéristiques (des têtes de bassin)	Poissons	Nb d'espèces présentes / potentielles	CS I.4	Suivi de la faune piscicole et astacicole	1	Fait / pas fait
					Nb individus / espèce				
					Biomasse totale				
					Biomasse espèces cibles				
	Chabot : présence connue et régulière dans l'Ignon et le Suzon		Maintien des populations de chabot (1163)	Chabot (1163)	Nb juvéniles Chabot				
					Biomasse Chabot				
					Ratio cote observée / cote attendue				
	Ecrevisse à pattes blanches : 1 seule observation en 2012		Présence avérée de l'Ecrevisse à pattes blanches (1092)	Ecrevisse à pattes blanches (1092)	Présence / absence				
	Agrion de mercure : dernière observation en 2016, population non connue		Maintien du cortège d'odonates caractéristique	Odonates	Nb d'espèces présentes / potentielles	CS I.5	Suivi des populations d'odonates (cours d'eau)	1	Fait / pas fait
			Maintien de l'Agrion de Mercure (1044)	Agrion de mercure (1044)	Présence / absence				
	Damier de la Succise : dernière observation en 2022, population non connue		Maintien des lépidoptères de la DHFF	Damier de la Succise (1065)	Nb individus (imagos ou pontes)	CS T.2	Suivi des lépidoptères inscrits à la Directive Habitats	1	Fait / pas fait
	Cuivré des marais : 1 seule observation en 1994			Cuivré des marais (1060)	Nb individus (imagos ou pontes)				
	Prairies et mégaphorbiaies (6410, 6510, 6430) : état de conservation non connu	**OLT I.B - Garantir un bon état de conservation des prairies humides** (6410)**, prairies mésophiles** (6510) **et mégaphorbiaies** (6430) **et de leurs espèces** (1065, 1060)	Cortège d'espèces floristiques caractéristique présente	Flore prairiale (6410, 6510) et de mégaphorbiaie (6430)	Recouvrement des ligneux (%)	CS I.6	Suivi des cortèges floristiques prairiaux (prairies humides et mégaphorbiaies)	1	Fait / pas fait
					Espèces indicatrices de fauche				
					Espèces allochtones (%)				
					Nb d'espèces présentes / potentielles				
			Espèces de lépidoptères caractéristiques présentes	Papillons diurnes	Nb d'espèces présentes / potentielles	CS T.3	Suivi du cortège des lépidoptères diurnes	2	Fait / pas fait
			Bonne activité des insectes coprophages dans les prairies pâturées	Insectes coprophages	Activité coprophage	CS T.4	Suivi des insectes coprophages	3	Fait / pas fait
	Marais calcaire de pente (7230) : état de conservation non connu	**OLT I.C - Garantir un bon état de conservation des marais calcaires de pente (7230) et des sources tufeuses (7220)**	Surface de marais calcaires de pente maintenue	Surface	m²	CS I.7	Suivi dynamique des marais calcaires de pentes	1	Fait / pas fait
			Faible recouvrement du marais par les ligneux	Structure	% recouvrement arbustif				
			Composition végétale caractéristique des marais calcaricole de pente (7230)	Composition végétale	Nb d'espèces présente / potentielle				
			Altérations limitées dans le temps et l'espace	Altérations	Nb d'alterations				
			Cortège d'odonates des marais calcaires de pente	Odonates	Nb d'espèces présente / potentielle	CS I.5	Suivi des populations d'odonates (marais tufeux)	1	Fait / pas fait
	Sources tufeuses (7220) : état de conservation non connu		Cortège bryophytique caractéristique des sources tufeuses (7220)	Communauté bryophytique	Nb d'espèces ou recouvrement	CS I.8	Inventaire et suivi des sources tufeuses	2	Fait / pas fait
			Sources actives garantissant le maintien des habitats d'intérêts communautaires (7220, 7230)	Sources actives	Durée en eau				
			Bon état des eaux des sources et des marais calcaires de pente	Qualité biologique	Valeur I2M2	CS I.2	Suivi de la qualité biologique et physico-chimique (sources et marais calcaires)	1	Fait / pas fait
				Qualité physico-chimique	Température eau				
					pH				

Facteurs d'influence	Pressions /influence à gérer	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Indicateur de pressions	Métrique	Code	Opérations de gestion	Priorité	Indicateur de réponse
Gestion des cours d'eau et des ripisylves	Gestion globale des ripisylves non définie	**OO I.1 - Favoriser des modes de gestion permettant la dynamique naturelle et la résilience des cours d'eau et ripisylves**	Gestion différenciée des ripisylves adaptée aux exigences écologiques des espèces	Plan de gestion adapté	Nb de secteurs avec une gestion adaptée prévue	EI I.1	Rédaction d'un plan de gestion des ripisylves, berges et cours d'eau	2	Fait / pas fait
	Pratiques de gestion des ripisylves inadaptées			Pratiques de gestion des ripisylves	Nb gestions différenciées mises en place / nb gestions prévues	IP I.1	Réhabilitation et gestion des ripisylves, berges et cours d'eau (mise en œuvre du plan de gestion)	2	% de mise en œuvre du plan de gestion
	Coupe préventive des frênes (chalarose)		Coupes raisonnée des frênes	*Non mesurable*	*Non mesurable*				Intégration dans la charte N2000 des coupes raisonnée des frênes
	Retrait des embâcles		Non enlèvement des embâcles	Embâcles	Nb embâcles retirés				Intégration dans la charte N2000 du maintien des embâcles
	Absence d'annexe alluviale		Améliorer la fonctionnalité hydroécologique	Annexes alluviales	Nb annexes alluviales existantes / nb annexes totales potentielles	EI I.2	Etude de faisabilité de remise en eau des annexes alluviales	3	Fait / pas fait
	Prélevement en eau potable		Adaptation des prélèvements en eau potable en période charnière	Volumes prélevés	m3 / période	*PA VI.6*	*Sensibilisation des élus et des usagers à l'utilisation et répartition de la ressource en eau*	2	Nb sensibilisation (nb réunions et nb participants)
Pratiques agricoles	Gestion manquante ou inadaptée	**OO I.2 - Favoriser les pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire**	Outils de gestion efficients	Modalités de gestion	Nb de notices élaborées / nb d'entités prairies ou mégaphorbiaies recensées	EI I.3	Elaboration de notices de gestion des prairies et mégaphorbiaies	1	Fait / pas fait
	Amendements (pollution cours d'eau)		Pratiques adaptées aux enjeux des milieux prairiaux et mégaphorbiaies (réduction amendements, absence surpâturage)	Aspect visuel de la prairie	% prairies avec bon aspect visuel (surface)	IP I.2	Gestion extensive et restauration des prairies et mégaphorbiaies	2	Nb contrats mis en place
	Amendements (appauvrissement du cortège prairial)								Linéaires bandes enherbées élarg
	Surpâturage								
	Déprise agricole (Perte de surfaces, colonisation par les ligneux)		Maintien ou augmentation des surfaces prairiales	Parcelles agricoles (prairies)	Nb parcelles ou surfaces (ha)				Nb restaurations réalisées
	Mise en culture de prairie								
	Traitements antibiotiques et antiparasitaires		Diminution des traitements vétérinaires	Insectes coprophages	Activité coprophage	*PA VI.4*	*Sensibilisation aux impacts des traitements vétérinaires*	2	Nb sensibilisation (nb réunions et nb participants)
	Piétinement des milieux sensibles lié à l'élevage (dégradation des berges, …)	**OO T1 - Préserver les milieux et espèces sensibles du risque de dérangement et de destruction**	Absence d'impact sur les secteurs à risque (berges, marais tufeux…)	Dégradation par le piétinement	Nb constations de dégradation	IP T.1	Mise en défens des milieux et espèces sensibles	1	Nb mises en défens
Diversité fonctionnelle des marais calcaires de pente	Gestion manquante ou inadaptée	**OO I.3 - Restaurer et gérer les marais calcaires de pente**	Outils de gestion efficients	Modalités de gestion	Nb de notices élaborées / nb d'entités marais de pente recensées	EI I.4	Elaboration de notices de gestion et étude du fonctionnement hydrologique des marais calcaires de pente	1	Fait / pas fait
	Connaissance insuffisante des dysfonctionnements hydrologiques		Connaissance des dysfonctionnements hydrologiques	Marais calcaires de pente avec dysfonctionnements diagnostiqués	Nb marais avec dysfonctionnement / Nb total				
Dynamique naturelle des milieux	Colonisation du milieu par les ligneux		Réduire les surfaces embroussaillées	Surface embroussaillée	Recouvrement des ligneux (%)	IP I.3	Gestion et restauration des marais calcaires de pente	2	Nb contrats mis en place
Fonctionnement hydrologique	Dysfonctionnements hydrologiques (drainage, modifications alimentation en eau, eutrophisation)		Restauration des marais calcaires de pente avec dysfonctionnement	Marais calcaires de pente restaurés	Nb marais restaurés / Nb marais avec dysfonctionnement				Nb restaurations réalisées
Espèces exotiques envahissantes (EEE)	Concurrence des espèces autochtones par les EEE	**OO T2 - Limiter la progression des espèces exotiques envahissantes**	Absence d'espèces exotiques envahissantes	Espèces exotiques envahissantes	Surface EEE (m^2)	IP I.4	Travaux de lutte contre les EEE	1	Nb interventions
						PA VI.5	*Sensibilisation et mobilisation des élus et des habitants sur les EEE*	1	Nb sensibilisation (nb réunions et nb participants)
Retrait des haies (risque)	Disparition des corridors	**OO T3 - Maintenir et recréer des corridors écologiques**	Corridors maintenus	Linéaire de haies	Linéaire (m)	IP T.2	Création, maintien et entretien des haies	2	Nb haies
Changement climatique (CC)	Conditions climatiques (T°, sécheresse, gel, déficit hydrique…)	**OO T4 - Comprendre et anticiper le changement climatique à l'échelle locale en tenant compte des différents scénarios**	Effets du changement climatique suivis à l'échelle du site	Données	Nb données obtenues par indicateurs du changement climatique	EI T.1	Obtention et compilation des données et synthèses climatiques locales	1	Fait / pas fait

Tableau 4 : Arborescence de l'enjeu II - Milieux forestiers (hors ripisylve)

Enjeu	Etat actuel	Objectif à long-terme	Etat visé	Indicateur d'état de conservation	Métrique	Dispositifs de suivi			Indicateur de réponse
						Code	Intitulé	Priorité	
Enjeu II - Milieux forestiers (hors ripisylve)	Hêtraies (9130, 9150) : état de conservation préoccupant au regard des dépérissements importants Forêts de fond de vallon (9160) : état de conservation non connu Forêts de pentes (9180) : état de conservation non connu	**OLT II - Favoriser la naturalité et la résilience des milieux forestiers**	Trame de vieux bois satisfaisante pour permettre le déplacement des espèces	Connectivité	Nb connexion	CS II.1	Identification d'une trame de vieux bois	1	Fait / pas fait
			Composition végétale caractéristique des forêts naturelles	Composition dendrologique	Proportion surf terrière espèces ligneuses allochtones	CS II.2	Mise en place d'un protocole de suivi dendrométrique	2	Nb de placettes suivies
				Typicité de la flore	Nombre d'espèces typiques observées / nb d'espèces typiques attendues				
				Strate herbacée	Nb esp diagnostiques herbacées				
				Espèces exotiques envahissantes	% observation d'EEE				
			Structure végétale caractéristique des forêts naturelles	Structure horizonale	Classes de diamètre (TGB, GB, BM, PB, perches)				
				Structure verticale	Strates de végétation				
				Bois mort	% Bois mort				
				Arbres à microhabitats	nb arbres /ha				
	Lucane cerf-volant (1083) : dernière observation en 2024, population non connue		Intégrité écologique et bonne fonctionnalité	Coléoptères saproxyliques	Cortège spécifique	CS II.3	Suivi des coléoptères saproxyliques	3	Fait / pas fait
	Damier du Frêne (6169) : état de conservation préoccupant, population en régression		Maintien des espèces de la DHFF	Damier du Frêne	Population (nids communautaires)	CS T.2	Suivi des lépidoptères inscrits à la Directive Habitats	1	Fait / pas fait
	Sabot de Vénus (1902) : population stable			Sabot de Vénus	Population (à définir)	CS II.4	Suivi de la population de Sabot de Vénus	1	Fait / pas fait
	cf. enjeu Chiroptères			*Chiroptères*	*Nb d'espèces présentes / potentielles*	*CS IV.1*	*Suivi des populations de chiroptères*	*1*	*Fait / pas fait*
Facteurs d'influence	**Pressions /influence à gérer**	**Objectif opérationnel**	**Résultats attendus**	**Indicateur de pressions**	**Métrique**	**Code**	**Opérations de gestion**	**Priorité**	**Indicateur de réponse**
Gestion forestière	Animation Natura 2000 pas assez intégrée dans la gestion forestière	**OO II.1 - Favoriser les pratiques sylvicoles et cynégétiques bénéfiques aux habitats et espèces forestières d'intérêt communautaire**	Meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans la gestion forestière	Documents de gestion forestière	Nb documents de gestion sylvicole avec préconisations relatives à Natura 2000	*PA VI.3*	*Participation aux échanges portant sur l'orientation de la gestion forestière et sensibilisation des propriétaires et gestionnaires forestiers*	*1*	*Nb réunions d'échanges*
	Intervention en période sensible pour la biodiversité			Interventions hors période	Nb interventions hors période sensible/ nb interventions programmés (%)				*Nb actions sensibilisation*
	Coupe préventive des frênes (chalarose)			*Non mesurable*	*Non mesurable*				
	Dégradation lors des débardages			Méthode alternative de débardage	Nb méthodes alternatives mises en œuvre / nb proposées (%)	IP II.1	Mise en place de méthodes alternatives de débardage	3	Nb interventions avec méthodes alternatives
	Prélèvement des gros et très gros bois		Maintien des gros bois, arbres morts et arbres à microhabitats	Gros bois, arbres morts et arbres à microhabitats	Nb arbres biodiversité conservés / ha /parcelle	IP II.2	Conservation des bois sénescents	1	Nb contrat mis en place
	Retrait des arbres morts et/ou à microhabitats								
	Ancienne plantation de résineux		Diminution progressive des résineux	Résineux	Nb parcelles et surfaces converties / nb existantes	IP II.3	Conversion des peuplements résineux en futaies feuillues mélangées	3	Nb conversion
	Entretien des lisières inadapté à certains enjeux espèces		Outils de gestion efficients	Modalités de gestion	Nb de notices élaborées / nb linéaires de lisières recensés	EI II.1	Elaboration d'une notice de gestion des lisières forestières	1	Fait / pas fait
			Lisières et allées forestières accueillant une biodiversité intéressante	Interventions sur les lisières	Nb interventions adaptées / nb interventions totales (%)	IP II.4	Gestion et travaux d'aménagement sur les lisières	1	Types, nombres et linéaires d'interventions
Cynégétique	Régénération de la végétation freinée par l'abondance de gibier		Equilibre sylvo-cynégétique atteint dans le site Natura 2000	Plans de chasse	% réalisation / attribution	CS II.5	Suivi de l'objectif visant à atteindre vers un équilibre sylvo-cinégétique	3	Fait/ pas fait
Dynamique naturelle des milieux	Perte d'habitats ouverts intraforestiers	**OO II.2 - Conserver une diversité de milieux intraforestiers (clairières, mares...)**	Maintien d'habitats ouverts intraforestiers à forte valeur patrimoniale ou habitats d'espèces	*Non mesurable*	*Non mesurable*	IP II.5	Création et entretien de clairières	3	Nb clairières créés ou entrenues
	Fermeture des mares		Mares fonctionnelles	Végétation terrestre	% recouvrement par la végétation	IP II.6	Entretien et restauration de mares forestières	2	Nb mares gérés
				Comblement	% eau libre				
Gestion des risques	Intervention de prévention des risques (coupe d'arbre...)	**OO T5 -Garantir une définition des politiques de gestion des risques adaptée à la conservation des enjeux de biodiversité**	Meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques de gestion des risques	Politiques de gestion des risques	Nb documents de gestion des risques avec prise en compte des enjeux Natura 2000	*PA VI.2*	*Participation aux réunions de concertation portant sur la gestion des risques*	*1*	*Nb de réunions de concertation*
	Incendies								
Fréquentation	Dérangement lié à la fréquentation	**OO T1 - Préserver les milieux et espèces sensibles du risque de dérangement et de destruction**	Espèces et habitats forestiers d'intérêt communautaire non impactés par la fréquentation	Dégradations constatées	Nb constations de dégradation	*EI VI.1*	*Elaboration d'un schéma d'accueil du public à l'échelle du site Natura 2000*	*3*	*Fait / pas fait*
	Risque de destruction des espèces et des habitats forestiers (Sabot de Vénus, Damier du frêne)					IP T.1	Mise en défens des milieux et espèces sensibles	1	Nb mises en défens
						PA VI.1	*Sensibilisation des élus et des usagers sur les bons comportements dans les milieux naturels*	*2*	*Nb sensibilisations*
Changement climatique (CC)	Conditions climatiques (T°, sécheresse, gel, déficit hydrique...)	**OO T4 - Comprendre et anticiper le changement climatique à l'échelle locale en tenant compte des différents scénarios**	Effets du changement climatique suivis à l'échelle du site	Données	Nb données obtenues par indicateurs du changement climatique	EI T.1	Obtention et compilation des données et synthèses climatiques locales	1	Nb données obtenues

Tableau 5 : Arborescence de l'enjeu III - Milieux rupestres et milieux associés

Enjeu	Etat actuel	Objectif à long-terme	Etat visé	Indicateur d'état de conservation	Métrique	Dispositifs de suivi			Indicateur de réponse
						Code	Intitulé	Priorité	
Enjeu III - Milieux rupestres et milieux associés	Formation à Buis (5110) : Mauvais Pelouses pionnières (6110), pelouses mésophiles (6210) : à déterminer Falaises calcaires (8210), éboulis calcaires (8130, 8160) : Bon Damier de la succise (1065) : dernière observation en 2022, population non connue Gazons amphibies (3130) : à déterminer	**OLT III - Maintenir une mosaïque d'habitats rupestres fonctionnelle**	Connexions maintenues entre les pelouses	Connectivité	*A définir*	CS III.1	Suivi de la connectivité des pelouses	2	Fait / pas fait
			Bonnes composition et structure des pelouses	Recouvrement des ligneux	% recouvrement ligneux/surface pelouse	CS III.2	Suivi phytodynamique des pelouses	1	Fait / pas fait
				Recouvrement espèces d'ourlets	%				
				Recouvrement Brachypode	%				
				Espèces eutrophiles	Proportions				
				Flore pelousaire (6110, 6210)	% esp présentes/esp potentielles				
				Recouvrement EEE	%				
				Altérations	Nb d'alterations				
			Bonne composition des falaises	Esp. floristiques indicatrices	% esp présentes/esp attendues	CS III.3	Suivi des falaises et éboulis	3	Fait / pas fait
			Maintien des éboulis	Surface	m²				
				Esp. floristiques indicatrices	% esp. présentes/esp. attendues				
			Maintien des lépidoptères de la DHFF	Damier de la Succise (1065)	Nb individus (imagos ou pontes)	CS T.2	Suivi des lépidoptères inscrits à la Directive Habitats	1	Fait / pas fait
			Espèces de lépidoptères caractéristiques présentes	Papillons diurnes	Nb d'espèces présentes / potentielles	CS T.3	Suivi du cortège des lépidoptères diurnes	2	Fait / pas fait
			Bonne activité des insectes coprophages dans les prairies pâturées	Insectes coprophages	Activité coprophage	CS T.4	Suivi des insectes coprophages	3	Fait / pas fait
			Présence des 4 espèces caractéristiques des gazons amphibies	Flore des gazons amphibies	Espèces caractéristiques présentes (recouvrement)	CS III.4	Suivi des espèces caractéristiques des gazons amphibies	2	Fait / pas fait

Facteurs d'influence	Pressions /influence à gérer	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Indicateur de pressions	Métrique	Code	Opérations de gestion	Priorité	Indicateur de réponse
Caractéristiques propres à chaque pelouse	Gestion manquante ou inadaptée	**OO III.1 - Maintenir voire rouvrir les surfaces ouvertes afin de maintenir les cortèges floristiques et faunistiques associés**	Outils de gestion efficients	Modalités de gestion	Nb de notices réalisées / nb de pelouses identifiées	EI III.1	Elaboration de notices de gestion des pelouses	1	Fait / pas fait
Pastoralisme	Déprise pastorale		Pourcentage de milieux ouverts maintenu (% à définir)	Strate arbustive/arboré	% recouvrement ligneux/surface pelouse	IP III.1	Entretien et restauration des pelouses	1	Nb de gestions mises en place
Dynamique naturelle des milieux	Colonisation du milieu par les ligneux								
	Pelouses déconnectées	**OO T3 - Maintenir et recréer des corridors écologiques**	Connexions maintenues entre les pelouses	Degré de connectivité (cf. doc éval HC MNHN)	Nb connexions existantes / nb souhaitées	IP III.2	Restauration de la connectivité entre les pelouses	2	Nb connexions recréés
Gestion des risques	*Incendies*	**OO T5 - Garantir une définition des politiques de gestion des risques adaptée à la conservation des enjeux de biodiversité**	Meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques de gestion des risques	Politiques de gestion des risques	Nb documents de gestion des risques avec prise en compte des enjeux Natura 2000	*PA VI.2*	*Participation aux réunions de concertation portant sur la gestion des risques*	*1*	*Nb réunions*
Changement climatique (CC)	Conditions climatiques (T°, sécheresse, gel, déficit hydrique…)	**OO T4 - Comprendre et anticiper le changement climatique à l'échelle locale en tenant compte des différents scénarios**	Effets du changement climatique suivis à l'échelle du site	Données	Nb données obtenues par indicateurs du changement climatique	EI T.1	Obtention et compilation des données et synthèses climatiques locales	1	Nb données obtenues

Tableau 6 : Arborescence de l'enjeu IV - Chiroptères

Enjeu	Etat actuel	Objectif à long-terme	Etat visé	Indicateur d'état de conservation	Métrique	Dispositifs de suivi			Indicateur de réponse
						Code	Intitulé	Priorité	
Enjeu IV - Chiroptères	Barbastelle (1308) : Murin de Bechtein (1323) : Petit rhinolophe (1303) : Grand Rhinolophe (1304) : Rhinolophe euryale (1305) : Minioptère de Schreiber (1310) : Murin à oreilles échancrées (1321) : Grand Murin (1324) :	**OLT IV - Maintenir et favoriser les populations de chauves-souris sur le site**	Populations des chauves-souris stables et maintien des colonies	Chiroptères	Nb d'espèces présentes / potentielles	CS IV.1	Suivi des populations de chiroptères	1	Fait / pas fait
			Population de Minioptères stable ou en progression	Minioptères de Schreibers	Nb individus				
			Conditions microclimatiques des cavités garantissant la présence des chiroptères	Conditions microclimatiques	Température (°C)	CS IV.2	Suivi des conditions microclimatiques des cavités	3	Fait / pas fait
					Humidité (%RH)				
Facteurs d'influence	**Pressions /influence à gérer**	**Objectif opérationnel**	**Résultats attendus**	**Indicateur de pressions**	**Métrique**	**Code**	**Opérations de gestion**	**Priorité**	**Indicateur de réponse**
Fréquentation humaine	Risque de dérangement des espèces	**OO IV.1 - Assurer la tranquillité et la pérennité des cavités à chauves-souris**	Fréquentation humaine compatible avec le maintien des populations de chiroptères	Fréquentation humaine	Nb passages (humains)	CS IV.3	Suivi de la fréquentation humaine dans les cavités	2	Fait / pas fait
						IP IV.1	Mise en place d'une protection physique et/ou réglementaire	2	Nb protections mises en place
Gestion forestière	Prélèvement des gros et très gros bois	**OO IV.2 - Garantir la présence d'habitats nécessaires à tout ou partie du cycle de vie des chauves-souris**	Maintien des gros bois, arbres morts et arbres à microhabitats	Gros bois, arbres morts et arbres à microhabitats	Nb arbres biodiversités conservés / ha /parcelle	*IP II.2*	*Conservation des bois sénescents*	*1*	*Nb contrat mis en place*
	Retrait des arbres morts et/ou à microhabitats								
	Ancienne plantation de résineux		Diminution progressive des résineux	Résineux	Nb parcelles et surfaces converties / nb existantes	*IP II.3*	*Conversion des peuplements résineux en futaies feuillues mélangées*	*3*	*Nb conversion*
	Entretien des lisières inadaptées à certains enjeux espèces		Lisières et allées forestières accueillant une biodiversité intéressante	Interventions sur les lisières	Nb interventions adaptées / nb interventions totales (%)	*IP II.4*	*Gestion et travaux d'aménagement sur les lisières*	*1*	*Types, nombres et linéaires d'interventions*
Dynamique naturelle des milieux	Perte d'habitats ouverts intraforestiers		Maintien d'habitats ouverts intraforestiers à forte valeur patrimoniale	*Non mesurable*	*Non mesurable*	*IP II.5*	*Création et entretien de clairières*	*3*	*Nb clairières créés ou entrenues*
	Fermeture des mares		Mares fonctionnelles	Végétation terrestre	% recouvrement par la végétation	*IP II.6*	*Entretien et restauration de mares forestières*	*2*	*Nb mares gérés*
				Comblement	% eau libre				
Retrait des haies (risque)	Disparition des corridors	**OO T3 - Maintenir et recréer des corridors écologiques**	Corridors maintenus	Linéaire de haies	Linéaire (m)	EI T.2	Etude des continuités écologiques (trames verte et bleue)	*2*	Fait / pas fait
						IP T.2	Création, maintien et entretien des haies	2	Nb et types interventions sur les haies
Activités anthropiques	Risque de collision		Réduction des collisions	*Non mesurable*	*Non mesurable*	EI T.3	Etude de la pollution lumineuse (trame noire)	3	Fait / pas fait
						IP IV.2	Aménagement et sécurisation des secteurs à risques élevés de collision	3	Nb aménagement
Périmètre géographique du site Natura 2000 non cohérent	Habitats d'intérêt communautaire exclus de l'actuel périmètre Natura 2000	**OO T6 - Améliorer la cohérence écologique du périmètre du site Natura 2000**	Périmètre Natura 2000 cohérent	Périmètre Natura 2000	Surface étendue / surface envisagée	EI T.4	Etude d'opportunité d'extension du site Natura 2000	3	Fait / pas fait

Tableau 7 : Arborescence du facteur clé de la réussite V - Connaissance

Enjeu	Etat actuel	Objectif à long-terme	Etat visé	Indicateur d'état	Métrique	Dispositifs de suivi			Indicateur de réponse
						Code	Intitulé	Priorité	
FCR V - Connaissance	Absence d'actualisation de la connaissance en continue	**ODD 5 - Actualiser en continu les connaissances sur le site**	Ensemble des opérations de connaissance réalisées	Opérations "Connaissance et suivis"	Nb OP réalisées / Nb OP prévues	*MS VII.1*	*Carnet de suivi du site Natura 2000*	*1*	*% complété*
Facteurs d'influence	**Pressions /influence à gérer**	**Objectif opérationnel**	**Résultats attendus**	**Indicateur de pressions**	**Métrique**	**Code**	**Opérations de gestion**	**Priorité**	**Indicateur de réponse**
Connaissances complémentaires	Manque de connaissance de certains taxons ou habitats ne permettant pas d'évaluer leur état de conservation	**OO V.1 - Enrichir et actualiser la connaissance des espèces et habitats de la Directive Habitats**	Données permettant d'avoir une bonne connaissance des EIC et de leur état de conservation sur le site	Espèces d'intérêt communautaire	Données acquises	CS V.1	Complément d'inventaires des espèces de la Directive Habitats présentes ou potentielles dans le site	1	Fait / pas fait
						CS V.2	Contribution au réseau loup-lynx	2	Nb de contribution
			Aires de répartition des HIC stables	Aire de répartition des HIC	Nb polygones	CS V.3	Cartographie des habitats (dont typologie)	1	Fait / pas fait
			Surfaces des HIC stables	Surface des HIC	Surface				
Espèces exotiques envahissantes (EEE)	Concurrence des espèces autochtones par les EEE	**OO T2 - Limiter la progression des espèces exotiques envahissantes**	Absence d'espèces exotiques envahissantes	Espèces exotiques envahissantes	Surface EEE (m²)	CS T.1	Veille sur les EEE présentes dans et à proximité immédiate du site	1	Nb jours
Corridors écologiques	Disparition des corridors	**OO T3 - Maintenir et recréer des corridors écologiques**	Corridors maintenus et/ou recréés	Carte des continuités écologiques	-	EI T.2	Etude des continuités écologiques (trames verte et bleue)	2	Fait / pas fait
						EI T.3	Etude de la pollution lumineuse (trame noire)	3	Fait / pas fait
Changement climatique	Conditions climatiques (T°, sécheresse, gel, déficit hydrique…)	**OO T4 - Comprendre et anticiper le changement climatique à l'échelle locale en tenant compte des différents scénarios**	Effets du changement climatique suivis à l'échelle du site	Indicateurs du changement climatique (T°, nb j sècheresse, gel, etc.)	Nb données obtenues par indicateurs du changement climatique	EI T.1	Obtention et compilation des données et synthèses climatiques locales	1	Nb données obtenues
						CS V.4	Installation et suivi de stations météorologiques	3	Fait / pas fait

Tableau 8 : Arborescence du facteur clé de la réussite VI - Ancrage territorial

Enjeu	Etat actuel	Objectif à long-terme	Etat visé	Indicateur d'état	Métrique	Dispositifs de suivi			
						Code	Intitulé	Priorité	Indicateur de réponse
FCR VI - Ancrage territorial	Bon	**ODD 6 - Améliorer l'intégration du site Natura 2000 dans le Territoire**	Bonne gouvernance	Carnet de suivi	*Cf indicateurs du carnet de suivi*	*MS VII.1*	*Carnet de suivi du site Natura 2000*	1	% complété
			Site Natura 2000 connu et bien accepté	Niveau de connaissance du site et de ses enjeux	*Cf indicateurs ancrage territorial*	CS VI.1	Diagnostic d'ancrage du site Natura 2000	2	Fait / pas fait
Facteurs d'influence	**Pressions /influence à gérer**	**Objectif opérationnel**	**Résultats attendus**	**Indicateurs de pressions**	**Métrique**	**Code**	**Opérations de gestion**	**Priorité**	**Indicateur de réponse**
Liens avec le territoire	Site Natura 2000 mal connu et non identifié sur le territoire	**OO VI.1 - Intégrer les enjeux de conservation du site dans les politiques publiques et d'aménagement du territoire**	Enjeux de conservations du site pris en compte dans les politiques publiques	Porter à connaissance	Nb de porter à connaissance	MS VI.1	Veille environnementale et mise en cohérence des politiques publiques et projets d'aménagements du territoire avec le DOCOB	1	Fait / pas fait
				Evaluation des incidences (EI)	Nb EI réalisées				
				Politiques publiques	Nb documents de projets ou document de territoire avec prise en compte des enjeux Natura 2000				
				Conventions, outils fonciers ou réglementaires	Nb conventions, outils fonciers ou réglementaires mis en place	MS VI.2	Participation à la mise en place de conventions, d'outils fonciers ou réglementaires	2	Fait / pas fait
Fréquentation	Dérangement lié à la fréquentation	**OO T1 - Préserver les milieux et espèces sensibles du risque de dérangement et de destruction**	Espèces préservées du dérangement et du piétinement	Zones préservées de la fréquentation	Nb zones préservées de la fréquentation	EI VI.1	Elaboration d'un schéma d'accueil du public à l'échelle du site Natura 2000	3	Fait / pas fait
	Risque de destruction des espèces et des habitats		Absence d'impact sur les secteurs à risque (berges, marais tufeux…)	Dégradation par le piétinement	Nb constations de dégradation	IP T.1	Mise en défens des milieux et espèces sensibles	1	Nb mises en défens
			Usagers informés des bons comportements en forêts	*Non mesurable*	*Non mesurable*	PA VI.1	Sensibilisation des élus et des usagers sur les bons comportements dans les milieux naturels	2	Nb sensibilisations
	Fréquentation mal connue	**OO VI.2 - Suivre la fréquentation**	Fréquentation évaluée sur certains secteurs sensibles du site	Fréquentation	Données dispositifs de comptage	CS VI.2	Mise en place de dispositifs de comptage et compilation des données de fréquentation	3	Nb dispositifs de comptage
Gestion des risques	Structure non identifiée par les politiques de gestion des risques	**OO T5 -Garantir une définition des politiques de gestion des risques adaptée à la conservation des enjeux de biodiversité**	Meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques de gestion des risques	Politiques de gestion des risques	Nb documents de gestion des risques avec prise en compte des enjeux Natura 2000	PA VI.2	Participation aux réunions de concertation portant sur la gestion des risques	1	Nb réunions

Facteurs d'influence	Pressions /influence à gérer	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Indicateur de pressions	Métrique	Code	Opérations de gestion	Priorité	Indicateur de réponse
Pratiques de gestion	Pratiques ne tenant pas toujours compte des enjeux de conservation	**OO VI.3 - Inciter à une gestion adaptée aux enjeux du site Natura 2000**	Pratiques de gestion favorables aux enjeux de conservation du site	Connaissance propriétaires et usagers	Nb parcelles avec propriétaires et/ou usagers identifiés / Nb parcelles totales	MS VI.3	Recensement des propriétaires et des pratiques existantes sur le site (agricoles et forestières)	1	Fait / pas fait
				Charte Natura 2000	es de la charte / nb signatures	MS VI.4	Rédaction et animation d'une charte Natura 2000	1	Fait / pas fait
				Documents de gestion forestière	Nb documents de gestion syvicole avec préconisations relatives à Natura 2000	PA VI.3	Participation aux échanges portant sur l'orientation de la gestion forestière et sensibilisation des propriétaires et gestionnaires forestiers	1	Nb échanges
				Interventions hors période	Nb interventions hors période sensible/ nb interventions programmées				Nb sensibilisations
			Diminution des traitements vétérinaires	*Non mesurable*	*Non mesurable*	PA VI.4	Sensibilisation aux impacts des traitements vétérinaires	2	Nb sensibilisations
			Absence d'espèces exotiques envahissantes	Espèces exotiques envahissantes	Surface EEE (m²)	PA VI.5	Sensibilisation et mobilisation des élus et des habitants sur les EEE	1	Nb sensibilisations
Ressource en eau	Prélevement en eau potable		Adaptation des prélèvements en eau potable en période charnière	Volumes prélevés	m3 / période	PA VI.6	Sensibilisation des élus et des usagers à l'utilisation et répartition de la ressource en eau	2	Nb sensibilisations
Communication	Enjeux du site Natura 2000 mal connus sur le territoire	**OO VI.4 - Communiquer sur les actions du site Natura 2000**	Supports visuels permettant de communiquer et sensibiliser sur les actions du site Natura 2000 réalisés	Supports créés	-	CC VI.1	Conception de supports de sensibilisation	1	Nb supports créés
				Outils de communication	% actions bénéficiant d'une communication	CC VI.2	Communication sur les actions réalisées au titre de Natura 2000	1	Nb communication
Sensibilisation	Déconnexion entre l'humain et la Nature	**OO VI.5 - Rétablir un lien affectif avec les citoyens et la Nature**	Proposition d'un programme d'animations annuel	Animations proposées au public jeune	% budget réalisé / budget prévisionnel	PA VI.7	Sensibilisation du public jeune (scolaire, centre de loisirs…) aux enjeux de biodiversité	1	Nb sensibilisations
				Animations proposées au grand-public	Nb d'animations au titre de Natura 2000	PA VI.8	Sensibilisation du grand public aux enjeux de biodiversité	1	Nb sensibilisations Natura 2000
					Nb animations coorganisées avec les partenaires				Nb sensibilisations coorganisées
Réseaux de partenaires et gestionnaires	Nombreux dispositifs de préservation et de gestion existants	**OO T7 - Participer aux différents réseaux et dispositifs avec un lien avec Natura 2000**	Lien étroit entre le DOCOB et les autres programmes et documents de gestion du territoire	Actions communes aux programmes et documents de gestion partenaires	Nb actions communes	MS VI.5	Dénombrement des actions communes aux programmes et documents de gestion des partenaires et gestionnaires (ONF, CNPF, SHNA, SBO, CEN, PNFor…)	2	Fait / pas fait
			Participation active à différents réseaux et dispositifs	Réunions et événements	% de participation	*MS VII.11*	*Participer aux réunions des autres instances du territoire et des différents réseaux*	*1*	*Nb réunions/ évenements*
Périmètre géographique du site Natura 2000 non cohérent	Habitats d'intérêt communautaire exclus de l'actuel périmètre Natura 2000	**OO T6 - Améliorer la cohérence écologique du périmètre du site Natura 2000**	Périmètre Natura 2000 cohérent	Périmètre Natura 2000	Surface étendue / surface envisagée	EI T.4	Etude d'opportunité d'extension du site Natura 2000	3	Fait / pas fait

Tableau 9 : Arborescence du facteur clé de la réussite VII - Gouvernance

Enjeu	Etat actuel	Objectif à long-terme	Etat visé	Indicateur d'état	Métrique	Dispositifs de suivi			Indicateur de réponse
						Code	Intitulé	Priorité	
FCR VII - Gouvernance	Bon	**ODD 7 - Assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du document d'objectifs**	Bonne gouvernance	Carnet de suivi	*Cf. indicateurs du carnet de suivi*	MS VII.1	Carnet de suivi du site Natura 2000	1	% complété
Facteurs d'influence	**Pressions /influence à gérer**	**Objectif opérationnel**	**Résultats attendus**	**Indicateur de pressions**	**Métrique**	**Code**	**Opérations de gestion**	**Priorité**	**Indicateur de réponse**
Connaissance du site et des usages	Mauvaises connaissances des activités au sein du site	**OO VII.1 - Assurer une veille régulière du site**	Nb jours réalisés / Nb prévus	Jours sur le terrain	Nb de jours / Nb jours prévus	SP VII.1	Veille courante	1	Nb de jours
Moyens humains et financiers alloués à l'animation Natura 2000	Répartition des moyens humains et financiens	**OO VII.2 - Organiser la gestion administrative et financière**	Bonne gestion administrative et financière	Documents administratifs et financiers (factures, mails…)	Retours des acteurs sur le travail effectué	MS VII.2	Organisation et animation des réunions du COPIL	1	Fait/pas fait
						MS VII.3	Animation du DOCOB	1	Fait/pas fait
	Personnel	**OO VII.3 - Former et encadrer le personnel**	Avoir un nombre d'ETP suffisant pour la mise en œuvre du DOCOB	Equivalent temps plein (ETP)	Nb ETP	MS VII.4	Formation du personnel et encadrement de stagiaires	1	Temps de travail effectué Nb encadrements stages
			Personnel formé	Formations	-				Nb formations
	Suivi de la mise en œuvre du DOCOB	**OO VII.4 - Evaluer et adapter le DOCOB**	DOCOB évalué et adapté	Evaluation	*Cf. indicateurs de l'évaluation*	MS VII.5	Rédaction des bilans d'activité et suivi des indicateurs	1	Fait/pas fait
						MS VII.6	Evaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	1	Fait/pas fait
						MS VII.7	Evaluation du DOCOB	1	Fait/pas fait
						MS VII.8	Révision du DOCOB	1	Fait/pas fait
Outils de suivi	Manque de traitement des données naturalistes	**OO VII.5 - Alimenter les bases de données**	Base de données régulièrement alimentées	*Non mesurable*	*Non mesurable*	MS VII.9	Alimentation des bases de données naturalistes	1	Fait/pas fait
Structure porteuse	Intérêt du dispositif pour la structure porteuse	**OO VII.6 - Contribuer à la vie de la structure porteuse**	Participation active à la vie de la structure porteuse	Réunions et événements	% de participation	MS VII.10	Participation aux réunions et aux événements de la structure porteuse	1	Nb réunions/ évenements
Réseaux de partenaires et gestionnaires	Nombreux dispositifs de préservation et de gestion existants	**OO T7 - Participer aux différents réseaux et dispositifs avec un lien avec Natura 2000**	Participation active à différents réseaux et dispositifs	Réunions et événements	% de participation	MS VII.11	Participer aux réunions des autres instances du territoire et des différents réseaux	1	Nb réunions/ évenements

2.4. Programme d'actions

Le programme d'actions est constitué de l'ensemble des fiches actions prévues sur la période 2025-2034. Chaque mesure est codifiée selon la nomenclature suivante :

Opération CS I.1	**CS**	**I.**	**1**
	Type d'opération	N° enjeu	N° opération

Abréviation	Type d'opération
CS	Connaissance et Suivi continu du patrimoine naturel
EI	Prestation de conseil, Etude et Ingénierie
IP	Intervention sur le Patrimoine naturel
CC	Création de supports de Communication et de pédagogie
PA	Prestation d'Accueil et d'animation
MS	Management et Soutien

Abrév.	Enjeu ou facteur clé de la réussite correspondant
I.	Cours d'eau, milieux humides et milieux associés
II.	Milieux forestiers (hors ripisylve)
III.	Milieux rupestres et milieux associés
IV.	Chiroptères
V.	Connaissance
VI.	Ancrage territorial
VII.	Gouvernance
T	Opération ou objectif transversal à plusieurs enjeux

Chaque fiche mesure inclut :

1) 2) 3) 4)

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

CS I.1	Suivi des assecs du Suzon	1	2	3
Enjeu	Enjeu I – Cours d'eau, milieux humides et milieux associés			
OLT	OLT I.A – Préserver un état écologique satisfaisant des cours d'eau, ripisylves et des espèces d'intérêt communautaire associées			
Actions liées	CS I.2 / CS I.3 / CS I.4 / CS I.5 / PA VI.6 / EI T.1			

5)

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Cours d'eau (3260)	Val Suzon

6)

Descriptif de l'opération
Intimement liés au fonctionnement karstique du secteur, les assecs sont connus historiquement dans la vallée du Suzon. D'autres facteurs, tels que les prélèvements en eau potable à des périodes charnières et le changement climatique, peuvent influencer la sévérité des assecs. Le suivi des secteurs en eau à intervalle de temps régulier permet une estimation de la durée des assecs et de rendre compte de l'évolution des tendances sur un laps de temps plus long. Au titre de Natura 2000, l'opération consistera à : - Récupérer les données récoltées par le SBO - Accompagner les partenaires sur le terrain (facultatif) - Participer aux réunions concernant le suivi des assecs

7)

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Syndicat du bassin de l'Ouche	Fédération de pêche 21 Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)

8)

Calendrier										
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Animation Natura 2000	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Budget prévisionnel										
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Frais de personnel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

9)

Evaluation					
Etat visé	Bon état des cours d'eau				
Indicateur d'Etat	Assecs				
Score	Très mauvais = 1	Mauvais = 2	Moyen = 3	Bon = 4	Très bon = 5	Note
Sévérité des assecs	1 des 3 stations amont observée 1 fois* assec	1 des 3 stations amont observée 1 fois* en non visible	2 stations observées assec ou 3 avec écoulement non visible au moins 1 fois*	1 seule station sur les 6 assec ou 2 stations avec écoulement non visible au moins 1 fois*	Toutes les stations avec écoulement visible (dont faible) sur toute la campagne	
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

1) Le type d'action : **Connaissance** / **Gestion** / **Sensibilisation** / **Communication** / **Administratif**.

Les contrats Natura 2000 pouvant être mobilisés le sont pour les actions relevant d'une **Gestion**.

2) Le code, l'intitulé et la priorité de l'opération (Valeur 1 pour les actions les plus prioritaires)

3) L'enjeu, l'objectif à long-terme et/ou l'objectif opérationnel sont rappelés pour chaque opération. Une opération peut répondre à un ou plusieurs objectifs du DOCOB.

4) Les actions liées correspondent aux autres opérations du DOCOB en lien avec l'opération de la fiche.

5) A titre informatif, sont rappelés les habitats/espèces d'intérêt communautaire ainsi que les entités du site Natura 2000 concernées par la fiche action. Cette liste est amenée à évoluer avec l'amélioration des connaissances.

6) Le descriptif de l'opération est précisé avec les protocoles envisagés pour la mise en œuvre de l'opération. Ces protocoles peuvent être amenés à évoluer ou à être adaptés.

7) La maîtrise d'ouvrage et les partenaires techniques envisagés sont précisés mais pourront être amenés à évoluer en fonction des changements de structures et/ou compétences des organismes.

8) Calendrier et planning prévisionnel sont donnés à titre indicatif et pour une période de 10 ans.

9) Evaluation : cet encart vise à intégrer dès la validation des fiches mesures le suivi des indicateurs avec des valeurs seuils. Ces éléments seront dans certains cas à compléter ultérieurement, après les phases d'élaboration des méthodologies de certains suivis.

LISTE DES FICHES ACTIONS

Enjeu I – Cours d'eau, milieux humides et milieux associés

Fiche action 1 : CS I.1 Suivi des assecs du Suzon 48
Fiche action 2 : CS I.2 Suivi de la qualité biologique et physico-chimique des cours d'eau et des marais calcaires de pente 50
Fiche action 3 : CS I.3 Mise en place d'un suivi de la fonctionnalité des ripisylves 52
Fiche action 4 : CS I.4 Suivi de la faune piscicole et astacicole 54
Fiche action 5 : CS I.5 Suivi des populations d'odonates 56
Fiche action 6 : CS I.6 Suivi des cortèges floristiques prairiaux 58
Fiche action 7 : CS I.7 Suivi des marais calcaires de pente 60
Fiche action 8 : CS I.8 Inventaire et suivi des sources tufeuses 62
Fiche action 9 : EI I.1 Rédaction d'un plan de gestion des ripisylves, berges et cours d'eau 64
Fiche action 10 : EI I.2 Etude de faisabilité de remise en eau des annexes alluviales 66
Fiche action 11 : EI I.3 Elaboration de notices de gestion des prairies et mégaphorbiaies 69
Fiche action 12 : EI I.4 Elaboration de notices de gestion et étude du fonctionnement hydrologique des marais calcaires de pente 71
Fiche action 13 : IP I.1 Réhabilitation et gestion des ripisylves, berges et cours d'eau 73
Fiche action 14 : IP I.2 Gestion extensive et restauration des prairies et mégaphorbiaies 75
Fiche action 15 : IP I.3 Gestion et restauration des marais calcaires de pente 78
Fiche action 16 : IP I.4 Travaux de lutte contre les espèces exotiques envahissantes 80

Enjeu II – Milieux forestiers

Fiche action 17 : CS II.1 Identification d'une trame de vieux bois 83
Fiche action 18 : CS II.2 Mise en place d'un protocole de suivi dendrométrique 85
Fiche action 19 : CS II.3 Suivi des coléoptères saproxyliques 87
Fiche action 20 : CS II.4 Suivi de la population de Sabot de Vénus 89
Fiche action 21 : CS II.5 Suivi de l'objectif visant à tendre vers un équilibre sylvo-cynégétique 91
Fiche action 22 : EI II.1 Elaboration d'une notice de gestion des lisières forestières 93
Fiche action 23 : IP II.1 Mise en place de méthodes alternatives de débardage 95
Fiche action 24 : IP II.2 Conservation des bois sénescents 97
Fiche action 25 : IP II.3 Conversion des peuplements résineux en futaies feuillues mélangées 99
Fiche action 26 : IP II.4 Gestion et travaux d'aménagement sur les lisières 101
Fiche action 27 : IP II.5 Création et entretien de clairières 103
Fiche action 28 : IP II.6 Entretien et restauration de mares forestières 105

Enjeu III – Milieux rupestres et milieux associés

Fiche action 29 : CS III.1 Suivi de la connectivité des pelouses 108
Fiche action 30 : CS III.2 Suivi phytodynamique des pelouses 110
Fiche action 31 : CS III.3 Suivi des falaises et éboulis 112
Fiche action 32 : CS III.4 Suivi des espèces caractéristiques des gazons amphibies 114
Fiche action 33 : EI III.1 Elaboration de notices de gestion des pelouses 116
Fiche action 34 : IP III.1 Entretien et restauration des pelouses 118
Fiche action 35 : IP III.2 Restauration de la connectivité entre les pelouses 120

Enjeu IV – Chiroptères

Fiche action 36 : CS IV.1 Suivi des populations de chiroptères 123
Fiche action 37 : CS IV.2 Suivi des conditions microclimatiques des cavités 126
Fiche action 38 : CS IV.3 Suivi de la fréquentation humaine dans les cavités 128
Fiche action 39 : IP IV.1 Mise en place d'une protection physique et/ou réglementaire 130
Fiche action 40 : IP IV.2 Aménagement et sécurisation des secteurs à risques élevés de collision pour les chauves-souris 132

Mesures transversales

Fiche action 41 : CS T.1 Veille sur les EEE dans et à proximité immédiate du site 135
Fiche action 42 : CS T.2 Suivi des lépidoptères inscrits à la Directive Habitats 137
Fiche action 43 : CS T.3 Suivi du cortège des lépidoptères diurnes 140
Fiche action 44 : CS T.4 Suivi des insectes coprophages 142
Fiche action 45 : EI T.1 Obtention et compilation des données et synthèses climatiques locales 144
Fiche action 46 : EI T.2 Etude des continuités écologiques (trames verte et bleue) 146
Fiche action 47 : EI T.3 Etude de la pollution lumineuse (trame noire) 148
Fiche action 48 : EI T.4 Etude d'opportunité d'extension du site Natura 2000 150
Fiche action 49 : IP T.1 Mise en défens des milieux et espèces sensibles 152
Fiche action 50 : IP T.2 Création, maintien et entretien des haies 155

Facteur clé de la réussite V – Connaissance

Fiche action 51 : CS V.1 Complément d'inventaires des espèces de la Directive Habitats-Faune-Flore présentes ou potentielles sur le site 158
Fiche action 52 : CS V.2 Contribution au réseau loup-lynx 160
Fiche action 53 : CS V.3 Cartographie des habitats 161
Fiche action 54 : CS V.4 Installation et suivi de stations météorologiques 163

Facteur clé de la réussite VI – Ancrage territorial

Fiche action 55 : CS VI.1 Diagnostic d'ancrage du site Natura 2000 166
Fiche action 56 : CS VI.2 Mise en place de dispositifs de comptage et compilation des données de fréquentation 168
Fiche action 57 : EI VI.1 Elaboration d'un schéma d'accueil du public à l'échelle du site Natura 2000 170
Fiche action 58 : CC VI.1 Conception de supports de sensibilisation 172
Fiche action 59 : CC VI.2 Communication sur les actions réalisées au titre de Natura 2000 174
Fiche action 60 : PA VI.1 Sensibilisation des élus et des usagers sur les bons comportements dans les milieux naturels 176
Fiche action 61 : PA VI.2 Participation aux réunions de concertation portant sur la gestion des risques 178
Fiche action 62 : PA VI.3 Participation aux échanges portant sur l'orientation de la gestion forestière et sensibilisation des propriétaires et gestionnaires forestiers 180
Fiche action 63 : PA VI.4 Sensibilisation aux impacts des traitements vétérinaires 182
Fiche action 64 : PA VI.5 Sensibilisation et mobilisation des élus et des habitants sur les EEE 184

Fiche action 65 : PA VI.6 Sensibilisation des élus et des usagers à l'utilisation et la répartition de la ressource en eau 186
Fiche action 66 : PA VI.7 Sensibilisation du public jeune aux enjeux de la biodiversité..... 188
Fiche action 67 : PA VI.8 Sensibilisation du grand public aux enjeux de la biodiversité..... 190
Fiche action 68 : MS VI.1 Veille environnementale et mise en cohérence des politiques publiques et projets d'aménagements du territoire avec le DOCOB 192
Fiche action 69 : MS VI.2 Participation à la mise en place de conventions, d'outils fonciers et réglementaires..... 195
Fiche action 70 : MS VI.3 Recensement des propriétaires et pratiques existantes sur le site (agricoles et forestières) 197
Fiche action 71 : MS VI.4 Rédaction et animation d'une charte Natura 2000 199
Fiche action 72 : MS VI.5 Dénombrement des actions communes aux programmes et documents de gestion des partenaires et gestionnaires..... 201

Facteur clé de la réussite VII – Gouvernance

Fiche action 73 : MS VII.1 Carnet de suivi du site Natura 2000..... 204
Fiche action 74 : MS VII.2 Organisation et participation au COPIL du site Natura 2000 205
Fiche action 75 : MS VII.3 Animation du DOCOB 207
Fiche action 76 : MS VII.4 Formation du personnel et encadrement de stagiaires..... 208
Fiche action 77 : MS VII.5 Rédaction des bilans d'activité et suivi des indicateurs 210
Fiche action 78 : MS VII.6 Evaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire 212
Fiche action 79 : MS VII.7 Evaluation du DOCOB 214
Fiche action 80 : MS VII.8 Révision du DOCOB..... 216
Fiche action 81 : MS VII.9 Alimentation des bases de données naturalistes 218
Fiche action 82 : MS VII.10 Participation aux réunions et aux événements de la structure porteuse 219
Fiche action 83 : MS VII.11 Participer aux réunions des autres instances du territoire et des différents réseaux 220
Fiche action 84 : SP VII.1 Veille courante..... 222

Enjeu 1 – Cours d'eau, milieux humides et milieux associés

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

CS I.1	**Suivi des assecs du Suzon**	1	**2**	3
Enjeu	Enjeu I – Cours d'eau, milieux humides et milieux associés			
OLT	OLT I.A – Préserver un état écologique satisfaisant des cours d'eau, ripisylves et des espèces d'intérêt communautaire associées			
Actions liées	CS I.2 / CS I.3 / CS I.4 / CS I.5 / PA VI.6 / EI T.1			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Cours d'eau (3260)	Val Suzon

Descriptif de l'opération

Cette opération vise à mieux connaître le fonctionnement du Suzon et notamment à comprendre comment évoluent les assecs en tenant compte à la fois de la réalité socio-économique (utilisation de la ressource en eau) mais aussi du contexte de changement climatique dont les effets se font de plus en plus sentir.

Intimement liés au fonctionnement karstique du secteur, les assecs sont connus historiquement dans la vallée du Suzon. D'autres facteurs, tels que les prélèvements en eau potable à des périodes charnières et le changement climatique, peuvent influencer la sévérité des assecs. Le suivi des secteurs en eau à intervalle de temps régulier permet une estimation de la durée des assecs et de rendre compte de l'évolution des tendances sur un laps de temps plus long.

Depuis 2023, le protocole ONDE (Observatoire national des étiages) est mis en place sur le Suzon et réalisé par le Syndicat du Bassin de l'Ouche (SBO). Il consiste en 6 passages d'Avril à Octobre sur 6 points du Suzon pour lesquels il est indiqué l'un de ces 4 critères : assec / écoulement non visible / écoulement visible faible / écoulement visible.

En 2024 et dans le cadre du projet de suivi des assecs porté par le SBO en partenariat avec la Fédération de pêche de Côte-d'Or (FDP21), la RNR-FE du Val Suzon et le site Natura 2000, 12 stations ont été équipées de sondes (5 stations avec sondes thermiques, 6 avec sondes conductimétriques et 1 avec les deux types de sonde). Une 13ème station mise en place par la FDP21 en 2022 est prise en compte dans le suivi. Il est prévu la récupération des données tous les 6 mois à 1 an. Avec l'acquisition des données sur les années à venir, cette connaissance permettra de mieux comprendre ce qui peut influencer les assecs et de déterminer les causes potentielles susceptibles de les aggraver.

Au titre de Natura 2000, l'opération consistera à :

- Récupérer les données récoltées par le SBO
- Accompagner les partenaires sur le terrain (facultatif)
- Participer aux réunions concernant le suivi des assecs

Maîtrise d'ouvrage	**Partenaires techniques**
Syndicat du bassin de l'Ouche	Fédération de pêche 21 Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)

Calendrier

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Animation Natura 2000	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Budget prévisionnel

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Frais de personnel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Evaluation						
Etat visé	Bon état des cours d'eau					
Indicateur d'Etat	Assecs					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Sévérité des assecs	1 des 3 stations amont observée 1 fois* assec	1 des 3 stations amont observée 1 fois* en non visible	2 stations observées assec ou 3 avec écoule-ment non visible au moins 1 fois*	1 seule station sur les 6 assec ou 2 stations avec écoulement non visible au moins 1 fois*	Toutes les stations avec écoulement visible (dont faible) sur toute la campagne	
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

*1 observation sur toute la durée de la campagne du protocole ONDE

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

CS I.2	**Suivi de la qualité biologique et physico-chimique des cours d'eau et des marais calcaires de pente**	1	**2**	3
Enjeu	Enjeu I – Cours d'eau, milieux humides et milieux associés			
OLT	OLT I.A – Préserver un état écologique satisfaisant des cours d'eau, ripisylves et des espèces d'intérêt communautaire associées OLT I.C - Garantir un bon état de conservation des marais calcaires de pente (7230) et des sources tufeuses (7220)			
Actions liées	CS I.1 / CS I.3 / CS I.4 / CS I.5 / CS I.7 / PA VI.6 / EI T.1			

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Cours d'eau (3260) Marais calcaires de pente (7230) Sources tufeuses (7220)	Val Suzon, Sources de l'Ignon Bellefontaine Roche-Aubin

Descriptif de l'opération

I. Suivi de la qualité biologique et physico-chimique des cours d'eau

L'état écologique d'un cours d'eau peut être appréhendé en tenant compte de trois paramètres : la qualité biologique, la qualité physico-chimique et la qualité hydromorphologique. Le guide méthodologique de l'état de conservation des habitats humides et aquatiques d'intérêt communautaire ne porte pas sur l'habitat « *3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion* ». Les suivis de la qualité biologique et physico-chimique des cours d'eau proposés ici sont ceux mis en œuvre par ailleurs par la Fédération de pêche de Côte-d'Or et le Conseil départemental de la Côte-d'Or et répondant aux prescriptions de la directive cadre sur l'eau (DCE). Au titre de la DCE, l'état d'un cours d'eau repose sur deux aspects : l'état chimique et l'état biologique *(www.eaufrance.fr)*.

Suivi de la qualité biologique

Le suivi de la qualité biologique reposera sur la réalisation de l'Indice invertébrés multimétriques (I2M2). L'I2M2 se base sur l'étude des macro-invertébrés. Il répond aux attentes de la DCE identifiant les méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface.

Suivi de la qualité physico-chimique

Le suivi physico-chimique veillera à mesurer *a minima* les paramètres suivants : température, pH, conductivité, nitrates, nitrites.

Plusieurs stations existent déjà et font l'objet de suivi par le Conseil départemental de la Côte-d'Or (CD21). Un suivi thermique en continu est également réalisé par la Fédération de pêche 21 sur les stations de leur réseau pérenne. Ainsi au titre de Natura 2000, l'opération visera à récupérer les données existantes auprès du Département et de la Fédération. Dans le cas où d'autres points seraient pertinents à suivre, cette fiche mesure pourra permettre la réalisation de suivis complémentaires. Ces derniers se baseront sur les protocoles existants mais des paramètres complémentaires pourront être mesurés au regard des besoins identifiés.

II. Suivi de la qualité physico-chimique des marais calcaires de pentes

La qualité physico-chimique des eaux transitant par les marais calcaires de pentes peut influencer leur composition floristique et induire un appauvrissement ou une altération du milieu. Ce paramètre étant susceptible d'impacter l'état de conservation d'un habitat d'intérêt communautaire, il est proposé de suivre la qualité physico-chimique des eaux transitant dans certains des marais calcaires de pente en vue de définir les causes possibles de dégradation de certains milieux.

Le suivi de la qualité physico-chimique portera *a minima* sur les paramètres précédents cités : température, pH, conductivité, nitrates, nitrites.

Cette mesure est envisagée prioritairement aux sources de l'Ignon au regard du développement de la mégaphorbiaie au niveau des formations tufeuses pouvant être induite par une teneur en azote de l'eau importante et sur le site des Essarts (Roche-Aubin). Ce suivi pourra également être envisagé au niveau du marais de Bellefontaine.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Conseil départementale de la Côte-d'Or	Fédération de pêche 21 Syndicat du bassin de l'Ouche Syndicat mixte de la Tille, de l'Ignon et de la Venelle Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000		X	X	X	X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Budget étude		2 500€	2 500€				2 500€	2 500€		
Frais de personnel		X	X	X	X	X	X	X	X	X

Evaluation						
Etat visé	Bon état des cours d'eau					
Indicateur d'Etat	Qualité biologique					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
I2M2 valeur de l'EQR HER10 – cas des très petits et petits cours d'eau	<0.166	0.166-<0.332	0.332-<0.498	0.498-<0.665	>= 0.665	
I2M2 valeur de l'EQR HER10 – cas des moyens et grands cours d'eau	<0.148	0.148-<0.295	0.295-<0.443	0.443-<0.665	>= 0.665	

EQR = ratio de qualité écologique (intègre l'écart à la référence)
HER10 = hydro-écorégion « COTES CALCAIRES EST »

Indicateur d'Etat	Qualité physico-chimique					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
T° eau						
pH						
Conductivité						
Nitrates						
Nitrites						
Indicateur de réponse	Fait (Données récupérées)		Pas fait (Données non récupérées)			

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

CS I.3	**Mise en place d'un suivi de la fonctionnalité des ripisylves**	1	**2**	3
Enjeu	Enjeu I – Cours d'eau, milieux humides et milieux associés			
OLT	OLT I.A – Préserver un état écologique satisfaisant des cours d'eau, ripisylves et des espèces d'intérêt communautaire associées			
Actions liées	CS I.1 / CS I.2 / CS I.4 / CS I.5 / CS T.1 / PA VI.6 / EI T.1			

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Cours d'eau (3260)	Val Suzon, Sources de l'Ignon

Descriptif de l'opération

Les ripisylves correspondent aux forêts qui se développent le long des cours d'eau. Habitat d'intérêt communautaire prioritaire (91E0), ces forêts rivulaires occupent le plus souvent des surfaces restreintes entre les cours d'eau et des prairies fauchées ou pâturées. Malgré le rôle bénéfique des ripisylves, il s'agit d'habitats menacés dont la gestion est souvent difficile à appréhender. Des outils ont été développés en vue de suivre leur fonctionnalité à l'aide d'un certain nombre de paramètres analysés.

Il est proposé la mise en place d'un suivi sur la base de ces outils déjà existants. Ce suivi pourra reposer sur la mise en œuvre d'un indice de biodiversité et de connectivité des ripisylves (IBC ripisylves). Cet indice permet l'obtention d'une note sur 100 sur la base de 15 facteurs identifiés répartis en 4 catégories : le peuplement et sa gestion, le contexte, les perturbations du milieu et la connectivité. Les relevés sont effectués sur un linéaire de 500m et une largeur intégrant la rive droite et la rive gauche du tronçon.

Les facteurs mesurés à l'aide de cet indice intégrateur sont les suivants :

Peuplement et gestion		Contexte	Perturbation	Connectivité
A : Ligneux autochtones caractéristiques B : Structure verticale de la végétation C : Bois morts sur pied D : Bois morts au sol	E : Gros bois et très gros bois vivants F : Arbres vivants porteurs de dendromicrohabitats G : Abris racinaires aquatiques	H : Continuité temporelle de l'état boisé I : Milieux aquatiques complémentaires au cours d'eau J : Milieux minéraux annexes	K : Présence d'arbres exotiques et d'espèces invasives L : Dégradations et perturbations du milieu	M : Connectivité longitudinale N : Connectivité transversale O : Connectivité paysagère
/ 35		/ 15	/10	/40
Note /100				

Ainsi il pourra être réfléchi à la mise en place de ce suivi sur au moins :

- 1 tronçon sur le Suzon
- 1 tronçon sur l'Ignon

Source de l'outil : *https://www.fne-aura.org/ripisylves*

NB : Les données relatives aux espèces exotiques envahissantes recensées dans le cadre de cette mesure pourront venir alimenter l'opération « CS T.1 – Veille sur les EEE présentes dans et à proximité immédiate du site ».

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)	RNR-FE Val Suzon Syndicat du bassin de l'Ouche SITIV

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000			X	X						
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel			X	X						

Evaluation						
Etat visé	Ripisylve fonctionnelle et diversifiée					
Indicateur d'Etat	Indicateur de suivi des ripisylves					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Valeur IBC ripisylve (/100)	Valeur < 20	Valeur entre 20 et 40	Valeur entre 40 et 60	Valeur entre 60 et 80	Valeur entre 80 et 100	
Score détaillé	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
A						
B						
C						
D						
E						
F						
I						
J						
K						
L						
M						
N						
O						
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

CS I.4	**Suivi de la faune piscicole et astacicole**	**1**	2	3
Enjeu	Enjeu I – Cours d'eau, milieux humides et milieux associés			
OLT	OLT I.A – Préserver un état écologique satisfaisant des cours d'eau, ripisylves et des espèces d'intérêt communautaire associées			
Actions liées	CS I.1 / CS I.2 / PA VI.6 / EI I.1 / IP I.1			

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Cours d'eau (3260) Ecrevisses à pattes blanches (1092) Chabot (1163)	Val Suzon Sources de l'Ignon

Descriptif de l'opération

Cette opération consiste en la réalisation de suivi de la faune piscicole et astacicole au niveau des deux cours d'eau présents au sein du site : l'Ignon (notamment les écoulements au niveau des sources) et le Suzon (a minima l'ensemble du linéaire inclus dans le site Natura 2000). Outre l'intérêt de suivre les espèces d'intérêt communautaire, la faune piscicole permet également d'apporter des éléments de connaissance des continuités écologiques et plus spécifiquement de la trame bleue dans et au-delà du périmètre strict du site Natura 2000.

I. Suivi de la faune piscicole

Plusieurs stations existent déjà et font l'objet de suivi par la Fédération de pêche de Côte-d'Or (FDP 21). Ainsi au titre de Natura 2000, l'opération visera à récupérer les données existantes auprès de la FDP 21. En concertation avec la Fédération, d'autres stations de suivi seront envisagées et un pas de temps de ces suivis sera défini. Le protocole consistera en une pêche complète à l'instar de ce qui est pratiqué sur la station amont dans le Val Suzon (22R_B14_Suzon_10,4). La densité, les effectifs et la biomasse seront relevées et les résultats mis en perspective de plusieurs années de suivi. Une attention particulière sera portée au Chabot (*Cottus gobio*), espèce d'intérêt communautaire avec une mesure supplémentaire portant sur les individus juvéniles.

II. Suivi de la faune astacicole

Le suivi de la faune astacicole ciblera l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), espèce d'intérêt communautaire. Elle consistera en la réalisation de comptage nocturne au niveau des cours d'eau. Ces suivis veilleront à préciser la présence ou non d'espèces d'écrevisses exogènes (Ecrevisse de Californie, de Louisiane et écrevisse américaine).

Au titre de Natura 2000, l'opération consistera à :

- Récupérer les données du suivi de la station Amont Val Suzon réalisé par la FDP 21
- Réaliser un cahier des charges pour le suivi d'autres stations sur la base d'échanges avec les partenaires techniques
- Programmer un suivi de recherche de l'Ecrevisse à pattes blanches sur le site
- Accompagner les partenaires sur le terrain (facultatif)

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Fédération de pêche 21 Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)	Fédération de pêche 21 SBO, SITIV, OFB, SHNA-OFAB

Calendrier

Animation Natura 2000	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Suivi piscicole Suzon		X				X				
Suivi piscicole Ignon				X				X		
Suivi astacicole		X				X				

Budget prévisionnel										
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Budget étude		3 000€				2 000€				
Frais de personnel		X		X		X		X		

Evaluation						
Etat visé	Maintien du cortège de poissons caractéristiques (des têtes de bassin)					
Indicateur d'Etat	Poissons					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb d'espèces présentes / potentielles						
Nb individus / espèce						
Biomasse totale						
Biomasse espèces cibles						

Etat visé	Maintien des populations de chabot (1163)					
Indicateur d'Etat	Chabot (1163)					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb juvéniles Chabot						
Biomasse Chabot						
Ratio cote observée / cote attendue selon le niveau typologique						

Etat visé	Présence avérée de l'Ecrevisse à pattes blanches (1092)		
Indicateur d'Etat	Ecrevisse à pattes blanches (1092)		
Score	**Mauvais = 1**	**Bon = 5**	**Note**
Présence/absence	Absence	Présence	

Indicateur de réponse	Fait	Pas fait	

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif		
CS I.5	**Suivi des populations d'odonates**				**1**	2	3
Enjeu	Enjeu I – Cours d'eau, milieux humides et milieux associés						
OLT	OLT I.A – Préserver un état écologique satisfaisant des cours d'eau, ripisylves et des espèces d'intérêt communautaire associées OLT I.C - Garantir un bon état de conservation des marais calcaires de pente (7230) et des sources tufeuses (7220)						
Actions liées	CS I.1 / CS I.2 / CS I.3 / CS I.5 / PA VI.6 / EI I.1 / IP I.1						

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Cours d'eau (3260) Marais calcaires de pente (7230) Sources tufeuses (7220) Agrion de mercure (1044)	Val Suzon Sources de l'Ignon Bellefontaine, Roche Aubin

Descriptif de l'opération

Les données portant sur les odonates sont issues de données ponctuelles. Un inventaire et suivi des odonates est inscrit dans le plan de gestion de la RNR-FE du Val Suzon et a été réalisé en 2023 à l'échelle de la vallée du Suzon. Ce suivi vise donc à s'inscrire dans la continuité de ce qui a été initié par la Réserve et à étendre le suivi aux autres entités du site Natura 2000. En effet, très peu de données sont disponibles en dehors du Val Suzon malgré des milieux favorables à ce groupe taxonomique sur d'autres secteurs. Ce suivi contribuera à répondre aux enjeux du Plan régional d'actions 2021-2030 en faveur des libellules Bourgogne-Franche-Comté.

Protocole

La description du protocole repose sur ce qui a été réalisé dans la RNR-FE du Val Suzon en 2023 afin de permettre une comparaison des résultats obtenus à différents pas de temps. Il s'agit du « Suivi temporel des libellules ».

Les milieux favorables seront prospectés lors de 3 passages annuels (début de printemps, début d'été et fin d'été) sur des journées aux conditions climatiques favorables (> 15°C, ensoleillé, vent faible). Les adultes et exuvies seront recherchés et l'ensemble des espèces observées seront notées. Des captures pourront avoir lieu pour déterminer l'espèce. Seront également précisés : le sexe des individus, les comportements de reproduction et/ou territoriaux. La localisation GPS, le milieu dans lequel a été observé l'espèce ainsi que tout autre paramètre jugé pertinent seront notés. Ce protocole sera à affiner avec les entomologistes de la SHNA-OFAB.

L'ensemble des informations recueillies seront reversées dans la base de données de l'observatoire de la faune de Bourgogne (OFAB).

L'opération consistera en :

- Définir les secteurs à prospecter
- Elaborer une liste d'espèces potentielles (une liste par habitat)
- Réaliser les suivis selon le protocole défini avec les partenaires techniques

Agrion de mercure

Seule espèce d'odonates d'intérêt communautaire connue sur le site, l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*) sera plus particulièrement recherché et les indices d'autochtonie seront précisés : accouplement, exuvie, ténéraux, comportement de ponte. Des passages supplémentaires au suivi odonates et visant spécifiquement l'espèce pourront être programmés avec une attention particulière portée sur la recherche d'exuvie.

Autres espèces patrimoniales

Dans le cadre d'une opération commune au plan de gestion de la RNR-FE du Val Suzon, des informations détaillées (cf. détails précisés pour l'Agrion de Mercure) pourront être apportées pour les espèces d'odonates prioritaires en Bourgogne-Franche-Comté et présentes sur le site qui ne relèveraient pas de la Directive Habitat-Faune-Flore. Cela concerne notamment : le Cordulégastre bidenté (*Cordulegaster bidentata*) et le Sympétrum vulgaire (*Sympetrum vulgatum*).

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
RNR-FE Val Suzon Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)	SHNA-OFAB CEN Bourgogne

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000				X				X		
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Budget étude				8 000€				6 000€		
Frais de personnel				X				X		

Evaluation						
Etat visé	Maintien du cortège d'odonates caractéristique des cours d'eau					
Indicateur d'Etat	Odonates					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb d'espèces présentes / potentielles						

Etat visé	Maintien de l'Agrion de Mercure (1044)		
Indicateur d'Etat	Agrion de Mercure (1044)		
Score	**Mauvais**	**Bon**	**Note**
Présence/absence	Absence	Présence	

Etat visé	Maintien du cortège d'odonates caractéristique des marais calcaires de pentes					
Indicateur d'Etat	Odonates					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb d'espèces présentes / potentielles						

Indicateur de réponse	Fait	Pas fait	

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

CS I.6	**Suivi des cortèges floristiques prairiaux (prairies de fauche et mégaphorbiaies)**	**1**	2	3
Enjeu	Enjeu I – Cours d'eau, milieux humides et milieux associés			
OLT	OLT I.B – Garantir un bon état de conservation des prairies humides et mégaphorbiaies et de leurs espèces			
Actions liées	CS T.2 / CS T.3 / CS T.4 / EI I.3 / IP I.2 / PA VI.4			

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Prairies et mégaphorbiaies (6410, 6430, 6510) Damier de la Succise (1065) Cuivré des marais (1060)	Val Suzon, Sources de l'Ignon

Descriptif de l'opération

Les prairies humides et mégaphorbiaies accueillent un cortège d'espèces diversifié et plusieurs espèces patrimoniales. Des pratiques agricoles intensives peuvent rapidement induire des modifications du milieu et une perte de diversité. Inversement, la mise en place d'une gestion appropriée peut garantir le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Ainsi, le suivi des cortèges floristiques prairiaux est un moyen efficace d'évaluer les bénéfices ou impacts de la gestion sur le long-terme. Celui-ci pourra s'appuyer sur la méthodologie proposée par le MNHN dans son guide d'application « *État de conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire, Méthode d'évaluation à l'échelle du site.* » (Maciejewski *et al*., 2015).

L'objectif de ce suivi n'est pas d'être exhaustif mais de pouvoir déterminer rapidement lors des prospections de terrain si les espèces caractéristiques de ces habitats sont présentes. Ainsi l'opération consistera en :

- Définir une méthodologie d'échantillonnage
- Travailler à l'élaboration d'une liste d'espèces potentielles (une liste par habitat)
- Réaliser les suivis : surface, recouvrement de ligneux, espèces eutrophiles ou liste d'espèces floristiques, espèces indicatrices du régime de fauche, recouvrement d'espèces allochtones envahissantes, altérations

Avec la prise en compte des autres indicateurs (mesures CS T.3, CS T.4), ce suivi contribuera à l'évaluation de l'état de conservation des habitats (mesure MS VII.7).

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)	Conservatoire botanique CEN Bourgogne RNR-FE Val Suzon

Calendrier

Animation Natura 2000	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Méthodologie et liste d'espèces		X								
Suivis		X				X				X

Budget prévisionnel

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Frais de personnel		X				X				X

Evaluation					
Etat visé	Cortège d'espèces floristiques caractéristiques présentes				
Indicateur d'Etat	Flore prairiale				
Score	**Mauvais = 1**			**Bon = 5**	**Note**
Recouvrement ligneux	> 10 %			< 10%	
Score	**Mauvais = 1**	**Moyen = 3**		**Bon = 5**	**Note**
Espèces indicatrices fauche	< 20 % espèces de la liste	20-40 % d'espèces de la liste		> 40% d'espèces de la liste	
Espèces allochtones	Présence et recouvrement > 30 %	Présence et recouvrement < 30 %		Absence totale	
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Note**
Nb esp présentes /Nb esp potentielles	0-3 plantes	3-8 plantes	8-13 plantes	> 13 plantes	

Indicateur de réponse	Fait	Pas fait	

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

CS I.7	**Suivi des marais calcaires de pente**	**1**	2	3
Enjeu	Enjeu I – Cours d'eau, milieux humides et milieux associés			
OLT	OLT I.C - Garantir un bon état de conservation des marais calcaires de pente (7230) et des sources tufeuses (7220)			
Actions liées	CS I.8 / CS I.2 / EI I.4 / PA VI.6 / IP I.3			

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Marais calcaires de pente (7230)	Val Suzon Sources de l'Ignon Bellefontaine, Roche Aubin

Descriptif de l'opération

Le suivi des marais calcaires de pente contribue à comprendre le fonctionnement de ces milieux particuliers et vise à suivre les paramètres requis pour l'évaluation de leur état de conservation. Sur le site de la Montagne côte-d'orienne un suivi avait été réalisé en 2010 sur le marais de Bellefontaine. Dans le cadre de sa gestion, la RNR-FE du Val Suzon a prévu la réalisation de transects phyto-dynamique dans les moliniaies / marais tufeux peu actifs (PG RNR-FE – CS 4.1). Par ailleurs, il est pertinent de souligner que plusieurs actions de ce type sont réalisées par le CEN Bourgogne, gestionnaire du site Natura 2000 « Marais tufeux du Châtillonnais » et par le Parc national de Forêts. Ainsi, il apparait pertinent de s'appuyer sur les différents suivis existants pour la définition d'un protocole sur les marais calcaires de pente du site Natura 2000 et ce, en vue de pouvoir comparer les résultats à une échelle plus large.

Protocole

Il est proposé de se baser sur le protocole employé par le CEN Bourgogne portant sur les marais tufeux que le CEN a en gestion. Ainsi, sur la base de la mesure « EI I.4 - Elaboration de notices de gestion des marais calcaires de pente », les marais requérant un suivi seront identifiés.

Le suivi dynamique veillera à apporter les informations suivantes :

- Surface du marais
- Structure : % de recouvrement arbustif
- Composition végétale : Nb espèces présentes / nb espèces potentielles
- Altérations : nb d'altérations (le type d'altérations sera précisé)

Un suivi sur la flore (bryoflore et trachéophytes) sera à prévoir pour les entités dont l'habitat ne serait pas encore caractérisé ou dans le cas où il aurait évolué depuis la dernière caractérisation. Ce protocole sera à affiner avec les partenaires techniques : CBNBP, CEN Bourgogne, PNFor…

Ces données seront à mettre en perspective avec les résultats obtenus pour les mesures suivantes :

- « CS I.5 - Suivi des populations d'odonates »
- « CS I.2 - Suivi de la qualité biologique et physico-chimique »

Au regard des observations de terrain et si jugé pertinent, ce suivi pourra être complété d'une étude prévue dans la mesure EI I.4 portant sur l'étude du fonctionnement hydrologique des marais calcaires de pente.

Les résultats ainsi obtenus permettront de définir si des travaux de restauration sont requis pour améliorer l'état de conservation des marais calcaires de pente.

L'opération consistera en :

- Définir les marais calcaires sur lesquels porteront le suivi (cf. mesure EI I.4)
- Obtenir les résultats des suivis réalisés sur les marais tufeux dans le Val Suzon au titre de la RNR-FE
- Elaborer une liste d'espèces végétales potentielles
- Réaliser les suivis selon le protocole défini avec les partenaires techniques
- Mettre les résultats en perspective des autres données relatives aux marais calcaires (odonates, autres sites, précédents suivis, etc.)

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
RNR-FE Val Suzon Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)	CBNBP CEN Bourgogne PNFor

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000				X				X		
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Budget étude				8 000€				8 000€		
Frais de personnel				X				X		

Evaluation						
Etat visé	Surface de marais calcaires de pente maintenue ; Faible recouvrement du marais par les ligneux ; Composition végétale caractéristique des marais calcaricole de pente (7230) Altérations limitées dans le temps et l'espace					
Indicateur d'Etat	Surface ; Structure ; Composition végétale ; Altérations					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Surface (m²)						
Structure (% recouvrement arbustif)						
Composition végétale (Nb d'espèces présentes / potentielles)						
Altérations (nb)						

Indicateur de réponse	Fait	Pas fait	

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

CS I.8	**Inventaire et suivi des sources tufeuses**	1	**2**	3
Enjeu	Enjeu I – Cours d'eau, milieux humides et milieux associés			
OLT	OLT I.C - Garantir un bon état de conservation des marais calcaires de pente (7230) et des sources tufeuses (7220)			
Actions liées	CS I.2			

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Sources tufeuses (7220)	Val Suzon Sources de l'Ignon Bellefontaine, Roche Aubin

Descriptif de l'opération

Habitat d'intérêt communautaire prioritaire, les sources tufeuses représentent un enjeu fort pour le site. Très localisée avec la présence d'une bryoflore caractéristique, l'objectif de l'opération consiste à mieux connaître les sources présentes dans le périmètre du site Natura 2000.

I. Inventaire des sources tufeuses

Un inventaire des sources tufeuses est à réaliser préalablement à la mise en place d'un suivi bryophytique. Cet inventaire devra tenir compte des observations et résultats de deux études l'ayant précédé :

- l'actualisation de la **cartographie des habitats** du site de la Montagne côte-d'orienne (opération CS V.3 du présent document)
- l'**état des lieux des sources et ruisselets** réalisé dans le cadre du plan de gestion de la RNR-FE du Val Suzon (PG RNR-FE – EI 4.9)

Cet inventaire pourra reposer sur la typologie employée par la RNR-FE pour caractériser le type de sources (résurgence, suintement, source pétrifiante…). Chaque source sera géolocalisée et rattachée à un code habitat dans la mesure du possible. Le caractère temporaire ou non de la source sera précisé.

A l'issue de cet inventaire, un suivi des sources afin d'affiner la connaissance de leur fonctionnement pourra être réalisé. Ce suivi portera notamment sur la durée en eau de ces sources au regard de la fonctionnalité hydrologique qu'elles assurent.

L'opération consistera en :

- Définir une typologie des sources avec l'appui du conservatoire botanique
- Obtenir les résultats de l'inventaire réalisé dans le Val Suzon au titre de la RNR-FE
- Réaliser l'inventaire selon les modalités définies avec les partenaires techniques

II. Suivi bryophytique des sources

Les bryophytes représentent de bons indicateurs pour évaluer l'état de conservation des sources tufeuses. Il apparait donc pertinent de proposer ce type de suivi sur certaines des sources tufeuses notables présentes au sein du site Natura 2000. A l'échelle du site, une étude sur les communautés bryophytiques au niveau des sources de l'Ignon est réalisée en 2025 par le CBNBP. Une opération similaire est par ailleurs inscrite dans le plan de gestion de la RNR-FE du Val Suzon : PG 2020-2029 « CS 4.2 – Suivi phyto-bryophytique dans les sources pétrifiantes / marais tufeux actifs ».

Protocole

L'échantillonnage pourra se faire via la mise en place de quadrats de petite taille ou de quadrat le long de transects selon la configuration de la zone d'étude. Les bryophytes au sein de ce quadrat seront relevées ainsi que toute information sur les conditions du milieu jugées pertinentes. Les données recensées sur le site devront permettre d'évaluer l'état de conservation de l'habitat d'intérêt communautaire « 7220* – Sources tufeuses ».

Les sources à prospecter seront définies lors de l'inventaire des sources. Le protocole du suivi bryophytique sera affiné avec l'appui technique du conservatoire botanique pour tenir compte des spécificités des différentes sources.

L'opération consistera en :

- Définir les sources sur lesquelles portera le suivi (cf. inventaires des sources)
- Obtenir les résultats des suivis réalisés sur les sources pétrifiantes dans le Val Suzon au titre de la RNR-FE
- Réaliser les suivis selon le protocole défini avec les partenaires techniques
- Mettre les résultats en perspective des autres données relatives aux sources tufeuses (suivi de la qualité physico-chimique…)

Les résultats de ces suivis devront être mis en perspective des résultats obtenus dans le cadre de l'opération « CS I.2 – Suivi de la qualité physico-chimique ».

NB : Bien que ciblé au niveau des sources, ce suivi pourra être étendu aux marais tufeux si jugé pertinent sur certains marais.

Maîtrise d'ouvrage	**Partenaires techniques**
RNR-FE Val Suzon Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)	CBNBP, ONF

Calendrier

Animation Natura 2000	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Inventaire			X			X				
Suivi bryophytique						X				

Budget prévisionnel

	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Inventaire										
Stage			3 500€							
Frais de personnel			X			X				
Suivi bryophytique										
Budget étude						7 000€				
Frais de personnel						X				

Evaluation

Etat visé	Sources actives garantissant le maintien des habitats d'intérêt communautaire Cortège bryophytique caractéristique des sources tufeuses (7220)					
Indicateur d'Etat	Sources actives					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Durée en eau						
Indicateur d'Etat	Communauté bryophytique					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb d'espèces ou recouvrement						
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

EI I.1	**Rédaction d'un plan de gestion des ripisylves, berges et cours d'eau**	1	**2**	3
Enjeu	Enjeu I – Cours d'eau, milieux humides et milieux associés			
OLT	OLT I.A – Préserver un état écologique satisfaisant des cours d'eau, ripisylves et des espèces d'intérêt communautaire associées			
OO	OO I.1 – Favoriser des modes de gestion permettant la dynamique naturelle et la résilience des ripisylves et cours d'eau			
Actions liées	CS I.3 / CS I.4 / CS I.5 / CS T.1 / PA VI.6 / EI T.1 / IP I.1			

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Cours d'eau (3260) Agrion de mercure (1044) Chabot (1163)	Val Suzon, Sources de l'Ignon

Descriptif de l'opération

Les ripisylves et cours d'eau forment un ensemble qui requiert une gestion globale. Ces linéaires concernent le plus souvent de nombreux propriétaires. L'objectif de garantir le maintien et la résilience de ces milieux passe par la proposition d'un document cadre de type plan de gestion.

L'objectif d'un plan de gestion des ripisylves est initialement prévu à l'échelle de la Vallée du Suzon. Il s'inscrit dans la continuité de l'étude hydro-écologique réalisée en 2020 par Biotec qui avait permis d'aboutir à des propositions de mesures sans définir précisément les secteurs ciblés ni les modalités de gestion (hors restauration).

Le plan de gestion sera constitué des éléments suivants :

- Rappel des éléments de connaissance de la ripisylve existants
- Identification de tronçons cohérents impliquant une gestion commune
- Proposition de mesures par tronçon au regard des enjeux identifiés sur chacun d'eux

La mise en œuvre des mesures est prévue dans l'action « IP I.1 – Réhabilitation et gestion des ripisylves, berges et cours d'eau ». Cette mesure s'appuiera sur un état initial réalisé dans le cadre de la mesures « CS I.3 – Mise en place d'un suivi de la fonctionnalité des ripisylves ».

Les mesures veilleront à attacher une attention particulière aux espèces et habitats d'intérêt communautaire identifiés ou potentiels sur ces secteurs et préciseront les bénéfices attendus pour chacun d'eux.

Ce travail sera réalisé en lien étroit avec les partenaires (syndicats de bassin, RNR-FE du Val Suzon, Fédération de pêche, naturalistes…) ainsi qu'en concertation avec les propriétaires et exploitants concernés. Les objectifs du plan de gestion des ripisylves portant sur le Suzon seront amenés à être pris en compte dans le « Programme pluriannuel d'entretien de l'Ouche et de ses Affluents » du Syndicat du bassin de l'Ouche.

Cette action pourra dans un second temps être étendue aux milieux rivulaires présents sur le site des sources de l'Ignon si jugé nécessaire.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)	Fédération de pêche 21, Syndicats de bassin (SBO, SITIV) Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000					X					
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel					X					

Evaluation						
Résultats attendus	Gestion différenciée des ripisylves adaptée aux exigences écologiques des espèces					
Indicateur de pressions	Plan de gestion adapté					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb de secteurs avec une gestion adaptée prévue	< 10% des secteurs avec gestion adaptée prévue	10 à 25% des secteurs avec gestion adaptée prévue	25 à 50% des secteurs avec gestion adaptée prévue	50 à 75% des secteurs avec gestion adaptée prévue	> 75% des secteurs avec gestion adaptée prévue	
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif			
EI I.2	**Etude de faisabilité de remise en eau des annexes alluviales**				1	2	**3**
Enjeu	Enjeu I – Cours d'eau, milieux humides et milieux associés						
OLT	OLT I.A – Préserver un état écologique satisfaisant des cours d'eau, ripisylves et des espèces d'intérêt communautaire associées						
OO	OO I.1 – Favoriser des modes de gestion permettant la dynamique naturelle et la résilience des ripisylves et cours d'eau						
Actions liées	CS I.4 / CS I.5						

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Cours d'eau (3260) Ripisylve (91E0)	Val Suzon

Descriptif de l'opération

Dans le cadre de l'étude hydro-écologique réalisée en 2020 par Biotec, les propositions de gestion avaient abouti à plusieurs fiches mesures dont l'une d'elle portait sur la remise en eau d'anciennes annexes alluviales. Les éléments présentés ci-après sont issus de cette fiche.

Contexte

Le cours du Suzon rencontre une diminution de ses zones humides connexes. Les interventions de rescindement (suppression de méandres) ou la suppression d'un bras de rivière ou bras mort, ont permis de repousser le cours d'eau en limite de parcelles cadastrales pour en faciliter l'utilisation, agricole, notamment. Ces interventions ont ainsi pour effet de faciliter l'écoulement des eaux vers l'aval tout en les déconnectant des zones humides, amplifiant ainsi les problématiques d'étiage.

Les zones connexes humides en marge du cours d'eau assurent des fonctions hydrologiques (régulations des flux d'eau), biogéochimiques (filtre épurateur) et écologique (biodiversité).

Le long du cours du Suzon elles jouent un rôle important dans la régulation des assecs (« éponge ») en restituant l'eau au cours d'eau à l'étiage. C'est en effet au droit et en aval des grandes mégaphorbiaies persistant en tête de bassin que s'observent les rares zones encore en eau du Suzon en août 2020. C'est encore en amont, où subsiste une zone boisée proche du cours d'eau, que s'observent au sein du Suzon des gouilles d'eau claire, probablement phréatique, pouvant être en lien avec les boisements alluviaux contigus.

Objectifs de l'opération

- Restaurer des zones humides connexes au ruisseau, permettant de favoriser la rétention d'eau lors des épisodes pluvieux ;
- Faire persister et maintenir une végétation alluviale et notamment strate herbacée à proximité du cours d'eau.
- Restaurer/maintenir des corridors écologiques diversifiés, favorables au maintien d'espèces phares.
- Optimiser le rôle de filtre et d'épuration des eaux ;
- Favoriser des zones d'étalement des eaux en périodes de crue.

Actions à réaliser

- Réouverture d'anciennes annexes et anciens bras, fermés ou remblayés et remise en connexion du cours d'eau avec les milieux annexes ;
- Remise en forme topographique des annexes à des fins de diversification des conditions stationnelles et réhabilitation de milieux humides variés ;
- Revégétalisation (ou coup de pouce à la dynamique végétale) au moyen de plantation de jeunes plants d'arbres et d'arbustes, d'hélophytes et ensemencement au moyen d'un mélange grainier adapté ;

NB : La réouverture de ces annexes nécessite des emprises foncières parfois importantes.

Ces travaux feront l'objet d'études préalables afin d'en évaluer l'efficacité et seront envisagés après concertation et sur la base d'un travail de co-construction avec les partenaires techniques : syndicats de bassin, RNR-FE du Val Suzon, Fédération de pêche, naturalistes, propriétaires / exploitants…

L'opération reposera sur les opportunités du territoire (opportunité foncière, volonté politique locale, adhésion des propriétaires/ exploitants au projet…).

Exemples d'intervention envisageable sur le Suzon :

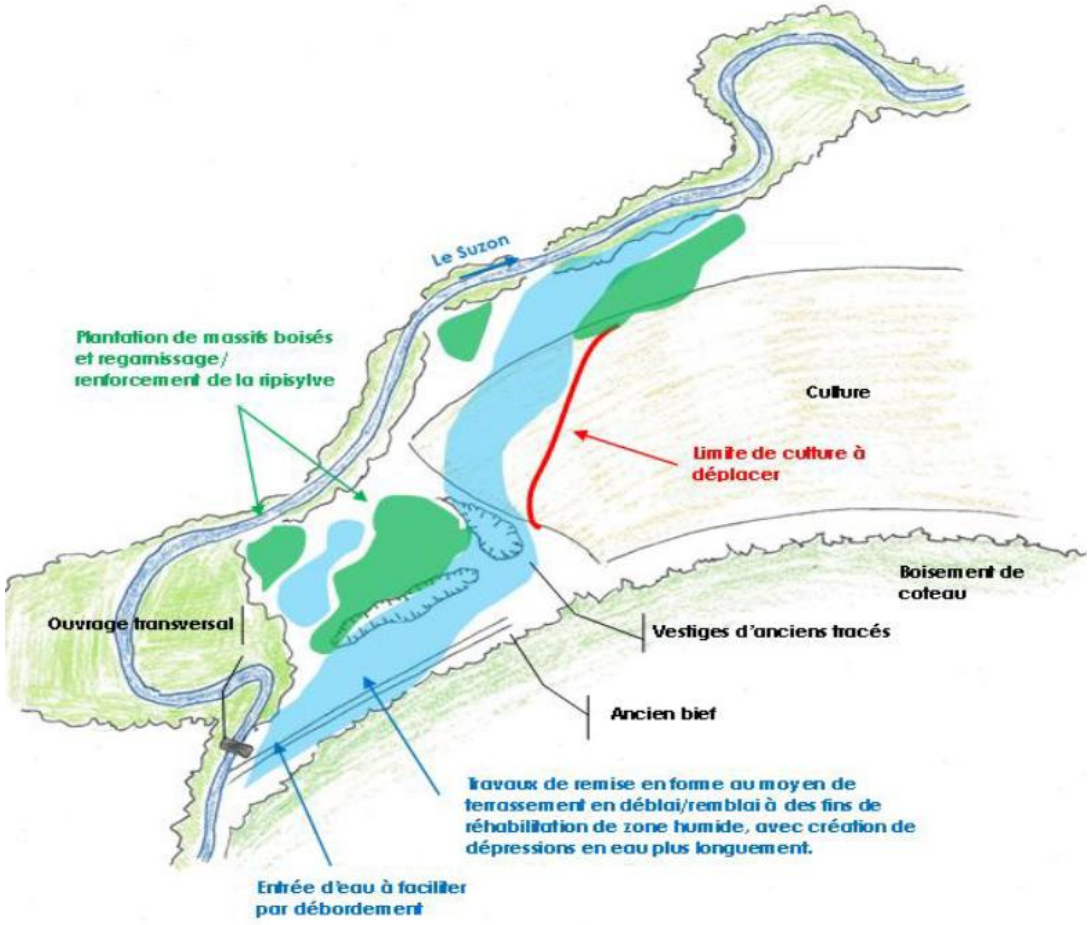

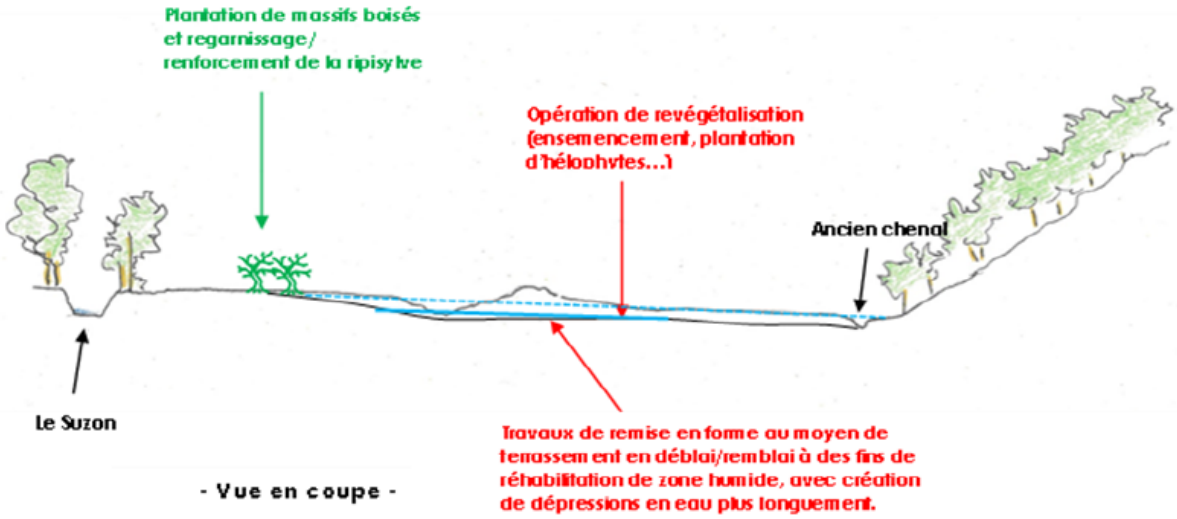

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
A définir	Fédération de pêche 21, SBO Communes Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000) Propriétaires / exploitants

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000								X		
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Budget étude										
Frais de personnel								X		

Evaluation						
Résultats attendus	Améliorer la fonctionnalité hydroécologique					
Indicateur de pressions	Annexes alluviales					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb annexes alluviales remises en fonctionnement / nb annexes total potentielles	Aucune annexe remise en fonctionnement	<10% annexes remises en fonctionnement	10 à 50% annexes remises en fonctionnement	50 à 75% annexes remises en fonctionnement	> 75% annexes remises en fonctionnement	
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

EI I.3	**Elaboration de notices de gestion des prairies et mégaphorbiaies**	**1**	2	3

Enjeu	Enjeu I – Cours d'eau, milieux humides et milieux associés
OLT	OLT I.B – Garantir un bon état de conservation des prairies humides et mégaphorbiaies et de leurs espèces
OO	OO I.1 – Favoriser les pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire
Actions liées	CS T.2 / CS T.3 / CS T.4 / CS I.6 / IP I.2

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Prairies humides (6410) Prairies de fauche (6510) Mégaphorbiaies (6430) Cuivré des marais (1060) Damier de la Succise (1065)	Val Suzon, Sources de l'Ignon

Descriptif de l'opération

Les prairies humides et mégaphorbiaies accueillent une importante biodiversité dont le maintien est étroitement lié à la présence d'eau et aux pratiques agricoles. Les prairies de fauche présentant des enjeux similaires ont été associées à ces habitats. Toutefois, ces surfaces de milieux ouverts présentent des caractéristiques très variables selon leur localisation, leur gestion ou encore les espèces qu'elles abritent. Préalablement à la mise en place de mesures de gestion sur ces milieux, il apparait pertinent d'en dresser un inventaire le plus exhaustif possible et de tenir compte des particularités de chacune.

Les notices de gestion seront composées des éléments suivants :

- Recensement des données existantes et localisation des entités concernées
- Description des entités recensées (surface, espèces patrimoniales présentes, particularités)
- Préconisation de gestion au regard des enjeux de gestion identifiés

La description des entités pourra reposer sur d'autres mesures préalablement réalisées dans le cadre du présent document d'objectif : cartographie des habitats, inventaires et suivis, etc. Elle servira de base à l'opération « IP I.3 – Gestion extensive des prairies et mégaphorbiaies par fauche ou par pâturage » et « IP I.4 – Restauration des mégaphorbiaies et prairies de fond de vallon ». Les préconisations veilleront à attacher une attention particulière aux espèces et habitats d'intérêt communautaire identifiés ou potentiels sur ces secteurs et préciseront les bénéfices attendus pour chacun d'eux.

Ce travail sera réalisé en lien étroit avec les partenaires : syndicat de bassin, RNR-FE du Val Suzon, naturalistes…

Maîtrise d'ouvrage	**Partenaires techniques**
Pays Seine-et-Tilles	CBNBP SHNA-OFAB Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon

Calendrier

	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000	X									

Budget prévisionnel

	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel	X									

Evaluation						
Résultats attendus	Outils de gestion efficients					
Indicateur de pression	Modalités de gestion					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb de notices élaborées / Nb entités recensées	< 10% prairies ou mégaphorbiaies avec une notice de gestion	10 à 25% prairies ou mégaphorbiaies avec une notice de gestion	25 à 50% prairies ou mégaphorbiaies avec une notice de gestion	50 à 75% prairies ou mégaphorbiaies avec une notice de gestion	> 75% prairies ou mégaphorbiaies avec une notice de gestion	
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

EI I.4	**Elaboration de notices de gestion et étude du fonctionnement hydrologique des marais calcaires de pente**	**1**	2	3
Enjeu	Enjeu I – Cours d'eau, milieux humides et milieux associés			
OLT	OLT I.C – Garantir un bon état de conservation des marais calcaires de pente (7230) et des sources tufeuses (7220)			
OO	OO I.3 – Restaurer et gérer les marais calcaires de pente			
Actions liées	CS I.2 / CS I.5 / CS I.7 / IP I.3			

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Marais calcaires de pente (7230) Moliniaie (6410)	Val Suzon, Sources de l'Ignon, Bellefontaine, Roche Aubin

Descriptif de l'opération

Contexte

Les marais calcaires de pente sont des habitats de faibles surfaces accueillant une biodiversité spécifique présentant souvent une forte patrimonialité. Tributaires en grande partie du régime hydrique qui les alimente, l'assèchement de ces milieux et leur fermeture par les ligneux constituent leurs principales menaces.

Au sein du site Natura 2000, chaque marais calcaire présente des spécificités que ce soit au regard de leur alimentation hydrique, de leur composition floristique, de la dynamique naturelle de fermeture plus ou moins rapide, des phénomènes d'eutrophisation, etc. Acquérir une connaissance préalable de ces milieux apparait indispensable pour garantir une gestion adaptée, voire envisager des interventions de restauration.

Cette connaissance passera par deux actions : 1) la réalisation de notices de gestion reposant sur des observations de terrain et 2) la réalisation d'étude portant sur le fonctionnement hydrologique des marais calcaires de pente pour approfondir les observations de terrain.

I. Elaboration de notices de gestion des marais calcaires de pente

Les notices de gestion des marais calcaires de pente auront pour objectif de :

- Recenser les données existantes et la localisation des entités concernées
- Décrire les entités recensées (surface, espèces patrimoniales présentes, particularités)
- Identifier les éventuels dysfonctionnements (drainage, modification de l'alimentation en eau, eutrophisation…)
- Préconiser la gestion à mettre en œuvre, voire recommander des actions de restauration de gestion au regard des enjeux identifiés

La description des entités pourra reposer sur d'autres mesures préalablement réalisées dans le cadre du présent document d'objectif : cartographie des habitats, inventaires et suivis, etc. Elle pourra précéder la mise en œuvre d'étude plus approfondie relatif au fonctionnement hydrologique. Inversement, des études sur le fonctionnement hydrologique qui seraient réalisées avant l'élaboration des notices de gestion viendrait enrichir ces dernières.

Cette étape servira de base à l'opération « IP I.3 – Gestion et restauration des marais calcaires de pente ». Les préconisations veilleront à attacher une attention particulière aux espèces et habitats d'intérêt communautaire identifiés ou potentiels sur ces secteurs et préciseront les bénéfices attendus pour chacun d'eux.

A noter que ce travail s'inscrit dans la continuité de ce qui a été initié par la RNR-FE du Val Suzon et plus spécifiquement, la réalisation de la mesure « CS 4.8 – Etat des lieux des milieux humides tufeux ». La présente opération s'attachera à caractériser les entités de marais calcaires qui n'ont pas déjà fait l'objet d'une description au titre de la Réserve.

II. Etude du fonctionnement hydrologique des marais calcaires de pente

L'état de conservation des marais calcaires de pente est étroitement lié à leur fonctionnement hydrologique. Des dysfonctionnements dans le régime hydrique peuvent ainsi induire rapidement une dégradation du milieu. Avant d'entreprendre des travaux de restauration, il est important d'avoir pu identifier correctement le fonctionnement hydrologique et l'origine des altérations observées. En effet, un fonctionnement altéré suite à une artificialisation pourra

justifier de travaux de restauration tandis qu'une modification naturelle de l'alimentation en eau (contexte karstique) requerra une réflexion plus globale sur la trajectoire écologique du marais.

Le ou les études sur le fonctionnement hydrologique des marais calcaires de pente aura (auront) pour objectif de :

- Identifier les sources d'alimentation des marais calcaires de pente ;
- Identifier les altérations à l'origine d'un dysfonctionnement hydrologique des marais ;
- Etablir des actions de restauration envisageables et pertinentes au regard du fonctionnement identifié et des enjeux relevés sur le site.

Action à réaliser

Sur la base des notices de gestion des marais calcaires de pente visant à identifier les spécificités de chaque marais recensé dans le site Natura 2000, les marais pour lesquels une altération de la fonctionnalité hydrologique a été identifiée seront ciblés pour la réalisation d'une étude approfondie afin d'identifier l'origine de ces altérations et définir des préconisations de gestion pour y remédier.

L'opération consistera en la réalisation d'un cahier des charges sur la base des éléments issus des notices de gestion ainsi qu'en l'accompagnement du bureau d'étude retenu pour la réalisation de cette étude. Une attention particulière sera portée aux préconisations de gestion et de restauration qui devront impérativement figurer dans l'étude.

Ces travaux seront réalisés en lien étroit avec les partenaires : conservatoire botanique, RNR-FE du Val Suzon, naturalistes, syndicats de bassin…

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles	CBNBP CEN Bourgogne PNFor Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon Syndicat de bassins

Calendrier										
Animation Natura 2000	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Notices de gestion			X							
Etude marais	X						X			
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Notices de gestion										
Frais de personnel			X							
Etude marais calcaires de pente										
Budget étude	2 000€						10 000€			
Frais de personnel	X						X			

Evaluation						
Résultats attendus	Outils de gestion efficients Connaissance des dysfonctionnements hydrologiques					
Indicateur de pression	Modalités de gestion					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb de notices élaborées / Nb entités recensées	< 10% marais calcaires avec une notice de gestion	10 à 25% marais calcaires avec une notice de gestion	25 à 50% marais calcaires avec une notice de gestion	50 à 75% marais calcaires avec une notice de gestion	> 75% marais calcaires avec une notice de gestion	
Indicateur de pression	Marais calcaires de pente avec dysfonctionnements diagnostiqués					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb marais avec dysfonctionnements / Nb marais total	0 à 20% marais sans dysfonctionnemt .	20 à 40% marais sans dysfonctionnemt .	40 à 60% marais sans dysfonctionnemt .	60 à 80% marais sans dysfonctionnemt .	> 80 % marais sans dysfonctionnemt .	
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Connaissance	**Gestion**	Sensibilisation	Communication	Administratif

IP I.1	**Réhabilitation et gestion des ripisylves, berges et cours d'eau (mise en œuvre du plan de gestion)**	1	**2**	3
Enjeu	Enjeu I – Cours d'eau, milieux humides et milieux associés			
OLT	OLT I.A – Préserver un état écologique satisfaisant des cours d'eau, ripisylves et des espèces d'intérêt communautaire associées			
OO	OO I.1 – Favoriser des modes de gestion permettant la dynamique naturelle et la résilience des ripisylves et cours d'eau			
Actions liées	CS I.3 / EI I.1			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Cours d'eau (3260) Ripisylve (91E0) Agrion de mercure (1044) Chabot (1163)	Val Suzon, Sources de l'Ignon

Descriptif de l'opération

S'appuyant sur le plan de gestion des ripisylves, berges et cours d'eau (mesure EI I.1), cette action prévoit la mise en œuvre des opérations de gestion des ripisylves. Ces opérations de gestion pourront s'inscrire dans plusieurs cadres :

- Sollicitation d'un contrat Natura 2000 forestier
- Gestion des ripisylves en lien avec les missions des syndicats de bassin
- Communication auprès des propriétaires riverains sur les enjeux et les préconisations de gestion

Les travaux de gestion et de réhabilitation auront pour objectif une gestion raisonnée des ripisylves et tiendront compte des enjeux de biodiversité et de la présence avérée ou potentielle des espèces et habitats d'intérêt communautaire.

Une attention particulière sera portée sur les frênes (arbre-hôte du Damier du Frêne) dont des coupes préventives peuvent entraîner des répercussions sur le Damier ainsi que sur le non-enlèvement des embâcles favorables au bon fonctionnement des rivières sur les secteurs sans enjeu de débordement.

Ce travail sera réalisé en lien étroit avec les partenaires : syndicats de bassin, RNR-FE du Val Suzon, Fédération de pêche, naturalistes…

Maîtrise d'ouvrage	**Partenaires techniques**
Syndicat du bassin de l'Ouche dans le cadre de son programme pluriannuel d'entretien Propriétaires privés Communes	Fédération de pêche 21 SBO, SITIV Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)

Calendrier

	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000						X				

Budget prévisionnel

	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel						X				

Evaluation						
Résultats attendus	Gestion différenciée des ripisylves adaptée aux exigences écologiques des espèces Coupes raisonnées des frênes Maintien des embâcles					
Indicateur de pressions	Plan de gestion adapté Pratiques de gestion des ripisylves Embâcles					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb de secteurs avec une gestion adaptée prévue	< 10% des secteurs identifiés	10 à 25% des secteurs identifiés	25 à 50% des secteurs identifiés	50 à 75% des secteurs identifiés	> 75% des secteurs identifiés	
Nb gestions différenciées mises en place/ nb gestions prévues	< 10% des gestions prévues mises en place	10 à 25% des gestions prévues mises en place	25 à 50% des gestions prévues mises en place	50 à 75% des gestions prévues mises en place	> 75% des gestions prévues mises en place	
Embâcles retirés (nombres)						
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Connaissance	**Gestion**	Sensibilisation	Communication	Administratif

IP I.2	**Gestion extensive et restauration des prairies et mégaphorbiaies**	1	**2**	3
Enjeu	Enjeu I – Cours d'eau, milieux humides et milieux associés			
OLT	OLT I.B – Garantir un bon état de conservation des prairies humides et mégaphorbiaies et de leurs espèces			
OO	OO I.1 – Favoriser les pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire			
Actions liées	CS I.6 / EI I.3 / PA VI.4			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Prairies humides (6410) Prairies de fauche (6510) Mégaphorbiaies (6430) Cuivré des marais (1060) Damier de la Succise (1065) Chauves-souris	Val Suzon, Sources de l'Ignon

Descriptif de l'opération

La biodiversité floristique et faunistique des prairies est étroitement liée aux pratiques de gestion. Qu'ils s'agissent de pratiques intensives ou qu'il soit question de déprise agricole, les changements de pratique de gestion peuvent avoir des répercussions importantes dans l'évolution des cortèges et dans le maintien des espèces patrimoniales.

I. Gestion extensive des prairies et mégaphorbiaies par fauche ou par pâturage (priorité 1)

Cette action a pour objectif la valorisation des pratiques agricoles favorables à la biodiversité et l'amélioration des pratiques sur certains secteurs de la vallée du Suzon et aux sources de l'Ignon.

Sur la base des notices de gestion des prairies et mégaphorbiaies (mesure EI I.3), cette action prévoit la mise en œuvre des opérations de gestion préconisées. Ces opérations de gestion pourront s'inscrire dans plusieurs cadres :

- Sollicitation d'un contrat Natura 2000 « ni-ni » pour les parcelles non déclarées à la PAC
- Intégration des parcelles concernées dans un PAEC afin de permettre la mise en place de MAEC pour les parcelles agricoles
- Adhésion à la charte Natura 2000 (mesure MS VI.4)

Différents types de gestion pourront être envisagés au regard des enjeux identifiés et des souhaits des exploitants. En effet, la limitation de fertilisants de même qu'un pâturage plus extensif favorisent la microfaune ainsi que les espèces de chauves-souris qui s'en nourrissent. Les retards de fauche permettent l'expression d'espèces végétales à la floraison plus tardive et augmente les chances de certaines espèces animales et végétales d'accomplir leur cycle de vie avant la fauche.

Plusieurs choix de gestion pourront être envisagés selon les secteurs et les enjeux identifiés :

- la mise en place d'un pâturage extensif (ou diminution de la pression de pâturage en cours) ;
- la diminution ou l'absence d'intrants ;
- le retard de fauche.

L'ensemble des modalités mises en place s'appuieront sur un cahier des charges spécifique à l'échelle de la parcelle ou de l'exploitation. D'autres recommandations pourront y figurer sur la base des échanges qui auront eu lieu préalablement entre l'animateur Natura 2000 et l'agriculteur.

NB : Dans le Val Suzon, les surfaces agricoles en amont de Sainte-Foy sont classées pour la plupart comme prairies sensibles. Ceci implique déjà une gestion respectueuse des enjeux du site. Cette mesure a donc pour objectif à la fois de valoriser les pratiques existantes mais aussi de permettre aux agriculteurs d'aller plus loin dans cette démarche de gestion en faveur des enjeux de biodiversité.

II. Restauration des prairies et mégaphorbiaies (priorité 1)

Certaines prairies et mégaphorbiaies présentes dans le périmètre du site Natura 2000 peuvent présenter un état de conservation très dégradé. Selon les raisons de cet état, la mise en place de pratiques de gestion adaptées, telles que prévues dans l'action décrite ci-dessus, peuvent ne pas suffire à retrouver un bon état de conservation.

Cette opération vise donc à permettre une restauration de ces milieux préalablement à la mise en place d'une gestion extensive. Sur la base des notices de gestion des prairies et mégaphorbiaies (mesure EI I.3), cette action prévoit la mise en œuvre de travaux de restauration qui pourront faire l'objet de contrats Natura 2000 :

- Sollicitation d'un contrat Natura 2000 « ni-ni » pour les parcelles non déclarées à la PAC
- Sollicitation de mesures agro-environnementales pour les parcelles déclarées à la PAC

A titre d'exemple, cette mesure pourra concerner le retrait de ligneux à l'origine d'un embroussaillement des prairies ou mégaphorbiaies. Elle permettra également la mise en place de contrats visant la conversion de cultures en prairies. Plus compliqué au regard des enjeux économiques, cette modalité sera toutefois proposée aux agriculteurs qui le souhaitent.

L'ensemble des modalités de la restauration feront l'objet d'un cahier des charges spécifique dans lequel seront spécifiés : les objectifs, les espèces et habitats d'intérêt communautaire ciblés, la surface et la localisation précise des travaux, les modalités de restauration (prise en compte des enjeux, de la période d'intervention, de la portance des sols, etc.) .

III. Augmentation des emprises des bandes enherbées (priorité 2)

Les bandes enherbées constituent des zones tampons assurant notamment des fonctionnalités écologiques. Préconisées dans les précédents DOCOB ainsi que dans l'étude hydro-écologique réalisée par Biotec, les éléments présentés ci-après en sont issus.

Contexte

Favorable à la biodiversité, les bandes enherbées servent de zones de refuge pour de nombreux insectes notamment les auxiliaires des cultures, leur efficacité dépend de leur mode de gestion. Elle est réglementairement de 5 m minimum (arrêté du 4 mai 2017 consolidé en janvier 2020) et obligatoire. Elle peut être herbacée ou arbustive.

Les grandes cultures (céréales essentiellement) occupent une place prépondérante en bordure du Suzon en aval de Sainte Foy. L'utilisation de ces terres pour la grande culture est historique, mais ne participent à la continuité du corridor du fond de vallée qu'à travers leur bande enherbée. Aux sources de l'Ignon, quelques cultures bordent le cours de l'Ignon.

Au contraire des cultures, les systèmes prairiaux connexes au cours d'eau permettent la stabilisation des sols, la limitation de l'érosion par ruissellement et favorisent l'infiltration (augmentation du temps de retour de la circulation d'eau vers la nappe alluviale), En outre les surfaces en herbes jouent un rôle important dans la préservation de la qualité de l'eau (frein au transfert des produits de l'agriculture vers le cours d'eau).

Objectifs de l'opération

- Permettre d'instaurer un couvert végétal diversifié propice à l'instauration de la biodiversité
- Lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols
- Augmenter le délai de migration des produits de l'agriculture vers le cours d'eau
- Augmenter l'effet lisière

Actions à réaliser

- Elargir la bande enherbée des cultures de céréales
- Accompagner les exploitants dans une évolution de leur système de production

Instaurer un mode de gestion des surfaces herbacées favorable à la diversité écologique : fauche ou broyage tardif (après le 15 juillet), absence d'amendements.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Exploitants agricoles – Propriétaires privées Communes	SBO, SITIV CBNBP Chambre d'agriculture Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)

Calendrier										
Animation Natura 2000	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Montage PAEC	X					X				
Rédaction CDC		X				X				
Accompagnement agriculteurs		X				X				
Restauration		X			X					
Animation bandes enherbées						X				
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Contrat gestion		3 000€				3 000€				
Contrat restauration		6 000€			6 000€					
Frais de personnel	X	X			X	X				

Evaluation						
Résultats attendus	Pratiques adaptées aux enjeux des milieux prairiaux et mégaphorbiaies Maintien ou augmentation des surfaces prairiales et/ou mégaphorbiaies					
Indicateur de pressions	Aspect visuel de la prairie					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
% prairies avec bon aspect visuel (surface)	< 20% des prairies avec bon aspect visuel	20 à 40% des prairies avec bon aspect visuel	40 à 60% des prairies avec bon aspect visuel	60 à 80% des prairies avec bon aspect visuel	>80 % des prairies avec bon aspect visuel	
Indicateurs de réponse	Nb de contrats mis en place					
	Linéaires de bandes enherbées dont l'emprise a été augmentée (m)					

Indicateur de pression	Parcelles agricoles (prairies/mégaphorbiaie)			
Score	**Mauvais = 1**	**Moyen = 3**	**Bon = 5**	**Note**
Surface prairiale et/ou mégaphorbiaie	Diminution de la surface prairiale et/ou mégaphorbiaie	Maintien de la surface existante	Augmentation de la surface prairiale et/ou mégaphorbiaies	
Indicateur de réponse	Nb restaurations réalisées			

Connaissance	**Gestion**	Sensibilisation	Communication	Administratif

IP I.3	**Gestion et restauration des marais calcaires de pente**	1	**2**	3
Enjeu	Enjeu I – Cours d'eau, milieux humides et milieux associés			
OLT	OLT I.C – Garantir un bon état de conservation des marais calcaires de pente (7230) et des sources tufeuses (7220)			
OO	OO I.3 – Restaurer et gérer les marais calcaires de pente			
Actions liées	CS I.2 / CS I.7 / CS I.8 / EI I.4			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Marais calcaires de pente (7230) Moliniaie (6410)	Val Suzon, Sources de l'Ignon, Bellefontaine, Roche Aubin

Descriptif de l'opération

Les marais calcaires de pente ont beaucoup régressé en France au cours des dernières décennies. Les menaces ayant causé leur régression sont multiples mais les principales sur les marais du site de la Montagne côte-d'orienne semblent être la quantité et la qualité des eaux transitant dans les marais et l'abandon des usages agricoles (fauche, pâturage) qui limitait la progression des ligneux constatée sur plusieurs entités de marais calcaires.

Ainsi, le maintien de certains marais calcaires est désormais tributaire de la gestion mise en place, voire d'actions de restauration. Sur la base des notices de gestion des marais calcaires de pente (mesure EI I.4), cette action prévoit la mise en œuvre des opérations de gestion préconisées. Ces opérations de gestion pourront s'inscrire dans plusieurs cadres :

- Sollicitation d'un contrat Natura 2000 « ni-ni »
- Adhésion à la charte Natura 2000 (mesure MS VI.4)
- Mise en œuvre des programmes d'actions d'autres dispositifs (PG RNR-FE Val Suzon, PG RBD Combe de Bellefontaine, etc.)

Différents types de gestion pourront être envisagés au regard des enjeux identifiés et des acteurs mobilisés :

- la mise en place d'un pâturage extensif : cette mesure est notamment envisagée aux Sources de l'Ignon où la proximité d'une pâture permettrait une gestion de la végétation par pâturage.
- la diminution ou l'absence d'intrants : ce choix de gestion apparaît plus compliqué dans la mesure où la plupart des marais sont intraforestiers et la présence d'intrants peut être lié aux usages agricoles et amenés par l'eau ayant transité depuis les plateaux situés en dehors du périmètre Natura 2000.
- la mise en œuvre d'un entretien manuel : cet entretien pourrait s'organiser via la mise en œuvre de chantier participatif sur des milieux sensibles où des outils manuels s'avèrent suffisant. Cette mesure pourrait s'envisager sur le marais de Bellefontaine. Elle est également recommandée au niveau de la cascade de tuf et du marais du site des Essarts (entité Roche Aubin).
- la mise en œuvre d'un entretien ou de travaux de restauration mécanisés : selon l'état de dégradation, des actions manuels ou de pâturage peuvent ne pas suffire ou ne pas être adaptés. Des interventions mécanisées peuvent alors être préconisées.

Dans certains cas et en raison de dysfonctionnements importants (p.e. modification de l'alimentation en eau, ancienne plantation), des actions de restauration seront à envisager. Il peut s'agir de l'exploitation ou le retrait des ligneux (cf. « entretien manuel ou travaux de restauration mécanisés »). Dans d'autres cas, il pourra être nécessaire de restaurer le fonctionnement hydrologique du marais. La restauration fera alors l'objet d'une étude préalable (cf opération « EI I.5 – Etude du fonctionnement hydrologique des marais calcaires de pente ») pour dimensionner précisément les travaux à engager. Il est important de noter que ces travaux seront complémentaires à ceux réalisés par la RNR-FE du Val Suzon dans le cadre de l'action IP 4.11 Restauration du fonctionnement hydrologique inscrite dans son plan de gestion.

L'ensemble des modalités mises en place s'appuieront sur un cahier des charges spécifique à l'échelle de la parcelle ou de l'entité. Seront précisés : les objectifs, les espèces et habitats d'intérêt communautaire ciblés, la surface et la localisation précise des travaux, les modalités de gestion /restauration (prise en compte des enjeux, de la période d'intervention, de la portance des sols, etc.).

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Propriétaires privées Communes	SBO, SITIV CBNBP Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000				X	X					
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Budget contrat gestion				3 000€						
Budget contrat restauration					6 000€					
Frais de personnel				X	X					

Evaluation						
Résultats attendus	Réduire les surfaces embroussaillées Restauration des marais calcaires de pente présentant des dysfonctionnements					
Indicateur de pression	Surfaces embroussaillées					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
% Recouvrement des ligneux						
Indicateur de pression	Marais calcaires de pente restaurés					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb marais restaurés / nb marais avec dysfonctionnement	0 % des marais avec dysfonctionnements restaurés	< 10% des marais avec dysfonctionnements restaurés	10-40% des marais avec dysfonctionnements restaurés	> 50 % des marais avec dysfonctionnements restaurés	80 % des marais avec dysfonctionnements restaurés	
Indicateurs de réponse	Nb de contrats mis en place Nb d'interventions réalisées (hors contrat)					

Fiche action 16 : IP I.4 Travaux de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Connaissance	**Gestion**	Sensibilisation	Communication	Administratif

IP I.4	**Travaux de lutte contre les espèces exotiques envahissantes**	**1**	2	3
Enjeu	Enjeu I – Cours d'eau, milieux humides et milieux associés			
OO	OO T2 – Limiter la progression des espèces exotiques envahissantes			
Actions liées	CS T.1 / PA VI.5			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Tous les habitats	Toutes les entités

Descriptif de l'opération

Contexte

Au regard des impacts avérés des espèces exotiques envahissantes sur le plan économique, sanitaire et plus particulièrement sur la biodiversité, des travaux de lutte contre ces espèces s'avèrent indispensables et prioritaires. Dans le site Natura 2000, plusieurs espèces sont connues. Dans la mesure où elles se restreignent à quelques stations sur des surfaces contenues, des travaux de lutte sont pertinents à mettre en œuvre pour enrayer leur progression.

Parmi les espèces connues, ces travaux de lutte visent en priorité la Renouée du Japon et l'Ambroisie.

Objectifs de l'opération

Enrayer la progression des espèces exotiques envahissantes jusqu'au contrôle voire à la disparition des stations existantes

Action de l'opération

I. Renouée du Japon

Plusieurs stations sont recensées et suivies dans le Val Suzon, le plus souvent en bordure du Suzon. Les stations en bordure de la RD7 sont traitées par le service route du Département. D'autres stations en bordure du cours d'eau, dans le village ou au sein de jardins privés ne font pour leur part d'aucune gestion connue bien qu'elles représentent des foyers potentiels de dissémination. Il est ainsi prévu de mettre en place des actions de gestion sur ces stations qui seront décrites dans un cahier des charges :

- Coupe manuelle des pieds avec plusieurs passages par an en période de pousse
- Séchage sur bâche
- Brûlage des déchets
- Optionnel : replantation d'espèces autochtones pour limiter la reprise

Ces actions pourront être réalisées via plusieurs moyens / dispositifs possibles :

- Mise en place de chantiers participatifs avec des étudiants et/ou les habitants de la commune
- Intervention par les agents techniques de la commune
- Intervention dans le cadre des missions d'autres partenaires technique (syndicats de bassin)

II. Ambroisie

Compte tenu de son fort pouvoir allergisant, le traitement de l'ambroisie requiert des précautions particulières pour sa gestion. Actuellement, la seule station connue dans le site a fait l'objet d'une gestion par l'ONF avec une intervention mécanique pour enrayer au plus vite la propagation de l'espèce. Au titre de Natura 2000, l'action consistera à suivre la gestion réalisée par l'ONF et à débloquer rapidement des moyens de gestion dans le cas où d'autres stations viendraient à être découvertes dans le périmètre du site.

NB : Au regard de la forte problématique sanitaire qu'elle soulève, l'ambroisie fait l'objet d'une obligation de prévention et de destruction au titre de l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre l'ambroisie dans le département de la Côte-d'Or. Plus d'information sur l'observatoire des ambroisies : https://ambroisie-risque.info/

III. Autres espèces

Seules des données ponctuelles sont connues pour les autres espèces. Des arrachages ponctuels de ces individus pourront être réalisés lors des veilles réalisées sur le terrain.

La mise en place de ces actions fera l'objet d'échanges avec les partenaires techniques.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Propriétaires privées Communes CD21 ONF	SBO, SITIV CBNBP Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon, ONF Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Moyens humains (nb jours)		5	3	3	3	3	3	3	3	3
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel		X	X	X	X	X	X	X	X	X

Evaluation						
Résultats attendus	Absence d'espèces exotiques envahissantes					
Indicateur de pressions	Espèces exotiques envahissantes					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Surface EEE (m^2) année n+5 / Surface n	Forte augmentation du nombre de stations d'EEE et/ou de la surface	Augmentation du nombre de stations d'EEE et/ou de la surface	Stations connues toujours présentes	Régression du nombre de stations d'EEE	Aucune EEE observée / Disparition des stations connues sur le site	
Indicateur de réponse	Nb interventions réalisées sur les EEE					

Enjeu 2 – Milieux forestiers

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

CS II.1	**Identification d'une trame de vieux bois**	**1**	2	3
Enjeu	Enjeu II – Milieux forestiers (hors ripisylve)			
OLT	OLT II – Favoriser la naturalité et la résilience des milieux forestiers			
Actions liées	CS II.2 / IP II.2			

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Hêtraies (9130, 9150) Forêts de fond de vallon (9160) Forêts de pente (9180)	Toutes

Descriptif de l'opération

Contexte

Dans le contexte de changement climatique, il apparaît essentiel de favoriser la résilience des peuplements notamment en favorisant leur libre évolution. L'absence d'intervention sylvicole est un choix de gestion de plus en plus mis en œuvre par les gestionnaires dans l'objectif d'améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces. Au titre de Natura 2000, cette absence d'intervention peut se traduire par la mise en place de dispositifs favorisant le développement de bois sénescents. Ils se traduisent par la mise en œuvre de contrat portant soit sur des arbres disséminés soit sur des îlots Natura 2000. Ces dispositifs viennent compléter ceux déjà existants et portés par l'ONF.

Si plusieurs îlots Natura 2000 ont été mis en place sur le site de la Montagne côte-d'orienne, d'autres dispositifs favorisant le vieux bois ou les arbres à dendromicrohabitats existent et ne sont pas forcément connus de l'animation Natura 2000. Ce peut être le cas des îlots de sénescence mis en œuvre par l'ONF, de parcelles forestières placées en « hors sylviculture » ou encore, le recensement des arbres à conserver pour la biodiversité (ou « arbres bios ») identifiés par les techniciens ou experts forestiers. Pourtant, connaître le réseau de bois sénescent et d'arbres bios permettrait de mieux cibler les zones où d'autres dispositifs de ce type devraient être développés afin de compléter cette trame de vieux bois dont de multiples espèces sont dépendantes.

Objectifs de l'opération

Recenser le réseau d'îlots de bois sénescents (îlots Natura 2000, îlots de sénescence, îlots de vieillissement), les parcelles en hors sylviculture ainsi que les arbres favorables à la biodiversité. Ceux-ci étant très nombreux dans le périmètre du site Natura 2000, seuls ceux identifiés et géolocalisés lors de martelage feront l'objet d'un recensement.

Actions à réaliser

- Obtenir les localisations des îlots de bois sénescents, des parcelles en « hors sylviculture » et des « arbres bios » en forêt publique
- Obtenir les localisations des îlots de bois sénescents mis en place en forêt privée
- Réaliser une cartographie du réseau
- Evaluer la connectivité du réseau
- Identifier les secteurs avec une faible quantité de bois sénescents et/ou arbres favorables à la biodiversité

La réalisation de cette mesure se fera en étroite concertation avec les partenaires techniques : CNPF et ONF. Elle servira de support à la réalisation de la mesure « IP II.2 – Conservation des bois sénescents ».

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)	CNPF Office national des forêts Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000		X								
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel		X								

Evaluation						
Etat visé	Trame de vieux bois satisfaisante pour permettre le déplacement des espèces					
Indicateur d'Etat	Connectivité					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb connexion						
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

CS II.2	**Mise en place d'un protocole de suivi dendrométrique**	1	**2**	3
Enjeu	Enjeu II – Milieux forestiers (hors ripisylve)			
OLT	OLT II – Favoriser la naturalité et la résilience des milieux forestiers			
Actions liées	CS II.1 / IP II.2			

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Hêtraies (9130, 9150) Forêts de fond de vallon (9160) Forêts de pente (9180)	Toutes

Descriptif de l'opération

Contexte

Les changements au sein du compartiment forestier sont multiples comme en témoignent les observations de terrain : dépérissement, faible régénération, ravageurs ou maladies, etc. Pour autant, l'absence de suivi via la mise en place d'un protocole standardisé ne permet pas d'établir des conclusions scientifiques sur l'évolution de la forêt. C'est la raison pour laquelle il apparait nécessaire de débuter un suivi sur les forêts qui peuplent le site de la Montagne côte-d'orienne.

Plusieurs protocoles existent présentant chacun leurs avantages et leurs inconvénients :

- le **Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières** (PSDRF) implique la mise en place de placettes permanentes. Ce suivi complet est aussi très chronophage surtout à l'échelle de sites naturels de grande surface. C'est ce protocole qui a été réalisé en 2020-2021 dans les forêts de la RNR-FE du Val Suzon.
- l'**Indice de Biodiversité Potentielle** (IBP) a été développé pour être facile de prise en main par les gestionnaires et propriétaires forestiers privés. Plus simple, il ne prévoit toutefois pas la mise en place de placette selon un maillage préétabli, interrogeant sur la reproductibilité de l'outil dans le cadre d'un suivi.

Outre leurs différences, ces deux outils visent à mesurer la composition et la structure végétales caractéristiques des forêts naturelles.

Objectif de l'opération

Développer une méthodologie à l'échelle des forêts du site Natura 2000 permettant un suivi dendrométrique à moyen / long-terme sur la base des indicateurs proposés par le PSDRF et l'IBP.

Actions à réaliser

- Définir des placettes de suivi et/ou un protocole de suivi à l'échelle du site de la Montagne côte-d'orienne
- Tenir compte des résultats du PSRDF obtenus sur la RNR-FE du Val Suzon
- Suivre *a minima* les indicateurs communs à l'IBP et au PSDRF :

Composition végétale	Structure végétale
• Composition dendrologique • Typicité de la flore • Strate herbacée • Espèces exotiques envahissantes	• Structure horizontale (classes de diamètres) : très gros bois (TGB), gros bois (GB), bois moyen (BM), petit bois (PB), perches • Structure verticale (strates de végétation) • Bois mort • Arbres à microhabitats

- Réaliser une synthèse et une analyse des résultats obtenus

Idéalement, cette mesure visera à impliquer les propriétaires forestiers dans la réalisation du protocole de suivi sur leurs parcelles.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)	CNPF Office national des forêts Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000						X	X			
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel						X	X			

Evaluation						
Etat visé	Composition végétale caractéristique des forêts naturelles					
Indicateur d'Etat	Indicateurs de suivi dendrométrique					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Composition dendrologique (Surface terrière G espèces ligneuses allochtones)	G essence allochtone > 30%	15% < G essence allochtone < 30%	5% < G essence allochtone < 15%	G essence allochtone < 5%	Aucune espèce allochtone à l'habitat	
Typicité de la flore (Nb esp typiques observées / nb attendues)						
Strate herbacée						
EEE (% obs EEE)						
Etat visé	Structure végétale caractéristique des forêts naturelles					
Indicateur d'Etat	Indicateurs de suivi dendrométrique					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Structure horizontale (Classe de diamètre)	1 ou 2 classes représentées	Au moins 3 classes représentées	Au moins 4 classes représentées	Au moins 5 classes représentées	6 classes représentées	
Présence de très gros bois (TGB)	Aucun TGB	0% < G TGB < 5%	5% < G TGB < 10%	10% < G TGB < 15%	G TGB > 15%	
Structure verticale (Strates de végétation)	2 strates ou moins	3 strates	4 strates	5 strates	6 strates	
Bois mort (%)						
Arbres à microhabitats (nb arbres / ha)	< 1	1-2	3	4-5	> 5	
Indicateur de réponse	Nb placettes suivies					

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

CS II.3	**Suivi des coléoptères saproxyliques**	1	2	**3**
Enjeu	Enjeu II – Milieux forestiers (hors ripisylve)			
OLT	OLT II – Favoriser la naturalité et la résilience des milieux forestiers			
Actions liées	CS II.1 / CS II.2 / IP II.2			

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Hêtraies (9130, 9150) Forêts de fond de vallon (9160) Forêts de pente (9180) Lucane cerf-volant (1083)	Toutes

Descriptif de l'opération

Contexte

De nombreuses espèces de coléoptères des milieux forestiers sont étroitement liés à la présence de bois mort sur pied ou au sol. Avec plus de 2500 espèces réparties au sein de plus de 70 familles, les coléoptères représentent le second groupe le plus important du cortège saproxylique avec les champignons lignicoles. Au regard de leurs exigences écologiques variées, ces espèces représentent de bons bio-indicateurs des milieux forestiers. Ainsi, le cortège de coléoptères saproxyliques renseigne sur l'état de conservation des habitats forestiers.

Certains secteurs du site Natura 2000 concernés par d'autres aires protégées font déjà l'objet de ce type de suivi :

- Opération CS 3.3 du PG de la RNR-FE portant sur le suivi des coléoptères saproxyliques
- Inventaire centré sur les coléoptères saproxyliques prévu au titre de la RBI de la Combe Quinquendolle selon le protocole standard mis en œuvre par le réseau Entomologie de l'ONF

La présente opération s'inscrit dans une logique de complémentarité des études déjà prévues dans le cadre d'autres dispositifs.

Objectif de l'opération

Réaliser un suivi des coléoptères saproxyliques dans les différents milieux forestiers du site Natura 2000 en vue d'évaluer la qualité biologique et l'intégrité écologique de ces milieux.

Actions à réaliser

- Définir un échantillonnage à l'échelle du site Natura 2000
- Mettre en œuvre le protocole de suivi réalisé dans la RNR-FE du Val Suzon (Noblecourt *et al.,* 2016)

Le protocole s'appuie sur la définition de deux indices : niveau de rareté des espèces et niveau d'exigence biologique. Il consiste en la réalisation d'un échantillonnage passif des espèces via la mise en place de pièges à interception aérienne (POLYTRAP™) amorcés de substances attractives. Chaque site choisi pour la réalisation du suivi est composé de deux pièges qui seront récoltés tous les 15 jours pendant trois mois sur trois années consécutives et transmise au laboratoire pour analyse et détermination.

- Tenir compte des résultats obtenus sur la RNR-FE du Val Suzon et dans la RBI de la Combe Quinquendolle
- Réaliser une synthèse et une analyse des résultats obtenus

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)	SED, SHNA-OFAB Office national des forêts Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon

Calendrier										
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Animation Natura 2000				X						
Budget prévisionnel										
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Budget étude				3 000€						
Frais de personnel				X						

Evaluation						
Etat visé	Intégrité écologique et bonne fonctionnalité					
Indicateur d'Etat	Coléoptères saproxyliques					
Score	Très mauvais = 1	Mauvais = 2	Moyen = 3	Bon = 4	Très bon = 5	Note
Cortège spécifique						
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

CS II.4	**Suivi de la population de Sabot de Vénus**	**1**	2	3
Enjeu	Enjeu II – Milieux forestiers (hors ripisylve)			
OLT	OLT II – Favoriser la naturalité et la résilience des milieux forestiers			
Actions liées	IP I.3 / IP II.5 / IP T.1			

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Sabot de Vénus (1902)	Combe de Bellefontaine

Descriptif de l'opération

Contexte

Le site de la Montagne côte-d'orienne abrite l'une des rares stations de Sabot de Vénus présentes en Côte-d'Or. Il s'agit de la station localisée la plus au sud du département. Présente au niveau du marais tufeux de la Combe de Bellefontaine, la station compte en moyenne trois mille pieds. Localement bien connue, un sentier de découverte a été mis en place par l'ONF contribuant à limiter le risque de piétinement et complété par un dispositif temporaire et annuel de mis en défens.

La principale menace pesant sur la station reste la fermeture naturelle du milieu, l'espèce ayant besoin d'une certaine quantité de lumière au sol pour prospérer. Le suivi de la population est donc indispensable pour établir si des interventions sur le milieu sont requises pour garantir la pérennité de la station.

La station est suivie depuis 1990 avec la réalisation d'un comptage annuel du nombre de tiges, nombre de tiges fleuries, nombre de fleurs et nombre de capsules par l'ONF permettant le calcul des taux de floraison et de fructification. Présente en partie dans la Réserve Biologique Dirigée de la combe de Bellefontaine, le suivi annuel est prévu dans le plan de gestion 2023-2039 de la RBD.

Objectif de l'opération

Poursuivre le suivi de la population de Sabot de Vénus de la Combe de Bellefontaine et déterminer des mesures gestion favorables à son maintien.

Actions à réaliser

- Obtenir les résultats des comptages réalisés au titre de l'ONF dans le cadre du plan de gestion de la RBD de la Combe de Bellefontaine ;
- Suivre les résultats des comptages des stations situées au nord du département et plus particulièrement dans le Parc national de forêts ;
- Participer à la définition d'un protocole de suivi précis et commun aux différentes structures assurant un suivi de l'espèce avec une définition précise des composantes suivantes :
    - types de suivi : prospection en plein, transect, placettes, aire de présence, etc.
    - stades de l'espèce : plantule, juvénile, tige fertile, tiges fleuries, etc.,
    - période de prospection
- Réaliser une analyse des résultats du suivi et les mettre en perspective des résultats obtenus à plus large échelle ;
- Identifier si des mesures de gestion s'avèrent nécessaires sur le site et seraient à réaliser via des contrats Natura 2000 :
    - IP I.3 - Gestion et restauration des marais calcaires de pentes
    - IP II.5 - Création et entretien de clairières
    - IP T.1 - Mise en défens des milieux et espèces sensibles

NB : la présente opération ne se substitue pas aux mesures de gestion prévues dans le PG 2023-2039 de la RBD de la Combe de Bellefontaine. En concertation avec les partenaires et les financeurs, elle pourra toutefois permettre le déploiement des outils Natura 2000 pour assurer le maintien et le bon état de conservation de la population de Sabot de Vénus.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Office national des forêts Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)	PNFor CBNBP

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Evaluation				
Etat visé	Maintien des espèces de la directive habitats-faune-flore			
Indicateur d'Etat	Sabot de Vénus			
Score	**Mauvais = 1**	**Moyen = 3**	**Bon = 5**	**Note**
Population	Population en baisse	Population stable	Population en augmentation	
Indicateur de réponse	Fait	Pas fait		

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

CS II.5	**Suivi de l'objectif visant à tendre vers un équilibre sylvo-cynégétique**	1	2	**3**
Enjeu	Enjeu II – Milieux forestiers (hors ripisylve)			
OLT	OLT II – Favoriser la naturalité et la résilience des milieux forestiers			
OO	OO II.1 – Favoriser les pratiques sylvicoles et cynégétiques bénéfiques aux habitats et espèces forestières d'intérêt communautaire			
Actions liées	/			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Tous	Toutes

Descriptif de l'opération

Contexte

L'équilibre sylvo-cynégétique, ou agro-sylvo-cynégétique lorsqu'il implique les parcelles agricoles, consiste à « rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles » (Article L425-4 du Code de l'environnement). Il est assuré par une gestion concertée et raisonnée des espèces de faune sauvage et de leurs habitats agricoles et forestiers. Règlementairement, l'équilibre agro-sylvo-cynégétique est régi par les articles L425-4 à L425-5-1 du Code de l'environnement. Les modalités et objectifs sont définis dans le Schéma départemental de gestion cynégétique. Les sociétés de chasse établissent leur plan de chasse en fonction.

L'équilibre sylvo-cynégétique tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire, dans le territoire forestier concerné. Il implique un lien étroit entre les forestiers et les chasseurs. S'il est indispensable au bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire, il ne relève toutefois pas de la responsabilité du dispositif Natura 2000.

A ce titre, la présente opération ne vise pas spécifiquement l'équilibre sylvo-cynégétique mais à être informé du statut actuel et de l'avancement vers les objectifs supra figurant d'une part dans le Schéma départemental de gestion cynégétique et d'autre part dans les aménagements forestiers.

Objectif de l'opération

Suivre l'atteinte ou non de l'objectif d'équilibre sylvo-cynégétique sur le territoire dans lequel s'inscrit le site de la Montagne côte-d'orienne.

Actions à réaliser

- Obtenir les résultats des plans de chasse
- Obtenir les bilans et évaluations du Schéma départemental de gestion cynégétique
- S'informer des leviers de l'équilibre sylvo-cynégétique existants
- Faire remonter les observations de terrain réalisées au titre de Natura 2000 relatives à la pression du gibier sur les habitats

Maîtrise d'ouvrage	**Partenaires techniques**
Sociétés de chasse FDC21	Communes Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon ONF

Calendrier										
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Animation Natura 2000					X					
Budget prévisionnel										
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Frais de personnel					X					
Budget	Frais de personnel									

Evaluation						
Résultats attendus	Equilibre sylvo-cynégétique atteint dans le site Natura 2000					
Indicateur de pression	Plans de chasse					
Score	Très mauvais = 1	Mauvais = 2	Moyen = 3	Bon = 4	Très bon = 5	Note
% réalisation/attribution						
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

EI II.1	**Elaboration d'une notice de gestion des lisières forestières**	**1**	2	3
Enjeu	Enjeu II – Milieux forestiers (hors ripisylve)			
OLT	OLT II – Favoriser la naturalité et la résilience des milieux forestiers			
OO	OO II.1 – Favoriser les pratiques sylvicoles et cynégétiques bénéfiques aux habitats et espèces forestières d'intérêt communautaire			
Actions liées	IP II.4			

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Hêtraies (9130, 9150) Forêts de fond de vallon (9160) Chiroptères Damier du frêne (1052)	Toutes

Descriptif de l'opération

Contexte

Les lisières, zones de transition entre une zone boisée et un autre milieu (ouvert, milieux humides mais aussi bord de route) ont un rôle fonctionnel très important pour la biodiversité. En effet, elles constituent des zones de refuge, de reproduction, de nourrissage pour une très grande diversité d'espèces (oiseaux, chauves-souris, insectes, micromammifères, reptiles…). A la jonction entre deux habitats, les lisières sont des écotones et participent à la trame verte, plus particulièrement pour les espèces des zones ouvertes arborées (haies, bosquets, vergers).

Parmi les fonctions écologiques qu'elles remplissent, elles protègent les peuplements contre le vent et, lorsqu'elles sont perméables, progressives et étagées, elles les protègent contre le soleil et le gel. Enfin, elles représentent un refuge pour les essences pionnières et post-pionnières utiles à la recolonisation des surfaces ayant subi des altérations.

Sur le site de la Montagne côte-d'orienne, ces milieux de transition ont une importance capitale pour plusieurs espèces de la directive Habitats dont les chiroptères et le Damier du frêne. Pour ce dernier, les lisières sont nécessaires à l'accomplissement d'une partie de son cycle dans la mesure où sa chenille se nourrit des espèces arbustives qui composent les lisières (troène) et va passer une partie de l'hiver dans la litière.

En milieu forestier et notamment sur le site Natura 2000, ce sont les chasseurs qui ont en charge la gestion des lisières. Si celle-ci peut s'avérer nécessaire pour sécuriser les chemins et garantir les accès ouverts, certaines pratiques d'entretien des lisières peuvent s'avérer impactantes pour les habitats et les espèces. Inversement, d'autres interventions préconisées peuvent favoriser les espèces ciblées. C'est l'objet de la mesure « IP II.4 – Gestion et travaux d'aménagement des lisières ».

La présente mesure consiste quant à elle à identifier les enjeux connus sur les différents secteurs du site Natura 2000 et à définir une gestion adaptée des lisières.

Objectif de l'opération

Elaborer un document de type « notices de gestion » visant à recenser les lisières forestières du site Natura 2000 et à définir des préconisations de gestion sur les différents linéaires afin de prendre en compte les enjeux de biodiversité.

Actions à réaliser

- Recensement des données existantes et localisation des lisières
- Description des entités recensées (linéaire, espèces patrimoniales présentes et/ou ciblées, particularités)
- Préconisation de gestion au regard des enjeux de gestion identifiés

La description des entités pourra reposer sur d'autres mesures préalablement réalisées dans le cadre du présent document d'objectif : cartographie des habitats, inventaires et suivis, etc. Elle servira de base à l'opération « IP II.4 – Gestion et travaux d'aménagement des lisières ». Les préconisations veilleront à attacher une attention particulière aux espèces et habitats d'intérêt communautaire identifiés ou potentiels sur ces secteurs et préciseront les bénéfices attendus pour chacun d'eux.

Ce travail sera réalisé en lien étroit avec les partenaires : RNR-FE du Val Suzon, naturalistes…

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles	CBNBP SHNA-OFAB Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon ONF Inspection des sites inscrits et sites classés

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000						X				
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel						X				

Evaluation						
Résultats attendus	Outils de gestion efficients					
Indicateur de pression	Modalités de gestion					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb de notices élaborées / Nb linéaires lisières recensés	< 10% des lisières avec une notice de gestion	10 à 25% des lisières avec une notice de gestion	25 à 50% des lisières avec une notice de gestion	50 à 75% des lisières avec une notice de gestion	> 75% des lisières avec une notice de gestion	
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Connaissance	**Gestion**	Sensibilisation	Communication	Administratif

IP II.1	**Mise en place de méthodes alternatives de débardage**	1	2	**3**
Enjeu	Enjeu II – Milieux forestiers (hors ripisylve)			
OLT	OLT II – Favoriser la naturalité et la résilience des milieux forestiers			
OO	OO II.1 – Favoriser les pratiques sylvicoles et cynégétiques bénéfiques aux habitats et espèces forestières d'intérêt communautaire			
Actions liées	PA VI.3 / IP I.3			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Hêtraies (9130, 9150) Forêts de fond de vallon (9160) Forêts de pente (9180)	Sources de l'Ignon Val Suzon Combe de Bellefontaine

Descriptif de l'opération

Contexte

Certains milieux fragiles et/ou présentant des sols avec une faible portance peuvent être rapidement dégradés lors d'une exploitation conventionnelle. Afin de préserver ces milieux, l'emploi de méthodes alternatives peut s'avérer particulièrement approprié. Bien qu'elles engendrent un surcoût lors de l'exploitation, elles permettent d'en atténuer les effets négatifs tels que les perturbations du milieu liées au passage en coupe. Ces méthodes peuvent favoriser l'installation de la régénération.

Objectif de l'opération

Adapter l'exploitation à la sensibilité des milieux et des enjeux présents sur un secteur grâce à l'emploi de méthodes alternatives de débardage (câblage ou à cheval).

Actions à réaliser

- Identifier les secteurs à forte sensibilité sur lesquelles des méthodes alternatives paraissent opportunes
- Réaliser un cahier des charges
- Suivre l'opération de débardage et veiller au respect du cahier des charges
- Assurer la mise en œuvre d'un contrat Natura 2000 et accompagner les bénéficiaires

Maîtrise d'ouvrage	**Partenaires techniques**
Communes Propriétaires privés	Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000) ONF CNPF

Calendrier

	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000										

Budget prévisionnel

	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Budget contrat										

Evaluation						
Etat visé	Meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans la gestion forestière					
Indicateur d'Etat	Méthode alternative de débardage					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb méthodes alternatives mises en œuvre / nb proposées (%)	Aucune proposition de méthode alternative de débardage mise en œuvre	< 25 % des propositions de méthodes alternatives de débardage mises en œuvre	25 à 50% des propositions de méthodes alternatives de débardage mises en œuvre	50% à 75% des propositions de méthodes alternatives de débardage mises en œuvre	> 75% des propositions de méthodes alternatives de débardage mises en œuvre	
Indicateur de réponse	Nb interventions avec méthodes alternatives					

Connaissance	**Gestion**	Sensibilisation	Communication	Administratif

IP II.2	**Conservation des bois sénescents**	**1**	2	3
Enjeu	Enjeu II – Milieux forestiers (hors ripisylve)			
OLT	OLT II – Favoriser la naturalité et la résilience des milieux forestiers			
OO	OO II.1 – Favoriser les pratiques sylvicoles et cynégétiques bénéfiques aux habitats et espèces forestières d'intérêt communautaire			
Actions liées	CS II.1 / CS II.2 / CS II.3			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Hêtraies (9130, 9150) Forêts de fond de vallon (9160) Forêts de pente (9180) Chiroptères Lucane cerf-volant (1083)	Toutes

Descriptif de l'opération

Contexte

La naturalité constitue un choix de gestion de plus en plus privilégié au sein des aires naturelles protégées et est intégrée dans les objectifs des espaces forestiers gérés. En effet, l'absence d'intervention anthropique permet aux écosystèmes forestiers d'accomplir leur cycle complet et de présenter ainsi un ensemble de caractéristiques naturelles diversifiées : diversité de structure horizontale (bois de différentes classes de diamètres, présence de très gros bois), diversité de structure verticale (plusieurs strates présentes), présence de bois morts, présence de dendromicrohabitats, composition végétale diversifiée, etc.

Parmi ces caractéristiques, une présence suffisante de bois mort et d'arbres sénescents est souhaitable au sein du site Natura 2000 au regard des refuges qu'ils offrent à de nombreuses espèces d'insectes ou de chiroptères. Cette action est complémentaire à l'opération « IP 3.10 – Mettre les peuplements en cours de transition vers une structure irrégulière en libre évolution » inscrite dans le plan de gestion de la RNR-FE du Val Suzon. Elle entre dans la politique de gestion des forêts publiques appliquée dans le site.

Objectif de l'opération

Conserver les arbres à dendromicrohabitats, sénescents ou morts sur pied et favoriser la mise en place d'îlots de bois sénescents Natura 2000.

Actions à réaliser

Sur la base de l'opération « CS II.1 – Identification d'une trame de vieux bois » du présent DOCOB et en dehors des secteurs pour lesquelles des mesures visant la libre évolution et le maintien des bois sénescents (PG RNR-FE, objectifs de la RBI de Quinquendolle) sont déjà en place, il est prévu la préservation des bois sénescents via la mise en œuvre de contrats Natura 2000.

Ces contrats veilleront à compléter le réseau déjà en place et à prioriser les secteurs éloignés des îlots Natura 2000 existants sur le site.

Les deux sous-actions du contrat *F12 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents* pourront être mobilisés :

- **Arbres disséminés** : cette sous-action vise à conserver les arbres vivants d'intérêt biologique c'est-à-dire présentant des cavités (loges de nidification de pic, ou autres cavités d'au moins 10cm de diamètre et de profondeur), des fissures, ou branches mortes (d'au moins 10cm de diamètre et d'1m de longueur), portant des champignons, ou représentant une essence rare sur la station, d'un diamètre minimum (cf. tableau)

Essences	Diamètre minimum
Chêne, Epicéa, sapin	60 cm
Hêtre, Frêne, Erables, Ormes, Tilleuls, Fruitiers, Charme	50 cm

- **Îlots Natura 2000** : d'une surface minimum de 0,5ha, ils visent non seulement à conserver les arbres vivants d'intérêt biologique selon les mêmes modalités que pour les arbres disséminés mais également l'absence totale d'intervention sylvicole sur l'espace interstitiel, qui comprend le fond et les autres arbres ne présentant pas ces caractéristiques.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Communes Propriétaires privés	Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000) ONF CNPF

Calendrier

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Animation Natura 2000	X									

Budget prévisionnel

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Budget contrat	30 000€									
Frais de personnel	X									

Evaluation

Etat visé	Maintien des gros bois, arbres morts et arbres à dendromicrohabitats					
Indicateur de pressions	Gros bois, arbres morts et arbres à dendromicrohabitats					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb arbres conservés/ha/parcelles	=/< 1 arbre	> 2 arbres	> 3 arbres	> 4 arbres	> 5 arbres	
Indicateur de réponse	Nb contrats mis en place					

Connaissance	**Gestion**	Sensibilisation	Communication	Administratif

IP II.3	**Conversion des peuplements résineux en futaies feuillues mélangées**	1	2	**3**
Enjeu	Enjeu II – Milieux forestiers (hors ripisylve)			
OLT	OLT II – Favoriser la naturalité et la résilience des milieux forestiers			
OO	OO II.1 – Favoriser les pratiques sylvicoles et cynégétiques bénéfiques aux habitats et espèces forestières d'intérêt communautaire			
Actions liées	PA VI.3			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Hêtraies (9130, 9150) Forêts de fond de vallon (9160) Forêts de pente (9180) Chiroptères Lucane cerf-volant (1083)	Toutes (à repréciser)

Descriptif de l'opération

Contexte

Si la production de résineux a présenté un intérêt économique par le passé, les choix sylvicoles ont évolué et on privilégie désormais dans les aires protégées un retour aux peuplements de feuillus originellement présents sur le territoire. Retirer les peuplements résineux et favoriser l'expression d'essences autochtones apparait comme une solution pour retrouver les habitats naturels en adéquation avec les stations présentes ainsi que favoriser le retour des habitats d'intérêt communautaire.

Il est à noter que le retour de certains habitats d'intérêt communautaire sur ces secteurs en conversion sera influencé par les effets du changement climatique et il n'est pas à exclure l'apparition de nouvelles espèces plus méridionales dans ces secteurs

Objectif de l'opération

Revenir à un habitat de feuillus en mélange dans les secteurs enrésinés.

Actions à réaliser

La mesure consistera en la transformation progressive des futaies résineuses en futaies feuillues mélangées, par accompagnement de la régénération naturelle. Selon les secteurs identifiés pour la mise en œuvre de la mesure, les étapes suivantes pourront être effectuées :

1) <u>Etapes préalables</u>
- Réunion d'information auprès des propriétaires forestiers identifiés dans le cadre de l'opération « MS VI.4 - Recensement des propriétaires et des pratiques existantes sur le site (agricoles et forestières) »
- Intégration de la mesure dans les documents de gestion forestière dont les forêts sont concernées par la mesure : aménagements forestiers des forêts publiques et plans simples de gestion existants ou à venir des forêts privées
- En concertation avec les partenaires et propriétaires forestiers, expertise permettant de déterminer les résineux à exploiter par petites trouées (nombre, taille et localisation des trouées)

2) <u>Opérations de conversion</u>
- Opération de repérage des semis et des tiges feuillues dans le peuplement résineux.
- Délimitation sur le terrain des trouées et cartographie.
- Exploitation progressive des pins par petites trouées de 0,5 ha maximum.
- Indemnisation de la perte de revenus liée à une petite exploitation., ou réalisation d'une vente groupée.
- Travail au profit des feuillus existants.
- Accompagnement de la régénération naturelle, par détourage.

- Plantation d'enrichissement (à partir d'individus issus de graines ou des boutures élevées en pépinières à partir d'individus locaux) si la régénération est trop faible.

Les coûts ou surcoûts engendrés pourront faire l'objet de contrats Natura 2000 forestiers parmi lesquels :

- *F03i : Mise en œuvre de régénérations dirigées*
- *F05 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production*
- *F15i : Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive*

Les essences travaillées seront conformes à la station et définies lors de l'élaboration du contrat et des espèces présentes dans le recru. Il est attendu un minimum de quatre essences de feuillus. Des objectifs de densité minimale ne sont pas imposés, le contexte de changement climatique rendant difficile de garantir la réussite d'une conversion malgré la bonne mise en œuvre des préconisations. Une protection individuelle des feuillus précieux pourra être réalisée.

Un engagement d'entretien pendant 15 ans à partir d'une première intervention contractualisée au titre de Natura 2000 sera à prévoir (> 4 passages / 15 ans).

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Communes Propriétaires privés ONF Expert forestier	Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000) ONF CNPF

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Moyens humains (nb jours)										
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel										

Evaluation				
Etat visé	Diminution progressive des résineux			
Indicateur de pressions	Résineux			
Score	**Mauvais = 1**	**Moyen = 3**	**Bon = 5**	**Note**
Nb parcelles et surfaces converties / nb existantes	Même nb de parcelle / surface en résineux en début et fin de DOCOB	Réduction de moitié du nb de parcelles / surfaces de résineux	Aucune parcelle de résineux dans le site Natura 2000	
Indicateur de réponse	Nb de conversion			

Connaissance	**Gestion**	Sensibilisation	Communication	Administratif

IP II.4	**Gestion et travaux d'aménagement sur les lisières**	**1**	2	3
Enjeu	Enjeu II – Milieux forestiers (hors ripisylve)			
OLT	OLT II – Favoriser la naturalité et la résilience des milieux forestiers			
OO	OO II.1 – Favoriser les pratiques sylvicoles et cynégétiques bénéfiques aux habitats et espèces forestières d'intérêt communautaire			
Actions liées	EI II.1			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Hêtraies (9130, 9150) Forêts de fond de vallon (9160) Chiroptères Damier du frêne (1052)	Toutes

Descriptif de l'opération

Contexte

En tant que zone de transition ou « écotones », les lisières constituent des zones de refuge, de reproduction, de nourrissage pour une très grande diversité d'espèces (oiseaux, chauves-souris, insectes, micromammifères, reptiles…) et plus particulièrement pour les espèces de la Directive Habitats ayant justifié la désignation du site : les chiroptères et le Damier du frêne.

Au sein du site Natura 2000 et en raison de l'important contexte forestier, la gestion des lisières revient aux chasseurs. Si celle-ci peut s'avérer nécessaire pour sécuriser les chemins et garantir les accès ouverts, certaines pratiques d'entretien des lisières peuvent s'avérer impactantes pour les habitats et les espèces. Inversement, d'autres interventions préconisées peuvent favoriser les espèces ciblées.

Pour remplir son rôle fonctionnel et être favorable aux espèces ciblées, les lisières doivent présenter une structure irrégulière avec la présence de différentes strates végétales :

- un manteau arboré peu dense constitué d'espèces pionnières et post-pionnières,
- un cordon de buissons,
- un ourlet herbeux.

Objectif de l'opération

Réaliser des travaux de gestion sur les lisières en vue de favoriser une structure irrégulière bénéfique aux espèces à enjeu du site de la Montagne côte-d'orienne.

Actions à réaliser

Les secteurs ciblés par cette opération auront été définis dans les notices de gestion des lisières forestières (opération EI II.1 du présent DOCOB).

Les interventions préconisées sont les suivantes :

- éclaircir le manteau forestier pour structurer le couvert arborescent, favoriser l'apparition de plantes herbacées, de régénération et de buissons ligneux d'accompagnement, ainsi que donner de la lumière à la fruticée et à l'ourlet herbeux (interventions jardinatoires) ; garder les arbres sénescents, morts ou à cavités (en évitant les abords des routes et chemins fréquentés par le public),
- dans certains cas de lisières nettes et non structurées, créer des trouées en alternant endroits et époques d'intervention : maintenir les éléments de valeur dans la trouée ainsi que les perches ; les trouées créent des sinuosités favorisant l'évolution dynamique de la structure,

- au sein de la lisière (fruticée et manteau forestier) favoriser les essences de lumière produisant des fruits, les pionniers, mais aussi les très gros arbres, les arbres à cavité, les arbres à lianes (lierre, houblon, clématite) et les chandelles ; porter une attention particulière aux buissons rares ; veiller à une diversité maximale d'espèces,
- entretenir la lisière par recépage périodique de la ceinture buissonnante et fauchage de l'ourlet herbeux ; l'entretien doit être réalisé par tronçons, sur toute la profondeur de la lisière, en laissant des zones refuges sur le linéaire; respecter les périodes de reproduction de la faune. Rajeunir les buissons, favoriser la diversité des espèces, éliminer localement les repousses de ligneux arborescents, éclairer l'ourlet herbeux et éviter son embroussaillement ; entasser les branches pour retarder la repousse des rejets et constituer des habitats spécifiques,
- conserver, mettre à la lumière voire créer des petites structures ou biotopes : laisser des tas de branches et des morceaux de bois mort ; éclairer des points d'eau, des rochers ou des murets.

Ces interventions devront tenir comptes des périodes d'intervention préconisées pour limiter les impacts sur les espèces et les habitats. Elles feront l'objet d'un cahier des charges préalable.

Ces interventions pourront faire l'objet d'un contrat Natura 2000 forestier *F17i : Travaux d'aménagement de lisière étagée*. Tous les types de lisières existantes sont éligibles : bordure de route, bordure de champ, de clairière, les bordures de cours d'eau, etc. La création de lisière temporaire (au sein de milieu destiné à se refermer) ne sont pas concernées. L'aménagement devra concerner une surface pertinente : la profondeur conseillée est de 25 m, la longueur et le tracé sont à apprécier en fonction du diagnostic préalable (opération EI II.1).

Dans le cas d'un travail sur les lisières d'une largeur minimale de 10m, le contrat Natura 2000 forestier *F15i : Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive* est également mobilisable.

Ce travail sera réalisé en lien étroit avec les partenaires : RNR-FE du Val Suzon, forestiers, chasseurs…

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles	CBNBP SHNA-OFAB Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon ONF Chasseurs

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000						X	X	X	X	
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel						X	X	X	X	

Evaluation						
Résultats attendus	Lisières et allées forestières accueillant une biodiversité intéressante					
Indicateur de pressions	Intervention sur les lisières					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb interventions adaptées / nb interventions totales (%)						
Indicateurs de réponse	Nb intervention					
	Nb linéaire (m)					

Connaissance	**Gestion**	Sensibilisation	Communication	Administratif

IP II.5	**Création et entretien de clairières**	1	2	**3**
Enjeu	Enjeu II – Milieux forestiers (hors ripisylve)			
OLT	OLT II – Favoriser la naturalité et la résilience des milieux forestiers			
OO	OO II.2 – Conserver une diversité de milieux intraforestiers (clairières, mares…)			
Actions liées	CS II.4 / PA VI.3			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Hêtraies (9130, 9150) Forêts de fond de vallon (9160) Chiroptères Damier du frêne (1052)	Toutes

Descriptif de l'opération

Contexte

La diversité d'habitats sur une faible surface est favorable à l'expression d'une flore et d'une faune diversifiée. C'est le cas notamment des clairières, milieux ouverts au sein de peuplements forestiers. En effet, certaines espèces dont les chiroptères apprécient la présence de milieux ouverts au sein ou à proximité de boisements caducifoliés qui offre un territoire de chasse à proximité immédiate des zones de gîtes.

Favorisé par le contexte de changement climatique, la forêt offre naturellement des trouées susceptibles d'offrir d'intéressantes zones de chasse. Cette mesure ne sera mobilisée que si un manque de milieux ouverts en forêt est constaté au sein du site Natura 2000. Elle pourra également viser à élargir ou à maintenir une zone de clairière existante bénéfique à l'expression des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. La surface des clairières sera comprise entre 3 et 15 ares. Les arbres favorables à la biodiversité au sein d'une parcelle visée par cette opération seront maintenus.

Objectif de l'opération

Entretenir, voire créer, des clairières forestières pour offrir une diversité de milieux en contexte forestier

Actions à réaliser

Les secteurs de mis en œuvre de cette opération seront ciblés en fonction :

- des objectifs des aménagements forestiers ou plans simples de gestion ainsi que des secteurs identifiés à maintenir ouvert,
- des enjeux de biodiversité connus à proximité,
- du réseau d'îlots de bois sénescents et d'arbres à dendromicrohabitats.

L'opération pourra faire l'objet d'un contrat Natura 2000 forestier F01i : Création ou rétablissement de clairières ou de landes et concerner les corniches et pelouses intra-forestières du site. Elle pourra viser les actions suivantes :

- coupes d'arbres et abattage des végétaux ligneux avec retrait des produits de la coupe,
- débroussaillage, fauche, broyage, nettoyage,
- maîtrise de la végétation indésirable,
- études et frais d'expert,
- toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action et sur avis du service instructeur.

Un cahier des charges sera établi pour préciser les préconisations de gestion (création ou entretien) à prévoir pour les secteurs identifiés par la mise en œuvre de l'opération. Les surfaces et les interventions y seront précisées ainsi que les périodes de réalisation.

En l'état actuel des connaissances, cette opération pourrait être réalisée au niveau de la station de Sabots de Vénus de la Combe de Bellefontaine, cette espèce d'intérêt communautaire requérant une mise en lumière pour sa floraison.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles	CBNBP SHNA-OFAB Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon ONF CNPF

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000										
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel										

Evaluation		
Résultats attendus	Maintien d'habitats ouverts intraforestiers à forte valeur patrimoniale	
Indicateur de pressions	*Non mesurable*	
Indicateur de réponse	Nb clairières créées ou entretenues	

Connaissance	**Gestion**	Sensibilisation	Communication	Administratif

IP II.6	**Entretien et restauration de mares forestières**	1	**2**	3
Enjeu	Enjeu II – Milieux forestiers (hors ripisylve)			
OLT	OLT II – Favoriser la naturalité et la résilience des milieux forestiers			
OO	OO II.2 – Conserver une diversité de milieux intraforestiers (clairières, mares…)			
Actions liées	/			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Amphibiens Odonates	Roche Aubin Val Suzon

Descriptif de l'opération

Contexte

La présence de mares est favorable à de nombreuses espèces qu'elles soient dépendantes d'un point d'eau pour accomplir une partie de leur cycle de vie (amphibiens, odonates…) ou qu'elles utilisent des points d'eau ponctuels pour s'abreuver (avifaune, chiroptères…).

Dans le contexte de changement climatique, les points d'eau sont d'autant plus précieux à maintenir qu'ils se raréfient, s'assèchent ou connaissent une fermeture par les ligneux lié à la dynamique naturelle.

Si la pertinence de la création de mare est discutable au regard des moyens à mettre en œuvre sans garantie de pérennité du milieu, il apparaît toutefois intéressant de maintenir les mares existantes au sein du site de la Montagne côte-d'orienne. Les principaux secteurs concernés sont les mares connues dans le Val Suzon (mare des chênaux) faisant l'objet de mesures au titre de la RNR-FE du Val Suzon et la mare du site des Essarts pour laquelle d'importants travaux de restauration ont été réalisés entre 2023 et 2024 mais dont l'atterrissement naturel implique un entretien à pas de temps régulier.

Objectif de l'opération

Entretenir voire restaurer les mares forestières présentes au sein du site de la Montagne côte-d'orienne.

Actions à réaliser

Les mares ciblées par cette opération le seront sur la base des éléments de connaissance de la RNR-FE du Val Suzon ainsi que des données obtenues lors de la cartographie des habitats du présent DOCOB ou tout autre inventaire et suivi réalisé sur le site.

Selon les travaux envisagés, le contrat Natura 2000 forestier *F02i : Création ou rétablissement de mares forestières* pourra être mobilisé. Elle pourra viser les actions suivantes :

- Travaux de création et profilage des berges en pente doute,
- Désenvasement, curage et gestion des produits de curage,
- Colmatage,
- Débroussaillage et dégagement des abords,
- Faucardage de la végétation aquatique,
- Végétalisation avec des espèces indigènes,
- Enlèvement des déchets,
- coupe et enlèvement des végétaux ligneux avec exportation,
- entretien au bon fonctionnement de la mare,
- études et frais d'expert,
- toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action et sur avis du service instructeur.

Un cahier des charges sera établi pour préciser les préconisations de gestion (entretien ou restauration) à prévoir pour les secteurs identifiés par la mise en œuvre de l'opération. Les surfaces et les interventions y seront précisées ainsi que les périodes de réalisation.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles	CBNBP, SHNA-OFAB Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon ONF, CNPF

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000										
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel										

Evaluation						
Résultats attendus	Mares fonctionnelles					
Indicateur de pressions	Végétation terrestre, comblement					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
% recouvrement par la végétation						
% eau libre						
Indicateur de réponse	Nb mares gérés					

Enjeu 3 – Milieux rupestres et milieux associés

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

CS III.1	**Suivi de la connectivité des pelouses**	1	**2**	3
Enjeu	Enjeu III – Milieux rupestres et milieux associés			
OLT	OLT III - Maintenir une mosaïque d'habitats rupestres fonctionnelle			
Actions liées	CS III.2 / CS T.3 / EI III.1 / IP III.1 / IP III.2			

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Pelouses pionnières (6110) Pelouses mésophiles (6210) Damier de la succise (1065)	Roches-Saint-Claude Val Suzon Sources de l'Ignon Quinquendolle ? Bonière Nord et Bonière Sud Laverottes

Descriptif de l'opération

Contexte

Les surfaces de pelouses et prairies mésophiles présentes dans le site de la Montagne côte-d'orienne tendent à régresser avec la déprise agricole. La fermeture des milieux affecte non seulement la surface des habitats d'intérêt communautaire et leur potentialité d'accueil pour les espèces mais aussi la connectivité entre ces milieux relictuels. Si certaines espèces ont une forte capacité de dispersion, on peut supposer que d'autres voient leur aire de répartition d'autant plus régresser que la fermeture des milieux par les ligneux entravent leur possibilité de déplacement.

Actuellement, l'absence d'étude à l'échelle des populations ne permettent pas de quantifier l'impact de la fermeture par les ligneux. Il apparaît toutefois indispensable de suivre la connectivité de ces milieux ouverts afin de pouvoir cibler de manière prioritaire des interventions de réouverture du milieu. Ce suivi constitue une base préalable au maintien de la connectivité et de la trame verte pour les espèces inféodées aux milieux prairiaux et pelousaires. En ce sens, il pourra alimenter l'opération « EI T.2 – Etude des continuités écologiques (trame verte et bleue) ». A noter, que cette action est inscrite dans le plan de gestion de la RNR-FE du Val Suzon « CS 1.2 – Suivi de la connectivité des pelouses ».

Objectifs de l'opération

Suivre la connectivité des pelouses et prairies mésophiles afin de pouvoir adapter la gestion et déterminer les secteurs prioritaires à rouvrir et contribuer à une meilleure connaissance des corridors écologiques au sein du site Natura 2000.

Actions à réaliser

Plusieurs indicateurs et suivis existent pour suivre la connectivité des milieux. Ces indicateurs sont présentés dans le rapport d'étude « Etat de conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire – Méthode d'évaluation à l'échelle du site Natura 2000 » (Maciejewski, 2012). Il est difficile à ce stade de définir la méthodologie la plus adaptée au contexte du site. Le choix pourra être défini dans le cadre de la réalisation d'un stage.

Cette action devra idéalement faire l'objet d'échanges avec la RNR-FE du Val Suzon afin de pouvoir définir une méthodologie commune à l'échelle des deux aires protégées qui se chevauchent.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)	CBNBP Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000					X					
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Etude statistique					3 500€					
Frais de personnel					X					

Evaluation						
Etat visé	Connexions maintenues entre les pelouses					
Indicateur d'Etat	Connectivité					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb connexion *(à définir)*						
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

CS III.2	**Suivi phytodynamique des pelouses**	**1**	2	3
Enjeu	Enjeu III – Milieux rupestres et milieux associés			
OLT	OLT III - Maintenir une mosaïque d'habitats rupestres fonctionnelle			
Actions liées	CS III.1 / CS T.3 / CS T.4 / EI III.1 / IP III.1 / IP III.2			

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Pelouses pionnières (6110) Pelouses mésophiles (6210) Damier de la succise (1065)	Roches-St-Claude Val Suzon Sources de l'Ignon Quinquendolle ? Bonière Nord et Bonière Sud Laverottes ?

Descriptif de l'opération

Contexte

Les pelouses et prairies mésophiles présentes dans le site de la Montagne côte-d'orienne font le plus souvent partie d'écocomplexes ou mosaïques d'habitats en mélange avec des ourlets, fruticées et bosquets. Ces complexes accueillent une grande diversité d'espèces parmi lesquelles, de nombreuses espèces à fort enjeu patrimonial. Si les pelouses ont été particulièrement vulnérables à la dynamique naturelle, on tend de plus en plus à observer des dépérissements de ligneux au profit des surfaces de pelouses avec le changement climatique.

Suivre les pelouses est indispensable pour connaître leur état de conservation et définir une gestion adaptée à leur maintien. Dans le site de la Montagne côte-d'orienne, plusieurs suivis phytodynamiques ont été réalisés sur les pelouses de Lamargelle (Roches St-Claude), de la Bonière et de Saulx-le-Duc (la Bonière Nord). L'objectif est donc d'une part de poursuivre ces suivis sur la base des protocoles établis afin de permettre une comparaison dans le temps et d'autre part, d'identifier d'autres secteurs sur lesquels la mise en place de ces suivis pourraient s'avérer pertinents.

Notons qu'un suivi phytodynamique a été engagé en 2022 sur les pelouses de la RNR-FE du Val Suzon (opération CS 1.3 du PG RNR-FE) sur la base d'un échantillonnage aléatoire de polygones de pelouses, l'intégralité des surfaces de pelouses ne pouvant être suivie au regard de leur multiplicité.

Objectif de l'opération

Suivre les pelouses et prairies mésophiles via la mise en place d'un suivi phytodynamique afin d'évaluer l'état de conservation des pelouses et pouvoir adapter et prioriser la gestion en fonction.

Actions à réaliser

Plusieurs étapes sont à prévoir pour la réalisation de cette action parmi lesquelles :

- Définition des pelouses à suivre dans le cadre du suivi phytodynamique en tenant compte des suivis déjà existants, de l'échantillonnage et suivis réalisés dans le périmètre de la RNR-FE dont certaines pelouses sont également présentes dans le périmètre du site Natura 2000 et identification d'autres sites jugés d'intérêt.

Il est important de noter que d'autres mesures prévues dans le présent DOCOB telle que la réalisation de la cartographie des habitats et l'élaboration de notices de gestion des pelouses serviront de support pour identifier les secteurs pertinents sur lesquels établir le suivi.

- Mise en place d'un transect de suivi sur la base des protocoles déjà existants sur le site de la Montagne côte-d'orienne :
  - Définition de transects de longueur et d'orientation variable selon le polygone de pelouses étudié sur la base de photoaérienne et de la réalité de terrain ;
  - Mise en place de borne et relève de point GPS

- Réalisation du suivi le long du transect avec relève des indicateurs :
    - Indicateurs de structure : Recouvrement des ligneux, recouvrement des espèces d'ourlets, recouvrement du Brachypode
    - Indicateurs de composition : Espèces eutrophiles, espèces pelousaires caractéristiques, recouvrement d'espèces exotiques envahissantes, relevés phytosociologiques
    - Présence ou non d'altérations

Lors de la phase de terrain, toutes les espèces présentes d'un mètre de part et d'autre sont notées. A chaque distance, on indique le complexe dans lequel on se situe (ourlets, fruticées…). Des coefficients d'abondance-dominance sont attribuées. Ces indicateurs de relevés phytosociologiques sont complétées par des observations générales de terrain. Sur la base de ces relevés, l'ensemble des indicateurs de l'état de conservation doivent pouvoir être complétés et une note doit pouvoir leur être attribuée dans la grille de lecture des métriques.

Cette action fera l'objet d'échanges avec la RNR-FE du Val Suzon afin de pouvoir définir une méthodologie commune à l'échelle des deux aires protégées qui se chevauchent. Indépendamment de la méthodologie mise en place au titre de la RNR-FE, le suivi réalisé sur les transects des pelouses de Saulx-le-Duc sera basé sur le protocole déjà existant pour garantir une comparaison des résultats avec l'état des lieux réalisé en 2010.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)	CBNBP Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000				X				X		
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel				X				X		

Evaluation						
Etat visé	Bonne composition et structure des pelouses					
Indicateur d'Etat	Cf ci-dessous					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Recouvrement des ligneux (%ligneux / surf pelouse)						
Recouvrement espèces ourlets (%)						
Recouvrement Brachypode (%)						
Espèces eutrophiles (Proportion)						
Flore pelousaire (%esp présente / esp potentielle)						
Recouvrement EEE (%)						
Altérations (Nb)						
Indicateur de réponse	Fait			Pas fait		

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

CS III.3	**Suivi des falaises et éboulis**	1	2	**3**
Enjeu	Enjeu III – Milieux rupestres et milieux associés			
OLT	OLT III - Maintenir une mosaïque d'habitats rupestres fonctionnelle			
Actions liées	/			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**	
Falaises calcaires (8210) Eboulis calcaires thermophiles (8130) Autres éboulis calcaires (8160*)	<u>Falaises</u> Roches-St-Claude Val Suzon Sources de l'Ignon Quinquendolle ? Bonière Nord et Bonière Sud Laverottes ?	<u>Eboulis</u> Val Suzon Quinquendolle ? Laverottes ?

Descriptif de l'opération

Les éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles (8130), les éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard (8160*) et les pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique ou falaises calcaires (8210) sont des habitats d'intérêt communautaire. A ce titre, le dispositif Natura 2000 se doit de garantir leur bon état de conservation. Toutefois, les caractéristiques de ces habitats les rendent difficiles à suivre : difficulté d'accès, faibles surfaces, habitats présents en mosaïque, habitats verticaux, etc.

En l'état actuel, il n'existe pas de protocole de suivi tels que ceux définis pour l'évaluation de l'état de conservation des pelouses. Pour autant, ces habitats accueillent une végétation particulière présentant souvent un fort enjeu patrimonial. Pour cette raison, la RNR-FE du Val Suzon a prévu dans son plan de gestion plusieurs actions spécifiques à ces milieux :

- « EI 2.8 – Tests d'indicateurs de suivis des falaises et corniches sèches thermophiles », avec l'utilisation de la flore vasculaire et des bryophytes via l'étude des communautés ou du suivi d'espèces caractéristiques ;
- « EI 2.6 – Inventaire et localisation des éboulis », consistant en la réalisation d'un travail de cartographie en vue de préciser la répartition géographique des éboulis suivi d'une caractérisation plus fine ;
- « EI 2.7 – Tests d'indicateurs de suivis des éboulis sur des secteurs identifiés », consistant à tester des indicateurs préalablement choisis dans la littérature et pouvant reposer à la fois sur des indicateurs espèces ou communautés ou des indicateurs ciblant le fonctionnement et la dynamique des milieux (colonisation ligneux, mobilité des éboulis)

La réalisation du suivi des falaises et des éboulis s'appuiera sur les travaux réalisés au titre de la RNR-FE en collaboration avec le conservatoire botanique. Un important travail de définition de protocole est donc à prévoir préalablement à la mise en œuvre de ces suivis.

Les actions à réaliser seront les suivantes :

- Recherche bibliographique de protocoles de suivi existants
- Echanges avec les partenaires (RNR-FE, CBNBP) sur le choix des indicateurs et les premiers résultats des tests
- Définition d'un protocole applicable sur les falaises et éboulis du site Natura 2000
- Choix de l'échantillonnage pour la mise en œuvre du suivi
- Réalisation du suivi
- Calcul des valeurs des indicateurs

Une distinction entre les falaises et les corniches calcaires sera à prévoir. Le suivi photographique peut être un outil envisagé. Au niveau des éboulis, un travail de télédétection est réalisé dans la RNR-FE du Val Suzon.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)	CBNBP Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon

Calendrier										
Animation Natura 2000	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Suivi falaise							X			
Suivi éboulis								X		
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Suivi falaise							9 000€			
Suivi éboulis								5 000€		
Frais de personnel							X	X		

Evaluation						
Etat visé	Bonne composition des falaises					
Indicateur d'Etat	Espèces floristiques indicatrices					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Espèces floristiques indicatrices (% esp présentes / potentielles)						
Etat visé	Maintien des éboulis					
Indicateur d'Etat	Surface Espèces floristiques indicatrices					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Surface (m²)						
Espèces floristiques indicatrices (% esp présentes / potentielles)						
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif			
CS III.4	**Suivi des espèces caractéristiques des gazons amphibies**				1	**2**	3
Enjeu	Enjeu III – Milieux rupestres et milieux associés						
OLT	OLT III - Maintenir une mosaïque d'habitats rupestres fonctionnelle						
Actions liées	CS III.2 / EI III.1 / IP III.1						

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Gazons amphibies (3130)	La Bonière nord Quinquendolle Val Suzon

Descriptif de l'opération

Contexte

Les gazons amphibies présents sur le site de la Montagne côte-d'orienne relèvent de l'habitat d'intérêt communautaire « 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea* » qui regroupe les gazons vivaces amphibies à Littorelle et Isoètes ainsi que les communautés annuelles temporairement inondées à petites joncacées et cypéracées.

Bien que non cartographié dans le précédent DOCOB, cet habitat serait présent sur 3 entités du site Natura 2000 : les pelouses de Saulx-le-Duc (Bonière Nord), au niveau de l'entité de la Combe Quinquendolle et sur les plateaux du Val Suzon. Sur l'entité de la Bonière Nord, l'habitat s'observe sur les dalles temporairement inondées au sein de la pelouse de Saulx-le-Duc. L'expression de la flore caractéristique de cet habitat est fortement dépendante des conditions météorologiques.

Les méthodologies d'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire développées par le MNHN n'ont, à ce jour, pas été développé pour cet habitat. Sa rareté et de fait, sa patrimonialité justifie pourtant qu'une attention particulière soit portée pour garantir la pérennité de cet habitat dont les surfaces de recouvrement sont minimes. Bien que certainement insuffisant, il est proposé dans un premier temps d'effectuer un suivi simplifié de la composition floristique de cet habitat afin d'obtenir des résultats pour un premier indicateur qui pourra être par la suite complété.

Objectif de l'opération

Suivre les espèces indicatrices de l'habitat « 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea* »

Actions à réaliser

Il est proposé un suivi simplifié des gazons amphibies sur la base d'un suivi tous les ans ou tous les 2 ans des espèces caractéristiques de l'habitat, l'expression de la flore étant fortement dépendante des conditions météorologiques. Les actions suivantes seront à réaliser :

- Définition et cartographie fine des patchs avec la présence de gazons amphibies : la cartographie des habitats (mesure CS V.3) pourra servir de base
- Relevé *a minima* de 4 espèces caractéristiques avec recouvrement précis (précision obligatoirement supérieure aux coefficients d'abondance-dominance de Braun-Blanquet) : Cresson rude (*Sisymbrella aspera*), Jonc à fruits ronds (*Juncus sphaerocarpus*), Canche intermédiaire (*Deschampsia media*), Salicaire à feuilles d'hysope (*Lythrum hyssopifolia*)

Un relevé complet des espèces présentes avec les pourcentages de recouvrement pourra venir compléter ce suivi. Le protocole sera à affiner avec le conservatoire botanique.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)	CBNBP Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000		X	X	X	X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel		X	X	X	X	X	X	X	X	X

Evaluation						
Etat visé	Espèces caractéristiques présentes					
Indicateur d'Etat	Flore des gazons amphibies					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Espèces caractéristiques présentes						
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

EI III.1	**Elaboration de notices de gestion des pelouses**	**1**	2	3
Enjeu	Enjeu III – Milieux rupestres et milieux associés			
OLT	OLT III - Maintenir une mosaïque d'habitats rupestres fonctionnelle			
OO	OO III.1 – Maintenir voire rouvrir les surfaces ouvertes afin de maintenir les cortèges floristiques et faunistiques associés			
Actions liées	CS III.1 / CS III.2 / CS T.2 / CS T.3 / IP III.1 / IP III.2			

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Pelouses pionnières (6110) Pelouses mésophiles (6210) Damier de la succise (1065)	Roches-St-Claude Val Suzon Sources de l'Ignon Bonière Nord et Bonière Sud Laverottes

Descriptif de l'opération

Contexte

Les pelouses et prairies mésophiles présentes dans le site de la Montagne côte-d'orienne sont le plus souvent présentes sur des surfaces restreintes et des secteurs géographiques multiples et variées. Ces habitats présentent ainsi des caractéristiques très variables selon leur localisation, leur gestion ou encore les espèces qu'elles abritent. Elles peuvent également se trouver dans un état de conservation très différent selon la configuration et les altérations de chaque secteur. Préalablement à la mise en place de mesures de gestion sur ces milieux, il apparait pertinent d'en dresser un inventaire le plus exhaustif possible et de tenir compte des particularités de chacune.

Cette opération viendra compléter les notices de gestion élaborées au titre de la RNR-FE du Val Suzon en 2022 et visera les pelouses du site Natura 2000 n'ayant pas fait l'objet d'une notice au titre de la RNR.

Objectif de l'opération

Etablir des notices de gestion pour chaque entité de pelouses identifiée dans le site de la Montagne côte-d'orienne constitués d'un état des lieux et d'une hiérarchisation des enjeux.

Actions à réaliser

En s'appuyant sur le travail réalisé par la RNR-FE dans le cadre de l'opération « EI 1.11 – Elaboration de notices de gestion pour chaque entité de l'éco-complexe », les notices seront composées des éléments suivants :

- Recensement des données existantes et localisation des entités concernées
- Description des entités recensées (surface, espèces patrimoniales présentes, particularités)
- Préconisation de gestion au regard des enjeux de gestion identifiés

La description des entités pourra reposer sur d'autres mesures préalablement réalisées dans le cadre du présent document d'objectif : cartographie des habitats, inventaires et suivis, etc. Elle servira de base à l'opération « IP III.1 – Entretien des pelouses » et « IP III.2 – Restauration des pelouses ». Les préconisations veilleront à attacher une attention particulière aux espèces et habitats d'intérêt communautaire identifiés ou potentiels sur ces secteurs et préciseront les bénéfices attendus pour chacun d'eux.

Ce travail sera réalisé en lien étroit avec les partenaires : RNR-FE du Val Suzon, conservatoire botanique…

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)	CBNBP Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000			X							
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel			X							

Evaluation						
Etat visé	Outils de gestion efficients					
Indicateur de pressions	Modalités de gestion					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb de notices élaborées / Nb pelouses identifiées	< 10% pelouses avec une notice de gestion	10 à 25% pelouses avec une notice de gestion	25 à 50% pelouses avec une notice de gestion	50 à 75% pelouses avec une notice de gestion	> 75% pelouses avec une notice de gestion	
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Connaissance	**Gestion**	Sensibilisation	Communication	Administratif

IP III.1	**Entretien et restauration des pelouses**	**1**	2	3
Enjeu	Enjeu III – Milieux rupestres et milieux associés			
OLT	OLT III - Maintenir une mosaïque d'habitats rupestres fonctionnelle			
OO	OO III.1 – Maintenir voire rouvrir les surfaces ouvertes afin de maintenir les cortèges floristiques et faunistiques associés			
Actions liées	CS III.1 / CS III.2 / CS T.2 / CS T.3 / CS T.4 / EI III.1 / IP III.2			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Pelouses pionnières (6110) Pelouses mésophiles (6210) Damier de la succise (1065)	Roches-St-Claude Val Suzon Sources de l'Ignon Bonière Nord et Bonière Sud Laverottes

Descriptif de l'opération

Contexte

Si certaines pelouses semblent se maintenir sans action de la part de l'Homme, d'autres en revanche, issues le plus souvent d'usages agricoles passés, tendent à se refermer avec la dynamique naturelle. Sur ces dernières, une gestion est requise pour garantir le maintien de ces milieux ouverts et la préservation des espèces qu'elles abritent. La définition d'une gestion adaptée est donc primordiale et contribue au maintien ou à l'atteinte d'un bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identifiés sur chaque entité pelousaire. Lorsqu'elles sont déjà en partie refermées, elles peuvent requérir des interventions plus conséquentes. On parlera alors de restauration.

Objectif de l'opération

Mettre en place une gestion adaptée aux entités de pelouses identifiées sur le site de la Montagne côte-d'orienne afin de garantir la préservation des habitats et espèces à enjeu identifiés pour chacune d'elle.

Actions à réaliser

Sur la base des notices de gestion des pelouses (mesure EI III.1), cette action prévoit la mise en œuvre des opérations de gestion préconisées. Ces opérations de gestion pourront s'inscrire dans plusieurs cadres :

- Sollicitation d'un contrat Natura 2000 « ni-ni » ;
- Mise en œuvre des programmes d'actions d'autres dispositifs (PG RNR-FE Val Suzon, mesures compensatoires, etc.)

Différents types de gestion pourront être envisagés au regard des enjeux identifiés et des contraintes et opportunités liées à chaque secteur :

- la mise en place d'un pâturage extensif sera privilégié si l'opportunité est présente sur le secteur avec un éleveur désireux de s'engager dans cette démarche à des fins de préservation de la biodiversité ;
- l'entretien mécanique pourra être envisagé pour limiter la progression des ligneux au détriment des surfaces de pelouses ;
- le débroussaillage manuel permettra une intervention sur les secteurs les plus sensibles.

Ces interventions pourront être cumulées dans le cas d'une restauration qui nécessiterait une intervention mécanique ou débroussaillage manuel préalablement à la mise en place d'un pâturage, notamment pour permettre l'installation des clôtures, abris, zone d'abreuvement, etc.

L'ensemble des modalités mises en place s'appuieront sur un cahier des charges spécifique à l'échelle de la pelouse ou du complexe dans lequel elle se situe. Seront précisés dans les cahiers des charges : les surfaces concernées ; le type, la période et la fréquence d'intervention ; les zones de mise en défens si requis ; l'export des rémanents, etc.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000) Communes	Communes ONF CBNBP Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon

Calendrier										
Animation Natura 2000	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Rédaction CDC			X							
Montage contrat				X						
Suivi travaux				X						
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Budget contrat				12000€						
Frais de personnel			X	X						

Evaluation				
Etat visé	Pourcentage de milieux ouverts maintenu			
Indicateur de pressions	Strate arbustive/arborée			
Score	**Mauvais = 1**	**Moyen = 3**	**Bon = 5**	**Note**
% recouvrement ligneux / surface pelouse	> 50% de ligneux	30 à 50% de ligneux	< 30% de ligneux	
Indicateur de réponse	Nombre de gestions mises en place			

Connaissance	**Gestion**	Sensibilisation	Communication	Administratif

IP III.2	**Restauration de la connectivité entre les pelouses**	1	**2**	3
Enjeu	Enjeu III – Milieux rupestres et milieux associés			
OLT	OLT III - Maintenir une mosaïque d'habitats rupestres fonctionnelle			
OO	OO T3 – Maintenir et recréer des corridors écologiques			
Actions liées	CS III.1 / CS III.2 / CS T.3 / EI III.1 / IP III.1			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Pelouses pionnières (6110) Pelouses mésophiles (6210) Damier de la succise (1065)	Val Suzon Sources de l'Ignon Bonière Nord Laverottes ?

Descriptif de l'opération

Contexte

La dynamique naturelle des milieux est le principal facteur d'influence identifié sur les pelouses. Outre la réduction de la surface totale de pelouses, la colonisation des milieux par les ligneux induit une déconnexion entre les pelouses d'un même secteur. Cette perte de connectivité peut avoir des conséquences importantes dans la dispersion des espèces et dans la résilience des populations (diminution du brassage génétique, diminution des ressources accessibles, etc.)

Pour limiter cette perte de connectivité, des travaux de restauration peuvent s'avérer nécessaire afin de recréer des corridors de milieux ouverts et reconnecter les pelouses les unes aux autres.

Objectifs de l'opération

Rouvrir ou recréer des passages entre les pelouses de sorte à permettre le déplacement des espèces entre les pelouses situées sur un même secteur.

Actions à réaliser

Sur la base des résultats du suivi de la connectivité des pelouses (mesure CS III.1), il est prévu de :

- Identifier les secteurs prioritaires sur la base des éléments de connaissance acquis sur la connectivité des pelouses présentes au sein du site Natura 2000. La priorité sera définie sur la base de plusieurs critères :
  - Degré de connectivité (bonne connectivité à absence de connectivité) ;
  - Espèces à enjeu identifiées sur les pelouses ;
  - Coût de mise en œuvre et moyens possibles à mobiliser.
- Définir un cahier des charges pour la réalisation des travaux dans lequel sera précisé à minima :
  - les bénéfices attendus sur les habitats et espèces cibles ;
  - les surfaces concernées ;
  - le type et la période d'intervention ;
  - les zones de mise en défens si requis ;
  - l'export des rémanents, etc.

Cette action fera l'objet d'échanges préalables avec les partenaires.

Maîtrise d'ouvrage	**Partenaires techniques**
Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000) Communes Propriétaires	Communes ONF CBNBP Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000									X	
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Budget contrat										
Frais de personnel									X	

Evaluation				
Résultats attendus	Connexions maintenues entre les pelouses			
Indicateur de pressions	Degré de connectivité			
Score	**Mauvais = 1**	**Moyen = 3**	**Bon = 5**	**Note**
Nb connexions existantes / nb souhaitées				
Indicateur de réponse	Nombre de connexions recréées			

Enjeu 4 – Chiroptères

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

CS IV.1	**Suivi des populations de chiroptères**	**1**	2	3
Enjeu	Enjeu IV – Chiroptères			
OLT	OLT IV – Maintenir et favoriser les populations de chauves-souris sur le site			
Actions liées	CS IV.2 / CS IV.3 / IP IV.1 / EI T.2 / EI T.3			

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Chauves-souris	Toutes

Descriptif de l'opération

Contexte

Les différentes études et suivis témoignent de l'importance du site de la Montagne côte-d'orienne dans la présence et le maintien d'une importante diversité d'espèces de chauves-souris. Les massifs forestiers, les cavités mais aussi les gîtes dans le bâti sont autant de milieux favorables pour l'accueil des chiroptères qui les utilisent pour tout ou une partie de leur cycle de vie.

Au sein du site Natura 2000, plusieurs types de suivis sont réalisés selon la période et les espèces à enjeu en présence. Les éléments présentés ci-après sont extraits du DOCOB FR2600975 « Cavités à chauves-souris en Bourgogne » (Ecosphère & SHNA, 2017).

Suivis hivernaux

L'hibernation est une période cruciale du cycle biologique des chauves-souris. Au cours de cette période des dérangements répétés peuvent causer la désertion ou la mort d'individus. Le suivi est toutefois nécessaire pour être en mesure d'évaluer l'état des populations, constater d'éventuels dérangements et adapter les mesures de gestion en fonction. Il permet également de prioriser la gestion en fonction des enjeux et des pressions identifiés pour chacun des secteurs.

Suivis en période de transits

Les périodes de transit, entre gîte d'été et gîte d'hiver, sont encore méconnues, notamment chez le Minioptère de Schreibers. Il est particulièrement important de suivre les cavités accueillant cette espèce pour affiner les connaissances que l'on a sur les périodes d'occupation en transit printanier et automnal.

Des études scientifiques ont montré l'importance cruciale de certains sites en période automnale où les chauves-souris viennent se regrouper en grand nombre pour s'accoupler. Ce phénomène, désigné dans la littérature scientifique par le terme anglais « swarming », ne se produit pas systématiquement sur les lieux d'hivernage ou de transit. L'activité intense des chauves-souris ainsi regroupées aux abords et à l'intérieur des cavités peut être incompatible avec la réalisation de certaines fermetures par grille.

L'implantation de parcs éolien en milieu forestier et potentiellement à proximité des cavités du site N2000 représente également une problématique à prendre en compte, les habitats de chasse de certaines espèces (Grand murin, de la Barbastelle et des murins arboricoles dont le Bechstein…) pouvant être concernés par ces projets et induire une perte de leur territoire et de la continuité écologique (trames). L'étude de la dispersion printanière et des rassemblements sociaux automnaux peut alors permettre d'évaluer de manière plus précise les impacts potentiels de ces projets.

Ces suivis sont donc indispensables pour mettre en place des mesures de gestion en réelle adéquation avec leur préservation.

Suivis de gîtes d'été

Les cavités du site de la Montagne côte-d'orienne ont été désignées dans la ZSC principalement en raison des gîtes hivernaux qu'elles représentaient (Malpertuis, Mines de Cussey-les-Forges, Peuptu de la Combe Chaignay). Toutefois, il n'est pas à exclure que ces cavités ou d'autres secteurs du site Natura 2000 puissent être utilisés comme gîtes d'été. La fermeture ou protection réglementaire de certains d'entre eux pourraient même favoriser l'installation de colonie de mise-bas en été.

Objectifs de l'opération

- Améliorer les connaissances sur l'évolution des populations de chauves-souris en Bourgogne et dans chaque site ;
- Évaluer l'efficacité des mesures mises en oeuvre, comme la mise en défens ou une convention de gestion (comparaison avant/après des effectifs, nombre d'espèces présentes…) ;
- Préconiser une modification des mesures de gestion mises en oeuvre si cela s'avère nécessaire (au cours ou au terme du Docob).

Protocoles

Plusieurs suivis déjà en place au sein du site de la Montagne côte-d'orienne sont à poursuivre parmi lesquels :

- Comptage en période d'hibernation au Peuptu de la Combe Chaignay et Carrière du Malpertuis
- Comptage du Minioptère de Schreibers en période de transit (printemps et automne) au Peuptu de la Combe Chaignay
- Suivi de la MF des Suchaux dont la fermeture était destinée à l'accueil des chauves-souris
- Suivi ponctuel d'autres cavités dont les mines de Cussey-les-forges et le Creux percé de Pasques.
- Suivi ponctuel dans le bâti

Les protocoles sont détaillés ci-après :

1) <u>Suivis hivernaux</u>

Le suivi hivernal consiste à identifier à vue les espèces et dénombrer les populations. Cette méthode ne permet pas de distinguer les espèces morphologiquement trop semblables au sein d'un même genre (le genre est identifié et non l'espèce). Elles seront alors dénommées *Oreillard sp.* et *Pipistrelle sp.* en ce qui concerne les 2 espèces d'oreillards et les 4 espèces de pipistrelles.

En l'état actuel, l'ensemble des suivis hivernaux s'effectuent avec un comptage à vue. Il est à noter qu'un dérangement d'espèces a été constaté lors des prospections de suivi au Peuptu de la Combe Chaignay, les chauves-souris étant positionné sur les cordes installées initialement pour faciliter le comptage. Ce cas de figure impliquerait de réfléchir à d'autres moyens de suivi. Un système automatisé de comptage en sortie de gîte associé à un détecteur-enregistreur à ultrasons pourrait être envisagé et installé à l'entrée de la cavité afin d'obtenir une idée des espèces en présence et une indication de leurs effectifs tout en limitant le risque de dérangement. Le Peuptu de la Combe Chaignay pourrait s'avérer un site test de l'efficacité d'un tel dispositif.

2) <u>Suivis en période de transits</u>

Une seule espèce du site de la Montagne côte-d'orienne est suivie en période de transit : le Minioptère de Schreibers. Le suivi en période de transit printanier et automnal consiste en un comptage lors de l'envol crépusculaire où les individus sont dénombrés de façon la plus exhaustive possible.

D'autres moyens d'évaluation de l'activité à l'automne existent et pourront être envisagés si jugés pertinents, soit pour compléter l'information obtenue par le comptage à l'envol du Minioptère de Schreibers, soit pour suivre d'autres espèces. A titre d'exemple, l'activité à l'automne, notamment pour les sites de « swarming », peut être mesurée à l'aide de détecteurs à ultrasons. Elle peut être complétée par des captures au filet selon la cavité. La capture au filet doit être réalisée par des personnes dûment habilitées (autorisation de capture annuelle et nominative à demander auprès du ministère de l'Écologie/Environnement) en lien avec la structure animatrice du DOCOB et le propriétaire ou ayant-droit concerné.

3) <u>Suivis de gîte d'été</u>

Aucun suivi de gîte d'été n'est actuellement en place sur le site Natura 2000. Le protocole est indiqué ici uniquement à titre indicatif.

Il s'effectue par comptage visuel à deux reprises au cours de l'été si possible :

- après la mise-bas afin de connaître le taux de réussite des naissances,
- peu avant l'envol des jeunes afin de surveiller le taux de mortalité pendant l'élevage des jeunes.

Ce suivi est réalisé selon la charte de bonne conduite par des personnes dûment autorisées (« Charte de bonne conduite pour les suivis hivernaux et estivaux de Chiroptères », Action n°13 PNAC - SFEPM 2014)

Selon les enjeux identifiés ou sites d'accueil potentiels, d'autres suivis pourront être proposés et des études envisagées en vue de poursuivre l'amélioration des connaissances du groupe taxonomique des chiroptères. L'ensemble de ces suivis et études seront prévus en étroite concertation avec les partenaires concernés : SHNA-OFAB, CEN Bourgogne, ONF, RNR-FE… Les données obtenues seront reversées dans le SINP régional SIGOGNE.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000) SHNA-OFAB ONF	SHNA-OFAB, CEN Bourgogne, ONF Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Evaluation						
Etat visé	Populations des chauves-souris stables et maintien des colonies					
Indicateur d'Etat	Chiroptères					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb espèces présentes/ potentielles						
Etat visé	Population de Minioptères stable ou en progression					
Indicateur d'Etat	Minioptères de Schreibers					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb individus						
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

CS IV.2	**Suivi des conditions microclimatiques des cavités**	1	2	**3**
Enjeu	Enjeu IV – Chiroptères			
OLT	OLT IV – Maintenir et favoriser les populations de chauves-souris sur le site			
Actions liées	CS IV.2 / EI T.1			

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Chauves-souris	Peuptu de la combe Chaignay Carrière du Malpertuis Mines de Cussey-les-Forges Autres cavités

Descriptif de l'opération

Contexte

Les chauves-souris s'installent en cavité souterraine pour bénéficier de conditions quasi-constantes de température et d'humidité tout au long de l'année. Les configurations offertes par les cavités (circulation d'air, cloche, chatière, salle …) amènent un panel de conditions microclimatiques correspondant aux exigences écologiques qui diffèrent selon les espèces de chauve-souris (Ecosphère & SHNA, 2017).

Deux raisons principales justifient l'étude des conditions microclimatiques existantes :

- Afin de déterminer si des aménagements (tels que la modification de la circulation d'air par des portes pleines aux entrées, l'éclairage artificiel, grilles …) existants ou futurs peuvent altérer ces conditions microclimatiques et perturber les populations de chauves-souris que l'on cherche à préserver.
- Mieux connaître les conditions microclimatiques existantes au sein de certaines cavités à très fort enjeu.

Sur le site de la Montagne côte-d'orienne, le suivi des conditions microclimatiques est effectué uniquement au Peuptu de la Combe Chaignay.

Objectifs de l'opération

Suivre les conditions microclimatiques des cavités à des fins d'amélioration des connaissances et en vue de déterminer les effets de certains aménagements existants ou à venir sur ces conditions pour, in fine, garantir qu'elles soient les plus favorables à l'accueil des espèces cibles.

Actions à réaliser

Les conditions micro-climatiques sont suivies à l'aide de thermo-hygromètres, appareils électroniques mesurant à la fois la température (généralement en °C) et l'humidité relative (en % du seuil de saturation). Ils disposent d'une mémoire permettant d'enregistrer les données qui pouvant être recueillies grâce à un logiciel spécifique.

Le suivi se découpera en 3 étapes :

1) Organisation du terrain et pose des appareils en cavité
2) Relevé régulier des données
3) Analyse et synthèse des données. Préconisations pour les aménagements si nécessaire à diffuser auprès des maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre.

La mesure visera à poursuivre *a minima* le suivi des conditions microclimatiques au Peuptu de la Combe Chaignay. Si jugé pertinent, d'autres sites pourront faire l'objet d'un tel suivi, notamment dans le cas où des fluctuations dans les effectifs seraient observés sur certains secteurs à fort enjeu.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000) SHNA-OFAB ONF	SHNA-OFAB, CEN Bourgogne, ONF Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon Propriétaires

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Moyens humains (nb jours)										
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel										

Evaluation						
Etat visé	Conditions microclimatiques des cavités garantissant la présence des chiroptères					
Indicateur d'Etat	Conditions microclimatiques					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Température (°C)						
Humidité (%RH)						
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

CS IV.3	**Suivi de la fréquentation humaine dans les cavités**	1	**2**	3
Enjeu	Enjeu IV – Chiroptères			
OLT	OLT IV – Maintenir et favoriser les populations de chauves-souris sur le site			
OO	OO IV.1 – Assurer la tranquillité et la pérennité des cavités à chauves-souris			
Actions liées	CS IV.1 / IP IV.1			

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Chiroptères	Peuptu de la combe Chaignay Carrière du Malpertuis Mines de Cussey-les-Forges

Descriptif de l'opération

Contexte

L'hibernation est une période particulièrement critique pour les chauves-souris durant laquelle le dérangement peut avoir des répercussions importantes sur les espèces. Si les suivis des populations de chiroptères (mesure CS IV.1) apportent des éléments de connaissance sur les espèces et le nombre d'individus présents, ils ne permettent toutefois pas forcément de comprendre l'origine d'un déclin des effectifs.

Afin d'identifier si la fréquentation humaine est à considérer comme une cause potentielle, un suivi est nécessaire. Pour les cavités dont la configuration et/ou le contexte n'ont pas permis une fermeture complète, suivre la fréquentation humaine permet d'évaluer dans quelle mesure celle-ci représente un facteur d'influence pour les chauves-souris. Selon les cas de figure ce suivi permettra de répondre aux interrogations suivantes :

- Dans le cas d'une cavité avec protection physique : la protection est-elle efficace pour empêcher la fréquentation humaine ?
- Dans le cas d'une cavité avec protection réglementaire uniquement : la protection réglementaire est-elle suffisante et respectée pour éviter la fréquentation ?
- Dans le cas d'une cavité sans protection : quelle est la fréquentation humaine et celle-ci peut-elle remettre en cause l'utilisation de la cavité par les chauves-souris ?

Objectifs de l'opération

Suivre la fréquentation humaine dans les cavités afin de déterminer si celle-ci peut être impactante pour les espèces de chauves-souris présentes et si oui, définir des mesures de gestion pour la limiter au maximum.

Actions à réaliser

Le suivi de la fréquentation humaine peut être réaliser via l'installation d'éco-compteurs ou la mise en place de dispositifs de capture photographique.

Le suivi se découpera en 4 étapes :

1) Sélection des sites à étudier ;
2) Acquisition du matériel, organisation du terrain, pose des appareils en cavité ou aux entrées ;
3) Relevé régulier des données (au moins une fois par an) ;
4) Analyse et synthèse des données. Préconisations pour adapter les aménagements au besoin ou renforcer la protection à diffuser auprès des maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre. Conclusions pour l'évaluation des actions du Docob.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000) SHNA-OFAB ONF	SHNA-OFAB, CEN Bourgogne, ONF Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon Propriétaires

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Moyens humains (nb jours)		3								
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel		X								

Evaluation						
Etat visé	Fréquentation humaine compatible avec le maintien des populations de chauves-souris					
Indicateur de pressions	Fréquentation humaine					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb passage (humains)						
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Connaissance	**Gestion**	Sensibilisation	Communication	Administratif

IP IV.1	**Mise en place d'une protection physique et/ou réglementaire**	1	**2**	3
Enjeu	Enjeu IV – Chiroptères			
OLT	OLT IV – Maintenir et favoriser les populations de chauves-souris sur le site			
OO	OO IV.1 – Assurer la tranquillité et la pérennité des cavités à chauves-souris			
Actions liées	CS IV.1 / CS IV.3			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Chauves-souris	Peuptu de la combe Chaignay Carrière du Malpertuis Mines de Cussey-les-Forges Maison forestière des Suchaux

Descriptif de l'opération

Contexte

Le dérangement des chauves-souris en période critique peut avoir des répercussions importantes que parfois seule la mise en place d'une protection peut éviter. Si la protection physique reste le moyen le plus efficace d'éviter une fréquentation indésirable, elle n'est parfois pas toujours envisageable (contrainte technique, manque de moyen, absence d'accord du propriétaire). Dans ce cas, une protection réglementaire peut alors représenter une solution pour limiter la fréquentation malgré une absence de fermeture de la cavité.

Sur le site de la Montagne côte-d'orienne, la situation des cavités et autres gîtes à chauves-souris est la suivante :

- le Peuptu de la combe Chaignay a fait l'objet d'une protection physique en place depuis 2020
- un projet de fermeture physique de la Carrière du Malpertuis a vu le jour mais n'a pas été abouti. Un projet de protection réglementaire est en cours.
- les mines de Cussey-les-Forges sont localisées dans une réserve de chasse au périmètre grillagé et la fréquentation des avens est donc de fait limitée.
- la Maison forestière des Suchaux a fait l'objet d'une fermeture en 2009

Objectif de l'opération

Identifier et mettre en place une protection appropriée au contexte des différentes cavités pour lesquelles la fréquentation représente un facteur d'influence.

Actions à réaliser

- <u>Protection physique</u>

Ce type de protection pourra faire l'objet d'un contrat Natura 2000 ni-ni « N24Pi - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès ». Il pourra être de différents types :

- pose de grille et porte
- pose de périmètre grillagé selon les espèces présentes dans la cavité et leurs exigences écologiques (le Minioptère de Schreibers ne tolère pas les grilles).
- pose de barrière en bois lorsque le site subit peu de pression humaine et dont l'objectif est uniquement de matérialiser l'interdiction de pénétrer dans la cavité
- autre type de dispositif

Un cahier des charges sera établi afin de définir précisément la nature des travaux à réaliser ainsi que les périodes d'intervention.

- Protection réglementaire

La mise en place d'une protection réglementaire permet de préciser les modalités d'accès à l'intérieur des cavités afin d'assurer une tranquillité qui se révèle vitale pendant les périodes sensibles pour les chauves-souris. Elle vient renforcer l'interdiction d'entrer sur un terrain sans l'accord du propriétaire, la protection par fermeture physique et facilite le travail de la police de l'environnement.

Des propositions de réserves naturelles ou d'arrêté préfectoral de protection de biotope pourront être étudiées en concertation avec les différents partenaires concernés (propriétaires, collectivités, Conseil régional, État...)

L'action se compose d'une phase de consultation des acteurs concernés (usagers, propriétaires), de l'élaboration des dossiers techniques et de la rédaction des cahiers des charges. Depuis 2021, la création de nouvelles aires protégées s'inscrit dans la Stratégie nationale des aires protégées mises en œuvre par la Direction départementale des territoires de Côte-d'or (DDT21).

En l'état actuel, seule la carrière du Malpertuis est ciblée par la mise en place d'une protection réglementaire. Toutefois et dans le cas où un changement de contexte surviendrait, une protection physique reste souhaitable. Cette action pourra également être mobilisée sur d'autres cavités que celles précédemment citées dans la mesure où de forts enjeux patrimoniaux viendraient à être découverts ailleurs au sein du site de la Montagne côte-d'orienne.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Propriétaires, DDT21	SHNA-OFAB, CEN Bourgogne, ONF Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon Propriétaires Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000	X	X								
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Budget contrat		17 000€								
Frais de personnel	X	X								

Evaluation						
Etat visé	Fréquentation humaine compatible avec le maintien des populations de chauves-souris					
Indicateur de pressions	Fréquentation humaine					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb passage (humains)						
Indicateur de réponse	Nb de protection mises en place					

Connaissance	**Gestion**	Sensibilisation	Communication	Administratif

IP IV.2	**Aménagement et sécurisation des secteurs à risques élevés de collision pour les chauves-souris**	1	2	**3**
Enjeu	Enjeu IV – Chiroptères			
OO	OO T3 – Maintenir et recréer des corridors écologiques			
Actions liées	CS IV.1 / IP T.2 / EI T.2 / EI T.3			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Tous les habitats Chiroptères	Toutes les entités

Descriptif de l'opération

Contexte

Une discontinuité dans les trames peut induire un risque élevé de collision, notamment chez les chauves-souris. Des dispositifs d'aménagement existent pour limiter ces risques.

Sur la base des points de rupture des continuités écologiques identifiés dans les mesures EI T.2 Etude des continuités écologiques et EI T.3 Etude sur la pollution lumineuse, cette opération vise à proposer des aménagements pour limiter le risque de collision avec les espèces à enjeu du site Natura 2000 et plus particulièrement les espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire.

Cette action répond à l'objectif 17 du SRADDET ICI 2025 de la région Bourgogne-Franche-Comté : « Préserver et restaurer les continuités écologiques ».

Objectif de l'opération

Mettre en place des aménagements et sécuriser les secteurs à risques élevés de collision pour limiter la mortalité des espèces d'intérêt communautaire du site de la Montagne côte-d'orienne.

Actions de l'opération

- **Etape 1** : Identifier des secteurs prioritaires sur la base des études préalablement réalisées
- **Etape 2** : Rédiger un cahier des charges précisant les objectifs de l'aménagement et les espèces cibles ainsi que les modalités de mise en œuvre de ces dispositifs.
- **Etape 3** : Mise en place des aménagements et montage des contrats Natura 2000

Deux types de contrats pourront être mobilisés :

  - N23Pi : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site
  - N27Pi : Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats

- **Etape 4** : Suivi de l'efficacité des mesures.

Il pourra être envisagé d'étendre l'étude aux autres entités afin de définir si la pollution lumineuse peut avoir un impact dans les déplacements des chauves-souris entre les entités.

La mise en œuvre de cette étude fera l'objet d'échanges préalables avec les partenaires techniques : SHNA-OFAB, Communes, RNR-FE, Région BFC, Département de la Côte-dOr…

Maîtrise d'ouvrage	**Partenaires techniques**
Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)	Région BFC, Communes CD21 SHNA-OFAB, RNR-FE Val Suzon

Calendrier										
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Animation Natura 2000										
Budget prévisionnel										
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Budget contrat										
Frais de personnel										

Evaluation						
Résultat attendu	Réduction des collisions					
Indicateur de pressions	*Non mesurable*					
Score	Très mauvais = 1	Mauvais = 2	Moyen = 3	Bon = 4	Très bon = 5	Note
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Mesures transversales

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif		
CS T.1	**Veille sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) dans et à proximité immédiate du site**				**1**	2	3
Enjeu	Enjeu I – Cours d'eau, milieux humides et milieux associés						
OLT	OLT I.A – Préserver un état écologique satisfaisant des cours d'eau, ripisylves et des espèces d'intérêt communautaire associées						
OO	OO T2 – Limiter la progression des espèces exotiques envahissantes						
Actions liées	CS I.3 / EI I.1 / IP I.1 / IP I.4 / PA VI.5						

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Tous les habitats	Toutes les entités

Descriptif de l'opération

Une espèce exotique envahissante est « *une espèce introduite par l'Homme en dehors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'implantation et la propagation ont conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires négatives.* » (Source : www.especes-exotiques-envahissantes.fr).

Les impacts des espèces exotiques envahissantes peuvent être économiques, sanitaires et/ou écologiques. Elles induisent une réduction de la biodiversité notamment via la compétition ou la prédation des espèces autochtones et sont à l'origine d'une altération du fonctionnement des écosystèmes.

Sur le site Natura 2000, cette opération vise principalement les espèces végétales bien que des espèces animales soient également connues et problématiques pour le site (p.e écrevisses allochtones). Les principales espèces concernées sont : les Renouées asiatiques, l'Ambroisie, le Robinier faux-acacia. D'autres espèces sont aussi connues sur le site : l'Erigéron annuel, le Jonc ténu, le Séneçon du Cap, le Solidage du Canada et le Solidage géant. A noter qu'aucune liste des EEE n'existe à l'échelle de la Bourgogne.

Dans le périmètre du site, les EEE sont présentes sur de faibles surfaces et les habitats semblent pour le moment suffisamment résilients pour limiter leur progression. Toutefois, il apparait pertinent d'agir sur les stations existantes tant que celles-ci sont encore gérables (opération IP I.7 « Travaux de lutte contre les EEE »).

Protocole de suivi

A minima, la veille des EEE consistera en la géolocalisation des stations observées dans le site. Dans la mesure du possible, les informations suivantes seront précisées :

- Nombre de pieds dénombrés
- Surface de la station (m²)
- Linéaire (m) si la station s'étend le long d'un cours d'eau ou bord de chemin

Pour faciliter la mise en œuvre de l'opération, l'animateur Natura 2000 pourra bénéficier de formations dans la gestion et la reconnaissance des espèces exotiques envahissantes (dans le cadre de la mesure MS VII – Formation du personnel) et la sensibilisation des habitants et des élus à la problématique des EEE est prévue dans le cadre de la mesure PA VI.5 – Sensibilisation et mobilisation des élus et des habitants sur les EEE.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)	CD 21, Communes, Syndicats de bassin, ONF, Propriétaires, Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Evaluation						
Etat visé	Ripisylve fonctionnelle et diversifiée					
Indicateur d'Etat	Espèces exotiques envahissantes					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Surface (m²)	Forte augmentation du nombre de stations d'EEE et/ou de la surface	Augmentation du nombre de stations d'EEE et/ou de la surface	Stations connues toujours présentes	Régression du nombre de stations d'EEE	Aucune EEE observée / Disparition des stations connues sur le site	
Indicateur de réponse	Nb jours de veille					

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

CS T.2	**Suivi des lépidoptères inscrits à la Directive Habitats**	**1**	2	3
Enjeu	Enjeu I – Cours d'eau, milieux humides et milieux associés Enjeu II – Milieux forestiers Enjeu III - Milieux rupestres et milieux associés			
OLT	OLT I.B - Garantir un bon état de conservation des prairies humides (6410) et mégaphorbiaies (6430) et de leurs espèces (1065, 1060) OLT II - Favoriser la naturalité et la résilience des milieux forestiers OLT III - Maintenir une mosaïque d'habitats rupestres fonctionnelle			
Actions liées	CS I.6 / CS T.3 / EI I.3 / IP I.1 / IP I.2 / IP II.4 / PA VI.3			

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Damier du Frêne (1052) Damier de la Succise (1065) Cuivré des Marais (1060)	Toutes les entités

Descriptif de l'opération

Le site de la Montagne côte-d'orienne accueille 3 espèces de papillons d'intérêt communautaire : le Damier du Frêne (*Euphydryas maturna*), le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) et le Cuivré des Marais (*Lycaena dispar*). Ces 3 espèces sont protégées à l'échelle nationale et sont inscrites comme espèces de « priorité nationale » dans le PRA en faveur des Papillons de jour en Bourgogne-Franche-Comté. Ce suivi vise à mieux connaître leur répartition au sein du site Natura 2000 ainsi que l'état de conservation de leurs populations. L'opération contribue ainsi aux objectifs du PRA.

I. Suivi du Damier du Frêne

Espèce forestière, le Damier du Frêne est présent en France dans seulement 4 départements dont la Côte-d'Or. Populations connues majoritairement dans le Parc national de Forêt, l'espèce est avérée sur deux des entités du site Natura 2000

L'espèce est présente au niveau des lisières ensoleillées, dans les bois de feuillus clairs, au niveau des ripisylves ou le long des chemins et routes forestières. Elle est étroitement liée à la présence de Frêne, sa plante-hôte, dont les jeunes larves se nourrissent des feuilles au cours de leur plus jeune stade. Après éclosion, elles forment des nids communautaires aux extrémités des branches de jeunes frênes.

L'entretien des lisières et la coupe de jeunes frênes constituent des menaces pour l'espèce, sa plante hôte, le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) étant par ailleurs impacté par la chalarose du Frêne.

Les populations du Damier du Frêne sont en déclin sur le site et l'espèce constitue un enjeu majeur pour le site.

Le suivi de l'espèce sera réalisé en deux temps :

- Observation des imagos en vol (mai-juin) : le nombre, le sexe et la localisation précise seront notés.
- Recherche des nids communautaires : les critères relevés sont ceux proposés dans le cadre du protocole de suivi élaboré pour le Parc national de Forêts et listés dans le tableau suivant :

Recherche des nids communautaires du Damier du Frêne (*Euphydryas maturna*)
Fiche de relevé
Nom de l'observateur : Claude Voinot, Mathilde Poissenot
Date : 12/07/2022
Localisation :

Point GPS	Commune	Lieu-dit	Nb de rameau avec nid	Hauteur nid mini[1]	Hauteur nid max (si >1)	Hauteur arbre	Diamètre arbre	Situation arbre hôte[2]	Exposition nid	Etat santé arbre	Commentaire

Les zones où l'espèce est connue seront prospectées annuellement tandis que des jours pourront être dédiés à la recherche de l'espèce sur d'autres secteurs.

Notons que le Damier du Frêne fait également l'objet d'un suivi au titre de la RNR-FE du Val Suzon (PG RNR-FE CS 3.6) réalisé par la Société entomologique de Dijon (SED).

II. Suivi du Damier de la Succise

Contrairement à son cousin le Damier du Frêne, le Damier de la Succise fréquente des habitats ouverts. Deux écotypes de l'espèce sont connus : l'un fréquentant les prairies maigres ou pelouses (écotype *xeraurinia*) et l'autre les prairies humides et bas-marais (écotype *aurinia*). Plusieurs secteurs du site Natura 2000 lui sont favorables et l'espèce est notamment connue dans des prairies fauchées ou pâturées des Sources de l'Ignon.

L'espèce peut utiliser diverses plantes hôtes parmi lesquelles la Succise des près, la Knautie des champs, la Scabieuse colombaire, la Gentiane croisette, les Plantains, les Chèvrefeuilles et la Valériane officinale. Parmi les menaces qui pèsent sur l'espèce, la fermeture naturelle des milieux de même que certaines pratiques agricoles lui sont défavorables (intensification des pratiques, drainage…).

Le suivi de l'espèce sera réalisé en deux temps :

- Observation des imagos en vol (mai-juin) : le nombre, le sexe et la localisation précise seront notés.
- Recherche des nids en fin d'été : le nombre de nids observés, le nom de la plante-hôte et le nombre de pieds de la plante-hôte seront notés.

Le suivi de l'espèce pourra être mutualisé avec l'opération « CS T.3 – Suivi du cortège des lépidoptères diurnes ». Des jours pourront être dédiés à la recherche de l'espèce sur d'autres secteurs.

III. Suivi du Cuivré des Marais

Le Cuivré des Marais fréquente les milieux humides parmi lesquelles les prairies humides et mégaphorbiaies. Il se développe sur plusieurs espèces d'Oseille (ou Patience) : Patience crépue, Oseille agglomérée, Patience à feuilles obtuses, Patience aquatique. Sur le site Natura 2000, la dernière observation ponctuelle remonte à 1994 mais l'espèce n'a jamais fait l'objet d'un suivi spécifique. Les milieux favorables étant toujours présent au sein du site Natura 2000 il apparait pertinent de la rechercher.

A l'instar du Damier de la Succise, l'espèce est vulnérable à l'intensification des pratiques agricoles ainsi qu'à la fragmentation des habitats.

Le suivi de l'espèce consistera dans un premier temps à rechercher les imagos en période de vol au sein de milieux jugés favorables à l'espèce. Le suivi de l'espèce pourra être mutualisé avec l'opération « CS T.3 – Suivi du cortège des lépidoptères diurnes » et la recherche de l'écotype *aurinia* du Damier de la Succise qui fréquente des milieux similaires.

Les résultats de l'ensemble de ces suivis seront transmis à la SHNA-OFAB, structure co-animatrice du PRA en faveur des Papillons de jour en Bourgogne-Franche-Comté et dont les données sont ensuite reversées dans le SINP régional SIGOGNE.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)	SHNA-OFAB, SED, Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon PNFor

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Evaluation				
Etat visé	Maintien des lépidoptères de la DHFF			
Indicateur d'Etat	Damier du Frêne Damier de la Succise Cuivré des marais			
Score	**Mauvais = 1**	**Moyen = 3**	**Bon = 5**	**Note**
Nb individus (imagos ou pontes) de Damier du Frêne	Population en déclin (tendance sur 10 ans)	Population stable (tendance sur 10 ans)	Population en hausse (tendance sur 10 ans)	
Nb individus (imagos ou pontes) de Damier de la Succise	Population en déclin (tendance sur 10 ans)	Population stable (tendance sur 10 ans)	Population en hausse (tendance sur 10 ans)	
Nb individus (imagos) de Cuivré des Marais	Population en déclin (tendance sur 10 ans)	Population stable (tendance sur 10 ans)	Population en hausse (tendance sur 10 ans)	
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait	

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

CS T.3	**Suivi du cortège des lépidoptères diurnes**	1	**2**	3
Enjeu	Enjeu I – Cours d'eau, milieux humides et milieux associés Enjeu III - Milieux rupestres et milieux associés			
OLT	OLT I.B - Garantir un bon état de conservation des prairies humides (6410) et mégaphorbiaies (6430) et de leurs espèces (1065, 1060) OLT III - Maintenir une mosaïque d'habitats rupestres fonctionnelle			
Actions liées	CS I.6 / CS T.2 / EI I.3 / IP I.2 / IP II.4			

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Prairies humides (6410) Mégaphorbiaies (6430) Prairie de fauche (6510) Pelouses mésophiles (6210) Damier de la Succise (1065) Cuivré des Marais (1060)	Sources de l'Ignon La Bonière Nord Val Suzon Laverottes

Descriptif de l'opération

Les papillons de jour (lépidoptères diurnes) sont des indicateurs de l'état de conservation des milieux ouverts et plus spécifiquement des milieux agropastoraux. A ce titre, ils ont été pris en compte dans la méthode d'évaluation de l'état de conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire élaborée par le Service du patrimoine naturel du MNHN. Pour permettre l'évaluation de l'état de conservation de ces habitats d'intérêt communautaire présent dans le site Natura 2000, il est donc proposé de réaliser un suivi du cortège des lépidoptères diurnes en s'appuyant sur le protocole développé par le MNHN.

Protocole

La première étape consistera en la réalisation d'un échantillonnage des milieux à prospecter. Ceux-ci seront définis sur la base de l'actualisation de la cartographie des habitats et portera sur les HIC suivants :

- 6510 – Prairies maigres de fauche
- 6210 – Pelouses sèches
- 6410 – Prairies à Molinie
- 6430 – Mégaphorbiaies

Chronologiquement, ce suivi sera mis en place après la mise en œuvre des opérations « EI I.1 – Elaboration de notices de gestion des prairies et mégaphorbiaie » et « EI III.1 - Elaboration de notices de gestion des pelouses », notices de gestion dans lesquelles les secteurs prioritaires auront pu être identifiés et sur lesquels, il aura été préconisé de réaliser le suivi.

Le protocole est celui détaillé dans le guide méthodologique du MNHN. Le suivi sera à réaliser conjointement à l'action CS I.6 – Suivi des cortèges floristiques prairiaux qui répond à d'autres critères d'évaluation du guide d'application.

Pour le critère « Composition faunistique – Lépidoptères diurnes », c'est l'indicateur « détermination d'espèces » qui sera employé de façon préférentielle (c'est-à-dire si budget disponible pour un suivi réalisé par un prestataire externe). Celui-ci pourra reposer sur le protocole du Chronoinventaire dont chaque session consiste à parcourir l'ensemble du polygone représentatif de l'habitat.

Etape 1 : Inventaire

Déroulé : On note chaque nouvelle espèce que l'on rencontre en partitionnant son temps de prospection par tranche de 5 mn à partir du moment où l'on a observé la première espèce. Pour les espèces difficiles à déterminer sur le terrain, un échantillon sera prélevé pour un examen plus précis des critères descriptifs en laboratoire (examen des pièces génitales notamment). L'acquisition de données s'arrête lorsque l'on n'a pas observé de nouvelle espèce pendant 15 mn.

Conditions de réalisation : Les conditions climatiques de réalisation sont les mêmes que dans le cadre d'un inventaire (Demerges, 2002). Les relevés doivent être effectués dans les conditions de températures suivantes :

- Supérieur à 14°C si le temps est ensoleillé ou faiblement nuageux (soleil ou quelques nuages),
- Supérieur à 17°C si le temps est nuageux (nuages occupant au maximum 50% du ciel) (Demerges, 2002).

Pas de sortie si le temps est très nuageux ou pluvieux.

Une prospection ne doit pas être validée si la vitesse moyenne du vent est supérieure à 30 km/h.

Période et périodicité : Un inventaire est considéré comme complet si le protocole est réalisé au moins 4 fois dans l'année avec un comptage au cours des mois suivant : mai, juin, juillet et août. Une répétition l'année suivante est fortement recommandée.

Etape 2 : Evaluation

Degré de spécialisation des espèces : Quatre sous-listes d'espèces sont établies à partir de la liste d'espèces potentielles, qui constituent cinq étapes dans l'évaluation. Ensuite, l'opérateur compare son relevé à ces listes. L'appartenance d'une espèce à une de ces listes sera établie avec l'appui technique de la SHNA-OFAB.

Propension à la dispersion : 3 niveaux de dispersion sont établis :

- *Dispersion forte* : le site de développement de la chenille de l'adulte observé peut être localisé en dehors de l'écocomplexe étudié.
- *Dispersion moyenne* : le site de développement de la chenille de l'adulte observé est probablement localisé au sein de l'écocomplexe étudié.
- *Dispersion faible* : le site de développement de la chenille de l'adulte observé est probablement localisé au sein du polygone étudié.

Les résultats de l'ensemble de ces suivis seront transmis à la SHNA-OFAB, structure co-animatrice du PRA en faveur des Papillons de jour en Bourgogne-Franche-Comté et dont les données sont ensuite reversées dans le SINP régional SIGOGNE.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)	SHNA-OFAB, SED, Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon PNFor

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000					X					X
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
					4 000€					4 000€
Frais de personnel					X					X

Evaluation						
Etat visé	Espèces de lépidoptères caractéristiques présentes					
Indicateur d'Etat	Papillons diurnes					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb espèces présentes / potentielles des prairies de fauche	[0-20%[	[20-40%[	[40-60%[	[60-80%[	>=80%	
Nb espèces présentes / potentielles des pelouses	[0-20%[	[20-40%[	[40-60%[	[60-80%[	>=80%	
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif			
CS T.4	**Suivi des insectes coprophages**				1	2	**3**
Enjeu	Enjeu I – Cours d'eau, milieux humides et milieux associés Enjeu III - Milieux rupestres et milieux associés						
OLT	OLT I.B - Garantir un bon état de conservation des prairies humides (6410) et mégaphorbiaies (6430) et de leurs espèces (1065, 1060) OLT III - Maintenir une mosaïque d'habitats rupestres fonctionnelle						
Actions liées	CS I.6 / CS T.2 / EI I.3 / IP I.2 / CS III.2 / IP III.1						

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Prairies humides (6410) Mégaphorbiaies (6430) Prairie de fauche (6510) Pelouses mésophiles (6210)	Sources de l'Ignon La Bonière Nord Val Suzon

Descriptif de l'opération

Les insectes coprophages ont un rôle important dans la décomposition de la matière organique et sont à ce titre de bons bioindicateurs. Des excréments rapidement décomposés traduisent un bon fonctionnement de l'écosystème. Inversement, la chute des populations d'insectes coprophages peut-être causée par l'utilisation de produits antiparasitaires sur le bétail et avoir des conséquences sur les réseaux trophiques, notamment sur les chauves-souris ayant un régime alimentaire insectivore.

Pour la réalisation de ce suivi, il est proposé de se baser sur le protocole défini dans la méthode d'évaluation de l'état de conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire élaborée par le Service du patrimoine naturel du MNHN.

Protocole

Préalablement à la mise en œuvre du protocole, un échantillonnage des milieux à prospecter sera réalisé parmi les prairies pâturées dans le périmètre du site Natura 2000. Chronologiquement, le suivi des insectes coprophages sera mis en place après la mise en œuvre des opérations « EI I.1 – Elaboration de notices de gestion des prairies et mégaphorbiaie » et « EI III.1 - Elaboration de notices de gestion des pelouses », notices de gestion dans lesquelles les secteurs prioritaires auront pu être identifiés et sur lesquels, il aura été préconisé de réaliser ce suivi.

L'**étape obligatoire** du protocole consiste en l'observation de l'activité des coprophages (coléoptères et diptères) dans les excréments selon la méthode suivante :

- Retourner les excréments et les fendre pour observer l'intérieur.

- Observer l'excrément de l'extérieur, de l'intérieur, et sur la face inférieure.

- Observer plusieurs excréments par unité (au minimum 4 conseillés, espacés de 10 mètres environ) jusqu'à ce que l'opérateur se soit fait une idée correcte de l'activité des coprophages sur la parcelle (à choisir entre bon et mauvais).

Ces observations seront prévues plusieurs fois dans l'année du suivi et éviteront les zones de repos et de piétinement. Il est à noter que l'indicateur est initialement prévu pour le pâturage bovin et ovin et que sa pertinence pour le pâturage équin n'est pas établie dans le guide méthodologique.

Une **étape facultative** est également proposée pour ce suivi, à savoir l'observation de gros coléoptères exigeants sur la base d'un système de piégeage attractif et figurant dans une liste préalablement établie et proposée dans le cadre de la méthodologie.

Les résultats de ces suivis seront transmis à la SHNA-OFAB afin d'alimenter la base de données de l'OFAB et seront ensuite reversés dans le SINP régional SIGOGNE.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)	SHNA-OFAB, SED, Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000		X	X	X						
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
		3 000€								
Frais de personnel		X								

Evaluation				
Etat visé	Bonne activité des insectes coprophages dans les prairies pâturées			
Indicateur d'Etat	Insectes coprophages			
Score	**Mauvais =1**		**Bon =5**	**Note**
Activité coprophage	Aucune activité		Activité	
Score	**Mauvais = 1**	**Moyen = 3**	**Bon = 5**	**Note**
Gros coléoptères présents	**0 coléoptère**	**1 coléoptères**	**> 1 coléoptères**	
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait	

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif		
EI T.1	**Obtention et compilation des données et synthèse climatiques locales**				**1**	2	3
Enjeu	Enjeu I – Cours d'eau, milieux humides et milieux associés						
OO	OO T4 – Comprendre et anticiper le changement climatique à l'échelle locale en tenant compte des différents scénarios						
Actions liées	CS V.4						

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Tous les habitats	Toutes les entités

Descriptif de l'opération

Contexte

Les changements globaux induits par le changement climatique restent difficiles à prévoir : dépérissements des ligneux, prolifération des ravageurs, diminution de la ressource en eau, etc. sont autant de facteurs amplifiés par le changement climatique dont les effets sont déjà visibles. Le dépérissement des hêtres, le rallongement des assecs, les ravageurs (Bombyx, Pyrale du buis) sont observés depuis plusieurs années sur le site Natura 2000. Ce constat observable n'est cependant pas quantifié et le manque de recul rend difficile les projections sur le devenir des habitats et des espèces présents dans les espaces naturels protégés.

A l'échelle de la vallée du Suzon, la RNR-FE du Val Suzon s'est engagée en 2023 dans la démarche Natur'Adapt. Cette démarche prospective visait à identifier les principales vulnérabilités et opportunités provoquées par le changement climatique sur une sélection d' « objets d'analyse » réparties au sein de 4 composantes : le climat, les activités humaines, le patrimoine naturel et les outils et moyens de gestion. La démarche a notamment eu pour objectif de :

- Rassembler l'ensemble des connaissances actuelles sur le changement climatique et de ses impacts à l'échelle de la vallée du Suzon ;
- Mettre à jour en conséquence le plan de gestion de la réserve lors de l'évaluation à mi-parcours en 2024 avec les premiers éléments « d'adaptation » ;
- Partager les résultats et sensibiliser le territoire au changement climatique.

Le périmètre d'étude englobant intégralement l'entité la plus vaste du site Natura 2000, le Val Suzon, plusieurs des conclusions du diagnostic de vulnérabilité ont été pris en compte dès l'élaboration du présent DOCOB. L'étude a notamment permis d'intégrer des facteurs d'influence directement corrélé au contexte de changement climatique (incendie, ravageurs…). Elle a également fait ressortir l'importance de commencer à suivre des paramètres non pris en compte pour le moment afin de déterminer scientifiquement les effets du changement climatique sur les aires protégées pour mieux appréhender le devenir des habitats et des espèces.

Au sein de la RNR-FE du Val Suzon, des suivis climatiques sont en cours. D'autres particularités au sein du site Natura 2000, justifieraient également la mise en place de suivi des paramètres climatiques.

Objectif de l'opération

Améliorer la connaissance sur les paramètres climatiques en jeu à l'échelle du site Natura 2000 et comprendre ses effets sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Actions de l'opération

- Obtenir les données climatiques enregistrées dans la RNR-FE du Val Suzon et les données issues des études de la faculté des sciences de Dijon
- Réaliser une veille scientifique sur les recherches portant sur le climat local
- Identifier des secteurs de suivi des paramètres climatiques dans le site Natura 2000 et hors du périmètre de la RNR-FE du Val Suzon

Les éléments obtenus seront complétés par les résultats issus de la mise en place de stations météorologiques et de leur suivi prévu dans le cadre de la mesure CS V.5 du présent DOCOB.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)	Université de Dijon Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Evaluation						
Résultats attendus	Effets du changement climatique suivis à l'échelle du site					
Indicateur de pressions	Données					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb données obtenues par indicateurs du changement climatique						
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif		
EI T.2	**Etude des continuités écologiques (trames verte et bleue)**				1	**2**	3
Enjeu	Enjeu I – Cours d'eau, milieux humides et milieux associés Enjeu II – Milieux forestiers Enjeu III – Milieux rupestres Enjeu IV – Chiroptères						
OO	OO T3 – Maintenir et recréer des corridors écologiques						
Actions liées	IP T.2 / EI T.3 / IP IV.2						

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Tous les habitats Toutes les espèces	Toutes les entités

Descriptif de l'opération

Contexte

L'artificialisation des sols, l'étalement urbain, de même que le retrait des haies ou la mise en place d'ouvrages hydrauliques sont autant de causes anthropiques à l'origine de la destruction, la dégradation et la fragmentation des habitats. Même lorsque la destruction n'est pas directe sur les espèces, la perte des continuités écologiques a des conséquences multiples sur l'intégrité des populations : perte d'habitats, augmentation des déplacements pour l'alimentation et la reproduction, difficulté voire impossibilité de dispersion, risque élevée de collision, perte de diversité génétique…

Si les aires naturelles protégées constituent le plus souvent d'importants réservoirs biologiques, les corridors écologiques permettant de relier un réservoir à l'autre au sein du site naturel ou à son voisinage ne sont pas toujours identifiés et de fait, pas nécessairement protégés ou valorisés. Ce constat est d'autant plus marqué au sein du site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orienne que ce dernier est constitué d'entités indépendantes les unes des autres et éloignées de quelques kilomètres.

Mieux connaître les continuités écologiques et pouvoir évaluer l'intégrité des trames verte et bleue à l'échelle du site Natura 2000 apparaît donc essentiel pour les maintenir et ainsi garantir l'intégrité des populations des espèces d'intérêt communautaire. A ce titre, cette action répond à l'objectif 17 du SRADDET ICI 2025 de la région Bourgogne-Franche-Comté : « Préserver et restaurer les continuités écologiques ».

Objectif de l'opération

Améliorer la connaissance sur les continuités écologiques présentes au sein du site Natura 2000 afin d'identifier des pistes d'amélioration de la trame verte et bleue.

Actions de l'opération

- **Etape 1** : Rédiger un cahier des charges
- **Etape 2** : Compiler les données de la trame verte et bleue existantes. Ce travail pourra s'appuyer sur la réalisation de la cartographie des habitats naturels et un travail bibliographique.
- **Etape 3** : Réalisation de l'étude avec rendu cartographie et préconisation de gestion pour maintenir et améliorer les continuités écologiques dans chacune des entités et entre les entités.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)	Région BFC CBNBP SHNA-OFAB

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000								X		
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Budget étude								25 000€		
Frais de personnel								X		

Evaluation						
Résultat attendu	Corridors maintenus					
Indicateur de pressions	Carte des continuités écologiques					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

EI T.3	**Etude de la pollution lumineuse (trame noire)**	1	2	**3**
Enjeu	Enjeu IV – Chiroptères			
OO	OO T3 – Maintenir et recréer des corridors écologiques			
Actions liées	IP T.2 / EI T.2 / IP IV.2			

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Tous les habitats Chiroptères	Val Suzon

Descriptif de l'opération

Contexte

La pollution lumineuse est un phénomène récent au regard de l'évolution des espèces qui s'est développé massivement dans nos sociétés occidentales. Les impacts de la pollution lumineuse ignorés jusque dans les années 1970 tendent à être de plus en plus considérés : problématique soulevée en premier lieu par les astronomes sur la perte de visibilité des étoiles, les effets sur la santé humaine et la biodiversité sont désormais de plus en plus mis en avant. En effet, en modifiant l'alternance jour/nuit ayant conditionné l'évolution du monde vivant, l'éclairage affecte les processus biologiques

Si toutes les espèces, humain compris, sont impactés, la question se pose principalement pour les chauves-souris à l'échelle du site Natura 2000. En effet, certaines espèces lucifuges peuvent voir leurs déplacements modifiés afin d'éviter des zones éclairées avec des conséquences à la fois lorsqu'elles sortent pour chasser et de manière plus indirecte, sur la reproduction. La mortalité des insectes par épuisement autour des lampadaires constitue également une perte de biodiversité à la base de la chaîne alimentaire des chauves-souris.

L'éclairage des cours d'eau peut impacter la faune piscicole même si le site de la Montagne côte-d'orienne est peu concerné par cette problématique

Sur le site, peu de cœurs de villages sont intégrés dans le site Natura 2000 : le village de Val-Suzon est le seul dans ce cas de figure. L'étude de la trame noire s'avère donc particulièrement pertinente à l'échelle de l'entité du Val Suzon. Elle permettra d'identifier les points noirs sur lesquels envisager un travail de concertation pour garantir la continuité de la nuit noire favorable à un grand nombre d'espèces.

Cette action répond également à l'objectif 17 du SRADDET ICI 2025 de la région Bourgogne-Franche-Comté : « Préserver et restaurer les continuités écologiques ». La trame noire a fait l'objet d'une fiche technique au titre du SRADDET « Pollution lumineuse et trame noire ».

Objectif de l'opération

Améliorer la connaissance de la pollution lumineuse au sein du site Natura 2000 afin d'identifier des pistes d'amélioration de la trame noire.

Actions de l'opération

- **Etape 1** : Rédiger un cahier des charges
- **Etape 2** : Compiler les données existantes sur l'éclairage. Ce travail pourra reposer sur des rencontres et échanges avec les partenaires techniques.
- **Etape 3** : Réalisation de l'étude avec rendu cartographique et préconisations de gestion pour maintenir et améliorer la trame noire au sein de l'entité du Val Suzon.

Il pourra être envisagé d'étendre l'étude aux autres entités afin de définir si la pollution lumineuse peut avoir un impact dans les déplacements des chauves-souris entre les entités.

La mise en œuvre de cette étude fera l'objet d'échanges préalables avec les partenaires techniques : communes, SICECO, RNR-FE, SHNA-OFAB, Région BFC…

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)	Région BFC Communes SICECO SHNA-OFAB

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000									X	
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Budget étude									25 000€	
Frais de personnel									X	

Evaluation			
Résultats attendus	Réduction des collisions		
Indicateur de pressions	*Non mesurable*		
Indicateur de réponse	Fait	Pas fait	

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif			
EI T.4	**Etude d'opportunité d'extension du site Natura 2000**				1	2	**3**
Enjeu	Enjeu I – Cours d'eau, milieux humides et milieux associés Enjeu II – Milieux forestiers Enjeu III – Milieux rupestres Enjeu IV – Chiroptères FCR VI – Ancrage territorial						
OO	OO T6 – Améliorer la cohérence écologique du périmètre du site Natura 2000						
Actions liées	CS V.3 / EI T.2 / EI T.3						

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Tous les habitats Toutes les espèces	Toutes les entités

Descriptif de l'opération

Contexte

La définition du périmètre d'une aire protégée est une étape cruciale puisqu'elle définit le territoire sur lequel les actions visant le maintien et l'amélioration de l'état de conservation des habitats et des espèces vont pouvoir être mises en œuvre. Concernant les limites du site de la Montagne côte-d'orienne, certains secteurs soulèvent des questions : non prise en compte des combes dans leur intégralité, espèces à enjeu en limite du périmètre, non prise en compte des domaines vitaux des espèces d'intérêt communautaire, etc.

Dans le cas du site de la Montagne côte-d'orienne, deux cas de figure ont été identifiés :

- Présence supposée de certains habitats d'intérêt communautaire en limite du site Natura 2000 non intégrés dans le périmètre
- Intégration uniquement de l'emprise des cavités à chauves-souris sans prise en compte des territoires de chasse et de déplacement avoisinant.

En effet, dans ce dernier cas de figure, la présence d'un ensemble de milieux de chasse favorables sur un territoire donné est tout aussi importante à la survie d'une colonie que la présence d'une variété de gîtes. Par ailleurs, la sensibilité des chauves-souris à la modification des paysages peut avoir un impact non négligeable sur les populations. Il est donc indispensable que la gestion prenne en compte ces éléments d'une importance capitale.

Objectif de l'opération

Définir un nouveau périmètre du site de la Montagne côte-d'orienne qui ait davantage de cohérence avec les enjeux faune, flore et habitats ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

Actions à réaliser

1) <u>Extension au regard des enjeux flore et habitats</u>

Sur la base de la cartographie des habitats, il sera proposé d'étudier les habitats en limite du site Natura 2000 afin de déterminer la pertinence d'intégrer de nouvelles surfaces à l'aire protégée. Les milieux ouverts et zones humides, de par leur rareté, les faibles surfaces qu'ils occupent et les fonctionnalités écologiques qu'ils remplissent, seront à intégrer en priorité.

Bien que non connu à ce jour, si les différentes actions d'amélioration des connaissances venaient à permettre la découverte d'une nouvelle espèce d'intérêt communautaire, l'intégration dans le site Natura 2000 de l'habitat dans lequel l'espèce a été observée sera à envisager.

2) <u>Extension au regard des enjeux chiroptères</u>

Pour chaque cavité du réseau, il est proposé de déterminer un nouveau périmètre en fonction de :

- la projection en surface d'une partie du développement souterrain accueillant les chauves-souris ;
- de l'entrée de la cavité ;

- des routes de vol des chiroptères à proximité de la cavité ;
- des éléments paysagers telles que les haies, les lisières forestières utilisés par les chiroptères ;
- de territoires de chasses potentiels, utilisés en périphérie de la cavité.

Cette action vise principalement l'étude préalable sur l'opportunité d'étendre le périmètre du site de la Montagne côte-d'orienne. Si les données obtenues dans le cadre de cette étude venaient à démontrer la pertinence de la démarche, le projet d'extension non décrit dans la présente fiche mesure pourrait alors être lancé.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)	CBNBP, SHNA-OFAB RNR-FE Région BFC, DDT, DREAL

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000										X
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Budget étude										5 000€
Frais de personnel										X

Evaluation						
Résultats attendus	Périmètre Natura 2000 cohérent					
Indicateur de pressions	Périmètre Natura 2000					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Surface étendue/ surface envisagée						
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Connaissance	**Gestion**	Sensibilisation	Communication	Administratif

IP T.1	**Mise en défens des milieux et espèces sensibles**	**1**	2	3
Enjeu	Enjeu I – Cours d'eau, milieux humides et milieux associés Enjeu II – Milieux forestiers Enjeu III – Milieux rupestres et milieux associés FCR VI – Ancrage territorial			
OO	OO T.1 – Préserver les milieux et espèces sensibles du risque de dérangement et de destruction			
Actions liées	CS T.2 / CS II.4 / CS VI.2 / IP I.1 / IP I.2 / IP I.3 / EI VI.1 / PA VI.1			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Sabot de Vénus (1902) Marais calcaires de pente (7230) Cours d'eau (3260)	Toutes les entités

Descriptif de l'opération

Plusieurs espèces et habitats naturels peuvent être particulièrement vulnérables au risque de dérangement et de destruction. Les causes peuvent être variées : piétinement des cours d'eau et zones humides par le bétail, piétinement ou destruction liés aux activités humaines, impacts liés à l'abondance de gibier, fréquentation humaine impactant la reproduction d'une espèce, etc.

Ainsi, l'opération vise à permettre une mise en défens rapide des secteurs à enjeux sur lesquels une dégradation des milieux ou un dérangement d'espèce aurait été constaté. Cette opération peut faire l'objet d'un contrat Natura 2000 ou être prise en charge dans le cadre d'autres dispositifs et/ou programmes de gestion existants par ailleurs.

Cette mesure pourra concerner notamment :

IV. Mise en défens des berges du Suzon

Les éléments présentés ci-après sont issus des préconisations de gestion émise par Biotec dans le cadre de l'étude hydro-écologique du Suzon. En effet, une partie des prairies du fond de vallée du Suzon sont utilisées pour le pâturage d'animaux d'élevage (bovins) et/ou domestiques (équidés).

Contexte

Le piétinement intensif des abords du cours d'eau est facteur de dépréciation de la ripisylve et la plupart du temps à l'origine d'un état dégradé : un piétinement récurrent des berges empêche la strate arbustive de croître ou, est sélective de certaines espèces d'arbustes. Le piétinement du fond du lit détruit le substrat et dégrade l'habitabilité pour la faune (poissons, macroinvertébrés…) et la flore (hélophytes…).

La clôture des pâtures n'étant pas une pratique courante sur le Suzon, les animaux accèdent librement au cours d'eau et à ses berges pour accéder aux maigres points d'eau « naturels » sachant que les bâtiments d'exploitation sont très éloignés (quelque fois à plus de 30 voire 40 km) et l'acheminement des points d'abreuvement rendu complexe.

Le piétinement est impactant pour le cours d'eau même s'il connait des assecs prononcés et récurrents. Toutefois en cas d'assec, le pâturage dans le lit du cours d'eau peut limiter le développement de la végétation arbustive en attendant le retour de l'écoulement. Pour les périodes où le Suzon est en eau, l'intensification du pâturage renforce la concentration en matières en suspension dans les eaux et leur charge trophiques, ainsi que l'écrasement et le déplacement des matériaux constitutifs du fond du lit.

Objectifs de l'opération

- Préserver la végétation riveraine (herbacée ou ligneuse) de l'abroutissement et du piétinement de manière à :
  - Favoriser la régénération naturelle des sujets ligneux ;
  - Conserver sa fonctionnalité en tant que zone tampon ;
  - Maintenir sa fonction de corridor écologique ;
  - Maintenir un certain ombrage sur le cours d'eau ;

- Etc.

- Préserver le lit du cours d'eau et son concrétionnement du piétinement en interdisant la divagation des animaux dans le lit vif du cours d'eau excepté sur les secteurs d'assec ;
- Réorganiser les accès à l'eau pour l'abreuvement des animaux.

Actions à réaliser

- Mise en place de clôtures agricoles adaptées aux animaux et à une distance opportune du sommet de berge (fils barbelés, grillage à moutons), adapter avec des clôtures amovibles sur les secteurs d'assec
- Mise en place localement d'abreuvoirs stabilisés, pompes de prairie, abreuvoirs solaires et tonnes à eau

V. Mise en défens des stations de Sabots de Vénus

Contexte

La station de Sabots de Vénus présente dans la combe de Bellefontaine connaît d'ores et déjà une mise en défens :

- les individus présents au niveau du marais tufeux sont longés par le chemin pédagogique bordé de part et d'autre par des infrastructures pérennes (cordes et piquets) visant à éviter leur piétinement ;
- les individus présents sur les bas-côtés de la route forestière font l'objet d'une mise en défens temporaire mise en place chaque année par l'ONF.

Objectifs de l'opération

S'assurer du maintien des dispositifs existants et garantir l'absence d'impact sur les Sabots de Vénus.

Actions à réaliser

Deux mesures répondant à cet objectif sont prévues dans le cadre du plan de gestion de la RBD de la Combe de Bellefontaine :

- la « mise en place du dispositif annuel anti-franchissement sur les bords de la route forestière au moment de la floraison des sabots »
- l' « entretenir régulier du sentier de découverte ».

L'animation Natura 2000 se rapprochera de l'ONF pour connaître les actions réalisées sur le site.

VI. Mise en défens des lisières à proximité des sites de pontes du Damier du Frêne

Contexte

Pour l'accomplissement de son cycle de vie le Damier du Frêne requiert à la fois la présence de sa plante-hôte, le Frêne élevé, mais également d'arbustes et d'autres essences dont les chenilles aux stades plus avancés consomment les feuilles. L'entretien des lisières à une mauvaise période peut avoir un fort impact négatif sur l'espèce.

Objectif

Garantir l'absence d'intervention sur les milieux favorables à tous les stades de développement du Damier du Frêne.

Actions à réaliser

- Réaliser une mise en défens des lisières et/ou matérialiser le risque de destruction d'une espèce protégée sur le site dans les périodes où ce risque est accru.

D'autres secteurs pourront être mis en défens au regard des enjeux et des menaces identifiés ultérieurement à l'occasion de la veille réalisée sur les sites.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000) Propriétaires SBO uniquement si programmation devenue prioritaire à l'échelle du bassin de l'Ouche	SHNA-OFAB, SED, CBNBP, ONF Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon PNFor

Calendrier										
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Animation Natura 2000										
Budget prévisionnel										
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Budget contrat										
Frais de personnel										

Evaluation						
Résultats attendus	Absence d'impact sur les secteurs à risque Espèces et habitats forestiers d'intérêt communautaire non impactés par la fréquentation					
Indicateur de pressions	Dégradation par le piétinement Dégradations constatées					
Score	Très mauvais = 1	Mauvais = 2	Moyen = 3	Bon = 4	Très bon = 5	Note
Nb constatations de dégradation						
Indicateur de réponse	Nb mises en défens					

Connaissance	**Gestion**	Sensibilisation	Communication	Administratif

IP T.2	**Création, maintien et entretien des haies**	1	**2**	3
Enjeu	Enjeu I – Cours d'eau, milieux humides et milieux associés Enjeu IV - Chiroptères			
OO	OO T3 – Maintenir et créer des corridors écologiques			
Actions liées	IP I.2 / IP IV.2 / EI T.1			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Ripisylves (91E0) Prairies de fauche (6510) Chiroptères Damier de la Succise (1065) Cuivré des marais (1060)	Val Suzon, Sources de l'Ignon

Descriptif de l'opération

Contexte

Si lors du remembrement agricole, de nombreuses haies ont été retirées, le site Natura 2000 semble avoir été en partie préservé. Dans la vallée du Suzon, la plupart des parcelles agricoles situées en fond de vallée se trouvent entre la ripisylve qui borde le Suzon et les forêts présentes sur les côteaux offrant un réseau de corridors écologiques intéressants pour la biodiversité. Aux sources de l'Ignon, le constat est proche avec toutefois des limites de parcelles agricoles juxtaposées sans présence de haies. Les habitats présents à proximité immédiate remplissent toutefois la fonction de trame verte.

L'enjeu sur ces deux entités portent donc sur le maintien de l'existant avec la conservation des haies existantes.

Objectif de l'opération

- Maintenir les haies présentes dans le site Natura 2000
- Proposer la plantation de haies aux agriculteurs qui le souhaitent

Action de l'opération

Cette opération consistera en :

- identifier les haies présentes dans le périmètre du site Natura 2000 et les secteurs où une implantation de haies serait pertinente ;
- mettre en place des contrats Natura 2000 visant à entretenir les haies ;
- aider les agriculteurs qui le souhaitent à trouver des financements pour planter des haies ou réhabiliter les haies déjà en place (contrats Natura 2000, autres types de subvention, etc.) ;
- conseiller sur les essences à planter.

Ces actions pourront être précédées d'une étude diachronique sur l'évolution du linéaire de haies depuis les premiers remembrements. Un suivi du linéaire de haies sera à effectuer au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'opération.

Les plantations de haies pourront être préconisées dans les cahiers des charges établis pour la mesure « IP I.3 Gestion extensive des prairies et mégaphorbiaies ». Cette mesure pourra être ciblée dès l'élaboration du PAEC envisagé à l'échelle du site Natura 2000.

Maîtrise d'ouvrage	**Partenaires techniques**
Exploitants agricoles – Propriétaires privées	SBO, SITIV CBNBP Chambre d'agriculture

Calendrier										
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Animation Natura 2000										
Budget prévisionnel										
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Budget contrat										
Frais de personnel										

Evaluation						
Résultats attendus	Corridors maintenus					
Indicateur de pressions	Linéaires de haies					
Score	Très mauvais = 1	Mauvais = 2	Moyen = 3	Bon = 4	Très bon = 5	Note
Linéaire (m)						
Indicateur de réponse	Linéaire haies plantées (m) Linéaire haies entretenues (m)					

Facteur clé de la réussite 5 – Connaissance

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

CS V.1	**Complément d'inventaires des espèces de la Directive Habitats-Faune-Flore présentes ou potentielles sur le site**	**1**	2	3
Enjeu	FCR V – Connaissance			
OLT	OLT V – Améliorer les connaissances en vue d'une gestion globale du site			
OO	OO V.1 – Enrichir et actualiser la connaissance des espèces et habitats de la Directive Habitats			
Actions liées	Cf. descriptif de l'opération			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Toutes les espèces inscrites à l'annexe II de la DHFF présentes ou potentielles sur le site	Toutes les entités

Descriptif de l'opération

Contexte

Le site de la Montagne côte-d'orienne accueille 17 espèces d'intérêt communautaire d'après la dernière actualisation des connaissances. Parmi celles-ci, deux espèces représentant un enjeu fort ou majeur pour le site font l'objet d'un suivi spécifique annuel. C'est le cas pour les espèces suivantes :

- Papillons : Damier du Frêne (CS T.2)
- Flore : Sabot de Vénus (CS II.4)

Pour les autres espèces, il est prévu de les rechercher dans le cadre de suivi plus globaux portant sur certains groupes taxonomiques pouvant être utilisé comme des indicateurs de l'état de conservation des habitats. C'est le cas pour les espèces suivantes :

- Papillons : Damier de la Succise, Cuivré des marais (CS T.2)
- Coléoptère : Lucane cerf-volant (CS II.3)
- Chiroptères : 8 espèces (CS IV.1)
- Faune piscicole et astacicole : Chabot et Ecrevisse à pattes blanches (CS I.4)
- Odonates : Agrion de Mercure (CS I.5)

Pour ces espèces, il est prévu qu'une attention particulière à leur recherche soit prévue lors des suivis généraux. Si ceux-ci venaient à ne pas suffire pour retrouver certaines espèces non revues depuis plusieurs années (Agrion de Mercure, Ecrevisse à pattes blanches…), il pourrait alors être envisagé une recherche spécifique pour conclure ou non à la disparition de ces espèces du site.

Cette mesure prévoit également la recherche d'espèces d'intérêt communautaire non connues sur le site de la Montagne côte-d'orienne mais dont la présence est potentielle au regard d'observations ponctuelles à quelques dizaines de kilomètres autour du site. A titre d'exemple pourront être recherché :

- le Vertigo de Desmoulins (*Vertigo moulinsiana*), connu sur le marais d'Avot au Nord du site Natura 2000
- le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)

En fonction de l'amélioration constante de la connaissance naturaliste du site, il pourra s'avérer pertinent d'élargir la recherche à d'autres espèces d'intérêt communautaire potentielles dans le cadre de cette mesure.

Objectif de l'opération

Améliorer la connaissance des espèces d'intérêt communautaire présentes ou potentielles non suivies par ailleurs sur le site de la Montagne côte-d'orienne

Actions à réaliser

- **Etape 1 :** Le choix des espèces à rechercher sera défini en lien avec les partenaires techniques et naturalistes
- **Etape 2 :** Sur la base des espèces sélectionnés, des protocoles de recherche par espèces seront définis en lien avec les partenaires. Les habitats favorables seront ciblés en priorité en période d'activité de ces espèces.
- **Etape 3 :** Une recherche plus approfondie que la simple présence/absence pourra être effectuée afin d'obtenir des connaissances sur la population et la répartition de l'espèce

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)	SHNA-OFAB, CBNBP, ONF Réserve naturelle régionale – Forêt d'exception du Val Suzon

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Evaluation						
Résultats attendus	Données permettant d'avoir une bonne connaissance des EIC et de leur état de conservation sur le site					
Indicateur de pressions	Espèces d'intérêt communautaire					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Données acquises						
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

CS V.2	**Contribution au réseau loup-lynx**	1	**2**	3
Enjeu	FCR V – Connaissance			
OLT	OLT V – Améliorer les connaissances en vue d'une gestion globale du site			
OO	OO V.1 – Enrichir et actualiser la connaissance des espèces et habitats de la Directive Habitats			
Actions liées	CS V.5 / EI T.2			

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Tous les habitats	Toutes les entités

Descriptif de l'opération

Contexte

Le réseau loup-lynx est un réseau piloté par l'Office français de la biodiversité visant à assurer la surveillance des populations de loups et de lynx en France. Il repose sur les contributions de multiples acteurs et contributeurs et permet l'obtention d'informations scientifiques fiables sur les populations de loups et de lynx basée sur une méthodologie établie pour chacune de ces deux espèces protégées.

Sur le site de la Montagne côte-d'orienne, une observation de Lynx en 2021 avait conduit à rattacher deux dispositifs de type « piège-photo » au réseau déjà existant.

Objectif de l'opération

Poursuivre la veille sur le Lynx

Actions à réaliser

- Assurer la relève mensuel ou bimestriel des pièges-photos
- Réaliser le tri des photos obtenues
- Transmettre les données à l'OFB

Selon les besoins et la découverte d'indices de présence sur des territoires voisins, les pièges-photos pourront être déplacés.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)	SHNA-OFAB, ONF, OFB

Calendrier

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Animation Natura 2000	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Budget prévisionnel

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Frais de personnel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Evaluation

Résultats attendus	Données permettant d'avoir une bonne connaissance des EIC et de leur état de conservation sur le site					
Indicateur de pressions	Espèces d'intérêt communautaire					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Données acquises						
Indicateur de réponse	Nb de contributions					

Fiche action 53 : CS V.3 Cartographie des habitats

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif		
CS V.3	**Cartographie des habitats**			**1**	2	3
Enjeu	FCR V – Connaissance					
OLT	OLT V – Améliorer les connaissances en vue d'une gestion globale du site					
OO	OO V.1 – Enrichir et actualiser la connaissance des espèces et habitats de la Directive Habitats					
Actions liées	Toutes les mesures relatives aux habitats					

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Tous les habitats	Toutes les entités

Descriptif de l'opération

Contexte

La cartographie des habitats représente un outil indispensable pour le gestionnaire. Il permet notamment de cibler les secteurs à enjeux, prioriser la mise en place de suivi sur les habitats et garantir la bonne mise en œuvre de contrats Natura 2000. Sur le site de la Montagne côte-d'orienne, les premières cartographies remontent à 2004. Issues de plusieurs DOCOB différents, les méthodologies de cartographie n'étaient pas toujours les mêmes et pour certaines d'entre elle, la cartographie des habitats avait été extrapolée des stations forestières. En vingt ans, les habitats ont également pu évoluer, s'étendre ou disparaître dans certains cas.

Ce constat amène à la nécessité de réaliser une nouvelle cartographie sur la base d'une méthodologie unique. La Réserve naturelle régionale du Val Suzon ayant fait l'objet d'une cartographie plus récente en 2019, les secteurs du site Natura 2000 à cartographier en priorité seront ceux situés en dehors du périmètre de la RNR-FE.

Objectif de l'opération

Réaliser une cartographie de l'ensemble des habitats présents au sein du site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orienne

Actions à réaliser

La cartographie des habitats s'appuiera sur la réalisation d'une typologie des habitats ou groupements végétaux présents au sein du site Natura 2000. Ce travail préalable permettra de cadrer le travail cartographique qui sera réalisé par un prestataire externe. La cartographie reposera sur des observations de terrain et des relevés phytosociologiques.

Le travail de l'animation Natura 2000 consistera en :

- Rédiger un CCTP détaillant les modalités de réalisation de la typologie et cartographie des habitats
- Lancer un appel d'offre et analyser les offres
- Suivre la réalisation de l'étude cartographique
- Valider les rendus finaux

Pour l'ensemble de ces étapes, l'animation Natura 2000 bénéficiera de l'aide du conservatoire botanique pour tous les aspects techniques. La réalisation de la cartographie devra reposer sur les prescriptions du cahier des charges établi par le CBNBP : https://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/protocoles.jsp

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)	CBNBP, ONF, RNR-FE

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000	X	X								
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Budget étude		80 000€								
Frais de personnel		X								

Evaluation						
Résultats attendus	Aires de répartition des HIC stables Surfaces des HIC stables					
Indicateur de pressions	Aires de répartition des HIC Surfaces des HIC					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Aire répartition (nb polygones)						
Surface (m²/ha)						
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

CS V.4	**Installation et suivi de stations météorologiques**	1	2	**3**
Enjeu	FCR V – Connaissance			
OLT	OLT V – Améliorer les connaissances en vue d'une gestion globale du site			
OO	OO T4 – Comprendre et anticiper le changement climatique à l'échelle locale en tenant compte des différents scénarios			
Actions liées	EI T.1			

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Tous les habitats	Toutes les entités

Descriptif de l'opération

Contexte

Si les effets du changement climatique sont observés depuis plusieurs années, très peu de données climatiques existent sur le site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orienne. Ce besoin de connaissance à une échelle fine est d'autant plus important que le site est constitué d'une diversité d'exposition, de versants, de combes présentant des conditions microclimatiques variées. Ce manque de connaissance ne permet pas d'avoir le recul nécessaire pour établir des projections à l'échelle locale et anticiper les effets du changement climatique sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, dont certains particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique.

Au regard de l'importance de cette thématique, la Réserve naturelle régionale du Val Suzon a installé 4 stations météorologiques en 2022. Depuis 2023, la RNR-FE a initié des travaux avec le centre de recherche de climatologie de l'université de Bourgogne dans le cadre d'un projet pédagogique.

La présente opération s'inscrit dans la continuité de l'opération initiée par la RNR et vise à cibler les autres secteurs du site Natura 2000 situés en dehors du périmètre de la RNR.

Objectif de l'opération

Caractériser les microclimats présents dans le site de la Montagne côte-d'orienne afin de mieux comprendre comment certains habitats et espèces d'intérêt communautaire seront impactés par le changement climatique dans les années à venir.

Actions à réaliser

- **Etape 1** : La première étape consistera à déterminer le nombre de stations météorologiques à implanter à l'échelle du site et à déterminer leur localisation. Il est souhaité d'avoir à minima un suivi des conditions météo dans une situation confinée (fond de combe) et dans une situation bien exposée (corniche calcaire).
- **Etape 2** : Cette seconde étape correspond à l'achat et l'implantation des stations météos
- **Etape 3** : Une fois mise en place, la relève des données sera à effectuer selon un pas de temps préalablement défini. Cette troisième étape dépendra du type de station choisi et des modalités d'enregistrement des données.
- **Etape 4** : Dès qu'un premier jeu de données aura pu être obtenu, l'étape suivante consistera en l'analyse des données. Un bilan à l'issue de la première année de mise en place sera nécessaire afin de servir d'état des lieux des conditions microclimatiques sur chacun des secteurs équipés d'une station météo.

Parmi les actions à réaliser et en vue d'intégrer ces résultats dans un contexte plus large, la compilation des données obtenues dans le cadre d'autres dispositifs .de suivi sera à effectuer. Ainsi les données de la RNR-FE pourront venir enrichir le jeu de données obtenus sur les autres secteurs du site de la Montagne côte-d'orienne et seront à prendre en compte lors de la phase d'analyse.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles (Natura 2000)	ONF, RNR-FE, Université de Bourgogne

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000			X	X	X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Matériel et pose			10 000€							X
Frais de personnel			X	X	X	X	X	X	X	X

Evaluation						
Résultats attendus	Effets du changement climatique suivis à l'échelle du site					
Indicateur de pressions	Indicateurs du changement climatique (T°, nb j sècheresse, gel, etc.)					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb données obtenues par indicateurs du changement climatique						
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Facteur clé de la réussite 6 – Ancrage territorial

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

CS VI.1	**Diagnostic d'ancrage du site Natura 2000**	1	**2**	3
Enjeu	FCR VI – Ancrage territorial			
OLT	OLT VI – Améliorer l'intégration du site Natura 2000			
OO	OO VI.1 – Intégrer les enjeux de conservation du site dans les politiques publiques et d'aménagement du territoire			
Actions liées				

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Ensemble des habitats et des espèces	Toutes les entités

Descriptif de l'opération

Contexte

La bonne intégration du site Natura 2000 dans le territoire est essentielle pour favoriser l'émergence de projets et faciliter la mise en œuvre du programme d'actions du document d'objectifs. Mesurer l'ancrage du site Natura 2000 dans son territoire est primordial pour identifier les facteurs clés de succès ainsi que les freins à la mise en œuvre du DOCOB.

Cette démarche favorise d'une part le partage et le soutien des projets par les acteurs locaux dont les habitants et leurs élus et d'autre part, elle permet aux acteurs locaux de bénéficier l'attrait que peut représenter une aire protégée en matière de développement local durable et préservation du patrimoines naturels. Lorsque ces relations positives existent entre les acteurs locaux et le dispositif Natura 2000, elle représente une dynamique très positive à l'échelle du territoire.

Objectif de l'opération

Diagnostiquer l'ancrage territorial du site de la Montagne côte-d'orienne afin d'identifier les leviers d'action et les freins à la bonne mise en œuvre du DOCOB.

Actions à réaliser

Pour évaluer l'intégration du site Natura 2000 dans son territoire, il est proposé de s'appuyer sur la méthodologie élaborée par Réserves naturelles de France « Diagnostic d'Ancrage Territorial » (DAT). Cette méthodologie repose sur 4 étapes distinctes :

- **Etape 1** : Dimensionner le champ de l'étude, définir le principe d'ancrage territorial
- **Etape 2** : Réaliser le diagnostic d'ancrage territorial du site Natura 2000
- **Etape 3** : Partager et mobiliser le diagnostic d'ancrage territorial
- **Etape 4** : Faire le lien avec le DOCOB du site de la Montagne côte-d'orienne

Les modalités de réalisation du diagnostic seront à définir et pourront s'appuyer sur le retour d'expérience de la RNR-FE du Val Suzon ayant réalisé une enquête de fréquentation en 2024 à l'échelle de son territoire.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles	ONF, RNR-FE Val Suzon, associations d'usagers, etc.

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000					X					
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Stage					4 000€					
Frais de personnel					X					

Evaluation						
Etat visé	Site Natura 2000 connu et bien accepté					
Indicateur d'Etat	*Cf indicateurs ancrage territorial*					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

CS VI.2	**Mise en place de dispositifs de comptage et compilation des données de fréquentation**	1	2	**3**
Enjeu	FCR VI – Ancrage territorial			
OLT	OLT VI – Améliorer l'intégration du site Natura 2000			
OO	OO VI.2 – Suivre la fréquentation			
Actions liées	EI VI.1 / IP T.1 / PA VI.2 Fiche mesure CI 6.11 *Agrandissement du parc d'écocompteurs* du PG 20-29 de la RNR-FE du Val Suzon			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Ensemble des habitats et des espèces	Totalité des entités

Descriptif de l'opération

Estimer la fréquentation du site Natura 2000 permet d'adapter la gestion de l'aire protégée. Si la fréquentation du public s'avère trop importante et représente une pression négative sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (dégradation de milieux, piétinement, dérangement…) alors des mesures peuvent être envisagées tel que des mises en défens ou la mise en place d'un plan de circulation visant à réduire la fréquentation sur des secteurs précis.

Les dispositifs de comptage constituent un moyen efficace de quantifier la fréquentation en un point donné. Déjà déployés en plusieurs endroits de la RNR-FE du Val Suzon, le plan de gestion de cette dernière prévoit d'augmenter son parc (Cf fiche mesure CI 6.11 *Agrandissement du parc d'écocompteurs* du PG 20-29 de la RNR-FE). Les données déjà récoltées ont notamment été analysé dans le cadre d'une étude portant sur la fréquentation de la Réserve en 2024.

La présente mesure vise à mettre en place des dispositifs de comptage sur d'autres secteurs du site Natura 2000, notamment afin d'évaluer un risque de dérangement ou de piétinement sur les espèces à fort enjeu du site.

Ils seront installés en priorité sur les entités les plus sensibles à ce risque, parmi lesquelles :

- Combe de Bellefontaine – Sabot de Vénus (1902)

- Roches Saint Claude – Communautés de falaises continentales calcaires (8210)
- Sources tufeuses de l'Ignon – Sources tufeuses (7220), Marais tufeux (7230)
- Ru blanc (Val Suzon) – Prairies humides (6410)
- Carrière souterraine de Malpertuis – Cavités à chauves-souris (8310)

Pour obtenir des résultats les plus représentatifs possibles de la réalité, les dispositifs de comptage pourront être installés à des endroits connus pour être des lieux de passage obligés :

- Entrée de parking
- Départ de randonnée ou de sentier
- Sur des sentiers balisés

Quantifier la fréquentation du public sur le site Natura 2000 permettra d'évaluer la pression sur les habitats et/ou les espèces et de justifier la mise en place de panneaux d'information ou signalétique, en concertation avec les structures représentant les différents usagers.

Les actions à réaliser au titre de Natura 2000 sont les suivantes :

- Prioriser les secteurs pour l'installation de dispositifs de comptage
- Choix et achats des dispositifs
- Installation sur le site puis entretien, le cas échéant
- Relève, traitement et analyse des données
- Sur la base de l'analyse, identifier si des mesures de gestion seront à mettre en œuvre

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles	RNR-FE

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000				X	X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Matériel et pose				15 000€				1000€		
Entretien										
Frais de personnel				X	X	X	X	X	X	X

Evaluation						
Résultats attendus	Fréquentation évaluée sur certains secteurs sensibles du site					
Indicateur de pressions	Fréquentation					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Données dispositifs de comptage						
Indicateur de réponse	Nb dispositifs de comptage mis en place					

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	Administratif

EI VI.1	**Elaboration d'un schéma d'accueil du public à l'échelle du site Natura 2000**	1	2	**3**
Enjeu	FCR VI – Ancrage territorial			
OLT	OLT VI – Améliorer l'intégration du site Natura 2000			
OO	OO T1 – Préserver les milieux et espèces sensibles du risque de dérangement et de destruction			
Actions liées	IP T.1 / PA VI.1 / CS VI.2 / PA VI.2			

Habitats et espèces concernés	Entités concernées
Ensemble des habitas et des espèces concernés	Totalité des entités

Descriptif de l'opération

De nombreuses activités (économiques, loisirs et sportives) ont lieu au sein du site Natura : randonnée, VTT, trail, chasse… Le partage de l'espace par différents usagers peut entrainer des conflits. La fréquentation peut avoir des conséquences sur les habitats naturels, la faune et la flore et parfois, remettre en cause leur pérennité sur le site.

Afin que la cohabitation entre usagers se déroule dans les meilleures conditions mais aussi que la fréquentation n'impacte pas les enjeux de biodiversité du site, le schéma d'accueil du public s'avère un outil pertinent.

En 2013, un schéma d'accueil du public à l'échelle de la vallée du Suzon a vu le jour, porté par l'Office national des forêts pour la RNR-FE du Val Suzon et l'ancienne communauté de communes du Pays de Saint-Seine pour le site Natura 2000. Il s'est déroulé selon 3 phases :

- Le rappel des objectifs du schéma et de la méthodologie ;
- L'élaboration d'un diagnostic à partir d'un état des lieux et d'une synthèse des enjeux liés à l'accueil du public ;
- La définition d'une stratégie d'accueil constituée notamment d'un plan de circulation, de fiches actions pour la période 2013-2017 et de pistes de réflexion à long-terme.

Il permet de répondre aux problématiques suivantes :

- Comment accueillir le public tout en conservant le patrimoine ?
- Comment assurer un accueil du public de qualité ?
- Comment prendre en compte le contexte socio-économique dans le schéma d'accueil ?

L'objectif de la mesure est, sur la base du précédent schéma d'accueil, d'actualiser l'état des lieux, d'évaluer la mise en œuvre de la précédente stratégie d'accueil et de redéfinir une nouvelle stratégie d'accueil sur la base d'un diagnostic récent. Selon la pertinence, le territoire du Schéma d'accueil pourra évoluer afin de prendre en considération les autres entités du site de la Montagne côte-d'orienne, hors vallée du Suzon.

Il veillera à s'appuyer sur l'étude de fréquentation réalisée au titre de la RNR-FE du Val Suzon en 2024 ainsi que sur les travaux portant sur l'évaluation des risques juridiques dans le contexte de changement climatique, également engagée par la RNR-FE. Ces deux paramètres, auxquels s'ajoute la présence d'espèces à fort enjeu, sont essentiels pour définir un plan de circulation au sein des deux aires naturelles protégées et permettre de concilier la préservation de la biodiversité aux usages connus sur le site.

L'élaboration d'un nouveau schéma d'accueil du public passera par une importante phase de concertation avec les différents acteurs du territoire. Sur la base d'un état lieux actualisé, de nouveaux objectifs et une nouvelle stratégie d'accueil seront à définir. La prise en compte du changement climatique sera indissociable de la démarche.

Cette opération est en lien étroit avec les opérations :

- « CS VI.2 – Mise en place de dispositifs de comptage et compilation des données de fréquentation»
- « IP T.1 – Mise en défens des milieux et espèces sensibles ».

, ainsi qu'avec toutes les opérations du plan de gestion de la RNR-FE contribuant à la mise en œuvre des actions identifiées dans le précédent schéma d'accueil du public (Opérations CI 6.17 / CI 6.21 / CI 6.31 / CI 6.32 du PG de la RNR-FE).

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles	Région BFC, ONF, CBNBP, LPO BFC, SHNA-OFAB, RNR-Fe du Val Suzon, CDRP…

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000						X				
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Budget étude						15 000€				
Frais de personnel						X				

Evaluation						
Résultats attendus	Espèces préservées du dérangement et du piétinement					
Indicateur de pressions	Zones préservées de la fréquentation					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb zones préservées de la fréquentation						
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	**Communication**	Administratif

CC VI.1	**Conception de supports de sensibilisation**	**1**	2	3
Enjeu	FCR VI – Ancrage territorial			
OLT	OLT VI – Améliorer l'intégration du site Natura 2000			
OO	OO VI.4 – Communiquer sur les actions et les enjeux du site Natura 2000			
Actions liées	Opérations de sensibilisation (PA) et opérations ayant fait l'objet de contrats Natura 2000 (IP)			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Ensemble des habitats et des espèces	Toutes les entités

Descriptif de l'opération

La sensibilisation et l'information passe par le déploiement de supports de communication et/ou pédagogiques. Si cette mesure répond à l'objectif d'informer sur les actions et les enjeux du site de la Montagne côte-d'orienne, les moyens utilisés peuvent être variés. A titre d'exemple, cette opération pourra consister en :

- Création et mise en place de panneaux : il s'agit soit de panneaux installés pour illustrer la mise en place d'une action ou contrat Natura 2000 (p.e. panneau de fermeture des cavités à chauves-souris, panneau sur les îlots de bois sénescents), soit de panneaux pédagogiques ayant pour vocation d'informer sur les enjeux / sensibilité du site et inviter les usagers à respecter le site ;
- Création de plaquette de présentation du site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orienne ;
- Création de plaquettes ou de fiches thématiques à destination d'un public cible : propriétaires forestiers, propriétaires riverains, collectivités, etc.
- Création de supports pédagogiques à destination du public jeune (p.e. cartes, schéma, jeux…)
- Etc.

Cette action inclut également le temps passé pour la conception de supports portée par d'autres partenaires et sur lesquels du temps d'animation Natura 2000 pourra être consacré que ce soit au moment des échanges pour la conception ou pour avis des versions définitives (p.e. conception de supports par le pôle Milieux humides du CEN Bourgogne-Franche-Comté ; participation au groupe de travail Communication porté par le service Natura 2000 de la Région Bourgogne-Franche-Comté).

Maîtrise d'ouvrage	**Partenaires techniques**
Pays Seine-et-Tilles	SHNA-OFAB, LPO, ONF, RNR-FE, CNPF BFC, CEN B, Prestataires externes

Calendrier

	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Budget prévisionnel

	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Réalisation	500€	500€	500€	500€	500€	500€	500€	500€	500€	500€
Conception / relecture	Frais de personnel									

Evaluation						
Résultats attendus	Supports visuels permettant de communiquer et sensibiliser sur les actions du site Natura 2000 réalisés					
Indicateur de pressions	Supports créés					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Indicateur de réponse	Nb supports créés					

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	**Communication**	Administratif

CC VI.2	**Communication sur les actions réalisées au titre de Natura 2000**	**1**	2	3
Enjeu	FCR VI – Ancrage territorial			
OLT	OLT VI – Améliorer l'intégration du site Natura 2000			
OO	OO VI.4 – Communiquer sur les actions et les enjeux du site Natura 2000			
Actions liées	Ensemble des opérations de sensibilisation (PA)			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Ensemble des habitats et des espèces	Toutes les entités

Descriptif de l'opération

Une partie du poste d'animateur Natura 2000 est consacrée à la sensibilisation du public aux enjeux du site et à la biodiversité qu'il héberge.

Pour relayer les informations sur les diverses actions et événements organisés au titre de Natura 2000, l'animateur utilise différents supports de communication et veille à diffuser le plus largement possible ces actions à l'échelle du territoire de la structure porteuse. L'ensemble des animations de sensibilisation proposées sont susceptibles de faire l'objet d'une communication. Les types de supports possibles et les canaux de diffusion à utiliser sont préciser à titre d'exemple dans le tableau suivant :

Type de support	Canal de diffusion
- Affiche papier - Invitation - Image (vignette) - Flyer - Média	- Site internet du Pays Seine-et-Tilles - Newsletter du Pays Seine-et-Tilles - Diffusion aux partenaires pour relais - Diffusion aux communes - Diffusion aux offices de tourisme - Le Bien Public (rubrique « Où sortir ? », article par les correspondants locaux, etc.) - Décibelles Data - Diffusion auprès des écoles et centre de loisirs - L'Echo des communes - Site internet du site Natura 2000

Dans le cas d'événements nationaux (Fête de la Nature, Nuit de la Chauve-souris, Jour de la Nuit…), les supports de communication et charte graphique existants pourront être utilisés. Dans le cas où il s'agit d'un événement co-organisé avec un partenaire, la charte graphique de l'une ou l'autre structure pourra être utilisée.

La présence de l'ensemble des logos des partenaires, ainsi que les logos du Pays Seine-et-Tilles, de Natura 2000, de l'Europe et de la Région Bourgogne-Franche-Comté figureront obligatoirement sur toute affiche ou support des animations faisant l'objet d'un financement au titre de Natura 2000.

Les actions à réaliser au titre de Natura 2000 sont les suivantes :

- Réalisation des supports de communication (création des affiches, flyers…)
- Diffusion de la communication
- Rédaction d'articles sur les événements ayant eu lieu (diffusion sur le site internet dédié au site de la Montagne côte-d'orienne : https://montagne-dijonnaise.n2000.fr/)

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles	Partenaires, Offices de tourisme, Communes, Presse locale, etc.

Calendrier										
Animation Natura 2000	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
(conception / relecture)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Evaluation						
Résultats attendus	Supports visuels permettant de communiquer et sensibiliser sur les actions du site Natura 2000 réalisés					
Indicateur de pressions	Outils de communication					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
% actions bénéficiant d'une communication	< 25% des actions et événements ont bénéficié d'une communication avant	25 à 50 % des actions et événements ont bénéficié d'une communication avant	50 à 80 % des actions et événements ont bénéficié d'une communication avant	> 80% des actions et événements ont bénéficié d'une communication avant	100% des actions et événements ont bénéficié d'une communication avant	
Indicateur de réponse	Nb de communication réalisées					

Connaissance	Gestion	**Sensibilisation**	Communication	Administratif

PA VI.1	**Sensibilisation des élus et des usagers sur les bons comportements dans les milieux naturels**	1	**2**	3
Enjeu	FCR VI – Ancrage territorial			
OLT	OLT VI – Améliorer l'intégration du site Natura 2000			
OO	OO T1 – Préserver les milieux et espèces sensibles du risque de dérangement et de destruction			
Actions liées	CC VI.1 / CC VI.2 / PA VI.5 / PA VI.8			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Ensemble des habitas et des espèces concernés	Totalité des entités

Descriptif de l'opération

Certains comportements dans les milieux naturels peuvent avoir des impacts sur les habitats ou les espèces, qu'ils soient directs ou indirects, volontaires ou involontaires, ponctuels ou répétés. Il peut s'agir de piétinements, de dérangements, de destructions, etc. Si certains comportements ponctuels peuvent ne pas avoir d'effets négatifs immédiats, les conséquences peuvent être beaucoup plus graves lorsqu'ils sont répétés ou exercés à plus large échelle jusqu'à induire la disparition de certaines espèces.

Cette mesure a pour objectif de faire prendre conscience des comportements adéquates ou inadéquates dans les milieux naturels. Elle passe par la sensibilisation des élus et des usagers du territoire sur les effets de ces comportements sur les milieux et les espèces. Elle implique également de sensibiliser sur l'intérêt écologique du site Natura 2000 et de la fragilité de ses habitats et espèces.

Les moyens d'actions pour la mise en œuvre de cette opération sont multiples :

- Réunions publiques
- Sorties sur site
- Elaboration de document de sensibilisation et support pédagogique :
    - Guide pratique
    - Charte du promeneur responsable
    - Mémo « Droits et devoirs des usagers »

  Il peut également s'agir de diffuser des documents déjà existants (cf. Mémo « Droits et devoirs des usagers » réalisés au titre de la Charte forestière de territoire portée par le Pays Seine-et-Tilles).

Ces moyens visent d'une part à informer sur les conséquences négatives souvent mal connues de certains comportements et d'autre part, rappeler la réglementation en vigueur : déchets interdits, comportements à risque de départ d'incendie à proscrire, cueillette de fleurs et de champignons réglementé, respect des sentiers, véhicules à moteur/cyclistes/cavaliers réglementés, intérêt du bois mort, zone de chasse à respecter, faune sauvage à préserver…

Elle permet également de distinguer ce qui relève de la réglementation générale des spécificités liées au dispositif Natura 2000.

Cette opération est complémentaire aux actions de sensibilisation du grand-public et aux actions plus spécifiques de certains usages liés à l'exploitation et l'utilisation des milieux naturels à des fins économiques (p.e. agriculture, sylviculture, alimentation en eau potable, etc.).

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles	Région BFC, ONF, CNPF BFC, SHNA-OFAB, LPO BFC, Chambre d'agriculture, associations sportives…

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Evaluation		
Résultats attendus	Usagers informés des bons comportements en forêts	
Indicateur de pressions	*Non mesurable*	
Indicateur de réponse	Nb de sensibilisations réalisées	

Connaissance	Gestion	**Sensibilisation**	Communication	Administratif

PA VI.2	**Participation aux réunions de concertation portant sur la gestion des risques**	**1**	2	3
Enjeu	FCR VI – Ancrage territorial			
OLT	OLT VI – Améliorer l'intégration du site Natura 2000			
OO	OO T5 – Garantir une définition des politiques de gestion des risques adaptée à la conservation des enjeux de biodiversité			
Actions liées	EI VI.1 / CS VI.2 / PA VI.1 / MS VI.1 / MS VI.2			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Ensemble des habitats et des espèces du site	Toutes les entités

Descriptif de l'opération

La prise en compte des risques dans les milieux naturels relève des réflexions portées par les gestionnaires. Jusqu'à présent, la gestion des milieux naturels n'intégrait pas nécessairement la prise en compte des risques pour les usagers. Dans le contexte de changement climatique, ces questionnements occupent désormais une place centrale dans les aires protégées avec la question sous-jacente : comment adapter la gestion des milieux naturels pour concilier la préservation des enjeux de biodiversité avec la sécurité des usagers ?

La réponse à ces questions passe par :

- l'identification des risques présents dans le site de la Montagne côte-d'orienne
- l'identification des acteurs et partenaires concernés
- la connaissance des aspects juridiques liés aux risques

Si la question de la prise en compte des risques est bien intégrée dans les espaces naturels protégées avec un objectif d'accueil du public, le sujet reste assez peu abordé dans les sites Natura 2000 où l'objectif porte uniquement sur les enjeux de conservation. Les risques de chute de branches et d'incendie étant bien présents dans ce site par ailleurs fréquenté, des choix de gestion s'imposent. Ceux-ci relèvent principalement des propriétaires et gestionnaires présents sur le site : l'entretien ou la fermeture des sentiers, les voies d'accès pour les secours en cas d'incendie, etc. sont décidés à une échelle bien supérieure à l'emprise seule du site Natura 2000.

L'objectif de l'action vise donc à :

1) être informé des décisions prises et susceptibles d'avoir un effet sur l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.
2) informer les décisionnaires des enjeux de biodiversité du site pour limiter les impacts sur les habitats et les espèces.
3) Être associé aux réflexions conduisant aux prises de décision.

La mise en œuvre de l'opération passe à la fois par des échanges directs avec les interlocuteurs concernés ainsi que par la participation de l'animateur Natura 2000 aux réunions de concertation portant sur la gestion des risques.

Il est important de noter que la RNR-FE du Val Suzon a engagé une démarche d'évaluation des risques juridiques dès 2024. Cette démarche s'inscrit dans la continuité du « Diagnostic de vulnérabilité et d'opportunité Natur'Adapt » ayant permis d'identifier des pistes pour une meilleure prise en compte des risques dans la RNR-FE. Une cartographie des risques juridiques est par ailleurs prévue.

Maîtrise d'ouvrage	**Partenaires techniques**
Pays Seine-et-Tilles	ONF, RNR-FE Val Suzon, SDIS, Région BFC, Animateur PAPI ; DDT, communes, propriétaires privés

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Evaluation						
Résultats attendus	Meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques de gestion des risques					
Indicateur de pressions	Politiques de gestion des risques					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb de documents de gestion des risques avec prise en compte des enjeux de biodiversité						
Indicateur de réponse	Nb de réunions					

Fiche action 62 : PA VI.3 Participation aux échanges portant sur l'orientation de la gestion forestière et sensibilisation des propriétaires et gestionnaires forestiers

Connaissance	Gestion	**Sensibilisation**	Communication	Administratif

PA VI.3	**Participation aux échanges portant sur l'orientation de la gestion forestière et sensibilisation des propriétaires et gestionnaires forestiers**	**1**	2	3
Enjeu	FCR VI – Ancrage territorial			
OLT	OLT VI – Améliorer l'intégration du site Natura 2000			
OO	OO VI.3 – Inciter à une gestion adaptée aux enjeux du site Natura 2000			
Actions liées	Ensemble des opérations de l'enjeu II – Milieux forestiers			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Hêtraies (9130, 9150) Chênaies-charmaies (9160) Forêts de ravins (9180) Forêts sèches de plateaux ou haut de versant Forêts de plateaux	Toutes les entités

Descriptif de l'opération

La gestion forestière peut favoriser ou impacter les enjeux de biodiversité, nombreux en milieu forestier. Les enjeux relatifs au site Natura 2000 ne sont pas toujours connus des propriétaires et gestionnaires forestiers. Aussi, cette mesure propose deux leviers d'action pour une meilleure prise en compte de ces enjeux : la participation aux échanges portant sur l'orientation de la gestion (notamment lors de l'élaboration des documents de gestion) et la sensibilisation directe auprès des propriétaires et gestionnaires forestiers. Ces deux actions contribuent au porter à connaissance des enjeux du site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orienne

I. Participation aux échanges portant sur l'orientation de la gestion forestière

Au sein du site Natura 2000, le statut des propriétés forestières diffère (forêt communale, domaniale ou privée). Les **propriétés forestières publiques**, appartenant à une commune ou à l'Etat, possèdent un document d'aménagement forestier permettant de les gérer durablement. Ces documents constituent des feuilles de route détaillant les travaux sylvicoles et modes de gestion des peuplements qui doivent être appliqués pour une période de 20 ans. Afin de garantir une cohérence avec les objectifs forestiers du site Natura 2000, les documents d'aménagement doivent prendre en compte les enjeux de l'aire protégée. La participation de l'animateur du site Natura 2000 aux échanges portant sur l'orientation de la gestion forestière est primordiale.

La participation à l'orientation de la gestion forestière implique de :

- Recenser les documents d'aménagements forestiers du site Natura 2000 et répertorier les dates de validité afin de suivre la révision des documents ;
- Participer à la concertation avec les propriétaires publiques et l'Office National des Forêts ;
- Rappeler les possibilités de contrats Natura 2000 et apporter les arguments de prise en compte des enjeux de biodiversité dans la gestion forestière.

Du côté des **forêts privées** les documents de gestion durable prennent une autre forme : Plan Simple de Gestion (PSG), Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) et RTG (Règlement Type de Gestion). A contrario des forêts publiques, il n'y a pas un unique gestionnaire pour les forêts privées. Il est alors plus difficile d'intervenir dans l'orientation de la gestion. Toutefois, le Centre National de la Propriété Forestière conseille et oriente les propriétaires privées dans leurs choix de travaux sylvicoles. Pour une cohérence de gestion de ces forêts privées avec les enjeux du site Natura 2000, l'animateur peut se rapprocher du CNPF BFC afin de :

- Se renseigner sur l'élaboration des prochains documents de gestion portant sur des forêts en site Natura 2000 ;
- Informer le CNPF des enjeux Natura 2000 présents en forêt privée ; Orienter la gestion forestière en conseillant le CNPF ;

- Rappeler les possibilités de contrats Natura 2000 et apporter les arguments de prise en compte des enjeux de biodiversité dans la gestion forestière.

II. Sensibilisation des propriétaires, gestionnaires et exploitants forestiers sur les pratiques de gestion à privilégier

Cette action a pour objectif de sensibiliser les propriétaires forestiers privés et publiques, leurs gestionnaires (ONF et experts forestiers) ainsi que les exploitants forestiers aux pratiques de gestion forestière à privilégier pour le respect de la faune et de la flore. Lors de ces travaux forestiers plusieurs éléments doivent être pris en compte :

- Période à privilégier en fonction des espèces présentes (période de reproduction)
- Moyens d'intervention (méthodes, pratiques en fonction de la fragilité de l'habitat et veiller à ne pas éroder le sol)
- Accès à privilégier pour accéder aux peuplements à exploiter (à prendre en compte en fonction du sol et des espèces présentes
- Etc.

La sensibilisation pourra être mise en œuvre selon plusieurs formats : réunions d'information (en salle et/ou sur le terrain), intervention dans le cadre de réunions organisées par les partenaires, note d'information, échanges bilatéraux en cas de demande ciblée, etc. Elle s'appuiera sur l'ensemble des partenaires techniques.

La sensibilisation veillera à rappeler la réglementation en vigueur (p.e. code forestier), les spécificités réglementaires liés au dispositif Natura 2000 (travaux forestiers soumis à évaluation des incidences en documents de gestion cadrant ces pratiques) ainsi que communiquer sur la présence d'enjeux de biodiversité connus dans les forêts présentes sur le site de la Montagne côte-d'orienne.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles	Office National des Forêts, Centre National de la Propriété Forestière de Bourgogne-Franche-Comté, Communes, Experts forestiers, Charte forestière de territoire

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Evaluation						
Résultats attendus	Pratiques de gestion forestière favorable aux enjeux de conservation du site					
Indicateurs de pressions	Documents de gestion forestière Interventions hors période					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb doc gestion sylvicole avec préconisations relatives à N2000	<20% des documents tenant compte des enjeux N2000	20-40%	40-60%	60-80%	>80% des documents tenant compte des enjeux N2000	
Nb interventions hors période sensible / nb interventions programmées	<20% interventions hors période sensibles	20-40%	40-60%	60-80%	>80% interventions hors période sensibles	
Indicateurs de réponse	Nombre d'échanges sur l'orientation de la gestion forestière					
	Nombre de sensibilisation					

Connaissance	Gestion	**Sensibilisation**	Communication	Administratif

PA VI.4	**Sensibilisation aux impacts des traitements vétérinaires**	1	**2**	3
Enjeu	FCR VI – Ancrage territorial			
OLT	OLT VI – Améliorer l'intégration du site Natura 2000			
OO	OO VI.3 – Inciter à une gestion adaptée aux enjeux du site Natura 2000			
Actions liées	CS T.4 / IP I.2 / IP III.1			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Prairies et mégaphorbiaies (6410, 6430, 6510)	Entité du Val Suzon

Descriptif de l'opération

Contexte

Au sein du site Natura 2000, l'entité du Val Suzon est concernée par plusieurs prairies pâturées en fond de vallon, localisées de part et d'autre du Suzon. Ces prairies accueillent notamment des équidés le plus souvent à l'année et des bovins seulement sur une partie de l'année. Pour des raisons de santé les animaux ont parfois recours à des traitements vétérinaires (antibiotiques, antiparasitaires, vermifuges...) qui peuvent être administrés par voie orale ou par injection.

L'utilisation systématique de produits antiparasitaires sur ces animaux domestiques induit indirectement une chute des populations d'insectes coprophages (insectes se nourrissant et/ou se développant dans les déjections animales) qui sont très sensibles à ce type de produit et à la base de la chaîne alimentaire des chauves-souris.

Objectif de l'opération

Recenser les utilisations de produits antiparasitaires sur les animaux pâturant dans le site Natura 2000 et informer les éleveurs et propriétaires afin de les inciter progressivement à faire évoluer leurs pratiques.

Actions à réaliser

Afin de limiter les traitements vétérinaires et leurs impacts sur les espèces prairiales à la base de la chaîne alimentaire, une action de sensibilisation auprès des propriétaires d'animaux est prévue. Cette mesure est constituée de plusieurs étapes :

- Recenser les propriétaires concernés ;
- Organiser des réunions d'informations et d'échanges ;
- Optionnel : créer des supports des communication et de sensibilisation relatifs aux traitements antiparasitaires

Le contenu des réunions et des supports pourra contenir les préconisations suivantes :

- **Proscrire l'utilisation de produits à base d'Avermectines** qui sont extrêmement toxiques pour les insectes et la faune aquatique. Utiliser des produits moins toxiques pour l'environnement (consulter un vétérinaire pour des produits adaptés au type d'élevage concerné). D'une manière générale, préférer l'utilisation de molécules cibles du parasite et non des produits polyvalents ;

- Selon la localisation des élevages, le risque parasitaire est très variable. Il est en effet assez élevé dans les milieux humides (prairies en fond de vallée par exemple) tandis qu'il est presque nul dans les milieux secs (prairies sur pente…). C'est pourquoi, **la fréquence de traitement doit être adaptée aux milieux pâturés**. Ainsi, il pourra être effectué (hors traitement entrant dans le cadre de la prophylaxie obligatoire) :
  - 2 traitements annuels pour les élevages situés en zone humide ;
  - 1 traitement annuel pour les élevages situés en zone sèche.

- **Les voies de traitement des animaux ont également une grande importance** dans l'impact que peuvent avoir les produits antiparasitaires sur l'environnement. En effet, un traitement par injection ne restera présent dans l'animal

que quelques jours à 1 mois environ, tandis qu'un traitement par bolus restera de 8 mois à 1 an. De fait, les déjections animales resteront toxiques pour l'entomofaune jusqu'à 1 an dans un cas contre 1 mois maximum dans l'autre, pour une efficacité de traitement équivalente. **Les traitements antiparasitaires devront donc être effectués par injection :**
    - Type *pour-on* pour les parasites externes (tiques, puces…) ;
    - Solution injectable pour les parasites internes ;

- La période de traitement est également importante. En effet, avec un traitement par injection réalisé durant la période de retour à l'étable (octobre à décembre selon les années), les déjections contaminées (présentes pendant 1 mois) n'auront aucun impact sur l'entomofaune. **Les traitements devront donc être effectués durant la période de retour à l'étable**. Si le traitement doit être effectué lorsque l'animal est à l'herbe, maintenir l'animal enfermé pendant les quelques jours qui suivent le traitement ;

- **Préférer un traitement curatif** plutôt que préventif.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles	Agriculteurs, propriétaires de chevaux, chambre d'agriculture, Groupement de défense sanitaire BFC, vétérinaires…

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000		X	X	X	X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel		X	X	X	X	X	X	X	X	X

Evaluation		
Résultats attendus	Diminution des traitements vétérinaires	
Indicateur de pressions	*Non mesurable*	
Indicateur de réponse	Nb de sensibilisations	

Connaissance	Gestion	**Sensibilisation**	Communication	Administratif

PA VI.5	**Sensibilisation et mobilisation des élus et des habitants sur les EEE**	**1**	2	3
Enjeu	FCR VI – Ancrage territorial			
OLT	OLT VI – Améliorer l'intégration du site Natura 2000			
OO	OO VI.3 – Inciter à une gestion adaptée aux enjeux du site Natura 2000			
Actions liées	CS T.1 / IP I.4 / PA VI.1			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Ensemble des habitats et des espèces concernés	Toutes les entités

Descriptif de l'opération

Les relevés botaniques et suivis sur le site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orienne ont permis de mettre en évidence la présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE). Parmi-elles ont été observées :

- la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica* Houtt., 1777),
- le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia* L., 1753),
- l'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L., 1753),
- l'Erigéron annuelle (*Erigeron annuus* (L.) Desf., 1804),
- le Jonc ténu *Juncus tenuis* Willd., 1799),
- le Solidage du Canada (*Solidago canadensis* L., 1753),
- le Solidage géant (*Solidago gigantea* Aiton, 1789)

Une fois installées, les EEE sont très difficiles à contenir et davantage encore à éradiquer, nécessitant des moyens humains importants sur de longues durées. La prévention de leur introduction sur le territoire ou de leur propagation est donc absolument déterminante.

Cette mesure a pour objectif de sensibiliser et mobiliser les élus et les habitants du territoire sur les EEE présentes au sein du site Natura 2000 dont notamment :

- comprendre les impacts et les menaces des EEE sur la biodiversité et enjeux du site Natura 2000,
- identifier et reconnaitre les EEE du territoire,
- sensibiliser sur les pratiques à risque (déchets végétaux dans la nature, apport de terres, etc.)
- signaler la présence de nouveaux foyers ou en cas de suspicion à l'animateur Natura 2000,
- adopter les bons gestes en cas de foyer sur son territoire communal ou chez un particulier,
- …

Cette opération peut prendre la forme suivante :

- réunion d'information et d'échanges avec les élus du territoire,
- animation sur les EEE à destination du grand public,
- chantier participatif,
- …

La réalisation de chantier pour le retrait des EEE sera réalisé au titre de l'action « IP I.7 – Travaux de lutte contre les EEE »

A noter que l'Ambroisie fait l'objet de programmes spécifiques au regard de sa forte capacité allergisante. Tout nouveau foyer d'Ambroisie est à signaler sur la plateforme : https://signalement-ambroisie.atlasante.fr. A ce titre, les partenaires issus de la santé pourront être intégrés dans les actions de sensibilisation afin de toucher un plus large public.

Maîtrise d'ouvrage	**Partenaires techniques**
Pays Seine-et-Tilles	Communes, CBNBP

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000		X		X		X		X		X
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel		X		X		X		X		X

Evaluation						
Résultats attendus	Absence d'espèces exotiques envahissantes					
Indicateur de pressions	Espèces exotiques envahissantes					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Surface EEE (m^2) année n+5 / Surface n	Forte augmentation du nombre de stations d'EEE et/ou de la surface	Augmentation du nombre de stations d'EEE et/ou de la surface	Stations connues toujours présentes	Régression du nombre de stations d'EEE	Aucune EEE observée / Disparition des stations connues sur le site	
Indicateur de réponse	Nombre de sensibilisations					

Connaissance	Gestion	**Sensibilisation**	Communication	Administratif

PA VI.6	**Sensibilisation des élus et des usagers à l'utilisation et la répartition de la ressource en eau**	1	**2**	3
Enjeu	FCR VI – Ancrage territorial			
OLT	OLT VI – Améliorer l'intégration du site Natura 2000			
OO	OO VI.3 – Inciter à une gestion adaptée aux enjeux du site Natura 2000			
Actions liées	Ensemble des opérations de l'enjeu I – Cours d'eau, milieux humides et milieux associés			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Ensemble des habitats et des espèces du site	Sources de l'Ignon Val Suzon

Descriptif de l'opération

Contexte

La ressource en eau est un enjeu majeur pour les années à venir dans le contexte de changement climatique. Cette ressource indispensable aux activités humaines conditionne également le maintien d'un grand nombre d'espèces et d'habitats naturels parmi les plus vulnérables tels que les milieux humides.

Dans le site de la Montagne côte-d'orienne, plusieurs sources localisées dans la Vallée du Suzon sont captées pour l'alimentation en eau potable des villages et de la métropole dijonnaise. L'alimentation en eau potable est par ailleurs un enjeu central de l'urbanisme puisqu'elle conditionne, dans certains cas, le développement urbain.

Les pâtures des vallées du Suzon et de l'Ignon permettent au bétail de s'abreuver directement dans le cours d'eau et l'utilisation de sources présentes sur le site Natura 2000 par les agriculteurs est une pratique existante, bien qu'elle ne soit pas quantifiée.

Autre particularité du site, le système karstique de la vallée du Suzon induit un régime intermittent du Suzon avec des assecs annuels répétés en l'absence de précipitations. Si ce fonctionnement apparaît historique sur le site, les effets du changement climatique semblent modifier les régimes d'écoulement et aggraver en particulier la sévérité des assecs (de plus en plus longs et de plus en plus précoces).

Même s'il est évident que l'alimentation en eau potable est une priorité pour les populations, les conséquences des prélèvements sur les milieux naturels sont encore mal connues et trop peu prises en compte.

Objectif de l'opération

Cette opération vise à sensibiliser les élus et les usagers à l'utilisation et à la répartition de la ressource en eau ainsi qu'à la nécessité de la préserver dans les milieux naturels pour permettre aux habitats de continuer à remplir des services écosystémiques dont l'importance est encore à ce jour largement sous-évaluée.

Actions à réaliser

La sensibilisation des élus et des usagers peut passer par plusieurs types d'actions :

- Organisation de réunions publiques
- Organisation de conférences avec des intervenants, proposition d'événement grand-public (soirée débat, projection, sorties terrain, etc.) sur la thématique
- Réalisation de support de communication et de sensibilisation (plaquettes, communiqué…)

Ces actions de sensibilisation pourront être réalisées en lien avec les partenaires du territoire (Syndicat de bassin, RNR-FE du Val Suzon…) et en étroite concertation avec les collectivités.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles	Collectivités territoriales, syndicat de bassin, conservatoire botanique, scientifiques, gestionnaires des captages…

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000		X		X		X		X		X
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel		X		X		X		X		X

Evaluation				
Résultats attendus	Adaptation des prélèvements en eau potable en période charnière			
Indicateur de pressions	Volumes prélevés			
Score	**Mauvais = 1**	**Moyen = 3**	**Bon = 5**	**Note**
m3 / période	Augmentation des volumes prélevés	Volumes prélevés constants	Diminution des volumes prélevés	
Indicateur de réponse	Nombre de sensibilisation			

Connaissance	Gestion	**Sensibilisation**	Communication	Administratif

PA VI.7	**Sensibilisation du public jeune aux enjeux de la biodiversité**	**1**	2	3
Enjeu	FCR VI – Ancrage territorial			
OLT	OLT VI – Améliorer l'intégration du site Natura 2000			
OO	OO VI.5 – Rétablir un lien affectif avec les citoyens et la nature			
Actions liées	CC VI.1			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Ensemble des habitats et des espèces concernés	Totalité des entités

Descriptif de l'opération

Cette opération consiste en la mise en œuvre d'animations de sensibilisation à destination de l'enfance/jeunesse du territoire du Pays Seine-et-Tilles.

Les activités proposées aux écoles et aux centres de loisirs du territoire permettront de créer et renforcer le lien entre les enfants et la nature qui les entoure, de présenter les enjeux et particularités propres au site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orienne et de leur apporter des connaissances générales sur la biodiversité et l'importance de la préserver.

Les animations pourront traiter de différents thèmes (forêt, milieux humides, faune, flore, pollution lumineuse etc.) et prendre des formes diverses :

- Sortie découverte à proximité des écoles et des centres de loisirs
- Sortie nature sur le site Natura 2000
- Participation à des projets pédagogiques (Contrat local d'éducation artistique, projet des écoles ou des centres de loisirs, etc.)
- Accompagnement d'aires terrestres éducatives (ATE) ou écoles du dehors
- …

Les animations seront réparties sur l'année et sur l'ensemble du territoire du Pays Seine-et-Tilles. Co-construites avec les structures de l'enfance/jeunesse, elles pourront être animées par des prestataires animateurs nature et/ou travaillant dans l'éducation à l'environnement dans la limite du budget dédié annuellement pour l'opération. Elles pourront dans certains cas être réalisées par l'animateur Natura 2000 selon les demandes et/ou les sujets abordés.

Maîtrise d'ouvrage	**Partenaires techniques**
Pays Seine-et-Tilles	Ecoles, centres de loisirs, collèges, lycées, autres structures de l'enfance jeunesse, etc.

Calendrier

	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Budget prévisionnel

	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Prestations	2000€	2000€	2000€	2000€	2000€	2000€	2000€	2000€	2000€	2000€
Organisation / Animation Natura 2000	Frais de personnel									

Evaluation						
Résultats attendus	Proposition d'un programme d'animations annuel					
Indicateur de pressions	Animations proposées au public jeune					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
% budget réalisé / budget prévisionnel	< 20 % du budget réalisé	20 à 40 % du budget réalisé	40 à 60 % du budget réalisé	60 à 80 % du budget réalisé	>80 % du budget réalisé	
Indicateurs de réponse	Nombre de sensibilisations					

Connaissance	Gestion	**Sensibilisation**	Communication	Administratif

PA VI.8	**Sensibilisation du grand public aux enjeux de biodiversité**	**1**	2	3
Enjeu	FCR VI – Ancrage territorial			
OLT	OLT VI – Améliorer l'intégration du site Natura 2000			
OO	OO VI.5 – Rétablir un lien affectif avec les citoyens et la nature			
Actions liées	CC VI.1 / CC VI.2 / PA VI.1			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Ensemble des habitats et des espèces concernés	Toutes les entités

Descriptif de l'opération

Cette opération consiste à la mise en œuvre d'animations de sensibilisation à destination du grand public du territoire du Pays Seine-et-Tilles.

Les activités proposées permettront de créer ou de renforcer le lien entre les habitants du territoire et la nature qui les entoure, de présenter les enjeux et particularités propres au site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orienne et de leur apporter des connaissances générales sur la biodiversité et l'importance de la préserver.

Les animations pourront traiter de différents thèmes (forêt, milieux humides, faune, flore, pollution lumineuse, espaces naturels protégés, métier de gestionnaire, etc.) et prendre la forme suivante :

- Sortie nature à thème : oiseaux, chauves-souris, papillons, libellules, amphibiens, etc. ;
- Chantier participatif : dans le cadre des chantiers d'arrachage d'espèces exotiques envahissantes ;
- Projection de films documentaires avec intervenant sur une thématique donnée
- Conférence-débat
- …

Les animations seront réparties tout au long de l'année en veillant à les répartir sur les différentes communautés de communes qui composent le territoire du Pays Seine-et-Tilles et sur les différentes entités du site de la Montagne côte-d'orienne.

Tout événement organisé fera l'objet d'une communication dont le temps dédié intégrera la fiche mesure CC VI.1 *Conception de support de communication et de sensibilisation*.

Spécificités « Projet Crapauds »

Depuis 2006, le Groupe Naturaliste de l'Université de Bourgogne (GNUB) installe un dispositif de traversée manuelle des amphibiens dans le Val Suzon pour limiter leur mortalité par écrasement routière liée à la circulation. Depuis 2019, le projet est suivi par un comité technique composé de la RNR-FE du Val Suzon (ONF), la Société d'histoire naturelle d'Autun, le Conseil départemental de la Côte-d'Or et le dispositif Natura 2000 (Pays Seine-et-Tilles).

Le dispositif consiste en la mise en place d'un filet sur près de 1,3 km et 48 seaux répartis tous les 30 mètres le long de la RD7 (jusqu'en 2019 inclus, le dispositif portait sur 300m). Les amphibiens longent le filet avant de tomber dans le seau le plus proche et d'être déplacés de l'autre côté de la route par les bénévoles qui se relaient tous les matins.

Outre le lien étroit entre les partenaires du comité technique dédié au « Projet Crapauds », cette action est un véritable projet de territoire permettant de mobiliser de nombreux bénévoles et de sensibiliser un large public : scolaires, centres de loisirs, étudiants, habitants, usagers, élus, etc. Il est une illustration des actions de sauvegarde de la biodiversité et de la cohabitation entre faune sauvage et activités anthropiques.

Au titre de Natura 2000, les actions à réaliser dans le cadre du projet Crapauds sont les suivantes :

- Coorganiser et coanimer les réunions du comité technique avec l'ensemble des partenaires ;

- Coorganiser et participer au montage et au démontage du dispositif ;
- Être présent tout au long de la période du projet pour intervenir sur site en cas d'imprévu ou de besoin ;
- Participer aux réflexions sur le devenir du dispositif.

Il est à noter que l'ensemble des actions de sensibilisation à destination du public jeune ayant lieu autour du Projet Crapauds sont prises en compte dans l'opération « PA VII.7 – Sensibilisation du public jeune aux enjeux de biodiversité ».

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles	LPO, SHNA-OFAB, Collectivités, RNR-FE Partenaires projets Crapauds : GNUB, RNR-FE, ONF, CD21, SHNA-OFAB

Calendrier										
Animation Natura 2000	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animations grand-public	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Projet Crapauds	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Prestations animations	4000€	4000€	4000€	4000€	4000€	4000€	4000€	4000€	4000€	4000€
Organisation / Animation Natura 2000	Frais de personnel									

Evaluation						
Résultats attendus	Animations proposées au grand public					
Indicateur de pressions	Nb d'animations au titre de Natura 2000					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb animations	< 2 animations grand-public /an	3-4 animations réalisées / an	5-6 animations réalisées / an	7-8 animations réalisées / an	>10 animations grand-public /an	
Indicateur de réponse	Nb d'animations Natura 2000 Nb d'actions de sensibilisation coorganisées avec les partenaires					

Fiche action 68 : MS VI.1 Veille environnementale et mise en cohérence des politiques publiques et projets d'aménagements du territoire avec le DOCOB

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	**Administratif**

MS VI.1	**Veille environnementale et mise en cohérence des politiques publiques et projets d'aménagements du territoire avec le DOCOB**	**1**	2	3
Enjeu	FCR VI – Ancrage territorial			
OLT	OLT VI – Améliorer l'intégration du site Natura 2000			
OO	OO VI.1 – Intégrer les enjeux de conservation du site dans les politiques publiques et d'aménagement du territoire			
Actions liées	MS VI.2 / PA VI.1 / PA VI.2 / PA VI.3 / PA VI.6 / MS VI.5 / MS VII.11			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Ensemble des habitats et des espèces du site	Totalité des entités concernées

Descriptif de l'opération

Contexte

Tout programme ou projet de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement situé à l'intérieur ou hors site Natura 2000 mais soumis à étude d'impact, notice d'impact ou document d'incidence, et susceptible d'affecter le site de façon notable, doit faire l'objet d'une évaluation des incidences au regard des objectifs de conservation (selon la Loi n° 2008-757 du 1er août 2008 relative à la responsabilité environnementale et l'article L 414-4 du Code de l'Environnement).

Le dossier d'évaluation doit être joint à la demande d'autorisation, d'approbation et au dossier d'enquête publique. Par ailleurs, certaines évaluations d'incidences (liste locale 2) concernent aussi des projets non soumis à autorisation ou déclaration administrative.

Lors de cette procédure, l'animateur du site Natura 2000 peut fournir sur demande des informations aux porteurs de projets et apporter une assistance technique aux services de l'État afin d'assurer la conformité de ces projets avec le Document d'Objectifs.

Parmi les programmes et outils d'aménagement du territoire devant tenir compte des enjeux et objectifs Natura 2000, les documents suivants sont concernés (liste non exhaustive) :

- Documents d'urbanisme : carte communale (CC), plan d'occupation des sols (POS), plan local d'urbanisme (PLU), projet d'aménagement et de développement durable (PADD), schéma de cohérence territoriale (SCOT) ;

  A noter que le SCOT du Pays Seine-et-Tilles a fait l'objet d'une évaluation en 2024-2025.

- Documents de gestion forestière : plan simple de gestion (PSG), schéma régional de gestion sylvicole (SRGS), orientations régionales forestières (ORF), aménagements forestiers ;

- Documents de gestion des milieux aquatiques : contrats de rivière, SAGE, SDAGE ;

- Tout autre document susceptible de désigner la programmation de zone d'urbanisation, d'équipements, d'aménagement qui pourrait induire des travaux ayant un impact négatif sur le patrimoine naturel du site Natura 2000.

La prise en compte des objectifs du site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orienne dans ces outils d'aménagement du territoire dès leur élaboration est donc essentielle pour garantir efficacement la préservation des enjeux du site.

Par ailleurs, le document d'objectifs du site Natura 2000 doit également répondre aux objectifs des documents supra et peut, à travers le programme d'actions, contribuer à leurs objectifs à l'échelle locale. C'est le cas pour les documents suivants :

- SCOT
- SAGE, SDAGE, contrat de rivière
- SRADDET

Objectif de l'opération

- Assurer une veille des projets en cours dans ou à proximité immédiate du site Natura 2000 ;
- Veiller à ce que tout programme ou projet à l'intérieur du site ou à proximité immédiate tienne compte des enjeux du site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orienne et n'en affecte pas l'état ni l'intégrité ;
- Garantir la mise en cohérence des politiques et des projets d'aménagements du territoire avec les objectifs du DOCOB.

Actions à réaliser

Veille environnementale :

- Recueil auprès des services instructeurs (État, collectivités...) des informations sur les différents projets soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000 ;
- Veille des projets susceptibles d'avoir une incidence sur le site NATURA 2000. Élaboration de notes techniques éventuelles sur ces projets ;
- Veille sur les outils de planification et documents d'aménagement en cours d'élaboration ou de révision.

Porter à connaissance :

- Accompagnement et information des porteurs de projets et services de l'Etat sur les éventuels impacts sur les enjeux du site Natura 2000 ;
- Réponse aux sollicitations diverses des acteurs du territoire dans le cas de projets non soumis à déclaration ou autorisation mais susceptibles d'avoir un impact sur les enjeux du site ;
- Transmission des données naturalistes relatives au site pour faciliter leur prise en compte dans ces documents ;
- Echanges avec les partenaires techniques (SHNA-OFAB, CBN, LPO, CEN) pour définir les modalités d'intervention à préconiser en cas de validation du projet. Élaboration de notes techniques à destination des porteurs de projet ;
- Participation aux réunions des structures pilotant les outils de planification et les projets d'aménagement (documents d'urbanisme, document de gestion forestière ou milieux aquatiques, etc.) afin de s'assurer de la bonne prise en compte des enjeux du site Natura 2000 des territoires concernés.

Au-delà du cadre réglementaire, le porter à connaissance pourra également impliquer de se rapprocher des gestionnaires de certains milieux au sein du site Natura 2000 :

- Conseil départemental de la Côte-d'Or dans l'entretien (traitements chimiques, débroussaillage des bordures...) et la réfection des routes ;
- Entreprise de service public (EDF, ENEDIS…) pour l'entretien des réseaux existants ;
- Chasseurs pour l'entretien des accotements des routes forestières ;
- Syndicat de bassin pour la gestion des cours d'eau ;
- etc.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles	Région BFC, CNPF BFC, ONF, communes, DREAL, DDT, OFB, Police de l'eau, EDF, ENEDIS, CFT…

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Evaluation						
Résultats attendus	Enjeux de conservations du site pris en compte dans les politiques publiques					
Indicateur de pressions	Porter à connaissance Evaluation des incidences Politiques publiques					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb porter à connaissance						
Nb EI réalisées						
Nb docs projets ou de territoire avec prise en compte des enjeux N2000						
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	**Administratif**

MS VI.2	**Participation à la mise en place de conventions, d'outils fonciers et réglementaires**	1	**2**	3
Enjeu	FCR VI – Ancrage territorial			
OLT	OLT VI – Améliorer l'intégration du site Natura 2000			
OO	OO VI.1 – Intégrer les enjeux de conservation du site dans les politiques publiques et d'aménagement du territoire			
Actions liées	MS VI.1 / IP IV.1 / MS VI.5 / MS VII.11			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Ensemble des habitats et des espèces du site	Toutes les entités

Descriptif de l'opération

L'intégration des enjeux de conservation du site de la Montagne côte-d'orienne dans les politiques publiques et d'aménagement du territoire peut passer par la mise en place d'outils de type conventions, outils fonciers et outils réglementaires. Non relatif aux outils du dispositif Natura 2000, ces autres moyens dépendent du contexte lié au territoire, de la présence et mobilisation des différents acteurs et de la volonté politique locale. Ainsi, cette action repose les opportunités existantes. Si elle ne vise pas des mesures précises, elle est axée autour d'un objectif commun : ces outils doivent permettre de tenir compte des enjeux Natura 2000 et contribuer à atteindre les objectifs de biodiversité identifiés pour le site de la Montagne côte-d'orienne.

Différents types d'outils peuvent être mobilisés :

- **Mise en place de convention** : le conventionnement entre plusieurs parties permet de définir un ensemble de modalités auxquelles adhèrent les parties prenantes. Cet outil permet de renforcer le lien entre les acteurs autour d'un projet commun et de porter à connaissance les enjeux de biodiversité sur le territoire concerné par la convention.

Exemple : la convention liant ENEDIS, l'Office national des forêts et la Région Bourgogne-Franche-Comté portant sur la gestion des lignes électriques permet une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité lors de l'entretien sous les lignes haute tension dans les forêts publiques à l'échelle de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

- **Mise en place d'outils fonciers** : la maîtrise foncière est un moyen efficace d'assurer une gestion appropriée sur une parcelle. Alternative à la maîtrise foncière, la maîtrise d'usage peut également s'avérer un outil intéressant offrant des garanties similaires telles que pour la mise en place d'obligations réelles environnementales (ORE), baux emphytéotiques, etc.

Exemple : outil très utilisé par les Conservatoires d'espaces naturels, la maîtrise foncière est parfois envisagée par certaines collectivités porteuses du dispositif Natura 2000. Sur le site de la Montagne côte-d'orienne, cet outil n'est pas employé. Il pourrait toutefois être envisagé à l'échelle des collectivités concernées par le site. L'animation Natura 2000 viserait alors à mettre les propriétaires désireux de vendre en relation avec les communes intéressées pour la mise en place d'une gestion favorable aux enjeux de biodiversité.

- **Mise en place d'outils réglementaires** : des outils réglementaires peuvent se superposer à la réglementation spécifique à Natura 2000. C'est le cas des arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) ou d'habitats naturels (APPHN) mais il peut s'agir plus simplement d'une protection par voie contractuelle ciblant la maîtrise d'usage (bail ou contrat portant obligations réelles environnementales).

Exemple : au titre de la Stratégie nationale des aires protégées, un APPB a été mis en place sur le site des Essarts présent au niveau de l'entité de la Roche Aubin du site Natura 2000 et permettant de renforcer la réglementation sur les enjeux spécifiques du secteur.

D'autres outils non mentionnés ci-avant pourront également être mobilisés s'ils répondent à l'objectif de conserver les enjeux du site Natura 2000.

Protocole

Les actions à réaliser au titre de Natura 2000 sont les suivantes :

- Assurer une veille des projets de territoire (convention en cours, projets d'APPB, souhait des propriétaires de développer des outils réglementaires sur leur terrain à des fins conservatoire, etc.)
- Informer les propriétaires et collectivités des outils existants
- Accompagner les propriétaires et collectivités dans la mise en place de ces outils pour assurer la prise en compte des enjeux de biodiversité
- Participer aux échanges portant sur la mise en place de convention, outils fonciers et/ou réglementaires

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Collectivités, propriétaires privés	Région BFC, CNPF BFC, ONF, communes, EDF, ENEDIS, Pays Seine-et-Tilles

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Moyens humains (nb jours)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Evaluation						
Résultats attendus	Enjeux de conservations du site pris en compte dans les politiques publiques					
Indicateur de pressions	Conventions, outils fonciers ou réglementaires					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nombre d'outils de type convention, réglementaires ou fonciers mis en place sur le site Natura 2000						
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	**Administratif**

MS VI.3	**Recensement des propriétaires et pratiques existantes sur le site (agricoles et forestières)**	**1**	2	3
Enjeu	FCR VI – Ancrage territorial			
OLT	OLT VI – Améliorer l'intégration du site Natura 2000			
OO	OO T5 – Garantir une définition des politiques de gestion des risques adaptée à la conservation des enjeux de biodiversité			
Actions liées	Ensemble des opérations pouvant mobiliser des contrats Natura 2000			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Ensemble des habitats et des espèces du site	Toutes les entités

Descriptif de l'opération

La mise en œuvre des contrats Natura 2000 repose non seulement sur une bonne connaissance des enjeux du site mais également des acteurs du territoire. Au cœur de la gestion du site, les propriétaires et exploitants au sein du site de la Montagne côte-d'orienne ont un rôle essentiel à jouer. Il est indispensable de les impliquer dans la démarche afin de pouvoir mettre en place des actions concrètes en faveur des habitats et des espèces du site Natura 2000.

Le recensement des propriétaires, exploitants ainsi que des pratiques existantes sur le site constitue un prérequis indispensable à la mise en œuvre du programme d'actions du DOCOB : contrats Natura 2000, suivis scientifiques, conseils techniques, etc.

La mise en œuvre de l'opération se déroulera en plusieurs étapes :

- **Etape 1** : Synthèse des données auprès des différents organismes compétents (Service des impôts fonciers, Service du cadastre, SAFER, Chambre d'Agriculture…).
- **Etape 2** : Compléments, si nécessaire, auprès de toute personne susceptible de détenir des informations (notamment en cas d'indivision).
- **Etape 3** : Cartographie des limites du site à l'échelle cadastrale (1/5000e), répertoire avec les coordonnées des propriétaires et ayants droit.

Ce travail servira de base à la mise en œuvre des différents contrats Natura 2000 forestiers, agricoles et ni agricole – ni forestier envisagés sur le site. Il constituera une source d'informations pour l'organisation de réunions publiques relatives aux enjeux et à la mise en œuvre du DOCOB du site de la Montagne côte-d'orienne.

Maîtrise d'ouvrage	**Partenaires techniques**
Pays Seine-et-Tilles	Propriétaires et ayants droits, collectivités territoriales, conseil départemental, conseil régional, services de l'État, SHNA-OFAB...

Calendrier

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Animation Natura 2000		X					X			

Budget prévisionnel

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Frais de personnel		X					X			

Evaluation						
Résultats attendus	Pratiques de gestion favorables aux enjeux de conservation du site					
Indicateur de pressions	Connaissance des propriétaires et usagers					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb parcelles avec propriétaires et/ou usagers identifiés / Nb parcelles totales	<10% des propriétaires et/ou usagers identifiés	10 à 40% des propriétaires et/ou usagers identifiés	40 à 70 % des propriétaires et/ou usagers identifiés	70 à 90 % des propriétaires et/ou usagers identifiés des propriétaires identifiés	90% des propriétaires et/ou usagers identifiés	
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	**Administratif**

MS VI.4	**Rédaction et animation d'une charte Natura 2000**	**1**	2	3
Enjeu	FCR VI – Ancrage territorial			
OLT	OLT VI – Améliorer l'intégration du site Natura 2000			
OO	OO VI.3 – Inciter à une gestion adaptée aux enjeux du site Natura 2000			
Actions liées	PA VI.1 / PA VI.3 / MS VI.3			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Ensemble des habitats et des espèces concernés	Totalité des entités

Descriptif de l'opération

Contexte

La charte Natura 2000 est un outil qui permet, sur la base du volontariat, de valoriser des pratiques favorables à la conservation de la biodiversité du site Natura 2000. Elle contient des engagements de gestion courante et durable des terrains, et respectueuse des habitats naturels et des espèces.

''*La charte Natura 2000 d'un site est constituée d'une liste d'engagements contribuant à la réalisation des objectifs de conservation et de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs. Les engagements contenus dans la charte portent sur des pratiques de gestion des terrains inclus dans le site par les propriétaires et les exploitants ou des pratiques sportives ou de loisirs respectueux des habitats naturels et des espèces*'' (extrait de l'article R.414-12 du Code de l'Environnement). Les engagements sont de deux types :

- Les engagements de portée générale concernent le site dans son ensemble ;
- Les engagements thématiques, spécifiques aux grands types de milieux du site.

Ces engagements sont accompagnés de recommandations ayant pour objectif de sensibiliser le propriétaire aux pratiques favorisant la conservation de la biodiversité. La charte permet à l'adhérent de marquer son adhésion à la démarche Natura 2000 et aux objectifs du DOCOB, en souscrivant à des engagements moins contraignants que ceux des mesures contractuelles (qui ne sont pas l'objet de la charte et ne doivent pas y figurer). Par exemple, les engagements ne doivent pas entraîner des surcoûts de gestion. Par ailleurs, ils ne doivent pas se limiter au respect de la réglementation nationale en matière d'environnement, même s'il est bon de les rappeler pour mémoire. La cohérence entre les engagements et les recommandations de la charte, et les engagements non rémunérés des contrats, est à vérifier.

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site peut adhérer à la charte Natura 2000 du site. L'adhérent s'engage pour une durée de 5 ans.

L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'implique pas le versement d'une contrepartie financière. Cependant, elle ouvre droit au bénéfice de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et permet également d'accéder à certaines aides publiques (par exemple dans la gestion forestière où l'adhésion à la charte Natura 2000 permet de justifier d'une garantie de gestion durable des bois et forêts).

L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'implique pas de s'engager dans un contrat Natura 2000 et inversement.

Objectif de l'opération

Permettre aux propriétaires de signer une charte Natura 2000

Action à réaliser

- Elaborer une nouvelle charte Natura 2000 proposant des objectifs ambitieux en matière de préservation des enjeux du site de la Montagne côte-d'orienne ;
- Communiquer sur l'existence de la charte auprès des propriétaires (supports de communication, réunions publiques…) ;
- Réaliser une visite de terrain des parcelles concernées pour confirmer les grands types de milieux en présence, identifier les parcelles à enjeu et déterminer et expliciter les engagements et les recommandations concernées ;
- Accompagner les propriétaires ou mandataires dans le choix des engagements à sélectionner et identifier la liste des pièces nécessaires au dossier ;
- Assurer le contact régulier avec les propriétaires et mandataires 1) lors du montage du dossier et tout au long de la procédure d'instruction et 2) après signature pour les aider à la mise en oeuvre des engagements.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles	Propriétaires ou ayants-droits, Région BFC, Chambre d'agriculture, CNPF BFC, ONF, collectivités…

Calendrier										
Animation Natura 2000	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Rédaction charte (nb jours)			X							
Animation charte (nb jours)			X	X	X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel			X	X	X	X	X	X	X	X

Evaluation						
Résultats attendus	Pratiques de gestion favorables aux enjeux de conservation du site					
Indicateur de pressions	Charte Natura 2000					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb signatures de la charte / Nb signatures proposées						
Indicateur de réponse	Fait (charte rédigée)			Pas fait (charte non rédigée)		
	Nb de propriétaires adhérents à la charte					

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	**Administratif**

MS VI.5	**Dénombrement des actions communes aux programmes et documents de gestion des partenaires et gestionnaires**	1	**2**	3
Enjeu	FCR VI – Ancrage territorial			
OLT	OLT VI – Améliorer l'intégration du site Natura 2000			
OO	OO T7 – Participer aux différents réseaux et dispositifs avec un lien avec Natura 2000			
Actions liées	MS VII.1 / MS VII.11			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Ensemble des habitats et des espèces du site	Toutes

Descriptif de l'opération

De multiples partenaires et gestionnaires sont présents sur le territoire du site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orienne : gestionnaires de forêts, syndicats de bassin, gestionnaires d'espaces naturels protégés, associations d'usagers, etc. Leurs actions font souvent partie de programmes d'actions et documents de gestion pour lesquels il est intéressant d'avoir une vision globale à l'échelle du territoire avec une mise en cohérence entre ces documents et programmes d'une part et le DOCOB du site Natura 2000, d'autre part.

Cette mise en cohérence consiste notamment dans le fait de prévoir dans le DOCOB la réalisation de certaines actions inscrites dans les autres programmes et documents de gestion et réciproquement. Par ce biais, cette opération favorise le lien entre les différents acteurs et contribue à l'ancrage du site de la Montagne côte-d'orienne dans son territoire.

Cette opération peut porter sur la mise en œuvre des actions suivantes :

- Réalisation d'actions communes avec les partenaires (réalisation d'études répondant à la fois aux objectifs de gestion des partenaires et à ceux du DOCOB) ;
- Participation aux suivis réalisés au titre de la RNR-FE du Val Suzon dans les secteurs concernant également le site Natura 2000
- Participation aux groupes de travail animés par les partenaires sur des thématiques diverses (changement climatique, gestion des milieux, gestion des risques)
- Participation en tant que membre de comité technique
- Contribution à la réalisation de support de communication et/ou de sensibilisation

D'autres actions répondant aux objectifs de cette opération seront réalisées dans le cadre des opérations suivantes du DOCOB :

- « PA VI.10 – Organisation d'événements de sensibilisation communs avec les partenaires »
- « MS VI.6 – Intégration du site dans des programmes de recherche à plus large échelle » : tel que la réalisation de suivis naturalistes répondant à des plans d'actions régionaux ou nationaux ou la recherche en climatologie par exemple
- La mise en place de contrats forestiers tels que des îlots de bois sénescent peut passer par une modification des aménagements forestiers (pris en compte dans les mesures de l'enjeu II – Milieux forestiers)
- La restauration de milieux humides et aquatiques (pris en compte dans les mesures de l'enjeu I – Cours d'eau, milieux humides et milieux associés) répond aux objectifs des schémas d'aménagement SDAGE et SAGE

Maîtrise d'ouvrage	**Partenaires techniques**
Pays Seine-et-Tilles	Syndicat de bassin, SHNA-OFAB, RNR-FE, ONF, CNPF, CFT

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Moyens humains (nb jours)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Evaluation						
Résultats attendus	Lien étroit entre le DOCOB et les autres programmes et documents de gestion du territoire					
Indicateur de pressions	Actions communes aux programmes et documents de gestion partenaires					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nombre d'actions communes						
Indicateur de réponse	Fait (développement d'actions communes)		Pas fait (absence de développement d'actions communes)			

Facteur clé de la réussite 7 – Gouvernance

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	**Administratif**

MS VII.1	**Carnet de suivi du site Natura 2000**	**1**	2	3
Enjeu	FCR 6 – Ancrage territorial FCR 7 – Gouvernance			
OLT	OLT 6 – Améliorer l'intégration du site Natura 2000 OLT 7 – Assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du DOCOB d'objectif			
Actions liées	Ensemble des opérations du DOCOB			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Tous	Tous

Descriptif de l'opération

Cette opération consiste en la mise en place d'un outil pour assurer le suivi du site Natura 2000. Il permet de suivre la réalisation du programme d'actions et d'apporter des données quantitatives et/ou qualitative sur la réalisation des opérations. Sont précisés dans le carnet de suivi les indicateurs des actions ainsi que les valeurs des métriques prises en compte.

Le carnet de suivi contient les données suivantes :

- Sollicitations liées à la veille environnementale
- Conventions mises en place et en cours
- L'état de réalisation de l'ensemble des mesures du programme d'actions (budget, état d'avancement…)
- Les actions et événements de sensibilisation réalisés (date, participants, public ciblé, organisateurs…)
- Les échanges techniques (groupes de travail, participation aux autres instances, aux différents réseaux)
- Les actions réalisées en commun avec les partenaires
- Les outils de communication déployés/mis à jour
- Les COPIL et groupes de travail du site Natura 2000 (date, mobilisation, etc.)
- Le suivi financier des opérations
- Le suivi du temps (détail par grand type de missions : connaissance (suivi et études) / gestion (contrats Natura 2000) / sensibilisation / communication / administratif)

Le carnet de suivi pourra être envisagé sous la forme d'un tableur afin d'automatiser les calculs et les graphiques permettant d'illustrer les rapports d'activité annuels et triennaux.

Maîtrise d'ouvrage	**Partenaires techniques**
Pays Seine-et-Tilles	-

Calendrier

	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Budget prévisionnel

	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Evaluation

Etat visé	Bonne gouvernance					
Indicateur d'Etat	Carnet de suivi					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Indicateur de réponse	% du carnet de suivi complété					

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	**Administratif**

MS VII.2	**Organisation et animation des réunions du COPIL du site Natura 2000**	**1**	2	3
Enjeu	FCR VII – Gouvernance			
OLT	OLT VII – Assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du document d'objectifs			
OO	OO VII.2 – Organiser la gestion administrative et financière			
Actions liées	MS VII.1 / MS VII.3 / MS VII.5 / MS VII.7 / MS VII.8			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Totalités des entités

Descriptif de l'opération

Contexte

Les comités de pilotage (COPIL) sont organisés à destination des membres du COPIL (partenaires, collectivités, élus du territoire…) afin de leur rendre compte de l'animation effectuée sur le site Natura 2000. Le COPIL est amené à :

- Valider le document d'objectifs (lors de la révision)
- Elire la structure porteuse (tous les 3 ans)
- Elire le président du comité de pilotage (tous les 3 ans)
- Suivre la mise en œuvre du DOCOB (annuellement)
- Demander des modifications du DOCOB (si nécessaire)

Pour suivre la mise en œuvre du DOCOB, la structure porteuse et plus spécifiquement l'animateur Natura 2000, présente aux membres du COPIL au cours d'une réunion (a minima) annuelle le bilan de l'année passée ainsi que le programme d'actions prévisionnel pour l'année à venir. L'animateur Natura 2000 peut requérir l'avis du COPIL sur certaines décisions de mise en œuvre du DOCOB.

Objectif de l'opération

Organiser et animer les réunions du comité de pilotage.

Actions à réaliser

- Préparation de tous supports jugés pertinents pour la réunion (diaporama, documents papiers, tableaux…)
- Réservation et installation de la salle accueillant la réunion (vigilance pour assurer une juste répartition des lieux de réunion sur le territoire du site Natura 2000)
- Envoi de l'invitation aux membres du COPIL ainsi que des pièces jointes essentielles aux futurs échanges
- Animation de la réunion, présentation de son déroulé, réponse aux questions et échanges avec les membres présents
- Rédaction du compte-rendu validé par le président du COPIL et envoi à l'ensemble des membres du COPIL

Les COPIL sont prévus à une fréquence d'une fois par an mais un ou plusieurs COPIL intermédiaires pourront être organisés au regard des besoins.

Maîtrise d'ouvrage	**Partenaires techniques**
Pays Seine-et-Tilles	Membres du COPIL (la liste complète est à retrouver dans la partie *1.3.2. Acteurs et partenaires techniques* de l'Etat des lieux), Région BFC

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Evaluation			
Résultats attendus	Bonne gestion administrative et financière		
Indicateur de pressions	Documents administratifs et financiers (factures, mails…)		
Score	**Mauvais = 1**	**Bon = 5**	**Note**
Retours des acteurs sur le travail effectué	Retours négatifs	Retours positifs	
Indicateur de réponse	Fait	Pas fait	

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	**Administratif**

MS VII.3	**Animation du DOCOB**	**1**	2	3
Enjeu	FCR VII – Gouvernance			
OLT	OLT VII – Assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du DOCOB d'objectif			
OO	OO VII.3 – Organiser la gestion administrative et financière			
Actions liées	Ensemble des opérations du DOCOB			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Ensemble des habitats et espèces concernés	Toutes les entités

Descriptif de l'opération

Cette opération consiste à assurer la bonne mise en œuvre du document d'objectifs, de la réalisation des opérations de gestion aux liens étroits avec les acteurs du territoire.

Si la majorité des missions de l'animateur Natura 2000 font l'objet de fiches actions et que le temps passé pour chacune d'elle sera comptabilisé, cette opération permet le suivi de toutes les démarches annexes garantissant, parfois indirectement, la bonne réalisation de l'ensemble du programme d'actions parmi lesquelles :

- Traitement des mails
- Réponse aux sollicitations diverses
- Lien avec les partenaires
- Organisation du temps de travail
- Suivi des dossiers en cours
- Montage de projets
- Classement, archivage des dossiers
- Gestion administrative courante (frais de déplacements, suivi du temps de travail…)
- Suivi financier
- Dépôt des demandes de subvention et paiement
- Etc.

Maîtrise d'ouvrage	**Partenaires techniques**
Pays Seine-et-Tilles	-

Calendrier

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Animation Natura 2000	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Budget prévisionnel

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Frais de personnel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Evaluation

Résultats attendus	Bonne gestion administrative et financière		
Indicateur de pressions	Documents administratifs et financiers (factures, mails…)		
Score	**Mauvais = 1**	**Bon = 5**	**Note**
Retours des acteurs sur le travail effectué	Retours négatifs	Retours positifs	
Indicateur de réponse	Fait	Pas fait	

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	**Administratif**

MS VII.4	**Formation du personnel et encadrement de stagiaires**	**1**	2	3
Enjeu	FCR VII – Gouvernance			
OLT	OLT VII – Assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du DOCOB d'objectif			
OO	OO VII.3 – Former et encadrer le personnel			
Actions liées	/			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Ensemble des habitats et des espèces concernés	Totalité des entités

Descriptif de l'opération

I. Formation du personnel

L'amélioration des connaissances naturalistes, l'avancée de la recherche scientifique, le changement climatique ainsi que l'évolution du contexte socio-économique impliquent une formation en continu du ou des personnels gestionnaires.

L'animateur Natura 2000 pourra bénéficier de toute formation jugée pertinente pour faciliter la mise en œuvre des objectifs et mesures du DOCOB. Il pourra s'agir de compétences transversales (organisation, administration…) ou spécifiques (connaissances naturalistes en vue d'assurer des suivis).

II. Encadrement de stagiaires

L'animateur du site en accord avec la structure porteuse de l'animation peut faire appel à un ou une stagiaire. La personne recrutée interviendra sur une mission d'une période déterminée afin d'apporter un appui technique. Les taches seront définies en amont par l'animateur du site. Ce dernier s'engage à encadrer la personne retenue, présenter les enjeux du site Natura 2000 de la « Montagne côte-d'orienne » et la guider dans ses futurs travaux. Des points réguliers seront prévus pour suivre l'avancement du travail. En fin de stage, un bilan sera effectué pour rendre compte de la réalisation de la mission.

Exemples de missions possibles : cartographie, SIG, traitement de données, relevés de terrain, rédaction de document…

NB : Le temps d'accompagnement du ou de la stagiaire sera rattaché à la mesure du DOCOB pour laquelle il/elle a été recrutée. La présente opération correspond au temps de gestion administrative liée à tout stage.

Maîtrise d'ouvrage	**Partenaires techniques**
Pays Seine-et-Tilles	Région BFC CNFPT, Pôle emploi Université de Bourgogne, MFR (Buxières-lès-Villiers, Montmorot), etc.

Calendrier

	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Budget prévisionnel

	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Evaluation						
Résultats attendus	Avoir un nombre d'ETP suffisant pour la mise en œuvre du DOCOB Personnel formé					
Indicateur de pressions	Equivalent temps plein (ETP) Formation					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb ETP						
Indicateurs de réponse	Temps de travail effectué Nb encadrements de stages Nb de formations réalisées					

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	**Administratif**

MS VII.5	**Rédaction des bilans d'activité et suivi des indicateurs**	**1**	2	3
Enjeu	FCR VII – Gouvernance			
OLT	OLT VII – Assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du DOCOB d'objectif			
OO	OO VII.4 – Evaluer et adapter le DOCOB			
Actions liées	Ensemble des opérations du DOCOB			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Ensemble des habitats et des espèces concernés	Toutes les entités

Descriptif de l'opération

Au titre de Natura 2000, deux types de rapports sont attendus pour rendre compte de l'animation réalisée : un bilan d'activité annuel et un rapport d'activité triennal.

I. Bilan d'activité annuel

Ce rapport annuel décrit l'ensemble des réalisations au cours de l'année. Il détaille le temps passé et le budget alloué pour l'année concernée. Il comporte la trame suivante :

1) Gestion des habitats et des espèces (animation des contrats, MAEC et autres mesures de gestion)
2) Evaluation des incidences des projets (suivi des EIN, porter à connaissance)
3) Suivis scientifiques et techniques (suivis et études réalisés)
4) Information, communication, sensibilisation (outils de communication, liste des actions de sensibilisation réalisées, communication dans les médias, participation à la vie du réseau, etc).
5) Veille à la cohérence des politiques publiques
6) Gestion administrative, financière et gouvernance
7) Bilan (temporel et financier)

Tout autre élément sur la vie du site Natura 2000 ne figurant pas dans la trame mais jugé pertinent pourra être intégré dans le bilan d'activité annuel.

Pour chaque opération réalisée ou lors d'une synthèse, il sera idéalement précisé :

- Etat d'avancement de l'opération : initié/ en cours ; terminé ; reportée
- Evaluation de l'indicateur si opération terminée et score attribué (cf. partie « Evaluation » des fiches mesures)
- Temps d'agent réalisé sur la mise en œuvre de chaque opération
- Partenaires impliqués
- Entités concernées
- Habitats et espèces concernées par la mesure
- Nombre de personnes/ structures / communes touchées
- Coût de la mesure

Ce bilan permet de suivre la mise en œuvre de l'animation et d'ajuster la gestion en année n+1. Ainsi, il permet à la fois de synthétiser les actions réalisées au cours de l'année mais aussi d'attirer l'attention sur certains aspects de la vie du site (évolution des habitats et population d'espèces d'intérêt communautaire), retour d'expériences des opérations réalisées en précisant les difficultés ayant pu être rencontrées, etc. et de proposer des pistes d'amélioration pour les années à venir.

Les éléments du bilan d'activité annuel sont ensuite présentés aux membres du comité de pilotage en réunion de COPIL (Opération MS VII.2) avant transmission du rapport à la Région BFC.

II. Rapport d'activité triennal

Au terme d'une période d'animation, correspondant à la période de désignation de la structure animatrice, c'est-à-dire 3 ans, cette dernière doit établir un rapport triennal. Ce rapport est présenté et validé par le comité de pilotage.

Ce rapport constitue un bilan général de la situation du site en matière d'efforts, de résultats et d'efficience des actions conduites.

L'intérêt de ce rapport est d'adapter, sur la base des synthèses de suivi et des indicateurs complétés, les orientations de gestion du DOCOB.

Le bilan triennal tient compte des 3 derniers bilans annuels.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques
Pays Seine-et-Tilles	Région BFC

Calendrier										
Animation Natura 2000	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Bilan annuel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Rapport triennal			X			X			X	
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Evaluation						
Résultats attendus	DOCOB évalué et adapté					
Indicateur de pressions	Evaluation					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Cf. indicateurs de l'évaluation						
Indicateur de réponse	Fait (Bilans d'activité annuels rédigés)		Pas fait (Bilans d'activité annuels non rédigés)			
	Fait (Bilans d'activité triennaux rédigés)		Pas fait (Bilans d'activité triennaux non rédigés)			

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	**Administratif**

MS VII.6	**Evaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire**	**1**	2	3
Enjeu	FCR 7 – Gouvernance			
OLT	OLT 7 – Assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du DOCOB d'objectif			
OO	OO VII.4 – Evaluer et réviser le DOCOB			
Actions liées	Ensemble des opérations des dispositifs de suivi des différents enjeux de biodiversité			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Tous	Tous

Descriptif de l'opération

Contexte

L'amélioration ou le maintien d'un bon état de conversation des habitats naturels est au cœur des objectifs Natura 2000. Pour cette raison, il est fondamental de pouvoir évaluer cet état de conservation afin de pouvoir déterminer si les mesures proposées sont efficaces et appropriées. Dans le cas d'un état de conservation moyen à mauvais, cette évaluation peut permettre d'identifier les causes à l'origine des dégradations et de mettre en place des mesures de gestion et/ou restauration adaptées.

Afin de mesurer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire, le service du Patrimoine naturel du MNHN a développé des méthodes d'évaluations propres à chacun des habitats. Si tous les habitats ne font pas à ce jour l'objet d'une méthodologie, les guides d'application serviront de support à cette évaluation.

Objectif de l'opération

Evaluer l'état de conservation de tous les habitats d'intérêt communautaire pour lesquels une méthodologie existe et réfléchir à une méthodologie d'évaluation pour les autres habitats

Actions à réaliser

Pour l'ensemble des opérations du présent DOCOB proposées comme dispositifs de suivi (partie haute des tableaux d'arborescence), des indicateurs de l'état de conservation ont été proposés. Ceux-ci reposent sur :

- les indicateurs issus des guides méthodologiques de l'évaluation de l'état de conservation (UMS PatriNat du MNHN) pour la plupart d'entre eux ;
- une adaptation des indicateurs existants pour tenir compte des particularités du site (indicateurs trop compliqués à mettre en œuvre à l'échelle du site Natura 2000 ou lié à un manque de moyens) ;
- des indicateurs employés dans d'autres contextes (indicateurs proposés par les conservatoires d'espaces naturels, méthodologies au titre des réserves naturelles, etc. avec l'objectif de permettre une comparaison des résultats à une échelle locale)

Le choix des indicateurs des dispositifs de suivi a été établi dans le but de pouvoir faciliter l'évaluation de l'état de conservation. Ainsi la présente opération consistera en :

- compiler les données obtenues lors des différents suivis mis en œuvre ;
- réaliser une analyse des données en croisant certains indicateurs et en faisant ressortir les causes lorsque cela est possible ;
- établir un graphique radar pour rendre compte visuellement de l'état de conservation ;
- proposer des pistes d'actions à poursuivre ou à réaliser pour assurer un bon état de conservation des habitats ;
- intégrer les résultats de l'évaluation de l'état de conservation des habitats dans l'évaluation du DOCOB.

A titre indicatif, le tableau suivant compile les méthodologies envisagées pour chaque habitat ou groupe d'habitat d'intérêt communautaire :

Habitat d'intérêt communautaire	**Méthodologie ou protocole envisagé**
Habitats forestiers	IBP (CNPF)
Milieux agropastoraux	Guide du MNHN
Milieux humides	Indicateurs utilisés par le CEN Bourgogne
Eboulis calcaires et falaises	Indicateurs temporaires de suivi simplifié en l'absence de méthodologie existante

Maîtrise d'ouvrage	**Partenaires techniques**
Pays Seine-et-Tilles	CBN, Région BFC

Calendrier										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000							X			
Budget prévisionnel										
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel							X			

Evaluation						
Résultats attendus	DOCOB évalué et adapté					
Indicateur de pressions	Evaluation					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Cf. indicateurs de l'évaluation						
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	**Administratif**

MS VII.7	**Evaluation du DOCOB**	**1**	2	3
Enjeu	FCR VII – Gouvernance			
OLT	OLT VII – Assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du document d'objectifs			
OO	OO VII.4 – Evaluer et adapter le DOCOB			
Actions liées	Ensemble des opérations du DOCOB			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Tous	Toutes

Descriptif de l'opération

« *La démarche Natura 2000 fait l'objet d'une évaluation prévue par les textes de la directive « Habitats, faune et flore ». Cette évaluation est réalisée au niveau national et biogéographique par chaque État membre.*

Au niveau local, à l'échelle des sites, la question de suivi du DOCOB et de sa mise en œuvre se pose, ainsi que de l'évaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats, telle qu'elle a été prévue dans le Code de l'environnement (articles R. 414-11et R. 414-8-5). » (Cahier technique n°88)

L'évaluation se décline en 3 objectifs principaux :

- déterminer les effets de la politique Natura 2000 ;
- analyser la différence entre les effets réels et attendus afin d'en expliquer les causes ;
- améliorer la gestion en cours (à travers la définition de nouvelles actions de gestion et l'amélioration de la prise de décision).

Quatre phases essentielles sont évaluées :

- la réalisation des mesures et atteintes des objectifs du DOCOB ;
- les effets du DOCOB sur l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire ;
- l'évaluation des facteurs d'influence ;
- le travail d'animation et la perception du site par les acteurs du territoire.

L'évaluation repose sur l'ensemble des indicateurs complétés et définis pour chacune des actions du DOCOB. Elle pourra s'appuyer sur les principales sources suivantes :

- Bilans d'activité annuels et triennaux du site de la Montagne côte d'orienne
- Rapports d'études et de suivis réalisés sur le site
- Résultats de l'évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêts communautaires (mesure MS VII.7 et ensemble des mesures de suivis des espèces ciblées)
- Carnet de suivi

Maîtrise d'ouvrage	**Partenaires techniques**
Pays Seine-et-Tilles	RNR-FE du Val Suzon, Région BFC, CBNBP, SHNA-OFAB, ONF

Calendrier

	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000									X	

Budget prévisionnel

	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel									X	

Evaluation						
Résultats attendus	DOCOB évalué et adapté					
Indicateur de pressions	Evaluation					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Cf. indicateurs de l'évaluation						
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	**Administratif**

MS VII.8	**Révision du DOCOB**	**1**	2	3
Enjeu	FCR VII – Gouvernance			
OLT	OLT VII – Assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du DOCOB d'objectif			
OO	OO VII.4 – Evaluer et adapter le DOCOB			
Actions liées	Ensemble des opérations du DOCOB			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Ensemble des habitats et espèces concernés	Totalité des entités

Descriptif de l'opération

Sur la base de l'évaluation du DOCOB et des rapports triennaux soumis au comité de pilotage par la structure porteuse, le COPIL peut décider d'actualiser ou de réviser le DOCOB (art. R.414-8-5 du Code de l'environnement). Le DOCOB doit être réviser lorsque les objectifs et mesures initialement prévus sont obsolètes et qu'ils ne permettent plus une gestion adaptée du site Natura 2000.

La méthodologie d'élaboration d'un DOCOB repose sur le « *Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels* » de la méthodologie du cahier technique n°88. Elle est composée d'un cycle de 5 étapes clés :

- **Etat des lieux** : diagnostic écologique et socio-économique, acquisition des dernières données naturalistes auprès des chefs de file (CBNBP, SHNA-OFAB, LPO…), compilation et analyse des données, réalisation cartographique, synthèse bibliographique...
- **Enjeux** : identification et hiérarchisation des enjeux naturalistes pour le site s'appuyant sur la connaissance des habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000
- **Stratégie** : sur la base des enjeux identifiés, définition des objectifs long-terme et des objectifs opérationnels
- **Plan d'action** : élaboration du programme d'actions et rédaction des fiches actions, réalisation d'un planning et d'un budget prévisionnel…
- **Résultats** : évaluation de l'atteinte des objectifs à long terme qui porte sur l'état des enjeux, évaluation de l'efficacité des mesures de gestion aux regards des objectifs opérationnels qui porte sur les facteurs d'influence (notamment les pressions) identifiés pour chaque objectif à long terme, évaluation de la mise en œuvre des actions (réalisation des actions, bilan financier) et des résultats obtenus.

Le processus de révision repose sur une importante concertation avec les partenaires et les élus du territoire. La concertation occupe une place centrale lors de la révision à travers l'organisation et l'animation de groupes de travail ainsi que lors d'échanges avec les partenaires techniques. Elle inclut la présentation de l'état d'avancement, l'intégration des remarques et la validation du document en réunion de COPIL.

Maîtrise d'ouvrage	**Partenaires techniques**
Pays Seine-et-Tilles	Région BFC

Calendrier

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Animation Natura 2000	X									X

Budget prévisionnel

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Frais de personnel	X									X

Evaluation						
Résultats attendus	DOCOB évalué et adapté					
Indicateur de pressions	Evaluation					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Cf. indicateurs de l'évaluation						
Indicateur de réponse	Fait		Pas fait			

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	**Administratif**

MS VII.9	**Alimentation des bases de données naturalistes**	**1**	2	3
Enjeu	FCR VII – Gouvernance			
OLT	OLT VII – Assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du DOCOB d'objectif			
OO	OO VII.5 – Alimenter les bases de données			
Actions liées	Ensemble des opérations du DOCOB			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Ensemble des habitats et espèces concernées	Totalité des entités

Descriptif de l'opération

Lors de sorties terrain sur son site, l'animateur Natura 2000 est amené à réaliser des observations naturalistes en fonction de son domaine de compétence : botanique, entomologie, ornithologie… Ces données sont essentielles pour l'amélioration des connaissances du site : actualiser la dernière date d'observation d'une espèce, estimer la taille d'une population, découvrir des espèces nouvelles pour le site, etc.

La structure porteuse du Pays Seine-et-Tilles ne possédant pas sa propre base de données naturalistes, cette opération vise donc à transmettre ces informations dans les bases de données déjà existantes :

- Faune France pour les données Oiseaux (base de données de la LPO) : https:// www.faune-france.org
- Base Bourgogne Fauna pour les autres données Faune (base de données de la SHNA-OFAB) : https://observatoire.shna-ofab.fr/
- Lobelia pour les données Flore (base de données des CBN) : https://lobelia-cbn.fr/

Une fois les données envoyées (fichiers formatés ou modules de saisie en ligne), les chefs de file naturaliste procèdent à la vérification des données. Après validation, les données sont reversées dans le Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP) « SIGOGNE », plateforme gérée par l'Agence Régionale de la Biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté qui recense tous les taxons confondus. Les données obtenues lors des suivis prévus dans le présent programme d'actions feront également l'objet d'une transmission dans les bases de données nommées ci-dessus.

NB : Une vigilance sera à avoir pour que chaque donnée ne soit transmise qu'une seule fois et éviter les risques de doublons, chaque base de données étant amenée à reverser à terme ses données dans le SINP.

Maîtrise d'ouvrage	**Partenaires techniques**
Pays Seine-et-Tilles	ARB, CBNBP, CEN, LPO, SHNA-OFAB

Calendrier

	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Budget prévisionnel

	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Evaluation

Résultats attendus	Base de données régulièrement alimentées		
Indicateur de pressions	*Non mesurable*		
Indicateur de réponse	Fait	Pas fait	

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	**Administratif**

MS VII.10	**Participation aux réunions et aux événements de la structure porteuse**	**1**	2	3
Enjeu	FCR VII – Gouvernance			
OLT	OLT VII – Assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du DOCOB d'objectif			
OO	OO VII.6 – Contribuer à la vie de la structure porteuse			
Actions liées	/			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Ensemble des habitats et espèces concernés	Totalité des entités

Descriptif de l'opération

Depuis 2017, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne assure l'animation du site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orienne. Ce syndicat mixte est également structure porteuse d'autres dispositifs : Charte Forestière de Territoire, Contrat Local d'Education Artistique, Contrat Local de Santé, Schéma de Cohérence Territorial, etc.

Le PETR Seine-et-Tilles organise régulièrement des réunions d'équipe avec l'ensemble des employés travaillant sur les différents dispositifs. Ces réunions favorisent la cohésion de l'équipe tout en permettant d'avoir une vision d'ensemble des projets en cours à l'échelle du territoire. Le lien entre l'équipe salariée et les élus du territoire est également assurée lors de réunions, temps d'échanges et à travers la diffusion d'informations.

Avec l'objectif de favoriser le lien entre dispositifs, des événements inter-dispositifs sont organisés annuellement autour de sujets communs ayant pour but l'animation du territoire et une sensibilisation à large échelle.

Ainsi, la participation de l'animation Natura 2000 à la vie de la structure porteuse a lieu notamment à travers :

- des réunions d'équipe pluriannuelles ;
- l'organisation annuelle de la Conférence des Maires à destination des élus du Pays Seine-et-Tilles ;
- la diffusion d'informations et la sensibilisation des élus ;
- le montage de projets inter-dispositifs.

Maîtrise d'ouvrage	**Partenaires techniques**
Pays Seine-et-Tilles	PETR Seine-et-Tilles et ses dispositifs

Calendrier

	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Budget prévisionnel

	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Evaluation

Résultats attendus	Participation active à la vie de la structure porteuse					
Indicateur de pressions	Réunions et événements					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
% de participation	< 20%	< 50%	> 50%	> 80%	100%	
Indicateur de réponse	Nb réunions/événements					

Connaissance	Gestion	Sensibilisation	Communication	**Administratif**

MS VII.11	**Participer aux réunions des autres instances du territoire et des différents réseaux**	**1**	2	3
Enjeu	FCR VII – Gouvernance			
OLT	OLT VII – Assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du DOCOB d'objectif			
OO	OO T7 – Être intégrés aux instances locales concernées par le site Natura 2000			
Actions liées	MS VI.5 / MS VII.4			

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Ensemble des habitats et espèces concernés	Totalité des entités

Descriptif de l'opération

I. Participer aux réunions des autres instances concernées par le périmètre du site Natura 2000

Le site Natura 2000 s'inscrit dans un territoire où de nombreuses autres structures ou dispositifs œuvrent à des objectifs communs à ceux du site : les syndicats de bassin (SITIV, SBO), l'ONF gestionnaire de la RNR-FE du Val Suzon, les structures animatrices d'autres sites Natura 2000, le Parc national de forêts, la Charte forestière de territoire porté par le Pays Seine-et-Tilles, le Contrat local de santé pour le volet santé environnementale, etc.

Cette opération prévoit du temps d'animation Natura 2000 dédié à la participation aux réunions de ces structures partenaires : groupes de travail, comités de pilotage, comités de gestion, comités techniques, commission locale, etc. L'objectif de cette participation est double : prendre connaissance de l'état d'avancement de leurs programmes d'actions respectifs et échanger avec les partenaires techniques sur des actions communes.

Cette opération contribue à l'ancrage du site Natura 2000 dans son territoire et au lien étroit entre les partenaires.

II. Participer aux événements des différents réseaux

Plusieurs réseaux réunissent les animateurs Natura 2000 et les gestionnaires de milieux naturels autour de thématiques communes. A titre d'exemple, l'animateur Natura 2000 peut être amené à participer à différents événements :

- Journées à destination des animateurs Natura 2000 de Bourgogne-Franche-Comté (journées techniques, club opérateur…)
- Journées techniques organisées par les différents réseaux de gestionnaires (Conservatoire d'espaces naturels, Réseau des gestionnaires des milieux aquatiques, Réserves naturelles de France, etc.)
- Autres événements, colloques, webinaires sur des thèmes variés : changement climatique, gestion de la ressource en eau, gestion des risques en milieux naturels, retour d'expérience, etc.

La participation à ces événements contribue au partage des connaissances et permet de bénéficier de retours d'expérience sur la gestion et la préservation des milieux naturels.

Maîtrise d'ouvrage	**Partenaires techniques**
Pays Seine-et-Tilles	SBO, SITIV, PNFor, CFT, autres sites Natura 2000, Région BFC, CEN, etc.

Calendrier

	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Budget prévisionnel

	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Evaluation						
Résultats attendus	Participation active à différents réseaux et dispositifs					
Indicateur de pressions	Réunions et événements					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
% de participation	< 20% de participation	20 à 40% de participation	40 à 60% de participation	60 à 80% de participation	> 80% de participation	
Indicateur de réponse	Nb réunions/événements					

Connaissance	**Gestion**	Sensibilisation	Communication	Administratif

SP VII.1	**Veille courante**	**1**	2	3

Enjeu	FCR VII – Gouvernance
OLT	OLT VII – Assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du document d'objectifs
OO	OO VII.1 – Assurer une veille régulière du site
Actions liées	Ensemble des mesures de préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Habitats et espèces concernés	**Entités concernées**
Ensemble des habitats et des espèces du site	Toutes

Descriptif de l'opération

Les espaces naturels peuvent subir des impacts, que ceux-ci aient une cause d'origine anthropique ou non. Bien que l'animateur Natura 2000 ne possède pas de pouvoir de police contrairement à certains gestionnaires ou techniciens, il apparaît essentiel de pouvoir assurer une veille sur les différentes entités qui constituent le site de la Montagne côte-d'orienne.

La veille courante n'a pas pour objectif de réaliser des suivis d'espèces et/ou d'habitats naturels mais à identifier des activités inadaptées, voire les prévenir ou en limiter les impacts lorsqu'elles sont constatées suffisamment tôt.

A titre d'exemple, il peut s'agir d'identifier :

- la présence d'usages interdits ou inadaptés : présence de places à feu, cueillette d'espèces protégées, importation d'espèces exogènes au site, décharges sauvages, rejets ou prélèvements illégaux au niveau des sources et cours d'eau, etc.
- le constat de travaux pour lesquels aucune demande d'autorisation n'est connue : coupe d'arbres en période sensible pour les espèces, modification de cours d'eau, installation, modification ou suppression d'ouvrages, assèchement de zones humides, etc.
- la présence d'une fréquentation anormale : présence de véhicules motorisés, bivouac, camping ou construction illégale, piétinement hors des sentiers avec un impact sur l'habitat ou les stations d'espèces, etc.
- tout autre usage, anomalie ou dysfonctionnement, etc.

La veille courante consiste en des visites de terrain régulières sur les différentes entités du site. Celles-ci peuvent être effectuées à l'occasion des différents suivis réalisés sur le site. Inversement, la veille courante peut contribuer à la réalisation de certaines opérations prévues dans le DOCOB tel que la veille sur les espèces exotiques envahissantes (CS T.1). Les constats effectués sur site peuvent également amener à revoir la priorité de certaines actions (p.e mise en défens d'un secteur où des dégradations ont été constatées).

Il est prévu en moyenne un passage par an sur chacune des entités du site.

Maîtrise d'ouvrage	**Partenaires techniques**
Pays Seine-et-Tilles	Syndicats de bassin, SHNA-OFAB, RNR-FE, ONF, CNPF, CFT

Calendrier

	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Animation Natura 2000	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Budget prévisionnel

	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Frais de personnel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Evaluation						
Résultats attendus	Visites de terrain régulières					
Indicateur de pressions	Jours sur le terrain					
Score	**Très mauvais = 1**	**Mauvais = 2**	**Moyen = 3**	**Bon = 4**	**Très bon = 5**	**Note**
Nb jours réalisés / Nb prévus	<25% du temps prévus	25 à 50% du temps prévus	50 à 75% du temps prévus	> 75% du temps prévus	100% du temps prévus	
Indicateur de réponse	Nombre de jours de veille réalisés					

2.5. Planning et budget prévisionnel

2.5.1. Planning prévisionnel 2025-2034

Enjeu	Code	Mesure	Priorité	Calendrier prévisionnel									
				2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
I	CS I.1	Suivi des assecs (Suzon)	2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
I	CS I.2	Suivi de la qualité biologique et physico-chimique	2		X	X	X	X	X	X	X	X	X
I	CS I.3	Mise en place d'un suivi de la fonctionnalité des ripisylves	2			X	X						
I	CS I.4	Suivi de la faune piscicole et astacicole	1		X		X		X		X		
I	CS I.5	Suivi des populations d'odonates	1				X				X		
I	CS I.6	Suivi des cortèges floristiques prairiaux	1		X				X				X
I	CS I.7	Suivi dynamique des marais calcaires de pentes	1				X				X		
I	CS I.8	Inventaire et suivi des sources tufeuses	2			X			X				
I	EI I.1	Rédaction d'un plan de gestion des ripisylves, berges et cours d'eau	2					X					
I	EI I.2	Etude de faisabilité de remise en eau des annexes alluviales	3								X		
I	EI I.3	Elaboration de notices de gestion des prairies et mégaphorbiaies	1	X									
I	EI I.4	Elaboration de notices de gestion et étude du fonctionnement hydrologique des marais calcaires de pente	1	X		X				X			
I	IP I.1	Réhabilitation et gestion des ripisylves, berges et cours d'eau	2						X				
I	IP I.2	Gestion extensive et restauration des prairies et mégaphorbiaies	2	X	X			X	X				
I	IP I.3	Gestion et restauration des marais calcaires de pente (par pâturage, par chantier manuel ou travaux légers)	2				X	X					
I	IP I.4	Travaux de lutte contre les EEE	1		X	X	X	X	X	X	X	X	X
II	CS II.1	Identification d'une trame de vieux bois	1		X								
II	CS II.2	Mise en place d'un protocole de suivi dendrométrique	2						X	X			
II	CS II.3	Suivi des coléoptères saproxyliques	3				X						
II	CS II.4	Suivi de la population de Sabot de Vénus	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
II	CS II.5	Suivi de l'objectif visant à tendre vers un équilibre sylvo-cynégétique	3					X					
II	EI II.1	Elaboration d'une notice de gestion des lisières forestières	1						X				
II	IP II.1	Mise en place de méthodes alternatives de débardage	3										
II	IP II.2	Conservation des bois sénescents	1	X									
II	IP II.3	Conversion des peuplements résineux en futaies feuillues mélangées	3										
II	IP II.4	Gestion et travaux d'aménagement sur les lisières	1						X	X	X	X	
II	IP II.5	Création et entretien de clairières	3										
II	IP II.6	Entretien et restauration de mares forestières	2										
III	CS III.1	Suivi de la connectivité des pelouses	2					X					
III	CS III.2	Suivi phytodynamique des pelouses	1				X				X		
III	CS III.3	Suivi des falaises et éboulis	3							X	X		
III	CS III.4	Suivi des espèces caractéristiques des gazons amphibies	2		X	X	X	X	X	X	X	X	X
III	EI III.1	Elaboration de notices de gestion des pelouses	1			X							
III	IP III.1	Entretien et restauration des pelouses	1			X	X						
III	IP III.2	Restauration de la connectivité entre les pelouses	2									X	
IV	CS IV.1	Suivi des populations de chiroptères	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
IV	CS IV.2	Suivi des conditions microclimatiques des cavités	3										
IV	CS IV.3	Suivi de la fréquentation humaine dans les cavités	2		X								
IV	IP IV.1	Mise en place d'une protection physique et/ou réglementaire	2	X	X								
IV	IP IV.2	Aménagement et sécurisation des secteurs à risques élevés de collision	3										
T	CS T.1	Veille sur les EEE présentes dans et à proximité immédiate du site	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
T	CS T.2	Suivi des lépidoptères inscrits à la Directive Habitats	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
T	CS T.3	Suivi du cortège des lépidoptères diurnes	2					X					X
T	CS T.4	Suivi des insectes coprophages	3		X	X	X						
T	EI T.1	Obtention et compilation des données et synthèses climatiques locales	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
T	EI T.2	Etude des continuités écologiques (trames verte et bleue)	2								X		
T	EI T.3	Etude de la pollution lumineuse (trame noire)	3									X	
T	EI T.4	Etude d'opportunité d'extension du site Natura 2000	3										X
T	IP T.1	Mise en défens des milieux et espèces sensibles	1										
T	IP T.2	Création, maintien et entretien des haies	2										

Enjeu	Code	Mesure	Priorité	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
V	CS V.1	Complément d'inventaires des espèces de la Directive Habitats présentes ou potentielles dans le site	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
V	CS V.2	Contribution au réseau loup-lynx	2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
V	CS V.3	Cartographie des habitats (dont typologie)	1	X	X								
V	CS V.4	Installation et suivi de stations météorologiques	3			X	X	X	X	X	X	X	X
VI	CS VI.1	Diagnostic d'ancrage du site Natura 2000	2					X					
VI	CS VI.2	Mise en place de dispositifs de comptage et compilation des données de fréquentation	3				X	X	X	X	X	X	X
VI	CC VI.1	Conception de supports de communication et de sensibilisation	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
VI	CC VI.2	Communication sur les actions réalisées au titre de Natura 2000	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
VI	EI VI.1	Elaboration d'un schéma d'accueil du public à l'échelle du site Natura 2000	3						X				
VI	MS VI.1	Veille environnementale et mise en cohérence des politiques publiques et projets d'aménagements du territoire avec le DOCOB	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
VI	MS VI.2	Participation à la mise en place de conventions, d'outils fonciers ou réglementaires	2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
VI	MS VI.3	Recensement des propriétaires et des pratiques existantes sur le site (agricoles et forestières)	1		X					X			
VI	MS VI.4	Rédaction et animation d'une charte Natura 2000	1			X	X	X	X	X	X	X	X
VI	MS VI.5	Dénombrement d'actions communes aux programmes et documents de gestion des partenaires et gestionnaires (ONF, CNPF, SHNA-OFAB, SBO, CEN, PNFor…)	2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
VI	PA VI.1	Sensibilisation des élus et des usagers sur les bons comportements dans les milieux naturels	2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
VI	PA VI.2	Participation aux réunions de concertation portant sur la gestion des risques	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
VI	PA VI.3	Participation aux échanges portant sur l'orientation de la gestion forestière et sensibilisation des propriétaires et gestionnaires forestiers	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
VI	PA VI.4	Sensibilisation aux impacts des traitements vétérinaires	2		X	X	X	X	X	X	X	X	X
VI	PA VI.5	Sensibilisation et mobilisation des élus et des habitants sur les EEE	1		X		X		X		X		X
VI	PA VI.6	Sensibilisation des élus et des usagers à l'utilisation et répartition de la ressource en eau	2		X		X		X		X		X
VI	PA VI.7	Sensibilisation du public jeune (scolaire, centre de loisirs…) aux enjeux de biodiversité	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
VI	PA VI.8	Sensibilisation du grand public aux enjeux de biodiversité	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
VII	MS VII.1	Carnet de suivi du site Natura 2000	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
VII	MS VII.2	Organisation et participation au COPIL du site Natura 2000	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
VII	MS VII.3	Animation du DOCOB	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
VII	MS VII.4	Formation du personnel et encadrement de stagiaires	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
VII	MS VII.5	Rédaction des bilans d'activité et suivi des indicateurs	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
VII	MS VII.6	Evaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	1							X			
VII	MS VII.7	Evaluation du DOCOB	1									X	
VII	MS VII.8	Révision du DOCOB	1	X									X
VII	MS VII.9	Alimentation des bases de données naturalistes	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
VII	MS VII.10	Participation aux réunions et aux événements de la structure porteuse	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
VII	MS VII.11	Participer aux réunions des autres instances du territoire et des différents réseaux	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
VII	SP VII.1	Veille courante	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Total mesures / an				**34**	**42**	**39**	**45**	**41**	**45**	**40**	**44**	**38**	**40**

2.5.2. Budget prévisionnel 2025-2034

FP = Frais de personnel

Enjeu	Code	Mesure	Priorité	Budget prévisionnel (€)									
				2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
I	CS I.1	Suivi des assecs (Suzon)	2	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP
I	CS I.2	Suivi de la qualité biologique et physico-chimique	2		2 500 €	2 500 €	FP	FP	FP	2 500 €	2 500 €	FP	FP
I	CS I.3	Mise en place d'un suivi de la fonctionnalité des ripisylves	2			FP	FP						
I	CS I.4	Suivi de la faune piscicole et astacicole	1		3 000 €		FP		2 000 €		FP		
I	CS I.5	Suivi des populations d'odonates	1				8 000 €				6 000 €		
I	CS I.6	Suivi des cortèges floristiques prairiaux	1		FP				FP				FP
I	CS I.7	Suivi dynamique des marais calcaires de pentes	1				8 000 €				8 000 €		
I	CS I.8	Inventaire et suivi des sources tufeuses	2			3 500 €			7 000 €				
I	EI I.1	Rédaction d'un plan de gestion des ripisylves, berges et cours d'eau	2					FP					
I	EI I.2	Etude de faisabilité de remise en eau des annexes alluviales	3								FP		
I	EI I.3	Elaboration de notices de gestion des prairies et mégaphorbiaies	1	FP									
I	EI I.4	Elaboration de notices de gestion et étude du fonctionnement hydrologique des marais calcaires de pente	1	2 000 €		FP				10 000 €			
I	IP I.1	Réhabilitation et gestion des ripisylves, berges et cours d'eau	2						FP				
I	IP I.2	Gestion extensive et restauration des prairies et mégaphorbiaies	2	FP	9 000 €			6 000 €	3 000 €				
I	IP I.3	Gestion et restauration des marais calcaires de pente (par pâturage, par chantier manuel ou travaux légers)	2				3 000 €	6 000 €					
I	IP I.4	Travaux de lutte contre les EEE	1		FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP
II	CS II.1	Identification d'une trame de vieux bois	1		FP								
II	CS II.2	Mise en place d'un protocole de suivi dendrométrique	2						FP	FP			
II	CS II.3	Suivi des coléoptères saproxyliques	3				3 000 €						
II	CS II.4	Suivi de la population de Sabot de Vénus	1	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP
II	CS II.5	Suivi de l'objectif visant à tendre vers un équilibre sylvo-cynégétique	3					FP					
II	EI II.1	Elaboration d'une notice de gestion des lisières forestières	1						FP				
II	IP II.1	Mise en place de méthodes alternatives de débardage	3										
II	IP II.2	Conservation des bois sénescents	1	30 000 €									
II	IP II.3	Conversion des peuplements résineux en futaies feuillues mélangées	3										
II	IP II.4	Gestion et travaux d'aménagement sur les lisières	1						FP	FP	FP	FP	
II	IP II.5	Création et entretien de clairières	3										
II	IP II.6	Entretien et restauration de mares forestières	2										
III	CS III.1	Suivi de la connectivité des pelouses	2					3 500 €					
III	CS III.2	Suivi phytodynamique des pelouses	1				FP				FP		
III	CS III.3	Suivi des falaises et éboulis	3							9 000 €	5 000 €		
III	CS III.4	Suivi des espèces caractéristiques des gazons amphibies	2		FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP
III	EI III.1	Elaboration de notices de gestion des pelouses	1			FP							
III	IP III.1	Entretien et restauration des pelouses	1			FP	12 000 €						
III	IP III.2	Restauration de la connectivité entre les pelouses	2									FP	

Enjeu	Code	Mesure	Priorité	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
IV	CS IV.1	Suivi des populations de chiroptères	1	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP
IV	CS IV.2	Suivi des conditions microclimatiques des cavités	3										
IV	CS IV.3	Suivi de la fréquentation humaine dans les cavités	2		FP								
IV	IP IV.1	Mise en place d'une protection physique et/ou réglementaire	2	FP	17 000 €								
IV	IP IV.2	Aménagement et sécurisation des secteurs à risques élevés de collision	3										
T	CS T.1	Veille sur les EEE présentes dans et à proximité immédiate du site	1	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP
T	CS T.2	Suivi des lépidoptères inscrits à la Directive Habitats	1	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP
T	CS T.3	Suivi du cortège des lépidoptères diurnes	2					4 000 €					4 000 €
T	CS T.4	Suivi des insectes coprophages	3		3 000 €								
T	EI T.1	Obtention et compilation des données et synthèses climatiques locales	1	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP
T	EI T.2	Etude des continuités écologiques (trames verte et bleue)	2								25 000 €		
T	EI T.3	Etude de la pollution lumineuse (trame noire)	3									25 000 €	
T	EI T.4	Etude d'opportunité d'extension du site Natura 2000	3										5 000 €
T	IP T.1	Mise en défens des milieux et espèces sensibles	1										
T	IP T.2	Création, maintien et entretien des haies	2										
V	CS V.1	Complément d'inventaires des espèces de la Directive Habitats présentes ou potentielles dans le site	1	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP
V	CS V.2	Contribution au réseau loup-lynx	2	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP
V	CS V.3	Cartographie des habitats (dont typologie)	1	FP	80 000 €								
V	CS V.4	Installation et suivi de stations météorologiques	3			10 000 €	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP
VI	CS VI.1	Diagnostic d'ancrage du site Natura 2000	2					4 000 €					
VI	CS VI.2	Mise en place de dispositifs de comptage et compilation des données de fréquentation	3				15 000 €	FP	FP	FP	1 000 €	FP	FP
VI	CC VI.1	Conception de supports de communication et de sensibilisation	1	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
VI	CC VI.2	Communication sur les actions réalisées au titre de Natura 2000	1	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP
VI	EI VI.1	Elaboration d'un schéma d'accueil du public à l'échelle du site Natura 2000	3						15 000 €				
VI	MS VI.1	Veille environnementale et mise en cohérence des politiques publiques et projets d'aménagements du territoire avec le DOCOB	1	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP
VI	MS VI.2	Participation à la mise en place de conventions, d'outils fonciers ou réglementaires	2	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP
VI	MS VI.3	Recensement des propriétaires et des pratiques existantes sur le site (agricoles et forestières)	1		FP					FP			
VI	MS VI.4	Rédaction et animation d'une charte Natura 2000	1			FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP
VI	MS VI.5	Dénombrement d'actions communes aux programmes et documents de gestion des partenaires et gestionnaires (ONF, CNPF, SHNA-OFAB, SBO, CEN, PNFor…)	2	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP
VI	PA VI.1	Sensibilisation des élus et des usagers sur les bons comportements dans les milieux naturels	2	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP
VI	PA VI.2	Participation aux réunions de concertation portant sur la gestion des risques	1	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP
VI	PA VI.3	Participation aux échanges portant sur l'orientation de la gestion forestière et sensibilisation des propriétaires et gestionnaires forestiers	1	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP

Enjeu	Code	Mesure	Priorité	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
VI	PA VI.4	Sensibilisation aux impacts des traitements vétérinaires	2		FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP
VI	PA VI.5	Sensibilisation et mobilisation des élus et des habitants sur les EEE	1		FP		FP		FP		FP		FP
VI	PA VI.6	Sensibilisation des élus et des usagers à l'utilisation et répartition de la ressource en eau	2		FP		FP		FP		FP		FP
VI	PA VI.7	Sensibilisation du public jeune (scolaire, centre de loisirs…) aux enjeux de biodiversité	1	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
VI	PA VI.8	Sensibilisation du grand public aux enjeux de biodiversité	1	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
VII	MS VII.1	Carnet de suivi du site Natura 2000	1	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP
VII	MS VII.2	Organisation et participation au COPIL du site Natura 2000	1	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP
VII	MS VII.3	Animation du DOCOB	1	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP
VII	MS VII.4	Formation du personnel et encadrement de stagiaires	1	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP
VII	MS VII.5	Rédaction des bilans d'activité et suivi des indicateurs	1	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP
VII	MS VII.6	Evaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	1							FP			
VII	MS VII.7	Evaluation du DOCOB	1									FP	
VII	MS VII.8	Révision du DOCOB	1										FP
VII	MS VII.9	Alimentation des bases de données naturalistes	1	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP
VII	MS VII.10	Participation aux réunions et aux événements de la structure porteuse	1	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP
VII	MS VII.11	Participer aux réunions des autres instances du territoire et des différents réseaux	1	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP
VII	SP VII.1	Veille courante	1	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP	FP
TOTAL (montant en €)				**38 500 €**	**121 000 €**	**22 500 €**	**55 500 €**	**30 000 €**	**33 500 €**	**28 000 €**	**54 000 €**	**31 500 €**	**15 500 €**